Parti Socialiste
Convention nationale «Territoires & Citoyens»
Clermont-Ferrand, 17 et 18 juin 2000

Sommaire

Séance du samedi 17 juin 2000 (matinée) 3
Le Président (Bernard Soulage) 3
Catherine Henri-Martin 3
Serge Godard 5
Pierre-Joël Bonté 7
Michel Debout 11
Alain Claeys 13
Jacques Degos 20
Michel Gotanègre 21
Jean-Louis Joseph 23
Jean-Pierre Azanelle 25
Alain Anziani (Gironde) 26
Louis Mermaz 29
Fabrice Maucci 31
Claude Bartolone 32
Jean-Claude Peyronnet 39
Alain Richard 42
Marc Valéry 46
Claire Le Franc 48
Séance du samedi 17 juin 2000 (après-midi) 50
Le président (Alain Claeys) 50
Questions 51
Pierre Mauroy 52
Elisabeth Guigou 58
Gilles Savary 62
Marie-Noëlle Lienemann 63
Alain Montavy (Puy De Dôme) 65
Jean-Marc Sarnin 66
Questions 67
André Laignel 70
Catherine Guy-Quint 72
Jean Mallot 73
Elisabeth Guigou 76
Gilles Savary 77
Pierre Mauroy 77
Questions 79
Yannick Bodin (Seine-et-Marne) 80

Convention Jean Jaurès

Questions 81
Marie-Noëlle Lienemann 83
Jean Mallot 84
Pierre Mauroy 85
François Rebsamen 87
Adeline Hazan 88
Questions 89
Jean Glavany 91
Marylise Lebranchu 93
Bernard Poignant 96
Christian Paul 97
Bernard Soulage 98
Géraud Guibert 100
Questions 102
Bernard Soulage 104
Christian Paul 105
Odile Saugues 107
Question 109
Bernard Poignant 109
Julien Dray 111
Questions 113
Jean Glavany 115
Marylise Lebranchu 117
Julien Dray 120
Géraud Guibert 120
Séance du dimanche 18 juin 2000 121
La Présidente (Adeline Hazan) 122
Alain Claeys 122
Laurent Baumel 127
Michel Morin 129
Pierre-Joël Bonté 131
Yves Marquer (Calvados) 133
Marie-Noëlle Lienemann 134
Thierry Chailloux 136
Emmanuel Delattre 137
Emmanuel Morel 138
Jean-Pierre Sueur 141
Jean Escoffier 144
Bernard Soulage 145
Marlène Mélisse 147
François Hollande 149

Convention Jean Jaurès

Séance du samedi 17 juin 2000 (matinée)

La séance est ouverte sous la présidence de Bernard Soulage.

Le Président (Bernard Soulage)
Chers camarades, je vous demande de prendre place, nos travaux vont commencer.
Pour ouvrir cette Convention et nos travaux, je vais céder la parole tout de suite à Catherine Henri-Martin, Première Secrétaire fédérale de la fédération du Puy De Dôme.
Catherine, tu as la parole.

Catherine Henri-Martin
Chers amis, chers camarades, c'est avec grand plaisir et aussi avec fierté qu'au nom de la fédération du Puy De Dôme, j'ai l'honneur de vous accueillir.
Grand plaisir parce que l'accueil dans notre culture de gauche est une vieille tradition.
Fierté, d'une part, parce qu'il est toujours flatteur pour une fédération d'être choisie pour une manifestation nationale, d'autre part, parce que nous pouvons le faire dans ce bel édifice du Polydôme décidé par Roger Quilliot et récemment inauguré par notre sénateur-maire, Serge Godard, et Laurent Fabius, alors Président de l'Assemblée Nationale.
Consciente de la réputation que nous pouvons avoir, je n'ose imaginer la réaction première de certains d'entre vous quand ils ont appris que cette Convention se déroulerait en Auvergne, mais tenir ici cette Convention « Territoires & Citoyens » est un véritable symbole politique.
C'est en effet d'une des plus petites régions de France continentale quant à sa population que notre Parti va lancer les bases de la phase II de la décentralisation, mais cela se passe au cœur de l'Europe. N'est-ce pas de la part de François Hollande, notre Premier Secrétaire, d'Alain Claeys, Secrétaire national chargé de cette Convention, et de toute l'équipe nationale, un signe politique très fort ? J'ajouterais que le contexte régional permet de dépasser encore leurs premières ambitions. Lors de leur décision de choisir Clermont-Ferrand, nos responsables nationaux ignoraient en effet que cette Convention se déroulerait dans la seule région à ne pas avoir encore signé le contrat de plan Etat-région, mais par contre dans le département qui, en France, est le premier de la classe en matière d'intercommunalité à T.P.U. Ai-je besoin de rappeler que la région est présidée par la droite, par un homme qui, pourtant, donne aux autres des leçons de modernité, et le département par une majorité socialiste aux côtés de notre camarade Pierre-Joël Bonté ?
Depuis des mois, à travers la France, sous le slogan « La France change », les militants travaillent, débattent, pour gagner la bataille de la justice sociale, de la solidarité et de la citoyenneté. Aujourd'hui, malgré tous les impératifs que ces

week-ends de juin imposent, nous sommes nombreux rassemblés en Auvergne. Ici plus qu'ailleurs, nous sentons bien l'exigence d'une nouvelle politique nationale et européenne de développement qui bénéficierait à l'ensemble des territoires et à l'ensemble de nos concitoyens.
Les résultats du recensement sont édifiants. Notre région a le triste privilège d'être la seule à cumuler solde naturel et solde migratoire négatifs. La différence entre les décès et les naissances est de plus en plus forte. Les jeunes s'en vont et les retraités arrivent. 14 000 habitants en moins, seule la grande agglomération clermontoise et certains territoires de Haute-Loire, sous influence de Rhône-Alpes, résistent à ce sinistre.
Où sont les 44% des Français qui, selon un sondage, aimeraient vivre dans une petite commune rurale ?
Ici comme ailleurs, frappés d'amnésie, les leaders de droite veulent se faire passer pour le fer de lance de la décentralisation. Mais, au-delà de leurs incantations décentralisatrices, nous les retrouvons farouchement hostiles à cette politique initiée par Gaston Defferre. Nous en avons eu la preuve il y a quelques semaines ici même, à Clermont-Ferrand, lors d'une « grand messe » organisée par le Président du Sénat à l'intention des élus d'Auvergne, et Jean-Louis Guigou, présent dans la salle, peut en être témoin puisqu'il était là également lors de cette réunion. Nous avons entendu les lamentations des élus venus en force des départements voisins à la majorité de droite qui ne savaient que pleurer sur l'Etat qui impose, l'Etat qui décide, l'Etat qui re-centralise, mais par contre exigeant que l'Etat paye !
Mais pourquoi faire ? Chacun défendant son bout de route, son école, son clocher. C'est la vieille approche du guichet, sans imaginer la moindre réforme qui permette à chaque citoyen de vivre dignement. Leur vision d'aménagement du territoire est figée. Où sont leurs projets novateurs ?
À l'inverse, nous Socialistes, dans le cadre de cette Convention, nous avons commencé une réflexion sur une politique inter-régionale à l'échelle du Massif central.
Lors d'un colloque à Egletons, en Corrèze, plus de deux cents militants venus essentiellement du Limousin et d'Auvergne se sont réunis pour refuser la lente marginalisation de nos territoires et réfléchir à un projet commun à l'échelle du Massif qui nous permette d'exister face aux grandes régions qui nous entourent et de coopérer avec elles.
François Hollande, par sa présence à ce rassemblement, a constitué un soutien apprécié à cette démarche. Etait-il là en militant de base corrézien ? En tout état de cause, dans sa participation, nous avons voulu trouver de la part du Premier Secrétaire la reconnaissance du travail militant engagé à la base.
Beaucoup ont travaillé à la préparation de cette Convention nationale, qu'ils soient de la rue Solferino ou de la place Gaillard à Clermont-Ferrand, moins connue mais tout aussi au cœur de la ville, pour que l'accueil soit à la hauteur de vos espérances et que, dans de bonnes conditions de travail, mais aussi, et c'est

très important, dans la convivialité, nous puissions poser les bases d'une relance de la décentralisation.
Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés.
La France change, c'est vrai, mais travaillons aussi à ce changement, ne marchons pas à reculons, soyons audacieux dans nos propositions politiques d'avenir en termes d'égalité territoriale, de développement économique, de démocratie locale et de solidarité.
Tel est l'objectif de cette Convention nationale « Territoires & Citoyens ».
Bon travail à tous.
(Applaudissements)

Le Président - Merci, Catherine.
La parole est à Serge Godard, maire de Clermont-Ferrand.
(Applaudissements)

Serge Godard
Chers camarades, chers amis, après Catherine Henri-Martin, il me revient le plaisir de participer, moi aussi, à cet accueil, et de participer à l'ouverture des travaux de notre Convention nationale qui est consacrée au thème « Territoires & Citoyens » et je voudrais, à cette occasion, vous exprimer quelques motifs de satisfaction.
Satisfaction d'abord, bien entendu, de voir Clermont-Ferrand choisi par notre Parti pour organiser une rencontre de cette importance, sur un sujet ô combien crucial pour notre société puisque nos travaux préfigureront, je le pense, quelques orientations futures du gouvernement dans le domaine de la décentralisation et de la politique d'aménagement du territoire.
Autre motif de satisfaction, pour nous militants de Clermont-Ferrand, c'est celui de constater la qualité des membres présents ; un certain nombre de personnalités marquantes de notre Parti sont ici et je tiens à les saluer, sans les nommer - je n'en finirais pas. Ces personnalités présentes constituent pour nous autant d'hôtes prestigieux que notre ville tient à honorer comme il se doit, dans un lieu aujourd'hui réaménagé - Catherine Henri-Martin a rappelé que c'était un des projets de Roger Quilliot que nous avons mené à son terme - mais un lieu aussi symbolique, je veux le rappeler, puisqu'il était, il y a encore peu de temps, une coopérative.
Une autre satisfaction enfin, c'est de constater cette démonstration de force et d'audace qui illustre combien notre Parti, nos militants, ont le souci de travailler pour l'intérêt commun en abordant les grands sujets de notre temps.
En effet, quoi de plus réconfortant pour des élus que de mesurer les rangs serrés qui se forment parmi nos militants pour accompagner ce travail et les réformes du gouvernement de Lionel Jospin, bien sûr, mais aussi - j'en suis convaincu - pour conforter, à quelques encablures d'échéances primordiales, l'action que

Fondation Jean-Jaurès

nous poursuivons dans nos collectivités gérées par des équipes municipales de la gauche plurielle, que je me réjouis pour ma part de voir consolidée.
Ce travail pour Clermont s'est traduit hier et se traduit encore aujourd'hui par des résultats probants, je crois. Ceux-ci s'inscrivent, bien sûr, dans la poursuite et dans l'amplification des actions qu'avait lancées Roger Quilliot, dont je tiens une nouvelle fois à saluer l'action. Sa sagesse financière, guidée par une justesse d'analyse, dans des temps qui étaient marqués par des difficultés nouvelles, permettent aujourd'hui de disposer de marges de manœuvre qu'amplifient, bien sûr, les résultats économiques obtenus par le gouvernement de Lionel Jospin. Aussi pouvons-nous déployer, sans davantage peser sur l'impôt, sur les contribuables, tout notre arsenal de politique sociale à destination de nos concitoyens qui voient désormais s'ouvrir des perspectives d'une meilleure prospérité qui est elle-même gage encore de progrès social.
De même pouvons-nous lancer de nouvelles opérations à la suite, bien sûr, des multiples opérations structurantes qui sont déjà en cours dans cette ville et qui pèseront durablement en faveur du statut de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand dont nous souhaitons un statut de capitale et de métropole du grand Massif central. Cette assise et ce statut se trouvent évidemment confortés par une politique de coopération intercommunale résolument offensive, Catherine Henri-Martin y a fait allusion. C'est cette politique départementale dynamique et offensive, cette politique menée aussi par l'agglomération clermontoise, qui a été parmi les toutes premières, avant la fin de l'année 1999, à se transformer en une communauté d'agglomérations permettant précisément de créer une communauté à taxe professionnelle unique.
Je voudrais encore évoquer notre priorité en matière de déplacements urbains ainsi que les investissements lourds que nous consacrons à la réussite du futur tramway clermontois qui est déjà annoncé par la ligne - peut-être certains d'entre vous l'ont vue, venant de l'extérieur -, une ligne en site propre qui a pour nom de baptême « Léo 2000 », et citer notre politique d'équipements sportifs ou de loisirs ou encore de multiples opérations à vocation sociale qui sont contenues dans le contrat de ville.
En matière sportive - je voudrais le rappeler à nos camarades militants, je crois que c'est une fierté pour une municipalité de la gauche plurielle -, la Ville de Clermont-Ferrand a été classée en cinquième position nationale par le journal « L'équipe », il y a quelques jours seulement.
J'arrête là cette énumération qui a seulement valeur d'illustration de mon propos. En effet, vous avez tous pu constater combien, aux quatre coins de la ville, s'érigent grues et chantiers qui sont pour nous autant de symboles d'un dynamisme, d'une prospérité retrouvés. Je dois dire combien cette marque de progrès porte en elle un encouragement à poursuivre et porte en elle des germes de progrès social pour notre cité.
Ne vous y trompez pas, chers camarades, en dressant ce bref panorama, je crois me trouver au cœur du sujet qui est soumis aujourd'hui à notre réflexion et qui

concerne à la fois le développement des territoires et l'adhésion pleine et entière des citoyens à un projet porteur de progrès social. Oui, je crois résolument que Clermont-Ferrand a la vocation à être le moteur, la locomotive, si vous voulez, ce pourvoyeur de croissance du Massif central aujourd'hui éclaté et qui devient peu à peu une entité économique crédible et reconnue, dépassant ainsi le seul statut qu'on lui reconnaissait jusque là, celui d'une simple entité géographique ou celui du simple rôle du château d'eau de la France.
En cela je suis au cœur du sujet, je crois, dont nous débattons aujourd'hui, celui du devenir d'un territoire qui a été esquissé par le manifeste, je le rappelle, du 6 mai dernier, qui est issu des rencontres socialistes d'Egletons. Pourtant, cette affirmation et cette projection sur le territoire ne suffisent pas, il faut bien évidemment leur associer ce ciment indispensable qu'est la citoyenneté et le mythe fondateur de notre République, mythe que nous ne pourrons raffermir qu'en rapprochant les citoyens et les politiques publiques d'aménagement du territoire, et il nous appartient aussi de renforcer nos propres moyens et actions en relançant la démarche de décentralisation. Je crois que c'est bien là le cœur du sujet, de ce qui nous préoccupe aujourd'hui.
Cependant, cette intention, aussi louable et utile soit-elle, ne pourra produire à mon sens son plein effet sur les individus que si cette action est perceptible, réelle, négociée, et si elle est appropriée par nos propres concitoyens. C'est à cette condition, camarades, que nous susciterons la pleine adhésion de ces concitoyens, convaincus que nous sommes que la participation citoyenne est projet de notre temps, car si la citoyenneté s'apprécie bien sûr à l'aune de la capacité individuelle et collective à se montrer solidaires, la citoyenneté s'apprécie tout autant à l'aune de la capacité des individus à concevoir leur propre utilité sociale au sein de la société qu'ils composent.
Voilà, mes chers camarades, les quelques propos que je souhaitais vous tenir en ouverture de ces travaux. Je souhaite - j'en suis persuadé - que ceux-ci seront non seulement constructifs, mais qu'ils seront bien évidemment pris en compte aujourd'hui dans la réflexion globale de notre parti et repris aussi en compte demain dans l'action du gouvernement de Lionel Jospin. Merci de votre attention.
(Applaudissements)

Le Président - Merci Serge. La parole est maintenant à Pierre-Joël Bonté, Président du conseil général du Puy De Dôme.

Pierre-Joël Bonté
Chers amis, chers camarades, c'est un grand plaisir pour moi, comme pour Serge, comme pour Catherine, de vous accueillir ici dans le Puy De Dôme. Nous sommes un département qui a de très fortes potentialités en matière touristique, industrielle, en matière de communication, notamment aérienne. Nous disposons également de pôles d'excellence en matière de recherche et d'université.

Pourtant, nous souffrons d'un fort déficit d'image. Clermont et nos villes construites avec la lave ont une apparence noire, nos grands territoires étendus, superbes, ont une image d'hostilité et de désert. Votre venue aujourd'hui, comme la tenue dans le même temps du premier festival du film d'essai dans notre département va contribuer, je l'espère, à changer cette image.
J'espère que votre court séjour vous incitera à revenir découvrir notre région et surtout ne pensez pas trop à un ancien Président de la République déchu, vous êtes ici dans une terre historiquement et de tradition de gauche. Sachez que même si les vestiges du giscardisme continuent à flotter de ci de là, nos camarades de la montagne travaillent à reconquérir son fief autrement qu'en viager.
Le conseil général du Puy De Dôme est repassé à gauche en mars 1998, après six ans de gestion par la droite. La campagne que nous avions menée, comme l'action mise en œuvre depuis 1998 sont basées sur de nouvelles pratiques et de nouvelles priorités.
Les nouvelles pratiques tout d'abord : dans le sillage de la méthode mise en œuvre par Lionel Jospin, nous avons placé notre action sous le signe de la rénovation, de la transparence et de la démocratie. Dès mon arrivée à la présidence du conseil général, j'ai quitté mes fonctions de maire de Riom pour redevenir simplement conseiller municipal. (Applaudissements) Je considère en effet que le non-cumul des mandats est la première exigence du combat pour la rénovation politique. Les charges de travail qui m'incombent et - pourquoi ne pas le dire ? - me submergent parfois, me renforcent dans l'idée que si l'on veut bien travailler, bien connaître ses dossiers, le cumul des mandats est à éviter.
Depuis mars 1998 le fonctionnement de notre assemblée a été profondément revu. Pour la première fois au conseil général du Puy De Dôme, les délégations de signature confiées aux vice-présidents sont totales et c'est un véritable exécutif collégial qui est en place. Nous avons également mis en œuvre la proportionnelle intégrale pour les représentations du conseil général. Il s'agissait de tirer un trait sur les pratiques de l'ancienne majorité de droite qui monopolisait les représentations alors qu'elle ne disposait que d'une voix de majorité. Il ne faut pas confondre l'action politique et le sectarisme. Autre innovation : tous les conseillers généraux sont membres de la Commission permanente. La transparence est ainsi totale.
Plus de démocratie en renforçant le rôle de chaque élu, plus de démocratie c'est également la mise en œuvre systématique de la concertation, là encore dans la droite ligne de la méthode Jospin. Nous avons organisé l'an dernier les états généraux de la ruralité. Il s'agissait pour nous de réunir, lors de réunions délocalisées dans tout le département, les acteurs du monde rural et surtout de les écouter. L'expérience a montré qu'ils avaient beaucoup de choses à dire, plus de 1 500 personnes ont participé à ces états généraux, et le fruit de leur réflexion nourrit les réformes que nous mettons en œuvre jour après jour.

Les priorités d'action ont considérablement changé depuis mars 1998, nous avons tourné le dos aux pratiques de droite comme de gauche qui consistaient à ne surtout rien changer et à faire des routes et des ronds-points tout en se livrant à un habile jeu de saupoudrage de subventions, sans logique ni pertinence, à seule fin de contenter et satisfaire nos amis, les copains.
Les aides et subventions ont été revues dans de nombreux domaines, l'agriculture, la solidarité, le tourisme, l'animation locale. Les nouvelles orientations nées de la réflexion des états généraux ont guidé la recherche d'une efficacité maximale, de la synergie avec les actions gouvernementales, et par la responsabilisation sur le terrain des conseillers généraux aux côtés de notre engagement pour la vie collégienne.
Deux domaines sont prioritaires dans notre action, le social et l'aménagement du territoire.
En matière sociale, outre la gratuité des transports pour les demandeurs d'emplois, le soutien aux emplois-jeunes, nous sommes particulièrement satisfaits et fiers de la mise en place du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.
Notre camarade Louis Besson est récemment venu du Puy De Dôme, département pilote, dans ce domaine, pour cosigner ce schéma.
Le Puy De Dôme ne compte que seize villes de plus de 5 000 habitants pour une population de 600 000 habitants, mais il compte aussi 6 000 gens du voyage.
Dès lors, le conseil général a décidé de dépasser la stricte application de la loi en finançant à 100%, et sans plafonnement, la mise en place d'un nombre suffisant d'aires de stationnement.
Nous en assurerons également la totalité du fonctionnement. Cette mesure volontariste et courageuse à la veille des élections devrait permettre d'avancer vers une meilleure cohabitation entre les communautés nomades et les sédentaires.
Notre assemblée a su mener ce débat dans le calme et dans la dignité. Elle a évité les écueils et les débordements racistes qui gangrènent souvent toute discussion sur ce sujet.
C'est là une de nos plus grandes fiertés.
En matière d'aide aux plus démunis, nous avons également engagé une vaste concertation : les rencontres de l'insertion.
Elles rassembleront, d'ici la fin du mois, plus de 1 500 personnes, travailleurs sociaux, élus, associations d'insertion, entreprises.
Là encore, dans ces réunions délocalisées, dans tout le département, cette concertation précède une refonte du programme départemental d'insertion, pour aller vers plus d'efficacité, plus de dynamique.
Une refonte totale sera donc nourrie des réflexions dégagées de ces rencontres.
Le conseil général du Puy De Dôme a également décidé - cela ne fait pas partie de ses compétences obligatoires - de s'investir fortement dans la politique de la ville.

Dans l'esprit de la circulaire Jospin, de décembre 1998, qui incite au partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales, nous sommes sur le point d'intervenir dans ce secteur à hauteur de tente-cinq millions sur sept ans.
Second axe de travail du conseil général du Puy De Dôme : l'aménagement du territoire.
Nous avons notamment mis sur pied une cellule intercommunalité. Il nous semblait essentiel de favoriser les regroupements de communes afin de pouvoir dégager de véritables projets de territoires, et faire jouer la solidarité intercommunale.
Les résultats ont dépassé nos propres espérances puisque nous sommes passés de moins de 20% de communautés de communes du département en 1998 à plus de 70% en janvier 2000.
Nous sommes aujourd'hui le premier département de France, et de loin, à avoir un pourcentage de communes à taxe professionnelle unique.
Je ne doute pas que les autres départements avanceront dans le même sens. Ces communautés de communes, nous allons les accompagner par la mise en place de contrats locaux de développement et nous allons consacrer un sixième du budget du département, pendant dix ans, à l'aménagement de ces contrats locaux de développement.
Au-delà du département, nous avons engagé une réflexion sur le développement du Massif central. Les dix-huit départements qui le composent offrent des potentiels communs : tourisme boisé, agriculture, qu'il conviendrait de développer ensuite.
Nous avons pris l'initiative - Catherine le rappelait tout à l'heure -, avec la fédération socialiste du Puy De Dôme, et son Secrétaire fédéral aux conventions, Alain Bussière, de réunir une convention « Massif central » qui rassemblait plus de deux cents militants, en présence de François Hollande. Nous en reparlerons lors du débat.
De même, nous réunirons, dans les jours qui viennent, à Clermont-Ferrand, les Présidents des dix-huit conseils généraux du Massif central ainsi que les Présidents des Comités départementaux du tourisme et des Comités d'expansion économique.
La nouvelle majorité du conseil général se veut réformatrice et innovante. Nous essayons surtout de ne pas être frileux. En développant l'intercommunalité, nous savons que nous posons, à terme, la question de l'avenir des cantons et des départements.
Pour nous, ce n'est pas tabou. Le pavé dans la mare de notre camarade Pierre Mauroy sur la mort des cantons ne nous inquiète pas.
C'est la communauté de communes est un échelon reconnu et pertinent. Il nous paraît inévitable qu'à terme, il se substitue aux cantons. Et puis, reconnaissons-le, l'assemblée départementale reste essentiellement une assemblée de notables. Comment passer d'une culture cantonale, voire de communautés de communes,

de l'addition d'intérêts purement locaux, à une véritable politique départementale ou régionale, sans remettre en cause le mode d'élection ?
Nous croyons que le rôle du politique est de préparer l'avenir. Pas d'actionnariat !
Le rôle des politiques est de préparer l'avenir de la société.
Vous l'aurez compris, la priorité du conseil général du Puy De Dôme est à la réflexion et à l'action, sur le territoire au service de nos concitoyens.
Aussi, lorsque François Hollande a répondu favorablement à notre proposition d'accueillir dans le Puy De Dôme la convention « Territoires et Citoyens », nous y avons vu un encouragement pour notre action, et je les remercie au nom de l'ensemble des conseillers généraux socialistes du Puy De Dôme.
A notre arrivée, un journaliste avait illustré cette formule : « Le conseil général veut faire du Jospin à la sauce Puy De Dôme. »
Cette formule nous agrée, nous touche, et nous en sommes assez fiers.
Nous croyons que cette méthode basée sur la concertation, la démocratie et le volontarisme est la solution pour réconcilier les citoyens avec la chose publique.
Je vous remercie.

Le Président - La parole est à Michel Debout qui va nous donner l'avis du C.E.S/ du Parti Socialiste.
Tu as la parole, Michel.

Michel Debout
Chers amis, chers camarades, René Teulade, qui préside notre Comité, aurait souhaité être parmi vous, et s'exprimer devant vous, mais il est retenu sur ses terres, terres qui sont chères à François Hollande, mais pas seulement à notre Premier Secrétaire national.
Une autre personnalité s'y intéresse de très près, et René me disait, il y a quelques jours encore, combien le chef de l'Etat était soucieux de quadriller la Corrèze, de placer ses hommes à tous les postes clés de ce département.
Oui, il y a bien deux conceptions de la politique des territoires : celle de droite et celle de gauche.
Et pour paraphraser les slogans d'une des campagnes de François Mitterrand, on pourrait dire : « Le souci constant de la droite est de confisquer le territoire, et la priorité de la gauche est de rendre le territoire au citoyen. »
Nous sommes bien là au cœur de notre débat.
Comment permettre à chaque citoyen de s'approprier son territoire ?
L'homme a toujours eu un rapport charnel, passionnel, avec le territoire.
De la guerre des Gaules à l'Alsace-Lorraine en passant par le Kosovo, le Sahara, l'Asie, partout, en Palestine, entre tous, la paix en échange des territoires.
La question des territoires est une question politique majeure, au cœur de la vie des hommes, et le Comité économique, social et culturel du Parti se félicite que notre Parti ait décidé d'y consacrer cette Convention.

Fondation Jean Jaurès

La relation de l'homme à son territoire s'organise autour de deux besoins complémentaires : besoins de proximité et besoins d'espace.
La proximité, c'est les racines de l'identité : c'est être né quelque part, comme le chante le poète.
L'espace, c'est l'ouverture, la rencontre, l'aventure, parfois même la conquête, et pas toujours pacifique.
Je viens de l'évoquer.
Entre les deux, se situent les frontières, les frontières visibles, celles des traités et des atlas de géographie mais aussi frontières invisibles, plus quotidiennes, plus culturelles, mais aussi plus insidieuses, voire plus dangereuses, celles qui séparent certains de nos quartiers du cœur de nos villes.
Espace et proximité, l'un et l'autre et non l'un sans l'autre, et encore moins l'un contre l'autre, comme nous y invitent les nationalistes.
Certains régionalistes ne sont que des nationalistes, en plus étriqués, et des communautaristes. Il faut l'Etat et l'Europe, la nation et la région, l'urbain et le rural, une politique de la vie et pas seulement une politique de la ville.
Bref, une approche républicaine, telle qu'elle est développée dans le texte qui est soumis à notre réflexion et dont le Comité économique, social et culturel approuve pleinement les orientations.
Seul l'Etat peut assurer la synthèse entre ces deux exigences, assurer la justice, la solidarité, la cohérence, au sein des territoires et entre les territoires.
Les politiques locales ne peuvent se passer du soutien et de l'élan national.
Chers camarades, pour que le citoyen puisse s'approprier le territoire, il faut d'abord qu'il y vive et qu'il y travaille et ce, dans de bonnes conditions.
Le droit à un logement décent est le premier des droits. La politique du logement est au cœur de la politique d'aménagement du territoire. Les décisions du gouvernement et du législateur vont dans la bonne direction, tout comme la politique de la croissance partagée et de l'emploi.
Le citoyen a besoin de vivre, a besoin de travailler. Il a également besoin d'échanger, d'aller et venir en sécurité, de se cultiver, de se soigner. Il faut lui donner égal et plein accès aux services publics qui doivent répondre de façon proche et moderne à ces attentes multiples.
Le citoyen a aussi besoin de lisibilité. On l'évoquait à l'instant : qui fait quoi ? Qui est responsable de quoi ?
Aujourd'hui, nous avons six niveaux de décision : la commune, l'intercommunalité, le département, la région, l'Etat, l'Europe.
Le Comité - ce sera sûrement en débat - considère qu'il y en a au moins deux de trop. Puis-je vous dire lesquels ? Mais le Comité a un point de vue qui n'est pas lié à celui du Parti.
Nous pensons en garder quatre : le pays, la région, la nation et l'Europe. De la même façon, le Comité pense que pour que ces différentes instances décisionnelles vivent et vivent démocratiquement, il faut limiter le cumul des mandats.

La démocratie, bien sûr, mais aussi la démocratie participative qui nourrit en permanence la démocratie représentative.
Le C.E.S.C - et cela ne vous surprendra pas - souhaite que soient instaurés des comités économiques et sociaux auprès de chaque instance décisionnelle.
Enfin, le citoyen a besoin de projets, de sens, et seules les visions à long terme permettent de construire et de préserver cela.
C'est là l'exigence du développement durable dont vous parlera tout à l'heure Jean-Marc Sarnin, au nom de notre Comité.
Voici, chers camarades, dans quel état d'esprit le C.E.S.C. aborde ces questions essentielles. Il est vrai que je n'ai guère évoqué les questions de santé, qui sont pourtant largement traitées dans ce texte, et j'y suis pourtant très attaché.
C'est Michel Voiset qui en parlera en notre nom. Il y a un lien très fort, historique, entre territoires et santé.
Les premières grandes lois sanitaires ont été des lois de protection des territoires, je pense aux lois de quarantaine, je pense aussi aux lois sur l'internement des personnes aliénées qui sont des lois de protection en même temps qu'elles sont des lois d'exclusion.
Chers camarades, le Comité économique et social conduit en ce moment une réflexion sur les temps de la vie.
Il publiera cette réflexion sous forme d'une brochure prochainement, qui sera bien sûr à votre disposition : réflexion sur les lieux, réflexion sur le temps.
Ce sera une bonne façon de replacer l'homme et la politique dans sa double dimension : histoire et géographie.
Je vous remercie.
(Applaudissements)

Marisol Touraine - Merci, Michel.
J'appelle maintenant Alain Claeys, qui est le coordonnateur de cette Convention.
Alain, tu as la parole.
(Applaudissements)

Alain Claeys
Chers camarades, au moment où s'ouvre notre Convention se déroulent les obsèques à Paris de notre camarde Pierre Guidoni. Lionel Jospin s'exprime en notre nom.
Je voudrais, en votre nom à tous, rendre hommage à ce grand militant et à ce responsable politique de premier plan qui a marqué fortement notre parti.
Tout le monde sait le rôle en particulier que Pierre Guidoni a joué dans le secteur international. Pierre peut témoigner du rôle qu'il a joué auprès de lui, lorsqu'a été organisé, il y a quelques mois, le Congrès de l'International Socialiste.
En sa mémoire, chers camarades, je vous demande d'observer une minute de silence.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence.)
Merci.
Chers camarades, un grand merci tout d'abord aux militants du Puy De Dôme pour l'accueil qu'ils nous réservent aujourd'hui, à l'occasion de notre Convention « Territoires et Citoyens ».
Nous sommes heureux aujourd'hui d'être à Clermont-Ferrand pour parler de choses qui concernent très directement la vie de nos concitoyens et la vie de nos territoires.
Je voudrais remercier en votre nom à tous Serge Godard, le maire de Clermont-Ferrand, Pierre-Joël Bonté, le Président du conseil général du Puy De Dôme, et Catherine Henri-Martin, notre Première Secrétaire fédérale. Je les remercie pour leurs mots d'accueil et je les remercie aussi pour le travail qu'ils ont fait dans la préparation de cette Convention. (Applaudissements)
Effectivement, vous pouvez les féliciter et les applaudir. (Applaudissements)
Je dirais à Claude Bartolone, que je salue, que déjà, le 19 novembre 1977, il y avait un événement important à Clermont-Ferrand, c'était notre première Convention nationale sur le thème de la ville présidée par Roger Quilliot.
A cette époque, on ne parlait pas de destruction et de reconstruction mais déjà en 1977, quelques mois après ces grandes victoires municipales, les Socialistes s'intéressaient à leurs territoires.
Je voudrais saluer aussi le Comité économique, social et culturel et l'ensemble de ces membres pour la qualité du travail qu'il réalise sous la coordination efficace de René Teulade et Michel Debout. Leur avis nous est précieux, ils contribuent à la réflexion du Parti sur des sujets importants. Ils ont travaillé ces derniers mois en particulier sur la bioéthique, sur les retraites.
Je remercie la contribution qu'a bien voulu apporter Michel Debout à nos travaux d'aujourd'hui. Elle sera fortement utile.
Chers camarades, une seule question : pourquoi une Convention « Territoires & Citoyens » ?
La raison en est simple : cette Convention, décidée au Congrès de Brest, a pour unique ambition de faire le point et d'apporter des réponses à cette révolution tranquille que constitue la décentralisation. Elle se déroule sous nos yeux, elle modifie en profondeur à la fois nos territoires de vie mais aussi les attentes, les aspirations de nos concitoyens.
J'entends parler ici ou là de deuxième étape de la décentralisation. Je pense que ce terme de deuxième étape est trop réducteur par rapport à ce qui se passe réellement sur le terrain.
En effet, voulues par la gauche en 1981, combattues, mon cher Pierre, férocement par la droite, ces lois de décentralisation vivent au quotidien dans nos départements, dans nos communes. De nouveaux espaces de liberté ont été conquis par les élus locaux, de nouvelles pratiques se sont faites jour, modifiant en profondeur la démocratie locale. Bref, un mouvement a été créé, il ne s'arrêtera pas. En cela, nous pouvons parler de révolution tranquille.

La question n'est donc plus de savoir, comme en 198,1 s'il faut être pour ou contre la décentralisation, la question est de s'interroger sur les nouvelles avancées nécessaires pour accompagner ce mouvement.
Aussi, en quelques mots, avant que ne se déroulent le débat général puis les tables rondes, je voudrais rappeler à la fois la méthode que nous avons retenue pour la préparation de cette Convention et le sens de nos propositions qui seront développées durant ces deux jours.
Concernant la méthode, nous avons souhaité, avec François Hollande, innover en organisant notre réflexion autour de six rencontres décentralisées qui ont regroupé plus de 3 000 participants. L'environnement et le développement durable ont constitué notre premier thème de réflexion à Rennes, puis la démocratie locale à Mâcon, l'avenir de nos territoires ruraux à Pau, la formation et le développement local à Arles, la solidarité à Paris, enfin, le thème de la ville à Roubaix.
Ces rencontres n'auraient pu être organisées sans le travail des Secrétaires nationaux, des permanents et des fédérations. Qu'ils en soient remerciés.
De nombreux départements, comme le vôtre, et régions, prolongèrent ce travail par des initiatives locales qui, toutes, furent un succès.
Nous en dénombrons une quarantaine. L'initiative prise dans votre région en est une bonne illustration.
Je suis convaincu, pour ma part, que dans l'avenir, ces initiatives décentralisées devront être poursuivies. Elles peuvent contribuer à la rénovation de notre pratique politique. J'ajoute - je crois que c'est un fait unique dans nos Conventions - que ce texte vous a été soumis sans amendement alternatif. Les amendements dont nous avons à discuter viennent de vos sections, de vos fédérations, cela répond aussi à une démarche décentralisée.
Chers camarades, venons-en à nos propositions. Cette révolution tranquille, ce mouvement vers plus d'autonomie voulue par les élus locaux et nos concitoyens, doivent être replacés dans le contexte d'aujourd'hui. Il y a vingt ans, lorsque les lois de décentralisation furent votées, notre pays entrait dans une longue période de chômage massif et de restructurations industrielles frappant durement des régions entières.
Aujourd'hui, le mouvement de décentralisation se poursuit dans un contexte nouveau, une croissance soutenue, un chômage en fort recul, et de nombreuses créations d'emplois, mais nous le savons tous, chacun de nos territoires ne bénéficie pas de la même façon de cette croissance retrouvée, de ces emplois créés. Les écarts de développement entre départements, communes, restent très importants.
Aussi, la priorité absolue aujourd'hui, pour la gauche, pour nous, Socialistes, est de lutter contre toutes les formes d'exclusions, qu'elles soient sociales ou territoriales, pour assurer réellement au quotidien l'égalité des territoires.
Chers camarades, la croissance retrouvée, grâce en particulier à la politique économique menée par le gouvernement de Lionel Jospin, doit être une

croissance généreuse, une croissance profitant au plus grand nombre de nos concitoyens, permettant de réduire les inégalités entre les territoires. Il ne sert à rien, comme le fait le Président de la République ou certains élus de droite, ayant constitué telle ou telle baronnie, de proclamer toujours plus d'autonomie pour nos collectivités si celles-ci ne bénéficient pas des conditions de développement nécessaires.
Nous le savons tous, élus, militants, il n'y a pas d'autonomie locale sans richesse économique. Il n'y a pas d'autonomie locale sans solidarité. C'est pourquoi nous sommes convaincus que ce mouvement de décentralisation se poursuivra si l'Etat, acteur de la décentralisation et partenaire des collectivités locales, assure, sur l'ensemble de notre territoire, une croissance solidaire.
L'Etat, pour nous, n'est pas un adversaire de la décentralisation, bien au contraire. Il doit permettre, par sa modernisation, d'accompagner nos collectivités dans leur volonté d'acquérir une véritable autonomie. Plus que tout autre commentaire, les choix et l'attitude du gouvernement dans la négociation des contrats de plan sont exemplaires à ce sujet.
Mais je pourrais dire aussi pour les contrats d'agglomération ou les contrats de ville. Je suis convaincu que la région d'Auvergne viendra à son tour à cette notion de contrat et si, aujourd'hui, nous pouvons y contribuer, nous n'aurons pas perdu totalement notre temps.
Chers camarades, comme je le rappelais, il y a quelques instants, il y a vingt ans nous avons imposé, grâce en particulier à la volonté de François Mitterrand, Pierre Mauroy et Gaston Defferre, la décentralisation contre l'hostilité de la droite. Aujourd'hui, notre combat pour une décentralisation approfondie et rénovée s'oppose encore à celui de la droite pour qui la décentralisation n'est qu'un alibi au démantèlement de la puissance publique à tous les niveaux. La droite se trompait en 1982, elle veut nous tromper aujourd'hui.
Pour nous, chers camarades, la décentralisation doit être généreuse et inventive. Généreuse, car elle doit permettre à l'ensemble de nos territoires, de nos collectivités, de bénéficier de la croissance retrouvée et des services publics souhaités à juste titre par l'ensemble de nos concitoyens.
Inventive, grâce aux espaces de liberté que gagneront les collectivités locales, ceci par une plus grande autonomie, par une démocratie locale renforcée. C'est cette volonté d'une décentralisation à la fois généreuse et inventive qui a guidé notre action depuis trois ans et nos propositions d'aujourd'hui.
Chers camarades, en trois ans, grâce à la volonté conjuguée du gouvernement et de sa majorité plurielle, nous avons fait progresser à la fois la démocratie locale et la solidarité entre nos concitoyens et nos territoires. Quasiment à chaque fois, nous avons rencontré l'opposition de la droite.
Oui, en votant pour la parité, le non-cumul des mandats, même si cette réforme est inachevée du fait de l'hostilité de la droite, en votant pour la loi contre les exclusions, la couverture médicale universelle, les lois sur l'intercommunalité, les lois sur la solidarité urbaine, la loi d'orientation et d'aménagement durable

du territoire, nous avons à la fois renforcé le mouvement de la décentralisation en offrant à notre vie démocratique de nouveaux espaces de respiration, en accompagnant la volonté de nos élus locaux et de nos concitoyens d'organiser autrement leur territoire de vie, grâce notamment à l'intercommunalité, en faisant émerger de nouvelles solidarités entre les territoires.
Les vingt-cinq propositions centrales que nous formulons dans le contexte de notre Convention prolongent ces avancées. Elles répondent à trois principes : la responsabilité, l'autonomie et la solidarité.
Leurs applications privilégient le contrat et la proximité. Si nous souhaitons choisir une illustration pour caractériser cette décentralisation inventive, sans nul doute l'intercommunalité en constitue la meilleure illustration.
Voulue par les élus locaux et les citoyens, elle s'impose aujourd'hui à la fois à l'Etat, aux départements, aux régions, elle permet aux élus locaux et aux citoyens d'organiser librement des territoires de vie, des territoires de projets. C'est pourquoi nous pensons que pour renforcer la responsabilité des citoyens et l'autonomie de ces territoires, il est bon aujourd'hui de proposer que les assemblées intercommunales soient élues au suffrage universel. (Applaudissements) Cela aura assurément des conséquences sur le mode d'élection des conseillers généraux.
Nous faisons des propositions qui, je sais, font débat. Nous devons en discuter. Les propositions que nous retiendrons à l'issue de cette Convention devront tenir compte à la fois de la diversité de nos territoires et d'une juste représentation de nos concitoyens. Là aussi, je pense que nous pouvons avoir une démarche inventive.
Mais s'il est essentiel de mener à bien la modernisation de l'Etat, priorité pour nous, il faut souligner, dans le même temps, que toutes les collectivités territoriales sont concernées, et que les adaptations nécessaires, même si elles bougent les lignes, ne menacent l'existence d'aucune collectivité.
Les communes, les départements, les régions, structurent pour une longue période les niveaux et l'articulation des compétences et des moyens d'intervention. Ces collectivités participent, en tant qu'acteurs, à cette révolution tranquille de la décentralisation, mais comme l'Etat, aujourd'hui, ces collectivités doivent s'adapter à cette révolution tranquille qui se passe dans les territoires de vie, dans les territoires de projets, et je suis convaincu que, de même que l'Etat s'adaptera, nos départements, nos régions sauront trouver la démarche inventive.
Sur ces territoires de vie, de projets, nos concitoyens doivent bénéficier de services publics de bonne qualité, d'où notre proposition de créer des contrats territoriaux de services publics sur l'ensemble du territoire, sur lesquels nous reviendrons à l'occasion des tables rondes.
Je pense que ce sujet de services publics, il faut aujourd'hui concrètement l'affronter lucidement.

Tous les efforts qui ont été faits dans les commissions départementales, ces concertations, nous le savons très bien, aussi bien dans les quartiers en difficultés que dans le monde rural, n'ont pas donné des résultats satisfaisants. Il y a des efforts importants à faire pour qu'effectivement cette première solidarité, c'est-à-dire des services publics de qualité pour l'ensemble de nos concitoyens sur les territoires, doit trouver une traduction. C'est pour cela que nous proposons, et nous y reviendrons, ces contrats territoriaux de services publics.
Voilà deux propositions : l'intercommunalité, les élections au suffrage universel, services publics, qui illustrent bien cette double volonté de renforcer l'autonomie et la solidarité ; cette double nécessité du contrat et de la proximité.
Si nous en venons au détail de nos propositions, concernant le développement économique mieux partagé, nous souhaitons la mise en place de ce qu'on appelle un contrat de première activité permettant à chaque jeune en difficulté de sécuriser financièrement un parcours d'insertion professionnelle.
Nous proposons l'instauration de véritables contrats de reconversion moyennant la constitution d'organismes publics associant employeurs, syndicats, collectivités territoriales et Etat.
Nous proposons le développement de l'accès aux communications à haut débit à coût forfaitaire sur l'ensemble du territoire.
Nous réaffirmons notre volonté d'accroissement du trafic de marchandises sur le rail à l'horizon 2000.
Nous souhaitons la mise à disposition d'un passeport Internet pour tous les citoyens et, en accord et en relation avec le ministère de l'Agriculture, la création de 20 000 emplois-jeunes dans le monde rural.
Concernant la qualité de la vie, au quotidien, sur nos territoires, nous reviendrons, au cours des tables rondes, sur l'ensemble des propositions. J'en retiendrai une : c'est l'instauration d'une autorité de régulation forte pour une eau de qualité à un prix raisonnable.
Je pense que ce sujet de l'eau est un sujet qui est devant nous et sur lequel nous devrons, dans la perspective de l'initiative de 2002, faire toute une série de propositions.
Un sujet important sera aussi abordé ce matin dans le débat général et cet après-midi dans les tables rondes : c'est le renforcement de l'autonomie des collectivités et de la solidarité.
Nos propositions tournent autour de deux grandes mesures.
Tout d'abord la mise en place progressive d'une « spécialisation » autour d'un impôt principal pour chaque collectivité. Et autour de cette mesure de solidarité qui nous paraît indispensable, c'est l'augmentation de la part réservée à la péréquation à concurrence de 25% des dotations de l'Etat réorganisées autour de deux dotations : la dotation globale de fonctionnement et la dotation globale d'équipement.
Concernant la démocratie locale renforcée, nous refaisons toute une série de propositions. Je ne reviendrai pas sur l'élection au suffrage universel et sur

l'intercommunalité. Nous réaffirmons et nous disons cet engagement fort que nous prendrons en 2002 : le droit de vote aux élections locales pour toute personne résidant depuis un certain temps sur notre territoire et inscrite au rôle des contributions.
L'interdiction de tout cumul d'une fonction exécutive locale et pensant que les élections au suffrage universel auront lieu le moment venu pour les structures intercommunales, y compris ce non-cumul pour les structures intercommunales, avec un mandat parlementaire.
Ce qui caractérise toutes ces propositions que nous détaillerons pendant cette journée et demie, c'est qu'elles concernent directement la vie quotidienne de nos concitoyens sur les territoires.
Oui, chers camarades, la décentralisation doit être à la fois généreuse, c'est-à-dire qu'elle doit bénéficier à l'ensemble des territoires, et inventive, c'est-à-dire qu'elle doit donner aux collectivités locales les possibilités d'utiliser comme elles l'entendent les espaces de liberté qui sont les leurs. C'est le cas de la coopération intercommunale où les élus et les citoyens ont inventé sur le terrain des formes nouvelles de solidarité. C'est cela qu'il faut accompagner.
Jusqu'à présent, la décentralisation avait toujours été abordée de manière très institutionnelle. Nous voulons renouveler cette approche en mettant en avant la notion de contrat, qui doit donner plus de souplesse et de précision à l'intervention de l'Etat dans ses relations avec les collectivités locales sans rien retrancher aux responsabilités de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales.
Nous n'abandonnons pas l'idée que l'Etat doit, sur l'ensemble du territoire, assurer une mission de solidarité, mais pour y arriver, nous reconnaissons qu'il peut y avoir des modes opératoires différents. C'est peut-être là la nouveauté de notre projet : la vraie modernité de l'Etat, c'est de pouvoir l'adapter aux réalités et aux besoins locaux.
Il faut donc que l'Etat permette toutes les expérimentations tout en luttant contre les exclusions.
C'est à cette condition, celle de la modernisation de l'Etat, que nous pourrons construire, ensemble, élus, citoyens, nos territoires : des territoires de vie, de développement et de projet.
Une décentralisation généreuse et inventive pour assurer l'égalité de nos territoires et répondre aux aspirations de nos concitoyens : voilà la préoccupation qui a présidé à nos travaux durant toute cette Convention, dont l'organisation décentralisée a marqué également un renouveau des méthodes de travail de notre parti.
Mes chers camarades, au-delà de cette Convention, au-delà des échéances locales municipales ou cantonales, nous sentons bien, aujourd'hui, militants, élus, que le rapport entre les politiques publiques et nos concitoyens se modifient.
Nos concitoyens ne se satisfont plus, aujourd'hui, d'indices, même excellents sur le chômage, sur les prix. Ils ont toujours ce souci de voir comment

concrètement, sur leur territoire, sur leur lieu de vie, dans leur entreprise, cette politique qui réussit au niveau nationale est vécue, quels sont les résultats sur leur territoire, dans leur vie quotidienne.
Je pense qu'il faudra avoir cela à l'esprit lorsque nous réfléchirons, au moment du Congrès, mais aussi pour les élections législatives, lorsque nous aurons à formuler nos projets, je pense que nous devrons trouver des portes d'entrée qui concernent directement la vie au quotidien de nos concitoyens.
Chers camarades, il nous appartient désormais, durant cette journée et demie, d'enrichir ce texte, déjà largement fondé sur vos contributions à tous, puis de porter ce projet que nous avons construit ensemble afin que ces pratiques, que ces projets, entrent en application localement, et concrètement, le plus rapidement possible, sur l'ensemble de nos territoires.
Merci.
(Applaudissements)

Le Président - Nous ouvrons le débat général qui, je le rappelle, se poursuivra aussi demain matin.
Le premier orateur inscrit est Daniel Berceau, délégué de Saône-et-Loire. Je l'appelle à la tribune. Ensuite, Michel Gotanègre, de l'Hérault.

La Présidente - Respectez le temps de parole pour que tout le monde puisse intervenir : cinq minutes pour chacun !

Jacques Degos
Chers amis, chers camarades, bonjour ! Pas facile de passer derrière Alain Claeys !
Une petite précision tout d'abord : je ne suis pas Daniel Berceau, mais Jacques Degos. Il n'a pas osé venir !
Je viens de la Saône-et-Loire, petit département, des villes de Chalons, Tournus, Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines. Je vais vous citer nos députés, qui sont : Didier Mathus, André Billardon, et surtout Arnaud Montebourg, dont j'ai l'honneur d'être le Secrétaire de circonscription.
Nous avons, au cours de notre Convention fédérale du 9 juin à Montceau-les-Mines, proposé trois amendements sur le chapitre environnement.
Le premier est à la page seize, en bas à droite : collecte sélective des déchets.
Même si aujourd'hui, la politique du tout incinérateur favorisée par les grandes compagnies a été largement modulée, elle reste prédominante, alors que des techniques différentes sont aujourd'hui possibles, finalement moins polluantes et plus valorisées. Elles doivent être favorisées.
Sur le premier chapitre : favoriser les techniques de valorisation moins polluantes.

Le second amendement concerne la journée sans voitures, page 17, en bas à gauche. Il est proposé d'organiser une journée sans voiture, mensuelle, pour que la démarche offre une réelle portée pédagogique.
En Saône-et-Loire, nous avons proposé, ni plus ni moins - je sais que ce ne sera pas facile pour tout le monde de l'accepter -, de supprimer la journée sans voitures mensuelle qui est, pour nous, le type même du gadget qui pénalise les budgets modestes dont le domicile est éloigné du lieu de travail. On pourrait en débattre. Et à la place, nous proposons de renforcer la recherche sur les moteurs propres, l'un ou l'autre, l'un et l'autre peut-être.
Le troisième amendement, qui nous semble le plus important, qui est en fait plutôt un ajout, concerne les sols pollués.
Aujourd'hui, des problèmes très importants existent dans les sols pollués qui alternent, à l'entrée des villes, avec les friches des anciennes industries.
La gauche a su faire, entre 1991 et 1993, cinq lois d'environnement : la loi sur l'eau, la loi sur les déchets, la loi sur le bruit, la loi sur les paysages, la loi sur les carrières. Une loi sur les sols est aujourd'hui indispensable pour prévenir et limiter les pollutions issues des anciennes activités industrielles et pour organiser le territoire péri-urbain non habité.
Il est vrai que nous constatons tous, à la périphérie de nos villes, des sols qui sont actuellement orphelins, qui appartiennent ou qui ont appartenu à d'anciennes compagnies, petites ou grandes, ou qui sont en état de cession, en état de reprise. Il est important d'organiser la dépollution de ces sols.
Voilà, chers amis. Je voudrais vous dire merci et vous montrer aussi que les Verts ne sont pas les seuls à se préoccuper d'écologie.
Je terminerai sur un seul mot : merci.
(Applaudissements)

La Présidente - J'appelle à la tribune Michel Gotanègre, délégué de l'Hérault.

Michel Gotanègre
Après les foires du Moyen-Age, les grands magasins de l'après-guerre et les hypermarchés, le commerce électronique constitue le quatrième grand bouleversement commercial.
La mondialisation a provoqué le déclin de certaines régions. Le commerce électronique peut leur redonner espoir.
Internet opère une nouvelle donne en permettant aux PME de lutter à armes égales avec les géants de l'intégration verticale.
D'un côté le mondial, le commerce global ; de l'autre, le local, le terroir.
Entre les logiques mondiales et les réalités locales, un pont : celui des technologies Internet qui permettent au local d'agir mondialement et au mondial de mieux percevoir le local.
Des PME locales peuvent tirer profit de niches offertes par Internet. Un de mes amis vient de créer, sur le web, une cave à vins. Pour lui, l'outil n'a pas encore

généré de révolution dans le commerce du vin. Son choix se limite volontairement aux vins du pays biterrois, qu'il connaît parfaitement. La différence ne s'opère plus uniquement sur les prix, mais sur des critères tels que la rapidité, la notoriété, l'éthique, la personnalisation de l'échange.
L'ensemble de ses produits se trouve dans un rayon de trente kilomètres. Pas question, pour lui, de n'être qu'un distributeur. Il s'agit bien d'apporter une véritable valeur ajoutée à sa clientèle en lui proposant la griffe maison à travers le choix opéré.
Son plus grand défi, en dehors du coût de la livraison, est de pouvoir aider les internautes à mieux le trouver lors de leur quête d'informations sur la toile, grâce à des moteurs de recherche appropriés.
La vente en ligne va tripler cette année, mais cette nouvelle économie est-elle réservée aux petits génies branchés ou à des cadres expérimentés qui recherchent une autre forme du démon de midi ?
Là comme ailleurs, on ne peut se contenter du seul marché. L'économie solidaire découvre les nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'internaute peut trouver des coopératives et des mutuelles sur le web. Avec leurs charges d'utopie, des agriculteurs et des artisans de notre arrière-pays sont sur Internet pour réinventer des stratégies de développement local durables.
Art, culture, Internet et commerce électronique ne sont pas antagonistes. Les créateurs mènent une véritable politique d'édition électronique avec des ouvrages écrits et conçus pour une lecture sur le web. Le monde de la musique a également fait peau neuve avec le Net.
Non seulement nous devons généraliser l'appropriation de ces nouvelles technologies par toutes les nouvelles générations, mais il faut développer la diffusion des pratiques citoyennes et non marchandes de l'Internet.
Les nouvelles technologies permettent l'émergence de concepts originaux et de nouvelles pratiques qui touchent l'ensemble des citoyens.
Aussi, je propose à notre candidat biterrois, Alain Barrau, de profiter du réseau câblé de notre ville pour introduire la téléphonie sur IP (Internet Protocole). Les applications, tant la convergence de la voix que des données, c'est-à-dire le transport de toutes les informations sur un même réseau, permettront de mieux communiquer en interne, mais aussi avec nos concitoyens.
Ainsi, quand un administré appellera une HLM, son numéro de téléphone sera identifié et son dossier apparaîtra immédiatement sur l'écran de l'agent qui décrochera.
Comment avoir des budgets pour mener de telles opérations ? En signant un protocole gagnant-gagnant avec un constructeur qui veut évaluer ses applications et observer la réaction de nos concitoyens.
Chers camarades, n'oublions pas que les élections municipales de 2001 se joueront en partie sur la capacité d'une équipe à traduire la demande de la population et à y répondre par des projets innovants.

Dans l'organisation de cette nouvelle tour de Babel que représente Internet où l'égalité n'est pas spontanée, faisons en sorte d'y trouver un tremplin pour défendre nos idées et nos valeurs.
(Applaudissements)

La Présidente - Merci.
J'appelle donc Jean-Louis Joseph, délégué du Vaucluse, et Jean-Pierre Azanelle se prépare.

Jean-Louis Joseph
Chers camarades.
Notre texte est intéressant, il contient beaucoup de propositions et ouvre de futurs débats pour les grandes échéances à venir.
Je voudrais insister ce matin sur la qualité de l'environnement qui correspond de plus en plus à une demande sociale. C'est la même demande de proximité que celle de la sécurité, du logement, des services. Parallèlement, les Français développement de plus en plus le besoin d'appartenance à un territoire. C'est vrai que dans une société mondialisée, il est plus que jamais essentiel de se sentir de quelque part.
Si on ne sait plus dire qui l'on est, on sait toujours dire d'où l'on est, comme nous le rappelle la DATAR
Ce territoire, les habitants veulent en être fiers. Pour citer le texte de la Convention nationale, c'est le droit de chacun à vivre dans du beau. Pour réaliser cet objectif ambitieux, nous avons besoin de développer des outils incitatifs. Aujourd'hui, par exemple, notre politique en faveur du paysage n'est pas suffisamment affirmée. Je vous propose trois idées, trois outils nouveaux qui permettraient aux élus locaux de mieux concourir à cette politique de paysage.
Première idée : réformer la dotation de l'Etat en faveur des communes, la dotation globale de fonctionnement. Le texte aborde le sujet des dotations de l'Etat aux collectivités locales, parle de leur nécessaire implication. Je suis tout à fait d'accord avec cette position et souhaiterais ajouter un critère dans cette modification : que la dotation globale de fonctionnement versée aux communes intègre la valeur du patrimoine naturel communal. Une commune qui a des milieux naturels de grande valeur doit être motivée pour les conserver, voire les mettre en valeur. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Non seulement les milieux naturels ne rapportent rien à la commune, mais leur artificialisation permet de percevoir des impôts locaux. Selon que l'on construit des résidences ou des entreprises, on percevra de la taxe d'habitation ou de la taxe professionnelle. Il convient d'introduire dans cette dotation une part liée à ce que j'appellerais le potentiel écologique, par analogie au potentiel fiscal, qui prendrait en compte le patrimoine naturel de la commune, que ce soit les zones humides, les landes, les forêts etc.

Si en plus, la commune valorise ses espaces par une politique adaptée, par ailleurs créatrice d'emplois, cette dotation pourrait être majorée pour tenir compte de l'effort écologique de la commune. Il faudrait, bien entendu, mettre en place des critères d'éligibilité, mais cela ne me paraît pas plus difficile que d'additionner, comme c'est le cas aujourd'hui, des kilomètres de voirie communale avec des habitants et des enfants scolarisés.
Deuxième idée : modifier le critère des zonages pour intégrer paysages et biodiversité. Je suis convaincu que les critères purement sociaux, économiques, ne sont plus adaptés aux réalités de l'aménagement du territoire. Il est indispensable qu'à côté des critères de nombre d'habitants, de produit intérieur brut, de taux de chômage, on intègre des critères prenant en compte la qualité des paysages et de la diversité. Cela permet de conformer les territoires de projets prévus par la loi d'aménagement du territoire, qu'ils soient agglomérations, parcs naturels régionaux ou pays qui souhaiteront fonder leur politique sur la valorisation du patrimoine. Cela permettra de répondre à la demande de nos concitoyens qui souhaitent cette évolution.
Troisième idée : intégrer des critères patrimoniaux dans la politique agricole commune. Comme je l'ai proposé en 1997 dans un rapport sur les espaces naturels habités, adopté par le Comité des régions de l'Union européenne, il est indispensable que la P.A.C. intègre des droits à produire patrimoniaux. Ces droits à produire seraient réservés aux agriculteurs des espaces les plus menacés. Ces droits à produire échapperaient à l'arbitrage départemental de la profession qui conduit aujourd'hui à conforter les exploitations existantes et permettraient d'appuyer les agriculteurs installés ou prêts à s'installer sur ces territoires riches et fragiles.
Je pense qu'il y a matière à des propositions innovantes, relativement simples à mettre en œuvre, et qui feraient davantage des élus locaux et des agriculteurs les alliés de l'environnement.
Préserver la qualité des paysages et de nos milieux naturels est, a priori, un sujet de consensus. Mon expérience m'a appris que ce n'était pas toujours notre préoccupation prioritaire dans l'examen d'un dossier économique. Le fait d'en faire un acte positif pour les finances des collectivités territoriales ou de l'exploitation agricole nous facilitera grandement la tâche. Faisons en sorte que la valorisation des paysages et des milieux naturels soit un atout et pas une contrainte. Nous répondrons ainsi mieux à une revendication légitime des habitants de nos territoires pour le droit à vivre dans un cadre de vie de qualité.
Quant à nous, socialistes, ne laissons pas qu'à d'autres l'exclusivité des questions environnementales, on peut aussi avoir des idées.
(Applaudissements)

La Présidente - Merci.
J'appelle Jean-Pierre Azanelle, délégué du Calvados, et Alain Anziani se prépare.

Jean-Pierre Azanelle

Bonjour.

Notre amendement porte sur deux phrases sur l'environnement.

La première est : « Un lieu de loisir et un paysage à préserver pour beaucoup de citadins » ; la deuxième phrase : « qui s'accommode mal d'une agriculture essentiellement fondée sur le rendement. »

Notre motivation est celle-ci : l'espace rural n'est pas un parc de loisirs pour citadins, l'agriculteur n'est pas un figurant et l'exploitation agricole un parc d'attraction. La ferme pédagogique n'est pas l'avenir de l'agriculture. Les enjeux ont une autre gravité. Il ne s'agit pas d'entretenir un sanctuaire afin de préserver le cadre de repos, de plaisir, d'une classe de citadins, mais d'inclure l'agriculture, l'espace rural, dans un projet d'équilibre durable.

La multi-fonctionnalité de l'agriculture affirmée dans les textes relatifs aux C.T.E. pose le rôle essentiel des pratiques agricoles dans l'équilibre de la biodiversité et de leurs incidences sur les conditions de vie de l'homme sur terre : inondations, effet de serre et ses conséquences, désertification.

Deuxième phrase : « Une agriculture fondée sur le rendement. » Ce n'est pas parce que cette agriculture est fondée sur le rendement qu'elle est contestable, mais par le choix de ses options : utilisation massive d'intrants, pratiques alimentaires pour nourrir le bétail, manipulations génétiques, mode de distribution avec les conséquences de ces choix et en particulier pour l'agriculteur lui-même, car le profil lié à ce rendement ne bénéficie certainement pas au plus grand nombre des agriculteurs. Ceux-ci sont endettés, dépendants des organismes de crédit, des semanciers, des agro-chimistes, des centrales d'achat, et vivent avec un sentiment de précarité pouvant les mener au désespoir.

La protection de l'environnement n'est pas seulement destinée à la sauvegarde d'un parc paysager pour citadins, c'est aussi un combat politique. (Applaudissements)

Puisque je pense qu'il me reste quelques minutes, je voudrais répondre à l'intervenant de l'Hérault sur le Net, sur la phrase - c'est toujours le même principe - : « Le Net, la société de l'information, transforment progressivement l'éducation et la création, et la société de l'information permet un accès renouvelé au savoir et à la connaissance. »

La société de l'information ne peut transformer l'éducation et la création. Créer est un acte résultant de la sublimation d'une émotion et de l'accomplissement d'un apprentissage, et si la pensée n'est pas constituée, ce n'est pas le Net qui va la modeler ! Kant enjoignait déjà de penser par soi-même, ce qui exige une éducation. (Applaudissements)

La pensée n'est pas une construction innée. Elle s'acquière, s'affirme avec la confrontation aux autres, aux événements, avec le temps.

Le Net est un nouveau vecteur, un nouvel outil comme le stylo à bille a succédé à la plume trempée dans l'encrier, mais l'essentiel du stylo, c'est la main qui le tient et surtout, l'individu qui guide cette main, la pensée. (Applaudissements)

Le Net n'est pas un éducateur, mais un cybermarché mondial où, jusqu'à présent, tout produit est en rayon et peut être consommé de suite - texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et idéologies sectaires ou révisionnistes. Pour trier, il faut déjà connaître, pour s'informer, il faut déjà savoir car, deuxième phrase, « l'information n'est pas le savoir. » Disposer d'informations ne suffit pas pour parvenir au savoir, il faut pouvoir les organiser, savoir aller chercher des données complémentaires pour constituer un tout, une cohérence, une pensée.
Pourquoi souligner cette différence fondamentale entre l'info et le savoir ? La pensée dominante, libérale, voudrait faire croire aux utilisateurs potentiels du réseau que celui-ci est indispensable pour l'épanouissement de leur intelligence. C'est un leurre organisé, car surfer sur le Net ne rend pas intelligent, il en donne l'illusion, et cette illusion de l'intelligence est une des armes du libéralisme. Même schéma que pour la nouvelle entreprise : employés qui acceptent l'inacceptable, car on leur fait croire que ce sont eux les patrons, eux qui décident en leur donnant l'illusion du pouvoir. L'intelligence, elle, est subversive, ferment de contestation, elle incite à la réinvention permanente. (Applaudissements)
Je vous remercie.

Le Président - La parole est à Alain Anziani, puis à Louis Mermaz.

Alain Anziani (Gironde)
Mes chers camarades, le texte de notre Convention est certainement un texte majeur de notre réflexion.
La Gironde l'a conçu ainsi et notre fédération a voté ce texte avec une forte majorité.
Mais pour autant, et peut-être parce que, après tout, nous sommes Girondins depuis toujours, nous avons proposé également quelques amendements à ce texte, non pas parce que le texte, dans son économie générale, ne nous conviendrait pas - nous considérons au contraire qu'il reprend l'inspiration de cette grande période de rupture et qu'il s'inscrit en droite ligne de François Mitterrand, de Pierre Mauroy et de Gaston Defferre -, mais parce que nous considérons qu'au moins sur trois points, il ne va pas encore assez loin.
Alors, nous voici avec trois réflexions :
- la première sur l'Etat,
- la deuxième sur la clarification des compétences,
- et la troisième sur la démocratisation.
Sur l'Etat, d'abord, vous me permettrez de poser une question impertinente : que faire de l'Etat ?
Il est bien que nous nous interrogions sur la région, le département, la commune. Est-ce que nous pouvons ne pas nous interroger avec force sur l'acteur principal du territoire ? Or, l'acteur principal du territoire, c'est l'Etat.

Si l'on compare notre situation à celle des autres pays de l'Europe, sans doute que nous différons parce que nous avons 36 000 communes, beaucoup de départements, beaucoup de régions. Mais la première des différences avec l'Europe, ce n'est peut-être pas nos collectivités locales, c'est le fait qu'il y a d'un côté un géant qui s'appelle l'Etat, avec dans la main - il les tient d'une main ferme -, les clés du coffre et, de l'autre côté, quelques collectivités locales qui essayent de ne pas être que des nains.
Comment fonctionne aujourd'hui la décentralisation ?
Il y a un principe simple qui est le principe aujourd'hui qui s'applique : les collectivités locales font ce que l'Etat veut bien qu'elles fassent ! Ce principe n'est pas conforme à l'esprit même de notre Constitution. L'article 72 de la Constitution dit au contraire que les collectivités territoriales sont les collectivités de la République, et non pas de l'Etat. L'article 72 précise que les collectivités locales s'administrent librement par leur conseil élu.
Dans la réalité, dans les faits, est-ce que cela s'applique ? Nous ne le croyons pas. Nous pensons au contraire que notre pouvoir local apparaît aujourd'hui comme un pouvoir dérogatoire au droit commun. Au fond, le pouvoir local ne décide pas totalement de ses ressources, il ne décide pas du tout de sa propre réglementation et il est soumis à un contrôle de légalité dans un pays où les tribunaux sont là, peut-être, pour veiller à la légalité. L'Etat, d'ailleurs, dispose d'un droit propre qui est tout à fait exemplaire : l'Etat a ce droit propre au suzerain de nier ce qu'il signe, nous l'avons vu avec le gouvernement d'Alain Juppé. L'Etat peut signer des contrats de plan, mais si la durée ne lui convient pas, il peut l'allonger, si le volume ne lui convient pas, il peut le diminuer !
Je souhaiterais que notre Convention exprime avec vigueur un grand principe qui mérite sans doute beaucoup de réflexion : l'Etat se contente de faire ce que les collectivités locales sont incapables de faire.
Bien sûr, il nous faut un Etat, et un Etat fort qui disposera toujours de ses pouvoirs régaliens, un Etat qui comprendra les inégalités de territoire en modulant des dotations entre territoires, un Etat qui définira une politique générale y compris quand le Medef veut gérer à sa façon l'assurance chômage.
Notre pays a besoin de tout cela, il a besoin d'impulsions politiques fortes comme celle donnée par le gouvernement de Lionel Jospin en faveur de l'emploi.
Il n'est donc pas question que l'Etat ne s'occupe pas des affaires du pays.
Mais je repose ma question : toutes les affaires publiques sont-elles des affaires d'Etat ?
Que l'Etat définisse une politique industrielle, c'est très bien. A-t-il besoin ensuite de suivre les petites et les moyennes entreprises ? A-t-il besoin ensuite de veiller sur le sort de l'artisanat et des très petites entreprises ? Est-il besoin que le préfet intervienne, même marginalement, dans les transferts de technologie, dans le tourisme, dans l'habitat, dans les contrats de pays, dans la

gestion des déchets ? Est-ce que tout cela ne peut pas être confié définitivement aux collectivités locales ? (Applaudissements)
Je crois que nous ferions bien de reprendre l'inspiration de la loi Defferre.
Est-ce que nous pouvons nous plaindre aujourd'hui que les lycées, que les collèges et que les écoles aient été décentralisés et confiés à leurs collectivités de rattachement ? Est-ce que cela a été une bonne chose ou pas une bonne chose ? Et si notre réponse est positive, alors je crois que nous devons toujours aller plus loin.
La deuxième de nos réflexions est une réflexion sur la clarification des compétences.
Nous lisons dans le texte qu'il faut qu'à chaque collectivité corresponde un impôt. Très bien. Je crois qu'il faudra aussi que nous disions avec force : à chaque collectivité un impôt et un bloc de compétences. Et là, il y a à l'évidence une discussion qui peut nous opposer.
Est-ce qu'il faut des blocs de compétences ou est-ce qu'il faut des blocs de responsabilités ? Un bloc de responsabilités, c'est toujours plusieurs collectivités qui se mêlent de tout, mais avec un chef de file qui mettrait de l'ordre.
Eh bien ! Je crois que cela ne sera pas suffisant, que nous ne gagnerons ni en lisibilité, ni en responsabilité, et que là aussi il faut revenir à notre inspiration première, avec des compétences exclusives par collectivité.
Clarification, c'est un débat d'aujourd'hui. Est-ce que clarification, est-ce que simplification veut dire suppression ? En Gironde, peut-être parce que la majorité du conseil général est de gauche, en Gironde en tout cas nous ne le pensons pas et nous ne pensons pas qu'il soit une bonne chose de supprimer le département, et même de supprimer le canton.
Je vais essayer de vous expliquer pourquoi en deux mots.
Dans le texte, que dit-on ? Il ne faut pas de cantons, ou il faut un scrutin de liste, ce qui revient au même.
Pourquoi ? Parce que sinon, les populations ne seraient pas suffisamment représentées, pas équitablement représentées.
Mais, mes camarades, notre problème à nous est double : il est, d'un côté, effectivement, de représenter les populations, mais aussi, de l'autre côté, de représenter les territoires. Et si vous mettez un scrutin de liste au niveau départemental, vous représenterez les populations, mais est-ce que vous représenterez tous les territoires et, notamment, est-ce que vous allez représenter les territoires ruraux ?
Je crains que non, et donc, ce serait sans doute pour nous, dans ce pays où la désertification menace constamment, une erreur.
Une dernière réflexion sur la démocratisation.
Il n'y a pas de démocratie sans électeurs. Je me félicite que ce texte de la Convention prenne nettement position pour l'élection au suffrage universel des assemblées territoriales. C'est une bonne chose. Lorsqu'on lève l'impôt, on doit rendre compte à celui qui paye l'impôt.

Et puis, il reste le dernier point : il n'y a pas de démocratie sans électeurs, peut-on imaginer qu'il y ait une démocratie sans élus ?
Le texte est fort sur ce point, je crois qu'il pourrait l'être encore plus. Si l'on imaginait une République dans laquelle nos élus nationaux n'aient ni la disponibilité en temps, ni les moyens nécessaires pour faire face à leur mandat, peut-être qu'entre nous, nous nous dirions : il s'agit là d'une République bien formelle... Eh bien ! Ce que nous n'acceptons pas au niveau national, nous l'acceptons au niveau local ! L'élu local est un élu sans statut alors qu'il n'est pas un élu sans responsabilités.
Je crois qu'il est temps de mettre fin à cette inégalité entre élu local et élu national avec un statut de l'élu.
(Applaudissements)

La Présidente - Louis Mermaz a maintenant la parole, Fabrice Maucci se prépare.

Louis Mermaz
Chers camarades, j'aurais voulu commencer par saluer Pierre Mauroy, l'homme, avec Gaston Defferre, de la décentralisation, mais il me pardonnera : cinq minutes ne permettent pas de longues congratulations, ni pour lui, ni pour saluer les camarades responsables de cette fédération et les élus.
Je jetais un œil indiscret sur les papiers de Pierre Mauroy et il compulsait un article : « On ne sait plus qui fait quoi. »
On ne sait plus qui fait quoi et je crois que c'est le sujet, si bien qu'on peut se demander si aujourd'hui, il n'y a pas une véritable crise de la citoyenneté en France, bien qu'on n'ait jamais autant parlé de citoyens. Il faudrait noter, en style télégraphique :
- les effets de la mondialisation ;
- l'action des fonds de pension et de gestion d'outre-Atlantique, qui réduit nos pouvoirs sur le terrain, on ne le sait que trop ;
- la prédominance de l'actionnariat, des profits en bourse sur ce qui revient au travail ;
- la révolution médiatique, qui permet aux médias, dont la dépendance financière est bien connue, de manipuler l'opinion ;
- le pouvoir scientifique, qui est une bonne chose au départ, mais la prolifération des comités d'éthique qui circonviennent les décisions ;
- le pouvoir d'arbitrage par le droit, mais qui connaît aujourd'hui des dérives avec une judiciarisation qui inquiète nombre de citoyens, nombre d'élus et nombre de membres du mouvement associatif.
Et cependant, la notion de citoyenneté est mise à toutes les sauces. Mais ce citoyen-là n'est-il pas plutôt un consommateur qu'un citoyen au sens fort et politique du terme ?

On a parlé jadis de « l'entreprise citoyenne », mais Louis-Philippe se disait déjà Roi-citoyen. On parle de « comportement citoyen » à tout bout de champ et certains supermarchés ont inventé le terme extraordinaire de « produit citoyen ». Et pendant ce temps-là, c'est l'individualisme collectif, selon le terme d'un sociologue, qui se développe.
Alors, n'est-il pas temps, à travers des institutions lointaines et parfois enchevêtrées, de retrouver pour le citoyen des droits politiques, de vrais droits politiques ?
Car c'est vrai que nous vivons dans une grande confusion.
Il y a l'Europe, mais on en connaît plus aujourd'hui le côté gendarme et touche-à-tout que le responsable politique des grands enjeux des diplomaties et des défenses nationales et, là aussi, beaucoup de décisions échappent ; on n'a pas l'impression que les décisions fondamentales se prennent encore à cet échelon.
Il y a l'Europe, il y a l'Etat, les régions, le département, l'intercommunalité, les communes, et pendant ce temps-là, affaiblissement du pouvoir politique et du pouvoir syndical.
Bien sûr, la croissance, aujourd'hui bienvenue, masque la crise, du moins dans les classes moyennes ; elle la masque beaucoup moins dans les classes populaires qui connaissent une précarité montante. Si bien que, comme dans d'autres pays, nous commençons à connaître une société à deux ou trois vitesses.
Il est donc temps de redonner son sens à l'action politique, de retrouver un espace pour la politique.
Nous avons, bien sûr, un bon bilan, le gouvernement et nous-mêmes pouvons être fiers de ce bilan, mais il faut savoir que cela se déroule dans un environnement international pour le moment favorable, que nous sommes allés jusqu'au bout de ce qui est possible et que le possible ne couvre pas tout le champ de l'action.
Il nous faut aujourd'hui un projet et des perspectives et précisément cette Convention, une parmi d'autres, qui traite de territoires et de citoyens, de citoyens et de territoires, doit nous permettre d'avancer sur le chemin de la reconquête des pouvoirs pour le citoyen et pour l'élu, son représentant.
Il faut souhaiter que l'Europe construise un véritable pouvoir politique, il faut souhaiter qu'une banque centrale européenne soit contrôlée par un pouvoir politique, il faut que l'Etat-Nation demeure, que l'Etat-Nation soit fort, car la France, comme les autres grandes nations qui composent l'Europe, ne doit pas se diluer. Il faut que les pouvoirs locaux nous soient décentralisés - je partage tout à fait ce que disait Anziani il y a un instant -, il faut qu'au niveau des pouvoirs locaux, chacun puisse faire ce qui est de sa compétence, il faut appliquer à la France la subsidiarité revendiquée en matière d'institutions européennes.
Mais il faut faire attention que les lois soient nationales, car si en Gironde l'action sociale du conseil général, je n'en doute pas, est bonne, je pourrais vous dire que, dans l'Isère, l'action sociale du conseil général, encore tenu par la

droite, n'est pas loin de zéro ! Donc, il y a inégalité de traitement et il faut que, dans la République, les collectivités locales obéissent aux mêmes lois.
Les départements. Je demeure attaché au département, mais évidemment à condition que nous n'ayons pas des cantons à 1 200, 1 500 et 1 200 habitants, comme dans l'Isère - trois cantons détenus par la droite - et, à côté de cela, des cantons à 38 000, 45 000, 35 000, 25 000 habitants ! Il y a beau temps que ce département aurait dû revenir à la gauche, mais ce découpage archaïque nous prive depuis longtemps de responsabilité.
Alors, Pierre Mauroy, ou bien l'on fait un scrutin départemental, et cela, c'est clair et honnête, ou alors on a le courage non pas de faire disparaître les petits cantons montagnards, qui ont leur utilité, mais on n'accepte plus de telles disparités.
Oui, ayant elles-mêmes suscité quelques réflexions, nous sommes en face d'un enchevêtrement d'institutions qui n'est pas sans rappeler la fin de l'ancien régime mais il n'est pas question aujourd'hui d'appeler à des mobilisations révolutionnaires, ce serait romantique et absurde et il y a une force réformatrice suffisante pour construire des contre-pouvoirs à la mondialisation dont nous connaissons les ravages.
Soyons fiers de ce qu'on appelait jadis l'universalisme français, que l'on n'appelle plus aujourd'hui que l'exception française. Si nous croyons à la nécessité du service public, nous savons que le service public à tous les niveaux est la meilleure façon de combattre les inégalités et de faire vivre la démocratie, de faire vivre la République.
Sachons qu'une économie de marché a plutôt tendance à produire une société de marché qu'autre chose et sachons que la seule réponse à la société de marché qui nous menace c'est la démocratie, c'est la République.
Que cette Convention ne soit pas seulement de caractère technique et administratif mais qu'elle soit un moment modeste, mais un moment important, de reconquête des pouvoirs et des responsabilités par les citoyens et les militants. (Applaudissements)

Le Président - La parole est maintenant à Fabrice Maucci, de la fédération de la Savoie, puis à Claude Bartolone.

Fabrice Maucci
Bonjour à tous. La fédération de la Savoie a proposé deux amendements concernant les transports, d'abord les transports urbains et puis les transports de marchandises à longue distance. Je vais vous faire prendre essentiellement la page 17 du texte national.
Sur les transports urbains : vous savez que le trafic automobile prend un poids qui pose de nombreuses difficultés, des difficultés écologiques, par la pollution de l'air qui est aujourd'hui essentiellement due à cela et non plus à l'industrie, et le moteur propre que l'on a évoqué tout à l'heure ne vient pas vite ; des

problèmes financiers, même si par ailleurs un développement économique est imputable à l'industrie automobile, le coût des infrastructures grève le poids des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales dans des proportions importantes ; et puis un coût « sanitaire », je veux bien sûr parler là du nombre de morts sur les routes.
Le développement des transports en commun souhaité n'est qu'une incantation si ces transports en commun ne sont pas plus performants dans nos villes à l'avenir. Ils ne peuvent pas l'être aujourd'hui parce que la ville s'est construite ces quarante dernières années sur la croyance que chacun pourrait utiliser la liberté que représente encore aux yeux de beaucoup l'utilisation exclusive de l'automobile pour se déplacer. La ville s'est donc modifiée en fonction de l'automobile, de sa souplesse géographique et d'une manière qui n'est aujourd'hui pas compatible avec l'utilisation efficace des transports en commun.
C'est pour cela que nous proposons un amendement qui consisterait à rajouter aux différents points qui concernent la réorganisation des transports urbains, un troisième point, après la journée sans voiture, « surtout de promouvoir des formes de renouvellement et de développement urbains aptes à rendre les transports collectifs structurellement au moins aussi performants et attractifs que la voiture pour le déplacement quotidien. »
Pour les transports de marchandises, venant de Savoie, vous vous doutez que nous sommes sensibilisés à la question depuis la fermeture du tunnel du Mont-Blanc, la Vallée de la Maurienne et le secteur proche du tunnel de Fréjus souffrent énormément de ce trafic. La réflexion que nous faisons est très simple : on nous propose, et nous le voulons peut-être plus que d'autres, une ligne à grande vitesse pour les marchandises entre Lyon et Turin, mais il se trouve aussi que d'ici à sa réalisation, le trafic global des marchandises à travers les Alpes aura peut-être doublé et la solution durable n'aura pas été trouvée.
Nous proposons - et c'est là l'amendement - également de prendre conscience que la hausse prévue des échanges de marchandises dépasse de beaucoup la capacité en infrastructures existantes et en projet et qu'elle n'est donc écologiquement et économiquement pas souhaitable. Il faut donc, parallèlement à un transfert vers le rail, réfléchir aux moyens de limiter la croissance de ces échanges, par exemple en dissuadant les sous-traitances lointaines actuellement engendrées par les différences de coût du travail au sein de l'Europe.
Je vous remercie.

La Présidente - Merci. Claude Bartolone a maintenant la parole et Jean-Claude Peyronnet interviendra ensuite.

Claude Bartolone
Chers camarades, Rennes, Mâcon, Pau, Arles, Paris, Roubaix, et aujourd'hui Clermont-Ferrand : notre tour de France s'achève, provisoirement. Lionel Jospin m'a demandé de vous saluer et de vous remercier à la fois pour cette

mobilisation et pour la qualité des propositions qui ont pu être faites par le Parti Socialiste.
Au-delà des clivages habituels et des stéréotypes un peu usés touchant à l'opposition ville/campagne, notre Convention ancre résolument nos territoires dans une exigence de citoyenneté renforcée et de démocratie. Le gouvernement, au cours des cinq comités pour l'aménagement et le développement du territoire, présidés depuis 1997 par Lionel Jospin, a bâti une politique d'aménagement nouvelle qui vise à répondre par la concertation et le contrat aux aspirations de nos concitoyens autour de quatre orientations essentielles.
De nombreuses mesures ont été prises pour soutenir l'emploi, qui est une priorité de la politique d'aménagement, je pense en particulier aux délocalisations et aux implantations d'emplois publics dans les régions ; ensuite une politique vigoureuse de développement des services publics polyvalents a été renforcée, en particulier grâce aux maisons de services publics ; notre politique d'aménagement du territoire vise également à soutenir un développement équilibré fondé sur les technologies de l'information ; enfin, nous mettons en œuvre des outils nouveaux pour préparer l'avenir des territoires, c'est le rôle assigné aux schémas de services collectifs dont la préparation, largement négociée, est entrée dans une phase décisive, que ce soit dans le domaine sanitaire, culturel, des transports, de l'environnement. Ce cadre nouveau de l'action publique permettra de donner un coup d'accélérateur à la modernisation du pays, apportant une vision cohérente du développement durable et en contribuant à réduire les inégalités.
Bien sûr, il faut convaincre l'Etat de travailler autrement ; bien sûr il faut convaincre les villes riches de collaborer avec les villes pauvres ; bien sûr il faut convaincre les élus locaux que leurs territoires ne sont pas menacés et que l'interdépendance monde rural/monde urbain est une réalité et non une fatalité.
L'enjeu pour nous, au moment où le chômage recule de façon très forte, est de ne pas considérer la situation des plus pauvres sous l'angle froid et cynique d'un pourcentage incompressible de chômeurs et de les laisser dans l'exclusion. La déception serait à la hauteur de l'espoir et de l'injustice que ressentiraient les laissés pour compte, ceux qui se trouveraient du mauvais côté de la fracture territoriale. C'est pour cela que je veux construire des villes solidaires. Nous ne pouvons accepter que la reprise économique donne l'impression de vouloir s'arrêter à la limite des quartiers populaires.
Un clin d'œil que nous fait quelquefois l'histoire au travers de dates symboliques : 1881, Gambetta crée le ministère de l'Agriculture pour que les paysans participent de plein droit à la République ; 1981, cent ans après le ministère de l'Agriculture, quelques mois après l'avènement de la gauche en France, la politique de la ville prend naissance. Il a fallu attendre cent ans, la fin du 20ème siècle, pour que l'on accepte l'idée que la ville mérite une politique et cette politique pour la ville c'est nous, les Socialistes, qui l'avons voulue. (Applaudissements)

Vingt ans après, l'enjeu politique est toujours aussi fort car la ville suscite beaucoup d'intérêt mais provoque aussi beaucoup d'inquiétude. Il s'agit pour nous de préparer aujourd'hui les villes solidaires de demain. Il est temps en effet de rentrer de plain-pied dans la civilisation urbaine sans plus de résistance.
La ville française porte en elle ce désir que nous revendiquons de rendre les hommes égaux en construisant des cités fondées sur le respect des autres et la démocratie. Nous avons donc à être fiers de nos villes, mais parce que le principe d'urbanité a parfois été oublié, la ville a perdu de sa force et de sa noblesse. Des quartiers relégués, des logements parfois indignes, des services publics absents, cela nécessitait une action rapide et ambitieuse.
La ville est donc aussi à réinventer. C'est pourquoi le gouvernement a décidé un vaste plan de renouvellement urbain et la mise en œuvre à la fois de cinquante grands projets de ville et de trente opérations de renouvellement urbain pour marquer une rupture forte avec la logique ségrégative. Nous avons commencé. J'assistais récemment aux Tarterêts, à Saint-Étienne ou à la Courneuve, à des démolitions de barres. C'était émouvant - pourquoi vous le cacher ? - parce que la mémoire des lieux portait en elle celle des familles ouvrières qui avaient vécu là, ces femmes et ces hommes qui méritent tout notre respect et qui ont subi des conditions de vie si difficiles ces vingt-cinq dernières années.
Mais refaire la ville, c'est oser démolir l'irréparable ; c'est reconstruire, c'est réhabiliter ; c'est tout simplement exiger que l'on respecte la demande des habitants les plus modestes comme on respecte celle des plus favorisés ; c'est faire en sorte qu'ils disposent, comme a eu l'occasion de le dire Michel Rocard au moment où il était Premier ministre, de cages d'escalier propres, d'ascenseurs qui marchent, de logements salubres, insonorisés, d'extérieurs agréables.
Il s'agit aussi de refaire la ville sur des principes retrouvés. Le principe de solidarité doit guider notre projet politique et des moyens budgétaires exceptionnels vont permettre de rétablir la justice. Il faudra aller plus loin en matière de péréquation des dotations de l'Etat aux communes et de la fiscalité locale. Il faudra réformer là aussi en profondeur. Nous faisons et nous ferons là encore entendre notre différence.
Le Parti Socialiste a toujours été auprès des plus faibles, il a toujours été aux côtés de ceux qui luttent contre les inégalités, qui se sont déplacés des mines et des usines vers les villes ; il a toujours défendu les sans emploi, les sans voix.
Aujourd'hui, c'est sur le territoire des villes que s'est enkystée une misère que nous ne saurions admettre. C'est l'objet de notre militantisme, c'est ce pourquoi vous vous battez au quotidien, c'est pourquoi nous devons poursuivre des actions très concrètes contre les discriminations, contre la violence, contre l'absence de dialogue entre générations, contre la séparation des habitants en fonction de leur couleur de peau ou de leur origine sociale.
Notre projet est de faire en sorte que chaque ville tienne ensemble ses habitants. Nous voulons l'égalité, nous voulons une économie au service de l'homme, nous voulons une société du partage. Contre tout ce qui joue en faveur de la

séparation, nous devons relier les hommes entre eux, les quartiers aux quartiers, les quartiers décentrés au centre ancien des villes autrement que par des voies artificielles ou par ces ronds-points tourniquets à la désespérante uniformité, relier les villes voisines entre elles.
C'est un but éminemment politique, qui s'appuie sur la conviction, l'absolue nécessité d'une société plus fraternelle. C'est le sens du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbain que j'ai défendu aux côtés de Jean-Claude Gayssot et de Louis Besson et qui encourage la construction de 20% de logements sociaux dans les communes qui n'en ont pas assez afin que les enfants soient éduqués ensemble, afin que les gens vivent ensemble, dans le respect de leurs usages, de leur culture et de leurs habitudes.
C'est pourquoi, chers camarades, certains élus de droite, flattant les tentations et les aspirations séparatistes de nos concitoyens les plus privilégiés, qui n'aiment pas les autres, qui ont peur des autres, sauf quand ils sont riches, blancs et chics, cette partie de la droite qui entretient les clivages au profit de ses seuls intérêts, a tant manifesté son désaccord au sujet de cette loi.
Vous avez encore leurs interventions, j'en suis sûr, dans l'oreille : cette opposition au logement social au nom du logement social, produit dans les années cinquante-soixante comme si aujourd'hui le logement social était ces barres, ces tours qui étaient indispensables au moment de la réparation, de la reconstruction au lendemain de la guerre, qui étaient indispensables au moment de l'apparition de la France industrielle mais qui, aujourd'hui, pour le public comme pour le travail fait, est une forme d'urbanisme et d'architecture d'un autre temps.
Oui, c'est une ville humaine, hospitalière et solidaire, que ce gouvernement a choisie, que nous, Socialistes, nous voulons.
Mes chers camarades, nos concitoyens, les jeunes surtout, s'ils ont besoin d'être assurés de nouveau sur leur avenir matériel, ont autant besoin d'espoir, de mots d'ordre nouveaux, de nouvelles utopies, et de trouver un sens à leur vie.
Ils ont besoin d'un projet.
C'est pourquoi il me semble que cette Convention est une opportunité pour nous permettre d'ouvrir d'autres perspectives.
La société a changé, nos concitoyens ont de nouvelles exigences. Nous devons y répondre. Les échéances qui arrivent à grands pas seront l'occasion, je suis sûr, de les convaincre : on peut changer la ville, on compte sur eux pour contribuer à inventer la société du 21ème siècle.
Pour conclure, chers camarades, je vous proposerai trois axes de réflexion qui, selon moi, pourront utilement être approfondis.

- D'abord, la gestion du temps.

Cette question mérite qu'on réfléchisse à une vision nouvelle et anticipatrice de concevoir des formes d'organisation des villes car la ville est sans doute de l'espace, mais bien plus encore du temps, un temps non maîtrisé et vécu le plus

souvent sur le mode de l'anxiété, et non sur le mode du choix ou du consentement.
Les femmes des quartiers populaires en savent quelque chose. Elles vivent un marathon quotidien, toujours dans l'urgence et à la recherche d'un équilibre jamais atteint, entre le temps du travail et celui de la famille, en oubliant le plus souvent le leur propre.
C'est une question d'égalité : égalité devant l'emploi pour toutes les femmes, égalité devant les loisirs, égalité entre hommes et femmes.
La réduction du temps de travail d'une part, et la lutte contre le chômage d'autre part, questions majeures auxquelles Martine Aubry a consacré tant d'efforts, mais aussi les nouvelles responsabilités que nous avons confiées aux femmes par la loi sur la parité, nous y incitent : nouveaux modes de garde d'enfants, nouveaux horaires des services publics, moyens de transports réorganisés, sont devenus indispensables.
Certaines villes ont commencé ce travail de réflexion qui doit être amplifié. Nicole Péry et moi-même avons confié une mission à Edmond Hervé pour désormais faire la ville avec et pour les femmes.

- La décentralisation ensuite, qu'il nous faut faire rentrer dans l'âge adulte. La commission Mauroy ouvrira, j'en suis sûr, des pistes de réforme.

Je souhaiterais, à cet égard, qu'on évite les faux débats et les culs-de-sac idéologiques. Demain, si nous avons besoin de transferts de compétences, nous avons besoin plus encore de mettre en œuvre des actions exemplaires qui feront avancer la réforme de l'Etat concrètement.
L'éducation, par exemple, souffre d'une polarisation excessive entre, d'une part, la défense arc-boutée du service public et, d'autre part, des visées libérales de sabordage de notre système éducatif. C'est l'exercice préféré de la droite raide - et de certains philosophes - qui réclame à cors et à cris une école de la séparation sociale et de la ségrégation des savoirs.
Or il existe une alternative, une révolution sans tambours ni trompettes, que nous appelons de nos vœux, et qui consiste à développer partout, comme c'est déjà le cas dans certaines villes, des projets éducatifs concertés avec l'ensemble des acteurs, de façon à concevoir une éducation de qualité et l'égalité des chances pour tous les enfants.
Chers camarades, je veux parler de l'éducation à ce point-là de mon propos.
Les élus que vous êtes le savent bien, aujourd'hui un élément majeur de délocalisation dans nos quartiers populaires, c'est l'école.
Il y a bien une période de reprise économique où, y compris, dans nos quartiers populaires, des femmes et des hommes retrouvent de l'emploi. Quelquefois, c'est en fonction de la qualité de l'école, de l'image de l'école, de la réussite scolaire que propose l'école, qu'ils quittent ces quartiers et que, chaque jour, un petit peu plus, l'idée de mixité humaine et mixité sociale devient plus compliquée à mettre en place.
On pourrait en dire autant de la sécurité.

L'approche globale et équilibrée de la sécurité que prône le gouvernement nous permet de dépasser les débats, sur la police municipale par exemple. La sécurité doit être une coproduction de tous les acteurs de l'éducation, de la prévention, de l'insertion, et de la sanction.
Là aussi, nous avons un deuxième point sur ces pistes à poursuivre en termes de rénovation.
Nous le savons bien, quelle que soit la tâche, quelle que soit l'action que nous avons dans ces quartiers populaires, quelle que soit notre intervention sur le social, sur le bâti, si c'est le sentiment d'insécurité qui prédomine, toutes nos actions sont réduites à néant parce qu'elles ne sont pas visibles.
Enfin la démocratie, jamais atteinte, jamais achevée, doit nous guider inlassablement.
Les Français, qu'ils soient citadins ou ruraux, ont besoin que non seulement, on renforce la démocratie, mais ils veulent surtout y croire.
Les citadins doivent parfois retrouver le goût d'être citoyens même si ce concept, comme le disait Louis, il y a quelques instants, mérite d'être précisé.
C'est pourquoi l'écoute, la participation, le dialogue, le souci constant des plus faibles, la proximité entre institutions et populations, sont des mots d'ordre jamais usés.
Là aussi, chers camarades, il y a certainement la possibilité, pour nous, en parlant de démocratie locale, de faire la différence entre la gauche et la droite. Je le dis souvent, ce concept de démocratie locale, si nous n'y prenons pas garde, peut être un concept « petit bourgeois ».
On se retrouve entre soi : celles et ceux qui maîtrisent les mots et les discours, celles et ceux qui maîtrisent la technique, celles et ceux qui maîtrisent le langage technique, et on discute de postes, de GOS, d'aménagement, et pendant ce temps-là, toutes celles et ceux qui auraient besoin de parler, toutes celles et ceux qui auraient besoin de s'exprimer pour que nous puissions entendre leurs voix et leurs aspirations, se sentent à nouveau tenus de côté, parce qu'ils ne peuvent maîtriser ni les mots, ni quelquefois le langage, pour pouvoir participer à ce débat.
Ce concept même de démocratie locale, ce concept même de parole des habitants, nous devons en donner notre interprétation pour montrer que nous voulons en faire là aussi un instrument en direction de celles et ceux qui subissent l'exclusion.
Et puisque nous parlons de citoyenneté, je voudrais aborder avec vous la question essentielle de l'immigration et de l'intégration.
Chers camarades, en ce domaine, il nous faut agir dans trois directions :
- Tout d'abord en direction des parents qui sont encore d'origine ou de nationalité étrangère et qui doivent se rendre compte que nous avons décidé, au niveau de nos territoires, de faire face à nos dettes morales.
Ils ont quelquefois donner une énorme énergie pour permettre la reconstruction de notre pays. Ils y sont maintenant, pour longtemps. Ils veulent vieillir à côté de

leurs enfants qui, eux, sont français, et nous devons répondre de manière symbolique mais aussi d'une manière précise aux revendications et aux aspirations qui sont les leurs. Que ce soit au niveau des lieux de culte qui doivent être érigés en tenant compte à la fois de leur demande et de notre laïcité, que ce soit d'actions qui doivent être entreprises pour leur permettre d'exercer le rite de leurs fêtes et de notamment la fête du sacrifice dans des conditions décentes, que ce soit la gestion que nous devons nous poser localement, que ce soit pour les carrés musulmans ou pour la structuration de nos C.C.A.S., qui doivent tenir compte aussi du vieillissement de cette population qui est constituée de retraités pour qui nous n'avons pas toujours des propositions qui leur sont faites pour tenir compte de leurs envies, de sortir de cet isolement dans lequel souvent les plonge la retraite bien plus que du temps où ils travaillaient.
Dans ce même esprit, et pour rendre hommage à l'apport de ces populations à notre patrimoine commun, j'ai proposé à Lionel Jospin, la création d'un Musée national de l'immigration afin qu'il devienne un lieu de mémoire et aussi un lieu de culture vivant.
Nous savons par ailleurs, chers camarades, qu'il nous faut faire avancer dans leur direction le droit de vote aux élections locales.
C'est quelque chose qui est examiné actuellement au niveau de l'Assemblée Nationale mais nous le savons bien, cela ne sera pas opérationnel pour les prochaines élections municipales.
Nous sommes au mois de juin, cela n'est pas inscrit à l'ordre du jour du Sénat. Nous savons très bien que la perspective est maintenant la période de 2007. Il faut être clair : nous ne pouvons pas attendre cette période de 2007 pour avoir un message précis dans leur direction comme en direction de leurs enfants.
Pour leurs enfants, chers camarades, nous n'avons besoin ni de réforme de la Constitution, ni de projet présenté au niveau de l'Assemblée Nationale. Ils sont français et nous devons leur démontrer pour eux, comme pour leurs parents, que nous voulons les traiter à égalité de droits et de devoirs. (Applaudissements)
Nous devons, au niveau de nos territoires, montrer le combat résolu qui doit être le nôtre pour faire reculer l'ensemble des ségrégations raciales : ségrégation à l'embauche, ségrégation au niveau de l'Education nationale, ségrégation au niveau des lieux de culture, de loisirs, ségrégation au niveau du logement.
Et puisque j'ai parlé du droit de vote, chers camarades, il y a quelques instants, pour ces enfants, le droit de vote, ils l'ont.
Si nous voulons réellement donner du sens à la proposition que nous voulons faire pour 2007, nous avons une possibilité pour celles et ceux qui sont élus, sur des territoires où ces jeunes, ces femmes, ces hommes, représentent quelque chose, nous avons la possibilité de montrer notre attachement pour aller dans cette direction du droit de vote.
C'est permettre, pour eux, qu'ils soient présents sur les listes que nous présenterons au moment des prochaines élections municipales et pas à l'avant-dernière position mais en position éligible. (Applaudissements)

C'est possible et c'est souhaitable.
C'est nécessaire pour la gauche et pour notre démocratie.
Chers camarades, nous, Socialistes, sommes en présence d'une culture de la conviction et de l'action. Nous croyons que nous pouvons agir sur le monde. Je vous convie à travailler à une renaissance : renaissance d'une culture de l'échange, reconnaissance du progrès, renaissance de la solidarité, renaissance des valeurs partagées, une renaissance urbaine, une renaissance de territoires, de solidarités. (Applaudissements)

Le Président - La parole est à Jean-Claude Peyronnet, puis Alain Richard.

Jean-Claude Peyronnet
Mes chers camarades, je vais vous présenter deux amendements votés à l'unanimité de la Convention fédérale de la Haute-Vienne mais dont l'originalité réside dans le fait qu'ils ont été signés, par ailleurs, par des collègues, camarades, présidents de conseils généraux.
Vous avez devant vous en effet le représentant d'une espèce en voie de disparition, je veux parler des présidents de conseils généraux.
Avant de mourir donc, une bonne douzaine d'entre eux - il y en aurait eu d'autres mais je m'y suis pris trop tard - proposent à la Convention nationale d'adopter deux amendements, non pas destinés à assurer des soins palliatifs et par là même une fin de vie douce au conseil général mais, au contraire, de proclamer haut et fort que les départements ont un avenir et que ce serait une grave erreur que de programmer leur décès. Il ne s'agit pas du tout d'un lobby. Il ne s'agit pas de la défense d'un monde rural archaïque contre un monde urbain en développement mais de bien autre chose.
On trouve en effet des signataires, présidents de départements, très peuplés, voire très urbains, et d'autres très ruraux, je vous les donne en vrac : le Nord, l'Essonne, l'Hérault, la Haute-Garonne - je n'appelle pas au secours le conseil général de Cintegabelle qui n'y est pour rien -, l'Aude, les Côtes d'Armor, la Haute-Vienne.
Il s'agit de deux thèmes majeurs : les missions des conseillers généraux d'une part, et d'autre part, le mode de désignation de ces conseillers généraux.
Il est vrai que le travail législatif récent, en particulier la loi Chevènement plus que la loi Voynet, est en train de modifier le paysage institutionnel du pays.
De plus, une réflexion approfondie s'effectue. La DATAR phosphore comme toujours avec ses certitudes, et donc avec ses erreurs, et ses obsessions.
Le Parlement, l'Assemblée Nationale, le Sénat, multiplient les rapports sur la décentralisation et puis mon cher Pierre, il y a la Commission, dite Commission Mauroy, où nous nous retrouvons très régulièrement comme tu le sais bien.
Tout cela fait que c'est l'ensemble de l'équilibre des pouvoirs dans la République qui est en cause. Certes, personne ne supprime officiellement quoi que ce soit, mais on sent bien que certains construisent un monde prétendument

moderne et efficace à partir de territoires émergents qui, depuis le pays en passant par les régions, aboutissent à une fédération de provinces européennes dans lesquelles se diluerait la nation, et finalement l'identité française. De cette construction-là nous ne voulons pas, non plus de la disparition concomitante des communes, des départements, de l'Etat unitaire, qui constituent la substance même de l'identité française et son fondement démocratique.
Certes, le regroupement des communes est indispensable au travers de l'intercommunalité, il se fait très rapidement. Attention au passage cependant à ne pas tout enlever des compétences communales et de laisser une certaine attractivité à la fonction de maire, sinon s'ils ne s'occupent que de cimetières, de l'état civil, et de ne régler que les problèmes entre particuliers, il y a peu de chance que nous trouvions des maires de qualité qui veuillent bien s'adonner à cette fonction.
Mais bref, les regroupements s'opèrent et sont nécessaires.
Dans le même temps, ces délégations de compétences très fortes rendent plus nécessaire que jamais la cohérence. Je me méfie de ceux qui prônent la métropolisation à tout va, qui auraient tôt fait de reconstituer l'empire romain, la lumière à la ville et les ténèbres aux croquants des campagnes que les gens de la ville vont visiter le dimanche, en leur assignant la fonction de couper les roses et chasser les vipères.
Donc il faut de la cohérence. Si par exemple, on délègue, et c'est possible juridiquement, probablement souhaitable, donc une part de l'action sociale exercée par les départements vers les communautés d'agglomérations, il faut que la mise en place de la politique dans cette agglomération s'insère dans un schéma plus vaste, cohérent et péréquateur, englobant villes et campagnes et cela, les conseillers généraux, en particulier ceux de gauche, savent le faire et peuvent le faire.
Malgré le mode de scrutin actuel qui pousse à la parcellisation, ils ont souvent mis sur pied de grands schémas qui ne sont pas seulement d'orientations, mais qui sont des schémas de mise en œuvre pratique de politiques de proximité.
Je prends l'exemple du département de la Haute-Vienne sans chercher du tout à être exhaustif, dans le domaine social, l'enfance, la famille, le plan gérontologique, les handicapés, les aires d'accueil pour nomades, l'environnement, l'assainissement, l'eau potable, l'élimination des déchets, les routes, le tourisme, l'économique. Voilà pourquoi un amendement est proposé qui dit clairement les choses.
Le texte que nous avons à examiner dit de façon très complexe : « Dans certaines contextes, le département peut ainsi être amené à jouer un rôle utile d'animation en favorisant, etc. » On sent bien - c'est le moins que l'on puisse dire - que c'est le fruit d'un compromis. Je propose que nous disions clairement les choses, que nous disions que le département est le maillon indispensable de l'animation et de la mise en cohérence des politiques de développement local, mises en œuvre par les structures intercommunales, et que nous en discutions.

Reste le deuxième problème et deuxième amendement qui évoque, à partir du texte à la page vingt-deux, le serpent de mer du mode de désignation des conseillers généraux.
Le problème est difficile, il faudrait concilier la liaison entre le territoire et la représentation des mêmes territoires, du terrain, que je crois fondamentale, avec la justice du mode de scrutin.
Le texte dit, page vingt-deux : « Les conseillers généraux seront élus au scrutin de liste. » S'il s'agit d'élire une liste de conseillers généraux à la proportionnelle avec le département comme circonscription, cette proposition ne satisfera que des fédérations qui ont quatre conseillers généraux, qui espèrent doubler le nombre de conseillers généraux de gauche, mais sans se soucier des dégâts que ce mode de scrutin pourra provoquer dans un certain nombre de départements, notamment du sud de la France, où, avec le mode de scrutin actuel, nous tenons les conseils généraux.
S'il s'agit, comme cela a été évoqué dans la commission présidée par Pierre Mauroy, mais je rappelle qu'elle n'a encore rien rédigé, de découper le département en territoires, agglutinant les intercommunalités, si cela peut paraître séduisant, j'attire votre attention sur son défaut, que je crois rédhibitoire : elle reproduit le scrutin régional actuel et empêche toute majorité, ce qui fait qu'après avoir inventé le 49-3 régional, il faudra que nous inventions, que nous créions le 49-3 départemental. Je n'insiste pas.
Par ailleurs, sur les défauts connus qui ont fait renoncer à la proportionnelle au niveau national, je signale au passage curieusement qu'avec un mode de scrutin territorialisé au niveau national, se définissent malgré tout des politiques nationales.
Je vais vous faire malgré tout une confidence, avec le mode de scrutin actuel, il est vrai que dans une conjonction astrale assez favorable, si la dernière fois nous avions renouvelé l'ensemble des conseils généraux et non pas la moitié, nous aurions soixante conseils généraux de gauche actuellement.
Pour autant, doit-on en rester à la situation actuelle ? Vraiment, je ne le crois pas. Le canton a ses défauts, on le dit, il ne représente souvent pas grand chose en milieu rural et je suis d'accord avec Louis Mermaz, il faut regrouper, découper, ne pas hésiter à le faire.
C'est surtout en milieu urbain que le canton serait mort, sans doute, encore que le conseiller général de tel ou tel canton urbain est souvent plus connu que le dix-huitième adjoint de telle ou telle grande ville.
J'attire votre attention sur le fait qu'à l'heure actuelle, où on se préoccupe de se rapprocher des quartiers, les conseillers généraux représentent le quartier d'une certain façon, ce n'est pas parfait, il faut revoir les choses, mais peut-être pourrait-on imaginer que cette circonscription cantonale du quartier rénovée, re-découpée, pourrait être la base d'une représentation de ces quartier sans relation avec la municipalité, bref, pour aller vite, nous préconisons de rompre pour une fois avec l'uniformité française, Etat unitaire ne voulant pas dire Etat uniforme,

et de classer les départements en trois catégories : les ruraux - je simplifie, le texte lui-même est déposé sur le bureau de notre Convention -, et les deux groupes pour lesquels on pourrait concevoir le maintien du canton sous réserve du re-découpage nécessaire, les cantons des départements urbains, types Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis, dans lesquels je conçois que finalement, avec un nombre très réduit de villes, on puisse avoir une proportion, et enfin réfléchir aux autres départements dans lesquels il y a une ville importante et une zone rurale importante, et travailler avec une représentation juste et proche du territoire dans ces deux territoires que sont d'une part la ville et d'autre part la zone rurale.
Je doute, je m'interroge sur la constitutionnalité de cette dernière. Elle pose problème et donc il faut que nous y travaillons.
Vous l'avez compris, je ne prétends pas vous apporter de solution toute faite, ces amendements sont, comme on dirait au Parlement, des amendements d'appel, ils ont pour but qu'on ne traite pas de façon sauvagement simpliste un problème compliqué, pour qu'on n'enterre pas une entité administrative et politique façonnée par 200 ans d'histoire, mais profondément rénovée, mon cher Pierre, il y a vingt ans.
Et puis je vous l'assure, le département n'est pas mort, car il bouge encore.
Merci.
(Applaudissements)

La Présidente - Merci, Jean-Claude.
Alain Richard a maintenant la parole.
Il restera ensuite deux interventions, celle de Marc Valéry et celle de Claire Le Franc, avant que nous ne terminions le débat pour ce matin.

Alain Richard
Je ne vais pas occuper longtemps l'attention de la Convention, mais je m'en serais voulu de manquer cette Convention.
Avec beaucoup de camarades, nous partageons des débats, des réflexions, parfois des contradictions ou des dissensions sur les problèmes de vie locale, sur les problèmes d'aménagement du territoire, sur les problèmes de collectivité. On a commencé à l'époque de la Commission Dubedout quand on a préfiguré la décentralisation dont j'ai eu l'honneur d'être rapporteur, il y a dix-neuf ans.
Je crois que c'est très important que notre parti soit capable d'être à nouveau créatif, d'être à nouveau en approche de propositions pour faire avancer le débat sur ces questions-là.
Je voudrais dire - je ne sais pas si cela se fait dans une Convention - que le texte est bon. Cela peut paraître un peu bizarre, un peu fabriqué. Je voudrais dire qu'il n'est même pas bon, il est très bon, notamment parce qu'on connaît tous ce genre de débat, ce texte évite la totalité des facilités, des conformismes, des

attitudes de pleurnicheries qui forment, il faut bien le dire, les deux tiers de la matière en matière de débat d'aménagement du territoire et de décentralisation.
Il dit des choses sur lesquelles je veux insister deux minutes. D'abord, au centre, il y a les moyens éducatifs, on ne peut pas faire vivre un territoire, imaginer un équilibre s'il n'y a pas une distribution quantitative et qualitative des moyens éducatifs jusqu'à l'enseignement supérieur.
Il dit ensuite une autre chose importante qui est que le vivre ensemble qu'on a besoin de conforter, d'améliorer, de réparer, etc., est exclusif du communautarisme, et ce n'est pas un débat abstrait. On voit bien que les suites, les empilements, les sédimentations de notre géographie et de nos flux migratoires des générations précédentes ont fabriqué des situations dans lesquelles nous commençons à voir des mécanismes de vie collective en minorité, au sens que ce terme retrouve aux Etats-Unis, et donc les éléments d'un communautarisme, discrètement acceptés, ont commencé à apparaître dans notre pays. Je pense que c'est un sujet de débat politique absolument majeur, pas seulement par référence aux valeurs républicaines que nous célébrons depuis quelques centenaires mais simplement parce qu'au regard de valeurs humaines toutes simples, comme la liberté personnelle, le communautarisme est d'abord un élément, un outil d'oppression sur les personnes, donc c'est une affaire que nous ne devons pas traiter à la légère, dans laquelle nous ne pouvons pas faire preuve de complaisance même si on sait bien que dans certains espaces urbains, il y a forcément, pour ceux qui sont directement au contact, des compromis à faire.
Ce texte dit aussi, je crois, quelque chose qui est important, qui est la cohérence entre les moyens de l'action économique et ceux de l'action sociale.
Il y a un risque aujourd'hui, dans notre évolution territoriale, que certains territoires voient l'essentiel de leur activité, notamment de leurs emplois, fondé sur des services à caractère social. Cela existe déjà dans des départements et arrondissements entiers et que d'autres, au contraire, sont des lieux de production, c'est une des responsabilités centrales des politiques de la puissance publique de faire en sorte qu'il y ait un enchevêtrement, un chaînage entre le social et l'économique dans l'ensemble des territoires.
Je voudrais évoquer, rapidement, deux sujets de débat sur lesquels je pars d'une position tout à fait voisine de celle du texte. Je voudrais essayer d'aller un petit peu plus loin.
Le premier, c'est l'affaire de l'élection directe des responsables de l'intercommunalité. Le principe va bien, le texte pose le principe, donc jusque là, tout va bien. Faisons-en une réalité. A ce moment-là, on est sur un sujet tout à fait simple. L'élection de l'intercommunalité est-elle ou non mise institutionnellement en cohérence avec l'élection de la commune ?
Est-ce que nous faisons une élection au niveau de l'ensemble de l'espace intercommunal avec une liste de type loi de 1982 des municipales qui surpasse

les limites communales ? Dans ce cas-là, il faut se dire qu'on a créé un nouveau niveau de collectivité locale.
Ou bien fait-on une élection dans le cadre communal ? Dans ce cas-là, il faut se dire avec netteté, qu'il faut que ce soit sur les mêmes listes, parce que si nous faisons une élection d'intercommunalité dans un cadre communal sans connexion politique, sans solidarisation par la loi, avec les élus communaux, on arrive à une situation qui n'est même pas la création d'une nouvelle collectivité, qui est simplement l'organisation du désordre dans lequel on pourrait voir les élus, notamment dans les situations partagées, dans les situations de votes incertains, où les choses se jouent parfois à quelques dizaines de voix, on pourrait voir en fonction des personnalités, en fonction du vote tactique qui existe chez nos concitoyens, des représentants d'une commune, d'une intercommunalité qui seraient en désaccord et en rivalité. Je pense que si nous voulons aller au bout de ce projet, il faut clarifier cette question et je prends clairement position pour dire que ce doit être une élection conjointe.
Je pense d'ailleurs que pour aménager une transition politique positive sur la place de l'intercommunalité cohérente, respectueuse de l'identité communale mais permettant à l'intercommunalité de trouver son élan politique, c'est la seule façon de faire. Je pense donc que nous devons aller dans ce sens.
Je pousse le bouchon un peu plus loin : je pense que nous devrons durablement faire vivre le département et la région.
Je ne pense pas qu'il soit très logique et d'ailleurs pas forcément satisfaisant du point de vue de l'équilibre territorial de dire qu'il doit y avoir un OK Corral entre le département et la région et que l'un doit terrasser l'autre.
Le département peut continuer à vivre comme une composante de la région et puisque nous sommes en train - je crois que c'est légitime, malgré les réserves que faisait Jean-Claude à l'instant - de poser la question de comment faire pour avoir une élection à plus fort contenu politique et à plus forte exigence de représentativité au niveau du département, je pense qu'il faudrait examiner diverses formules de combinaisons entre l'élection départementale et l'élection régionale.
Pas d'idée nostalgique qui avait vu cette possibilité, à l'époque du gouvernement de Michel Rocard, on avait fait coïncider les dates d'élections du conseil général et des régionales. Pasqua est revenu là-dessus ; on ne peut pas tout réformer tout le temps.
Si nous voulons notamment qu'il y ait des emboîtements de compétences plus cohérents, il faut organiser une solidarité électorale entre départements et la région.
C'est le premier sujet que je voulais évoquer. J'ajoute un point en codicille : de toute façon, nous allons vivre avec ces quatre niveaux pendant un certain temps. Si nous voulons que le dispositif s'améliore et qu'il soit plus lisible par les citoyens, il nous faut faire un peu le toilettage sur les répartitions de compétences alors que nous savons très bien que, quand on est aux manettes,

quand on est les manches retroussées dans l'intercommunalité, comme c'est mon cas depuis vingt-trois ans - j'aggrave mon cas puisque j'ai organisé une certaine convivialité entre une ville nouvelle et un parc naturel régional qui est à côté, et pour faire bonne mesure, je siège dans les deux -, la facilité va forcément dans une certaine confusion des compétences, tout le monde s'occupant de tout.
Si nous ne prenons pas sur nous de remettre en place des dispositifs juridiques et des dispositifs d'arbitrage qui permettent d'amener les collectivités à reprendre des habitudes de rigueur et de clarté dans l'occupation de leurs propres compétences, mais dans le respect de celles des autres, notamment à travers les mécanismes de cofinancement des subventions, nous sommes en train de fabriquer nous-mêmes le désintérêt de nos concitoyens pour l'action locale.
L'autre sujet que je voulais évoquer parce que je suis d'accord aussi, mais je voudrais pousser l'idée plus loin : la spécialisation fiscale. Je défends cette idée depuis longtemps. J'ai regardé avec un peu d'expérience, à la Commission des finances de l'Assemblée, comment on pourrait faire marcher cela.
Je ferai deux réserves sur le texte.
La première qui est de dire : ce n'est jamais bon pour une collectivité qui a la pluralité de responsabilités de fonctionner avec une seule recette fiscale.
Je pense qu'il faut faire coexister le principe de la spécialisation fiscale avec le maintien d'au moins deux ressources par collectivité, ce qui est possible quand vous faites le compte, avec l'existence d'un certain nombre d'impôts indirects de type droit de mutation, du type droit sur l'énergie à travers les taxes électricité, etc.
Et puis la deuxième réserve que je voudrais faire, c'est de dire : la spécialisation fiscale oui, mais le texte esquisse l'idée que ce serait les impôts à caractère foncier qui seraient à localiser au niveau départemental, voire régional, et l'impôt calé sur le revenu qui serait à localiser au niveau communal.
Je peux vous dire que j'y réfléchis pendant plus de dix ans. Il est impossible de mettre en cohérence trois principes : le vote local de l'impôt, l'impôt assis sur le revenu et un minimum d'égalité ou de péréquation entre les collectivités locales. En tout cas, c'est rigoureusement impossible au niveau communal parce que, du jour où vous mettez en place un impôt assis sur les revenus dans un cadre géographique et social aussi étroit que les communes, les différences de revenus moyens entre communes sont évidemment trois ou quatre fois supérieures en ampleur à ce qu'elles sont entre départements ou entre régions. Vous êtes obligés, le lendemain du jour où vous créez ce droit, de fixer un impôt local sur le revenu, de mettre en place un dispositif de péréquation entre communes à bas et hauts revenus qui annule l'essentiel de ce que vous venez de faire.
Il faut plutôt prendre la problématique de l'autre côté et donner aux communes, voire aux intercommunalités, des responsabilités fiscales sur un impôt de type foncier, c'est-à-dire le foncier actuel ou un succédané de la taxe d'habitation en ayant fait un mécanisme plus permanent de rénovation des bases parce qu'on a

bien vu que la rénovation des bases tous les quinze ou vingt ans se heurte à des obstacles sinon infranchissables, en tout cas pour l'instant infranchis.
Je pense qu'il vaut mieux avoir un système fondé sur la réalité foncière, la réalité du bâti au niveau local, parce que là, il est mesurable et organise moins d'inégalités, et au contraire, un système qui prend en compte le revenu au niveau départemental ou régional.
Je ne vais pas plus loin. Je voudrais dire simplement, pour conclure et pour souligner vraiment tout ce que nous pouvons tirer politiquement en termes d'initiatives de ce texte, qu'il est à mon avis l'exemple parfait de ce qu'est maintenant le travail du Parti Socialiste, c'est-à-dire de mettre une cohérence et un dynamisme entre notre action d'aujourd'hui, puisque ce que dit ce texte est très largement convergent avec beaucoup d'actions qui sont menées aujourd'hui par la majorité et le gouvernement à la construction d'un projet mobilisateur et réaliste pour demain et après-demain dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Avec ce texte, nous avons déjà le bon outil.
(Applaudissements)

Le Président - J'appelle à la tribune Marc Valéry.

Marc Valéry
Merci, chers camarades.
La présidence et l'heure nous invitant à condenser les propos, je vais essayer d'accélérer les miens. Et ma foi, puisque la Corse elle-même vit en quelque sorte la décentralisation en accéléré, je n'aurai, ce faisant, qu'à me couler dans le rythme de l'Histoire elle-même.
Cela déséquilibrera mon propos car, en raccourcissant, je vais prendre la liberté de diminuer tout le paragraphe sur lequel j'exprimais nos points d'accord avec le texte. Et ils sont nombreux puisque ce texte, nous l'avons voté à l'unanimité. Je ne parlerai donc pas de toutes les choses excellentes qu'il contient, mais plutôt - et que les rédacteurs m'en pardonnent - de ce qu'il, à notre sens, ne contient pas.
L'impression générale finalement que nous a laissée ce texte est celle d'une certaine timidité.
Je voudrais évoquer trois thèmes principaux pour l'illustrer.

- Le premier est que nous trouvons là bien sûr toute une série de propos pragmatiques facilitant et approfondissant la décentralisation mais encore timides dans la démonstration. Il nous semble que le texte renâcle encore devant ce que nous croyons être, nous, les nécessaires ruptures avec le modèle historique français d'administration des hommes et des territoires.

Nous continuons à travers ce texte encore à confondre unité nationale et uniformité administrative.
Aujourd'hui, est-il légitime que le mode de vie de nos concitoyens, le mode quotidien de relations entre chacune de nos régions françaises et le pouvoir

central soient forcément identiques de Dunkerque à Bonifacio et de Brest à Belfort ?
Nous ne le pensons pas. Nous croyons au contraire qu'il nous faudrait inventer un mode de relation plus souple, variable suivant les situations géographiques, politiques et sociologiques.
Un mode qui n'oblige pas, par exemple, les Auvergnats qui nous accueillent à s'aligner sur les Corses, s'ils ne le souhaitent pas, et qui continue de privilégier - cela fait rire Pierre - une relation plus étroite avec Paris, mais qui, à l'inverse, ne refuse pas à ceux de nos concitoyens qui auraient peut-être une conscience plus aiguë de leur identité régionale la possibilité de vivre leur vie autrement, dans le cadre des lois fondamentales de la République évidemment.

- L'autre réflexion, selon nous, insuffisamment aboutie de ce texte, est celle que vient d'évoquer l'orateur précédent, qui est la réflexion sur les structures locales.

Nous souffrons, en ce qui nous concerne, en Corse, d'un nombre important de communes, et de communes exsangues, dépeuplées, qui sont le fruit d'une géographie et d'une histoire aussi tourmentée l'une que l'autre.
Nous avons bien sûr essayé toutes les solutions de regroupement volontaire, sans grand succès, il faut bien le dire. Toute autre solution de regroupement autoritaire soulèverait la révolte. Et nous nous interrogeons sur le fait de savoir ce que signifient aujourd'hui des communes de quinze habitants, dix-sept habitants, et nous en avons plusieurs, voire de cent. Que peut signifier la démocratie locale à cinquante ou à cent ? Nous nous demandons si peut-être l'appellation et les compétences d'une commune ne devraient pas être réservées à des regroupements humains supérieurs à un certain seuil.
Les cantons qui ont été beaucoup évoqués ici : que signifient-ils encore aujourd'hui ? Chez nous, ils n'ont plus une grande réalité, ni humaine, ni géographique.
La combinaison des nécessités démographiques et des nécessités électorales aussi, notamment largement maniées par M. Pasqua, a abouti à des espaces bizarres sans justification humaine ou géographique, et bien entendu sans aucune pertinence au niveau de toute tentative de développement.
Nous sommes davantage intéressés par la notion de pays. Celle-là, chez nous en tout cas, correspond à des réalités humaines, géographiques, historiques, mais aujourd'hui, le pays ne veut pas dire grand chose administrativement. Nous souhaitons, pour notre part, que nous lui donnions une pérennité, une réalité qui aillent bien au-delà d'un simple territoire de projet.

- Et enfin, le département, vaste débat : chez nous, incontestablement il apparaît généralement comme la structure de trop. Il y aura encore une majorité pour vouloir le supprimer, mais Constitution oblige, le pourrons-nous ?

Dans ce texte, le sort du département n'est pas abordé franchement, preuve qu'il y a, et elles sont exprimées, encore des réticences fortes. Mais devrons-nous

attendre que toute l'opinion nationale mûrisse sur le sujet pour nous doter de l'organisation territoriale qui nous paraît la plus adaptée à notre problème ?
Enfin, il y a le sujet des compétences régionales. Sur les compétences régionales, le texte entrevoit la possibilité pour les régions de gérer directement leur enveloppe de fonds structurels européens. Bel effort !
Grâce à Pierre Mauroy et à Gaston Defferre d'abord, à Pierre Joxe ensuite, nous n'en sommes plus là !
Et aujourd'hui, pour vous informer sur notre état d'esprit, vos propres camarades discutent à Matignon avec le gouvernement d'un transfert de compétences nettement plus étendu et aussi d'un pouvoir normatif régional, d'un pouvoir d'adaptation sous le contrôle des tribunaux de l'ordre administratif, mais également dans un domaine bien délimité d'un pouvoir exclusif sous le seul contrôle du Conseil constitutionnel.
Nous discutons, nous ne savons pas encore à quoi nous aboutirons, mais c'est le sens du débat.
Ce type de débat que nous avons aujourd'hui sur l'organisation administrative française finalement a beaucoup de parallèles avec celui que nous avons et que nous aurons au plan de la construction européenne. Au plan de la construction européenne, puisque nous sommes de ceux, me semble-t-il, ou en tout cas en majorité, qui souhaitent davantage d'intégration et un véritable pouvoir politique européen, devrons-nous attendre que les Turcs ou les Polonais soient au même niveau de conscience européen que nous pour avancer ?
Je pense qu'il va falloir nous résoudre à une Europe à géométrie variable. Sans employer ce terme impropre, si nous pouvions réfléchir à une France où les structures administratives seraient un peu plus adaptées aux réalités différentes des populations et des territoires, nous aurions fait un énorme progrès. Chers camarades, puisque l'on m'invite à conclure - et on a raison -, je vous dirai que la décentralisation restera, je crois, la marque des Socialistes au pouvoir. Poursuivons-là, achevons-là, osons !
Merci.
(Applaudissements)

La Présidente - La dernière intervenante de cette matinée sera Claire Le Franc, déléguée du Rhône.

Claire Le Franc
Bonjour.
Rassurez-vous, je ne ferai pas plus de cinq minutes.
Après avoir porté dix contributions au débat, la fédération du Rhône propose aujourd'hui vingt-deux amendements au texte national. Rassurez-vous, je ne les détaillerai pas tous, mais je tenterai d'esquisser les trois axes sur lesquels nous avons débattu.

Le premier pivot de notre réflexion s'est fondé sur l'architecture institutionnelle française, bien trop complexe aujourd'hui : multiplication des institutions, multiplication des transferts de compétences, multiplication des élections, problèmes de cohérence et de cohésion des politiques publiques.
Après de vives discussions, la Convention fédérale a adopté des amendements visant, j'en suis désolée pour vous, pour ceux qui se sont exprimés avant moi, à la suppression du conseil général, à préciser les modalités des élections des structures intercommunales.
Nos réflexions se sont également portées sur la démocratie locale, et plus particulièrement sur le rôle des élus dans la dynamique locale. Oui, il nous faut, chaque jour, affirmer que la démocratie a un coût. Les élus ont des devoirs, le non-cumul des mandats en est un à nos yeux, mais également des droits.
Donnons enfin un contenu concret à ce vieux serpent de mer de notre parti, le statut de l'élu, pour que tous ceux et celles qui veulent s'engager dans une fonction politique puissent le faire.
Les autres amendements, quant à eux, portaient sur notre vie quotidienne : environnement, schémas gérontologiques, mais également, à l'heure où la croissance est là, où le chômage recule, ne laissons pas de côté ceux qui demeurent les plus exclus. Pérennisons le secteur souvent associatif de l'insertion par l'économique. Cela passe notamment par le raccourcissement des délais de décision.
Encore aujourd'hui, même si beaucoup de choses ont été faites, chaque projet d'envergure en la matière prend près de deux ans entre la phase d'étude, le tour de table financier et les mises en œuvre, alors que l'exclusion, elle, se vit au jour le jour.
Allions décentralisation, déconcentration et transversalité et alors, seulement, les personnes les plus en difficulté pourront, elles aussi, toucher les fruits de la croissance et pas seulement en entendre parler sans être directement concernées.
Je vous remercie.
(Applaudissements)

La Présidente - Merci à Claire.
Camarades, avant que nous ne nous séparions, je voudrais indiquer que des tickets-restaurant sont en vente et que le déjeuner a lieu la salle au-dessus, au premier étage.
Nous nous retrouvons cet après-midi à 14 h 30 précises pour une table ronde interactive dans laquelle interviendra, notamment, Pierre Mauroy.
Merci.

Parti Socialiste
Convention nationale «Territoires & Citoyens»
Clermont-Ferrand, 17 et 18 juin 2000

Séance du samedi 17 juin 2000 (après-midi)

Le président (Alain Claeys)
Chers camarades, nous ouvrons la première table ronde de l'après-midi ; nous avons un peu de retard, on va essayer de tenir nos horaires, jusqu'à 16 h 30.
C'est une table ronde qui s'intitule « Territoires, décentralisation et démocratie ». Bref, c'est la table ronde qui va nous permettre de re-préciser l'état d'esprit de cette Convention « Territoires & Citoyens », de voir dans quel état d'esprit nous travaillons pour faire des avancées, des propositions, pour accompagner ce que j'ai appelé ce matin cette « révolution tranquille » qu'est la décentralisation, qui a été l'œuvre de Pierre Mauroy, entre autres, Premier ministre, dès 1981, et qui a été appropriée par les élus depuis vingt ans, qui ont trouvé à travers cette décentralisation un certain nombre d'espaces de liberté sur lesquels, maintenant, nous devons réfléchir et faire un certain nombre de propositions.
Il n'y aura pas de propos liminaire, nous allons passer directement à vos questions.
Nous allons peut-être établir une règle du jeu entre nous. Cette première table ronde a pour but de remettre en perspective nos propositions, donc nous n'allons peut-être pas, dans les questions, rentrer dans le détail, mais peut-être que chacun des intervenants pourra redéfinir la perspective qui est la sienne concernant la décentralisation, le rôle de l'Etat et le rôle des collectivités locales.
Nous avons la chance, à cette table ronde, d'avoir toutes les compétences, tous les niveaux de responsabilité, ce qui va nous permettre d'aborder les choses au fond et très concrètement.
Je ne vais pas présenter Pierre Mauroy qui, au-delà de ses nombreuses fonctions, a deux sujets particuliers qui lui tiennent à cœur aujourd'hui : son agglomération, qui est en plein développement, que ce soit au niveau des compétences ou au niveau de sa mise en place, et la fonction que lui a confiée le Premier ministre sur cette Commission de décentralisation dont il doit rendre les conclusions à l'automne ou en septembre-octobre.
Je n'ai pas à présenter Elisabeth qui, au-delà de ses fonctions ministérielles, a une implication locale importante, à la fois en tant que conseillère régionale mais aussi en présidant un Comité d'aménagement du territoire ; elle est donc aussi au cœur du territoire et elle pourra aborder avec vous tous ces problèmes d'inégalités territoriales.
André Laignel fait partie aussi de la Commission qu'anime Pierre Mauroy. Il est maire d'Issoudun, conseiller général, président d'un certain nombre de structures intercommunales et, je le sais, dans la Commission de Pierre Mauroy, il s'est attaché plus particulièrement à tous les problèmes financiers de péréquation, et je crois qu'il pourra revenir sur ces sujets.
Catherine Guy-Quint, député européen mais aussi maire d'une commune de 20 000 habitants, pourra aborder les problèmes de l'Europe, qui sont importants - l'Europe est importante dans ce mouvement de décentralisation, dans ce rapport

entre les collectivités locales, l'Europe et l'Etat -, et je pense que cette expérience de maire et de député européen sera utile.
Marie-Noëlle, député européen, maire, a aussi une expérience ministérielle qui lui a permis d'aborder et de traiter le problème important du logement.
Gilles Savary, conseiller municipal d'opposition dans une ville importante, Bordeaux, mène un combat politique majeur. Il est député européen, ce qui lui a permis d'aborder toute une série de dossiers qu'il s'est appropriés sur les transports collectifs et les problèmes de démocratie locale. A l'occasion de l'élaboration de ce texte, Gilles a fait toute une série de propositions.
Je voudrais saluer l'arrivée du Président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, maire de Nantes. (Applaudissements)
Enfin, Jean Mallot, conseiller régional, conseiller municipal, a participé très activement aussi à cette Commission et a apporté beaucoup de précisions et beaucoup de propositions pour l'élaboration de ce texte.
Voilà comment est composée cette première table ronde.
Je propose que, sans attendre, vous posiez vos questions. On va en prendre une première série et, à partir de ces questions, les participants à cette table ronde pourront s'exprimer.

Questions
Question (Calvados) - Bonjour. J'ai une question à poser concernant les instances de l'Europe.
Nous sommes obligés de suivre les lois européennes et nous tenons à garder le service public. Je juge et nous jugeons, nous, les camarades du Calvados, que l'eau, l'EDF, la SNCF, la Poste, sont des choses de première nécessité.
Comment se mettre en conformité avec les lois européennes et garder nos services publics accessibles à tous ? Comment faire pour que les citoyens soient tous égaux devant l'accès à l'eau et à l'EDF, notamment ?

Alain Claeys - Merci.
Autre question ?... On va en prendre trois ou quatre...

Question - Bonjour la salle !
Je viens d'une terre de mission, Nice. Tout le monde sait la difficulté que le Parti Socialiste a à s'y trouver.
Ma question va porter sur ce qu'est la réforme de la décentralisation.
Tout le monde sait qu'il y a un échelon de trop, c'est le conseil général. (Mouvements divers) Va-t-on enfin supprimer le conseil général et, par là même, le département, en donnant aux sous-préfectures plus de poids, en réduisant le poids des hauts fonctionnaires, en donnant plus de poids à la politique du territoire ?
Voilà ma question.

Alain Claeys - Merci. Autre question ?

Question (5ème arrondissement de Paris) - La réforme de la loi PLM, qui semble être souhaitée par les Socialistes, est-elle prochainement à l'ordre du jour et cette réforme de la loi PLM ne doit-elle pas figurer dans la résolution de la Convention nationale ?

Alain Claeys - Ce que je vous propose dans un premier temps, c'est d'aborder ces trois sujets importants :
- Premier sujet, réforme de la décentralisation, problème des échelons. Je crois que, sur ce sujet, le mieux placé est Pierre Mauroy, qui va expliquer un peu dans quel état d'esprit il aborde ce travail dans la Commission, et puis aussi, en tant qu'initiateur de la loi de 1981, comment il voit les choses.
- Problème des services publics en Europe. Cela pose le problème de l'aménagement du territoire. Élisabeth et Gilles pourront aussi aborder ces sujets, ainsi que Marie-Noëlle.
- Nous aborderons en troisième lieu la loi PLM.
Alors, Pierre, qu'est-ce que cela fait d'avoir à présider cette Commission sur la décentralisation vingt ans après, alors que tu as été l'initiateur de ces lois ? Est-ce qu'aujourd'hui on manque d'un travail de législation ou est-ce que l'on manque de réflexion par rapport à ce que les élus ont fait depuis vingt ans pour s'approprier cette décentralisation ?

Pierre Mauroy
D'abord, Alain, cela me fait beaucoup de bien, parce que cela me rajeunit de vingt ans ! Le Premier ministre m'a fait beaucoup de plaisir en me demandant d'animer cette Commission.
Je veux saluer à la fois un ministre qui est avec nous, toi-même et le Premier Secrétaire, qui est également avec nous.
Je retrouve une Commission. Mais la décentralisation, je la trouve naturellement ayant évolué, pas suffisamment, et en plus je me trouve dans des conditions qui sont radicalement différentes.
D'abord, un Parti Socialiste qui est plus ouvert, parce que, cela va vous surprendre, mais j'ai animé la Commission de décentralisation du Parti pendant deux ans, et qu'est-ce que j'ai pris quand il a été question de supprimer la tutelle des préfets dans certains départements ! « Ah non ! C'est notre meilleur allié ! » Quand on a dit : « On ne veut plus que les élus soient chapeautés par le préfet », cela n'a pas été accepté !
Et puis finalement, par la pédagogie, etc., l'ensemble du Parti a approuvé ces lois de décentralisation.
Mais pour ces lois de décentralisation, je le dis, nous avions la majorité absolue, cela a aidé beaucoup, en plus on en a fait une sorte d'ardente obligation, par conséquent toute la droite, vent debout, a fait de l'obstruction. Nous, nous

avions quelques idées en tête et nous sommes passés en force, au moins au niveau parlementaire.
On avait tout un programme qui était cohérent, avec une décentralisation qui s'est articulée sur de nombreux plans, avec des transferts de blocs de l'Etat vers les régions, les départements ou les communes.
Cela, c'était il y a vingt ans. Cette fois, tout est changé d'une certaine manière. La décentralisation est dans l'air du temps, tout le monde en parle. D'ailleurs, assez curieusement, il y a des espèces de mots d'ordre qui sont lancés. Par exemple, il y a trop de niveaux, il faut en supprimer un... et partout, c'est le malheureux département.
Moi, je n'ai jamais pensé qu'il fallait supprimer le département et j'estime que c'est une erreur de poser les problèmes comme cela.
Mais le Premier ministre m'a confié une mission en apparence impossible. Je préside une Commission où il y a autant de gauche que de droite et toutes les corporations d'élus dans leurs organismes institutionnels sont là. Il y a les communes rurales, il y a les petites communes, il y a les grandes communes, il y a les départements, bien entendu, il y a les régions, un préfet pour terminer le cortège et un représentant des Chambres régionales.
Par conséquent, la République est là dans sa complexité et dans sa volonté sans doute, à première vue, de ne pas avancer.
Pourtant, j'ai quelques complices, mais nous avons refusé de recevoir des gens de l'extérieur, nous avons voulu parler entre nous, nous avons été les acteurs, en quelque sorte, de notre propre Commission, pour dire : « Qu'est-ce que vous pensez ? Comment est-ce que l'on peut faire avancer les choses ? » Et je crois que l'on avance.

Alain Claeys - Et en vingt ans, la droite a progressé ?

Pierre Mauroy - Oui, mais la droite nous surprend parce que cette droite qui était vent debout il y a vingt ans veut actuellement faire une course de vitesse avec nous et veut apparaître comme championne en matière de décentralisation. Elle a un puissant relais à l'Elysée et dans les années qui vont venir, même assez prochainement, avec le match entre la gauche et la droite, elle en rajoute pour dire : « La décentralisation, c'est nous. » C'est à nous de démontrer que tout de même, en la matière, nous sommes les orfèvres, et depuis vingt ans, que dans ces conditions, c'est nous qu'il faut suivre en matière de décentralisation.
Tout cela pour vous dire quand même qu'il faut vraiment que tout le monde soit acquis à l'idée cette fois d'un grand bon en avant. La France institutionnelle a bougé il y a vingt ans, elle ne bouge que progressivement sans doute, mais difficilement, et la France a cette caractéristique absolument extraordinaire, qui n'appartient qu'à elle - il y a comme cela quelques exceptions bien françaises -, que si l'on ne pousse pas la décentralisation, elle se re-centralise automatiquement, les élus re-centralisent, les préfets re-centralisent, ceux qui

sortent de l'ENA re-centralisent, tout le monde re-centralise, le gouvernement aussi, et le Président de la République sans doute, et le Premier ministre aussi, c'est une espèce de règle de re-centralisation.
Alors cette fois, il faut par conséquent avancer la décentralisation et il ne faut pas dire : « Demain, on va présenter des lois, on va tout bouleverser, on va tout mettre par terre et recommencer... » Surtout pas, surtout pas en la matière. Il faut se dire que nous avons une génération devant nous et en particulier dix ans, dans les dix ans la France devra avoir complètement bougé sur le plan institutionnel et sur le plan de sa carte administrative, car vraiment elle n'a pas bougé.
Plus grave, j'ai participé à une discussion au Conseil de l'Europe, nous étions tous les élus des pays européens de l'Union européenne, et cette image de la France qu'ils avaient, de ses collectivités, de son organisation, ils commencent à en douter, ils n'y comprennent plus rien, on ne sait pas qui fait quoi. En plus, la France reste trop centralisatrice.
Je crois que le moment est venu de dire que nous sommes pour la décentralisation et que nous voulons aller loin. Comment faisons-nous ? Il faut bien dire qu'au début, quand j'ai pris cette Commission, je me suis dit que cela allait être une tâche vraiment très difficile, mais finalement, nous avons beaucoup de chance car si bien des résistances s'organisent contre la décentralisation presque naturellement, vous avez un fait qui est tout à fait nouveau, qui est formidable et c'est avec cela, je crois, que nous allons tout faire bouger, je veux parler de l'intercommunalité.
L'intercommunalité, il faut vous le dire, est une vieille idée qui a été lancée très loin, et bien qu'elle soit lancée très loin, elle n'a pratiquement pas bougé pendant vingt ans. Pierre Joxe y a travaillé, il a fait le tour de France, il était ministre de l'Intérieur, il avait la mission de ramener soixante-dix communautés urbaines, il n'en a ramené aucune, les maires ne voulaient pas bouger, l'idée de couper leur cordon tricolore les épouvantait, personne ne voulait faire le premier pas. Or qu'est-ce qui se passe maintenant, très difficilement d'ailleurs ? On peut dire en tous les cas merci au gouvernement Chevènement etc. Il y a un mouvement qui est en train de s'opérer et ce qu'on ne voulait pas hier - les Français sont comme cela -, on le veut bien aujourd'hui... On y a mis quelques carottes quand même, cela arrange les choses, mais il faut se souvenir de cela, il faudra faire cela, ou si on ne fait pas cela, on verra une certaine contrainte, la contrainte républicaine d'une majorité parlementaire qui naturellement fixe la loi, mais je pense qu'on peut y arriver en mettant quelques carottes.
Alors que l'intercommunalité a traîné, traînaillé, tout d'un coup, vous avez une intercommunalité, des communautés urbaines, j'ai été à six communautés urbaines, vingt-cinq ans plus tard neuf, dix, maintenant nous voilà à quinze, il y a même des villes qui n'ont pas 50 000 habitants et qui veulent être communauté urbaine, par conséquent il y en aura une quinzaine.
Un point très important est que la France manque de grandes villes, de grandes métropoles, on ne peut pas espérer diviser la France en régions et en grandes

régions si, à la tête de ces régions, il n'y a pas une grande métropole. Une grande métropole est nécessaire à une région et avec tout ce qui se passe dans les autres pays où il y a vraiment un réseau de villes et de villes très très fortes, la France doit par conséquent avoir sept ou huit villes millionnaires, elle peut le faire, c'est une question de travail dans les dix prochaines années.
Ensuite, ce sont les communautés d'agglomération. Qu'est-ce qui se passe ? Toutes ces villes de 50 000 habitants étouffaient, elles ont connu le phénomène banlieue, on ne dit plus cela, c'est terminé maintenant, le dernier recensement a montré que l'on passe au-dessus des banlieues, et ce qui est remarquable maintenant, c'est qu'il y a tout un peuplement qui se fait qui n'est ni urbain ni rural, et qui par conséquent doit être organisé, et si on ne le fait pas, on sera dans le désordre.
Et ne parlons pas des communautés de communes, c'est là peut-être que c'est le plus indispensable, si l'on veut vraiment écouter. Franchement - c'est un air connu -, il y a 36 251 communes, lorsque j'étais Premier ministre je voulais en supprimer un tiers, pas tout à fait les supprimer du jour au lendemain, mais faire un certain regroupement, il n'y en a qu'un qui pouvait m'empêcher de faire cela, il l'a fait, donc...

Alain Claeys - Et tu maintiens tes propositions ?

Pierre Mauroy - Aussitôt après, j'ai changé de cap, j'ai dit : « Telle qu'est la France, personne ne supprimera les communes, le rôle de maire est absolument essentiel, mais si on ne veut pas qu'il y ait des mesures coercitives, il est absolument nécessaire qu'elle se rassemble, et c'est cela, l'intercommunalité. »
Par conséquent, comment les communes rurales doivent-elles se rassembler autour des bourgs ?

Alain Claeys - Par rapport à cette intercommunalité, les questions que les camarades se posent sont contradictoires, certains disent que les départements ne servent plus à rien, d'autres disent qu'il faut réaffirmer le rôle des départements. Comment est-ce que cela peut se faire ?

Pierre Mauroy - Je les félicite, mais ils vont beaucoup trop vite, ils brouillent tout. Non, non, il n'est pas question de dire que les départements doivent disparaître. Pour une simple raison - je m'étonne qu'on ne le dise pas davantage - : ce n'est pas le problème des conseils généraux qui est posé sur ce plan-là, c'est que le département est le territoire d'exception finalement, on peut le dire, de l'administration de l'Etat. Tous les services de l'Etat sont dans le département, par conséquent, il faut aussi la réforme de l'Etat et il faut faire coïncider la réforme de l'Etat avec la réforme des institutions locales et territoriales. C'est du bon travail pour Michel Sapin, qui est ministre et qui est chargé de cette réforme.

Par conséquent, ne parlons pas de faire disparaître le département, ce n'est pas à l'ordre du jour, je ne sais même pas comment les choses s'opéreront exactement, je sais simplement que si l'on fonce en ce qui concerne l'intercommunalité, il y aura une majorité - sur le plan de ma Commission, tout le monde est d'accord -, si on se donne dix ans, sept ans exactement, c'est-à-dire pas les prochaines élections municipales, mais celles d'après, pour qu'il y ait un maillage sur la France entière de l'intercommunalité, avec naturellement la suppression de beaucoup de syndicats, pas tous, mais beaucoup qui ne sont plus indispensables, je pense qu'à ce moment-là tout bougera et que le département nécessairement bougera.
Il devra avoir un rôle à mon avis essentiel, celui d'une certaine maîtrise en ce qui concerne l'intercommunalité, et il faudra redéfinir par conséquent ses prérogatives et aussi ses compétences, et la région elle-même bougera. Autrement dit, nous avons sept ans pour organiser ce mouvement, pour le lancer, à condition non seulement de généraliser le mouvement d'intercommunalité mais à condition aussi de faire en sorte que, pour les prochaines élections municipales, les délégués de l'intercommunalité soient élus au suffrage universel. Je vous assure que s'il y a ce maillage d'intercommunalité avec des délégués élus au suffrage universel, oui, tout bougera.
Le département, tout de même, pose quelques problèmes, notamment le problème de représentation : mais comment diable peut-on défendre le canton actuellement quand on est à gauche et Socialiste, écoutez ? ! Il y a des cantons, vous en faites le tour à pied, et il est possible pour le conseiller général de visiter tous ses électeurs ; il y en a d'autres qui sont un peu plus favorisés, ils peuvent prendre une bicyclette pour les voir tous ; et il y en a d'autres qui peuvent être six ans conseiller général et qui ne les voient jamais tous parce que les cantons sont beaucoup trop importants.
Il y a une telle disparité avec des conséquences considérables que le canton, les 36 000 communes qui ne sont pas regroupées, cela vous donne des maires, des maires, des maires, dans une association dont on ne sait pas si elle est à gauche ou à droite... mais plutôt à droite qu'à gauche ; cela vous donne un Sénat extraordinaire, tout de même représentatif, qui est la deuxième chambre de la République, qui est à droite depuis toujours. Ce n'est pas tout à fait vrai, mais depuis un certain nombre d'années, elle risque de l'être jusqu'à perpette.
Je vous prie de croire que cela fait tout de même une drôle d'impression, quand on a été député, de se trouver dans une chambre où on peut faire tout ce que l'on veut, on sera toujours minoritaire, vous savez que je n'aime pas tellement être minoritaire, par conséquent j'ai hâte qu'au Sénat, on puisse avoir quelques chances. Et pour que l'on ait quelques chances de changer, il faut changer le mode de scrutin. « Le mode de scrutin, c'est négligeable », dit-on. « Pourquoi en parler ? Ce sont des choses secondaires. » On a failli tuer l'idée de la région par un mode de scrutin qui n'était pas approprié, faire élire les conseillers régionaux

sur des listes départementales, cela a été une mauvaise idée, on a rectifié, c'est très bien.
Pour faire cela il faut aller plus loin, c'est vrai pour le Sénat, c'est vrai pour le canton, qu'est-ce que c'est que ces assemblées qui sont renouvelées par tiers ou qui sont renouvelées par moitié ? Ce sont des associations de bridge qui font cela ! (Applaudissements) Vous savez fort bien comment cela se passe - je dis cela pour les association, je n'oserais pas dire cela pour les conseillers généraux ni pour les sénateurs -, vous voyez qu'il y a un renouvellement, trois s'en vont, ils vont être remplacés, ce n'est pas vraiment la peine de voter, vous restez, c'est réglé... Vous savez bien que cela se passe comme cela.
Vous changerez beaucoup de choses si vous décidez - et je pense qu'il faudra le faire le plus rapidement possible, c'est aussi important finalement que le problème du non-cumul des mandats - le renouvellement du Sénat en une fois. (Applaudissements)
Je voudrais jouer les Giscard d'Estaing, permettez-moi cela...

Marie-Noëlle Lienemann - Pas cela ! Pas ici !

Pierre Mauroy - Vous allez voir comment je vais le faire : je prends une petite phrase, cela ira mieux en disant : « Le mandat de sénateur est réduit de neuf à six ans et l'élection des sénateurs se fait le mois de septembre qui suit le renouvellement municipal de mars. » (Applaudissements). Je vous dis que si vous faites cela, réduire le mandat des sénateurs, avec un renouvellement en une seule fois, une modification des délégués sénatoriaux - qui pourrait le penser ? -, nous avons une chance d'avoir la majorité au Sénat, ce ne serait pas extraordinaire. C'est à nous de le porter, à nous de le vouloir.
Le Sénat fait de la résistance, bien entendu, mais j'espère que les élections, présidentielles en particulier, nous permettrons d'avancer sur ce plan-là, en tous les cas, je voulais le dire. Et ce qui est vrai pour le Sénat est vrai pour le conseil général. Il faut mettre fin à ce renouvellement du conseil général en deux fois, d'abord parce que franchement, la démocratie, c'est aussi d'avoir l'élection de tout le monde en une fois, il y a un climat, une bataille électorale, elle concerne l'ensemble des Français, et vous savez que maintenant, avec la médiatisation, chaque campagne est vraiment typée. Disons que le conseil général sera renouvelé en une seule fois.
Comment le peut-il ? Comment avoir toute cette transformation en maintenant les cantons ? Sur les cantons d'ailleurs, avec le scrutin dit nominal, je tiens à dire que ceux qui voudront garder cela, je leur promets bien du plaisir avec les problèmes de parité que nous avons fixée, je sais ce que c'est, et nous sommes quelques-uns à le savoir, d'avoir permis à des circonscriptions d'être réservées aux femmes, alors réserver des cantons aux femmes, c'est une mission qui sera pratiquement impossible. On sait bien qu'il faut aller vers un scrutin de liste départemental, un peu comme l'élection du conseil municipal, avec la parité,

bien entendu, et donc le renouvellement des conseillers généraux, je le crois, et du côté de la droite, on ne dit pas non.

Alain Claeys - Cela progresse.

Pierre Mauroy. Je voudrais bien qu'ici, non seulement cela puisse progresser, mais qu'au moins on puisse avancer de pareilles idées.

Alain Claeys - Nous allons revenir sur l'ensemble des sujets. Un mot avant de passer la parole à Elizabeth Guigou : est-ce que vous travaillez dans votre Commission sur la réforme de l'Etat, indispensable à cette décentralisation ?

Pierre Mauroy - On n'ose pas faire le crime de lèse-majesté.
Je suis chargé de la réforme des collectivités territoriales et locales et mon rapport portera là-dessus. On insistera sur la nécessité qu'il y ait une réforme de la déconcentration de l'Etat et que naturellement, les étapes de la décentralisation et les points d'ancrage de la déconcentration de l'Etat vont de pair avec la décentralisation.
On a une idée, qui paraît d'ailleurs être assez majoritaire à la Commission, je parle toujours avec prudence, car c'est au mois de septembre qu'auront lieu les derniers votes.
On a tout de même décidé - mais ce n'est pas nous qui faisons la loi - de mettre cette idée majoritaire en avant. Deuxième idée qui n'aura pas la majorité - mais elle sera exprimée malgré tout - : le gouvernement aura l'avantage de connaître la globalité des opinions. Pour préparer ces évolutions, l'idée serait de faire en sorte que le préfet de région ne soit plus le préfet du département.
Nous le faisons, c'est bien, cela va préparer des transferts qui seront utiles et par conséquent, il faut une première coordination entre la déconcentration de l'Etat et la décentralisation.
(Applaudissements)

Alain Claeys - Merci, Pierre. On va revenir tout à l'heure à ta Commission.
Cette décentralisation se déroule avec beaucoup d'inégalités territoriales. La camarade a évoqué le problème des services publics qui est un sujet central de notre Convention.
Peut-être Elisabeth, sur ces inégalités territoriales un mot ? Et ensuite, les députés européens, qui voient cela très concrètement, vont nous dire ce qu'ils en pensent.

Elisabeth Guigou
Merci, Alain.
D'abord, en écoutant Pierre, il y a un instant, je me suis dit que le débat sur le Sénat ou sur le quinquennat ou sur la réforme constitutionnelle allait être animé.

Cela vient dans quinze jours à l'Assemblée. Nous avons eu beaucoup de propositions. François lui-même en a articulé quelques-unes, pas pour cette fois-ci, mais pour la prochaine fois, pour les échéances de 2002.
Je vois que sur la réforme du Sénat, nous aurons aussi beaucoup d'idées, et ceci est une bonne chose.
Effectivement, ce n'est pas parce qu'on se limite aujourd'hui à la réforme du quinquennat qu'il faut s'interdire de tracer des perspectives pour le futur.
Un mot peut-être avant d'en venir au service public et aux inégalités territoriales.
Sur l'attitude de la droite, par rapport à la décentralisation, je suis frappée moi aussi de ce que la droite veut au fond essayer de s'approprier ce thème. Cela revient à tout propos. On entend beaucoup parler de décentralisation et on en a entendu parler à propos du débat conditionnel sur le quinquennat.
Il y a deux choses simples que l'on peut dire à la droite sur ce plan. Nous, nous avons sans cesse posé des actes. Nous ne nous sommes pas contentés de mots. C'est nous qui avons fait la décentralisation, c'est nous qui avons fait la réforme du mode de scrutin, des régions, pour rendre enfin celles-ci gérables.
C'est nous qui avons décidé un financement des contrats de plan Etat-région sans aucun précédent auparavant. C'est nous qui avons fait une première réforme, et cela ne doit pas être la dernière, sur le cumul des mandats.
C'est nous qui avons fait la loi Chevènement sur l'intercommunalité. Nous avons fait la loi Voynet sur les pays et les agglomérations.
J'attends que la droite ne fasse que le centième de cela et à ce moment-là, on pourra peut-être commencer à parler de décentralisation du côté de la droite. Après, on peut évidemment se gargariser de mots, parler de fracture territoriale. Cela nous rappelle quelque chose, n'est-ce pas ?
Moi, j'attends des actes, et je pense en effet que là, il sera important que la Commission que préside Pierre, qui comprend tout le monde, puisse montrer que nous sommes décidés à continuer à aller de l'avant.
Je souligne tout de même que ce gouvernement en particulier a posé des jalons importants et que nous n'avons pas l'intention de nous arrêter là.
Pour moi, c'est un des sujets majeurs des années qui viennent et en particulier des prochaines échéances qui sont devant nous.
Je crois que nous avons tout à fait l'intention et la nécessité de formuler des propositions précises sur les services publics ; nos trois députés européens nous diront ensuite ce qu'ils en pensent !
Je voudrais dire qu'il est malgré tout un peu réducteur de poser le problème comme cela. Je m'adresse à notre camarade du Calvados. Le problème des services publics, ce n'est pas l'Europe qui nous le pose. Il nous est posé à nous, de toute façon.
Lorsque nous décidons de l'implantation des hôpitaux ou lorsque nous décidons de l'implantation des tribunaux, l'Europe n'a rien à voir là-dedans. Elle peut intervenir sur les conditions de fonctionnement de nos entreprises industrielles et

commerciales, mais disons que de toute façon, que les services publics soient industriels et commerciaux, par exemple EDF, ou qu'ils soient administratifs, les hôpitaux ou les tribunaux, de toute façon nous avons un problème qui nous est posé : celui de savoir en effet comment faire en sorte d'avoir un maillage de services publics suffisamment harmonieux sur le territoire, de n'oublier ni les territoires ruraux qui sont en voie de désertification, ni les zones urbaines qui elles-mêmes sont dramatiquement dépourvues de services publics. Nous le constatons, nous, dans chacun des territoires ruraux et urbains.
Je pense que la question qui nous est posée, c'est comment faire en sorte de concilier la nécessaire qualité du service public. Je pense aux hôpitaux, aux tribunaux d'une part, et d'autre part, au maillage suffisamment harmonieux et égalitaire du territoire.
Je pense que la notion de contrat que vous retenez dans votre exposé est extrêmement féconde pour cela. J'ai pu moi-même expérimenter un petit peu cette question-là lorsque je me suis penchée sur la réforme de la carte des tribunaux.
Jusqu'ici, on avait pensé la réforme de la carte des tribunaux uniquement de façon centralisée. On avait mis des gens dans un bureau à Paris qui avaient dessiné la carte optimale des tribunaux en France. Naturellement, cela a capoté, tout simplement parce qu'il n'y a pas eu le minimum de concertation, et ce, d'autant plus qu'on ne peut pas traiter uniformément l'ensemble de nos territoires.
Il n'y a aucune mesure entre une petite ville de montagne qui veut garder sa clinique ou son tribunal et deux villes qui sont distantes de trente kilomètres rejointes par une autoroute.
Nous avons décidé - j'ai obtenu des moyens pour cela - de travailler de façon très fine à partir des territoires eux-mêmes.
Regardez ce que nous avions comme implantation des tribunaux ? On a commencé par les tribunaux de commerce. Pour l'instant, ce sont seulement eux qui sont concernés, je le rappelle. Je sais qu'il y a pas mal d'inquiétudes sur le reste. Nous avons réussi à redéfinir, quelquefois à regrouper, d'autres fois à créer, au contraire, des implantations judiciaires qui n'existaient pas, par rapport à des maisons de la justice et du droit.
C'est cette approche-là de contrat qui est intéressante à faire avec l'Etat, mais cela peut se faire aussi avec de grandes entreprises publiques et des territoires, en particulier compte tenu de leurs spécificités, qui doit être développée.
Je trouve cette proposition extrêmement intéressante.
Nous avons exactement la même démarche pour les maisons de la justice et du droit qui sont en réalité des formes de décentralisation des tribunaux dans certains quartiers, particulièrement là où les gens hésiteraient à aller au tribunal.
Je crois que si nous avons réussi à développer autant les maisons de la justice et du droit - nous sommes passés de quatorze en 1997 à une cinquantaine de maisons maintenant, et nous en aurons une centaine probablement d'ici un an -,

c'est parce que justement il y a là aussi un contrat entre l'institution judiciaire, en l'occurrence le tribunal, et les collectivités locales, et que ceci permet ce développement.
Sur les inégalités territoriales, je pense que les services publics sont un moyen essentiel de lutter contre ces inégalités, et on ne peut pas s'en tenir là non plus.
Je suis en région Provence-Alpes Côte d'Azur, élue, peut-être comme vous le savez, d'Avignon.
On constate, dans cette région, je le vois aussi ailleurs, qu'il y a en effet des contrastes extraordinairement forts chez nous entre le littoral qui est très peuplé, riche, d'ailleurs quelquefois trop riche, parce que cela induit toutes sortes de comportements déviants, et puis des hauts-pays ou arrière-pays qui sont eux-mêmes très défavorisés.
Nous avons par exemple, dans le département du Vaucluse, des villes moyennes qui souffrent d'abord du déclin de leur environnement rural et qui elles-mêmes ont énormément de mal à rester dans le coup et à enrayer leur déclin.
Par rapport à cela, je crois très profondément qu'il nous faut arriver à considérer que nous devrons gérer le territoire collectivement. Je suis persuadée qu'à partir des projets d'intercommunalité, ou de pays et d'agglomérations que nous avons mis en place, nous pourrons faire des progrès importants.
Il y a une autre chose que je voudrais dire par rapport à ces inégalités territoriales. On ne mobilisera pas nos concitoyens pour apporter justement leurs idées et leurs projets puisque nous sommes dans une logique de progrès avec les pays et les agglomérations. On ne les mobilisera pas si on ne rend pas plus lisibles et plus compréhensibles les responsabilités de chacun.
Je crois qu'une des grandes raisons pour lesquelles nous resterons encore très centralisés dans nos têtes, pour lesquelles nous n'arrivons pas en France à vraiment impliquer l'ensemble des citoyens, c'est parce qu'il y a des fanatiques de la décentralisation.
Si nous n'arrivons pas à en faire véritablement quelque chose qui est pris en charge beaucoup plus largement par les citoyens et par la collectivité nationale, c'est parce que, disons-le, on s'est arrêté en chemin dans les lois de décentralisation du début des années 1980. On se rend compte que tout le monde touche à tout. Bien entendu, on manque de démocratie locale et d'expression citoyenne.

Alain Claeys - On va y revenir tout à l'heure.
Lors de la deuxième table-ronde, nous aborderons le problème du développement. C'est un point qui intéresse beaucoup l'Europe par rapport au service public.
Il faut qu'on s'explique une fois pour toutes. Il faut savoir quel combat on a mené au niveau européen, et quelles sont les contraintes que l'on veut nous imposer.

Sur ce sujet, il y a Gilles, Marie-Noëlle et Catherine qui pourraient rapidement nous dire un peu quels sont les enjeux pour nous, pour le gouvernement et pour cette majorité.

Gilles Savary
Pour être synthétique, il faut bien que l'on ait conscience que c'est un grand débat qui s'ouvre pour nous et en particulier pour les Socialistes : celui de la définition des services publics dans un environnement européen ouvert.
Le statu quo est révolu pour des raisons internes et Elisabeth le disait, le service public s'adresse aussi à des usagers qui ont des besoins, mais aussi parce que la conception française du service public classique est mise en difficulté par l'Europe de ce point de vue.
C'est une idéologie que l'on peut combattre. Il est vrai que cette conception monopolistique n'est pas partagée par l'immense majorité des autres pays d'Europe.
Nous pouvons, cela dit, y apporter des réponses politiques. Là où on a un vrai problème, c'est que dès lors qu'il n'y a plus de frontières, il n'y a plus de monopoles. On ne peut pas faire à la fois l'Europe et expliquer qu'on garde des monopoles publics puisque l'Europe, c'est l'abolition des frontières.
Voilà une vraie question conceptuelle qui ne peut pas être éludée indéfiniment en particulier par la gauche. C'est le premier sujet.
Le statu-quo est révolu.
Deuxième chose : il faut aussi que l'on évite, si on ne veut pas être isolé en Europe, les postures schizophrènes ou le double langage de nos services publics.
On a la main sur le cœur et on dit qu'on ne veut pas de concurrence. Quand on dit à nos collègues anglais et allemands que cela ne peut être un monopole, EDF, la SNCF et la Poste se comportent en prédateurs à l'extérieur.
Ce double langage fait qu'aujourd'hui déjà, notre conception est en difficulté politique au sein de l'Union.

Alain Claeys - Quels sont les sujets qui sont devant nous ?

Gilles Savary - Deuxième question : je le dis ici, il faut une directive-cadre sur le service public. Il y a une confusion énorme entre notre conception et la conception des autres Européens. Il appartiendrait à la France de clarifier la situation.
Dans ce cas-là, il faudrait qu'on distingue trois types de statut de service public :
- Ceux qui sont intégrés à l'échelle européenne. Je ne vois pas comment on l'évitera, d'autant que EDF vient de se voir ouvrir des perspectives considérables par les Allemands, avec une mise en concurrence de l'électricité à l'échelle européenne. Nous sommes en très bonne posture pour que cette mise en concurrence soit favorable à la France ;

- Mise en concurrence d'un côté et services universels de l'autre, c'est-à-dire la définition d'un service public pour chacune de ces activités.
Pour le rail, ce sera la même chose : on ne peut pas indéfiniment bloquer les frontières.
On a vu ce que cela donnait !
Le rail, c'était 21% en 1970 du trafic marchandises, et c'est 8% aujourd'hui avec le problème des camions.
On ne peut pas dire : « On bloque les frontières », et les cheminots en sont conscients.
Première posture : quels sont les services que l'on intègre ?
Deuxième situation clarifiée : quels sont les services pour lesquels on veut de la coopération ?
Je me bats beaucoup avec les collègues pour le contrôle aérien que l'on voudrait donner au privé. Il est hors de question que la sécurité soit régie par une logique d'actionnaires, me semble-t-il. Il faut le dire.
Pour faire l'Europe, il faut plutôt une coopération entre les contrôles aériens nationaux qu'une intégration. Pour la Poste, même chose, il faut être dans une logique de coopération.
Enfin, je crois qu'il appartiendra aussi aux Français de se poser la question de ce qui est subsidiaire en matière de service public : l'éducation, la santé, et tous ces grands services publics, je veux dire de civilisation, ne peuvent pas être mis et négociés dans le paquet européen. Je crois que c'est très important. Voilà quelle doit être la réponse de la France aux questions suivantes : qu'est-ce que l'on intègre ? Qu'est-ce que l'on accepte d'intégrer au plan européen ? Qu'est-ce que l'on accepte de mettre en coopération ? Est-ce que l'on accepte de se mettre en subsidiarité ?
Je termine. Je pense que la décentralisation peut être une réponse formidable à la réforme de l'Etat, et notamment de nos services publics. Je le dis ici, quand on regarde vingt ans en arrière, la décentralisation a sauvé l'Etat-providence, un Etat qui était en difficulté avec de nombreuses contraintes sociales. Qui est-ce qui peut apporter des prestations de service public sur mesure ? Ce sont les collectivités locales.
Demain, la décentralisation de l'Etat vers les collectivités locales peut être une réponse, à mon avis fondamentale, à la modernisation de notre appareil public et service public.

Alain Claeys - Merci, Gilles Savary.
Marie-Noëlle Lienemann... Après, on repassera la parole à la salle.

Marie-Noëlle Lienemann
Sur ce même sujet, cela montre bien une des grandes questions qui est devant nous, nous sentons que l'Etat est en crise, attaqué par le libéralisme, et d'une

certaine façon, sa mutation n'a pas été assez rapide pour répondre à l'enjeu de la décentralisation.
Et au niveau européen, il faut bien dire qu'on est au bout de la logique du tout concurrence et de la dérégulation. Nous sommes en train de discuter du contrôle aérien avec l'idée du ciel unique et de la privatisation de l'agent de régulation du contrôle aérien, c'est-à-dire des avions qui passent dans le ciel.
Deuxièmement, nous sommes en train de déréguler la Poste. Nous venons de voter la nouvelle dérégulation des téléphones. Qu'est-ce que nous voyons ?
Que le mythe du service universel qu'on nous avait vendu comme étant la contrepartie de la dérégulation est un leurre, les rapports que nous avons eus sur les télécommunications montrent qu'aucun pays d'Europe n'a mis en place les contraintes minimales du service universel, en termes de tarifs, d'accès, etc.
Et quand nous avons essayé de faire voter au Parlement européen que l'accès d'Internet pour tous soit mis dans le service universel, nous avons été battus, ce qui veut dire, en clair, que nous sommes en train d'ouvrir une nouvelle salve de dérégulation libérale en Europe, malgré la résistance des peuples et la protestation, la plupart du temps, des consommateurs.
Comment faire ? Gilles a eu raison de dire que la clef réside sans doute dans la question de la directive-cadre qui reprend le traité d'Amsterdam qui dit qu'il doit y avoir en Europe des services économiques d'intérêt général. Mais il n'y a aucune directive cadre qui dit ce que sont ces services d'intérêts généraux. C'est un défi pour la présidence française, puisque nous allons présider l'Union, que de donner un contenu, et ce contenu ne peut pas être simple, ni la reprise des monopoles, ni le service minimum universel comme garantie.
C'est quoi le service public ? C'est l'accès partout, pour tous, des services qui sont jugés indispensables, nécessaires et porteurs d'avenir pour les territoires et pour les citoyens.
C'est aussi une autre idée, c'est qu'on ne peut pas collectiviser les pertes et en même temps privatiser les bénéfices. Or, on a beaucoup à faire nous-mêmes dans nos propres pays. Quand on regarde le dossier de l'eau, là on ne peut pas dire que nous n'ayons pas, pour une large part, collectiviser les pertes en laissant les profits faits sur cette eau. (Applaudissements)
Ma thèse est la suivante : nous devons demander un moratoire sur toute nouvelle dérégulation. Nous n'acceptons pas, nous la France, et la gauche, que nous ouvrions la dérégulation de la Poste et du contrôle aérien et d'autres secteurs tant qu'on n'a pas cette directive-cadre parce que quand on aura tout libéralisé, vous pourrez faire toutes les directives du monde, il n'y aura plus que du vent sur lequel elles s'appliqueront.
Cela est impératif.
Vous allez me dire que ce n'est pas facile. Gilles a raison, on ne peut pas dire qu'on est tout seul, depuis qu'il y a eu l'accident de train, en Grande-Bretagne, toute une série de camps commencent à changer de bord. Néanmoins, je le dis haut et fort, on a accepté que l'Allemagne ait une bonne représentation dans les

instances européennes parce que ce pays a plus d'habitants que les autres, ce qui n'est pas totalement illégitime, mais qu'avons-nous demandé en contrepartie ?
Pour l'instant, les seules contreparties qu'on demande en Europe, c'est toujours la politique agricole commune. Je n'ai rien contre. Je pense que c'est important pour la grandeur de notre pays, mais dans la longue durée. Le maintien du service public, c'est plus fondamental pour l'identité française et républicaine que quelques kopecks pour la politique agricole commune.
Je voudrais dire une dernière chose, sur le débat, parce qu'il va recouper un débat qu'on a eu sur la décentralisation, je suis pour la décentralisation encore plus, mais pas pour la féodalité, cela veut dire que la décentralisation suppose que les collectivités locales aient des obligations de répondre aux cadres généraux que la nation doit garantir à tout citoyen, cela veut dire que oui pour les contrats de service public à condition qu'il y ait une loi-cadre qui dise partout une Poste dans les petites communes ou bien dans les secteurs en banlieue, et après, on peut discuter si la Poste doit se mettre d'accord avec France Télécom et les impôts et autres pour faire une même maison de services publics ou pour trouver la façon idoine de faire vivre le service, mais pas le contrat, qui est le rapport de forces selon que vous serez puissant ou misérable, celui qui peut payer aura une agence postale parce qu'il peut payer la collectivité, celui qui ne pourra pas le faire n'en aura pas, celui qui aura de l'entre gens politique obtiendra tel équipement dans tel endroit, pendant que l'autre ne l'aura pas, d'où les inégalités entre les citoyens. Si on met toujours le contrat sans que la règle soit très claire et que la contrainte soit fixée par le pays, l'Etat, et le vote de l'Assemblée, nous risquons d'aller vers la féodalisation.
Oui à plus de décentralisation mais aussi un Etat plus fort et plus efficace !
(Applaudissements)

Alain Claeys - Sur ta conclusion, on est tous d'accord. On va essayer de décentraliser la parole.
Qui veut poser des questions ? Je n'oublie pas la question sur PLM, Pierre en dira un mot tout à l'heure.

Alain Montavy (Puy De Dôme)
Commission fédérale d'exclusion. Ce n'est pas une question que je vais poser, mais je vais vous parler de féodalité locale.
Nous voulons une décentralisation rénovée, un Etat plus proche des citoyens, plus impliqué, et nous sommes tous d'accord là-dessus, je pense. Mais avons-nous bien réfléchi aux dérives et quels sont les garde-fous que nous pensons mettre en place ?
Dans les domaines de l'éducation et de la formation, les lois de décentralisation ont accordé des pouvoirs nouveaux aux collectivités territoriales. La loi de 1993 délègue aux régions une compétence majeure en terme d'insertion sociale et professionnelle. On appelle cela la formation professionnelle. Aujourd'hui, en

Auvergne, cette délégation de compétences est devenue synonyme d'exclusion pour nos jeunes en difficulté. Il y en a pas mal. Pourquoi cette situation ? Tout simplement du fait du Prince.
Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, ne s'étant pas résolu à ne plus être Président de tous les Français a créé son royaume auvergnat : en Auvergne, la loi, c'est d'abord la sienne. Nous nous apercevons qu'enfin un représentant de l'Etat tient tête à un ancien Président de la République.
Alors, en Auvergne, je ne citerai que deux exemples forts : la décentralisation-entrave. Une non prise en comptes des jeunes en difficulté dans la politique de formation professionnelle, un contrat-plan digne de Zola qui ne prend en compte ni la politique de la ville ni la lutte contre l'exclusion, domaine majeur dans la réduction des inégalités sociales.
Alors je viens vous parler de l'Auvergne, mais nul n'est à l'abri. Oui et encore oui à la décentralisation, mais il faut qu'il y ait une véritable régulation de l'Etat pour une véritable et concrète égalité de traitement de tous sur le territoire national. Il faut mettre en œuvre concrètement de nouvelles logiques de solidarité adaptées à notre temps et pouvoir contrôler leur réelle application sur le terrain. L'éducation, la formation, la politique de la ville sont une priorité de l'investissement social. L'Etat porte la responsabilité du pacte républicain essentiel pour permettre le bien-être de tous.
Merci.

Alain Claeys - Merci pour ce témoignage.
D'autres interventions ? Essayez de poser des questions brèves.

Jean-Marc Sarnin
Ce sera plutôt quelques observations.
Il s'avère qu'au niveau du Comité économique, social et culturel du pays, j'anime un groupe de travail sur le cadre de vie et notamment sur le développement durable. C'est un peu comme Pierre Mauroy, j'ai un groupe de travail, à une différence près, c'est que lui a des élus alors que moi j'ai uniquement des non-élus. Donc nous avons réfléchi un peu sur les éléments de blocage au développement durable.
En ce qui concerne l'aménagement du territoire, les solutions nous sont apportées pour s'en sortir, c'est une réflexion à long terme, savoir quel est, dans les six niveaux de collectivité qui existent, comme disait ce matin Michel Debout, lequel il faut supprimer, me paraît un débat difficile, impossible.
Par contre, comme le disait Pierre, on se projette dans une perspective à long terme, à dix ou vingt ans, c'est-à-dire pour ceux qui vont naître dans le prochain millénaire, on voit qu'arrivent à ce moment-là quatre grands niveaux de décision possible de niveau d'action.
Un premier lieu auquel je ne donnerai pas de nom mais qui est ce que nous, nous appelons le cadre de vie, ce cadre de vie, cela peut être par exemple la région

Fondation Jean Jaurès

parisienne, la région lyonnaise, la région de Clermont-Ferrand, cela paraît un niveau pertinent à long terme de collectivité dans laquelle les citoyens peuvent se reconnaître, dans laquelle la démocratie peut s'affirmer, dans laquelle il faudra trouver, au niveau des élus représentatifs également, un niveau de comité économique à côté de cette collectivité.
Le deuxième niveau qui nous paraît pertinent également à long terme, c'est un niveau moyen de région, ayant un poids économique sur le plan européen, ce qui veut dire qu'à court terme, ce débat des départements et des régions ne m'intéresse pas.
Je vous rappelle que les communes, il y a deux siècles, ont été constituées sur la base d'une journée de marche pour aller à la mairie, et les départements, c'était sur la base d'une journée de voiture à cheval pour aller à la préfecture. Aujourd'hui, les départements ne conservent uniquement pour la vignette que le nombre de chevaux pour taxer, ces considérations de l'époque n'ont plus lieu d'être, donc notre raisonnement c'est de dire : essayons à long terme de faire un cadre, le quatrième niveau, étant bien sûr l'Etat-nation, puis l'Europe. Essayons de faire un cadre et une réflexion à long terme, c'est à partir de cette évolution de la formation à la fois de nos élus et de nos citoyens qu'apparaîtront les éléments obsolètes qu'il n'y a plus lieu de conserver.

Alain Claeys - Merci.
D'autres observations ?

Questions

Frédérique Calandra (Secrétaire fédérale à la politique de la ville de Paris) - La fédération ne souhaite pas monopoliser le débat, je repose la question de la loi PLM, car vous le savez, c'est d'une brûlante actualité, pour nous en particulier à Paris, ce qui n'est pas le cas de Marseille et de Lyon. Elle n'est pas appliquée, cette loi qui constitue un progrès important, à l'époque qui a été combattue farouchement par la droite, et qui n'est toujours pas appliquée par Tiberi. C'est un déni de démocratie important.
Nous souhaitons par ailleurs qu'elle soit réformée. J'attire votre attention sur une demande qui est venue d'un certain nombre de pratiques que nous avons instaurées dans les arrondissements que nous gérons, à savoir les conseils de quartiers. Je suis moi-même déléguée d'un conseil de quartier. Nous avons instauré notamment des droits de saisine du conseil municipal, des conseils d'arrondissement, par voie de pétition des habitants. Or, nous souhaiterions que le Parti Socialiste se prononce en faveur d'une extension de ce droit de saisine afin de mobiliser davantage - là j'insiste - non pas seulement les citoyens, mais l'ensemble des habitants, y compris les mineurs.

Alain Claeys - Merci.

D'autres questions ?

Hervé Gillé (Fédération de la Gironde) - Je pense que la mise en œuvre des pays constitue un fabuleux laboratoire par rapport aux idées que nous essayons d'avancer aujourd'hui. Quand on parle de contractualisation d'un côté et de nécessaire régulation de l'autre, par rapport à ce laboratoire, comment voyez-vous les processus de régulation dans la nécessaire approche contractuelle, dans la mise en œuvre des pays ?

Alain Claeys - Merci.
Une autre question ?

Trecy Missi (militant de Meurthe-et-Moselle) - Ma question s'inscrit dans le cadre de la démocratie participative. Est-ce que nos camarades ont des expériences et quelles difficultés ont-ils rencontré dans sa mise en application ?

Alain Claeys - Merci.

Damien Béchard (Clichy la Garenne, Hauts-de-Seine) - Je pense qu'aujourd'hui, par le biais de cette Convention, nous avons donné au Parti Socialiste l'occasion de se pencher avec ses militants et avec les élus sur l'ensemble des questions liées aux territoires.
Je pense qu'aujourd'hui aussi, le P.S. est organisé au niveau local par rapport à la commune, au niveau départemental, au niveau des fédération, au niveau national par notre Parti, mais au niveau régional, il est assez faiblement organisé. Certes, j'ai vu que dans le cadre de la Convention, la région Auvergne avait fait un colloque, et c'était assez vivant. Par contre, dans d'autres régions, je pense à l'Ile-de-France, la région reste l'apanage des élus et touche assez peu les militants. Il devrait y avoir régulièrement les Conventions régionales pour aborder ces thèmes.
L'intercommunalité reste l'apanage des élus. Il est assez peu fréquent que les militants eux-mêmes soient impliqués dans ce genre de débat alors que les projets les concernent également.
Bien entendu, si les militants sont impliqués, sont en phase avec les débats, on pourra davantage les communiquer à l'ensemble des citoyens. Je pense qu'à l'avenir, le Parti Socialiste devrait faire de même.

Question (fédération de la Somme) - On a beaucoup parlé de l'Europe, éventuellement l'Europe comme modèle dans d'autres pays. Il faut être assez prudent. Chaque pays connaît des problèmes institutionnels. Il faut regarder l'Allemagne, avec la Bavière, qui mène un combat permanent pour plus de pouvoir ; même chose pour la Catalogne avec l'Espagne et en Belgique avec la Flandres.

Contribution Jean Jaurès

Avant de bien observer ce qui peut se passer chez les autres, on peut considérer que cela ne va pas toujours si mal en France.
Le problème n'est pas institutionnel, mais beaucoup plus dans la manière dont nous gérons des politiques.
Je viens d'Amiens. Je n'ai pas la chance d'habiter Issoudun ou Athis-Mons. Dans la Somme, tout est à droite : la ville d'Amiens est à droite, le département et la région sont à droite. La décentralisation conduit le maire d'Amiens à agir plus comme adjoint au maire chargé de l'urbanisme ou éventuellement de la communication municipale qu'à être un véritable maire.
Je n'ai donc rien sur le fait qu'un nouveau mouvement de décentralisation conduise à gérer davantage dans les communes, surtout si l'Etat est garant, par une loi-cadre, comme le disait Marie-Noëlle Lienemann, d'un certain nombre d'objectifs. C'est ce qui se passe avec l'Europe et les fonds structurels puisque l'Europe fixe des objectifs et laisse libres les communes, les départements et l'Etat de la gestion aujourd'hui. Mais à nouveau, l'exemple du département de la Somme : à l'ancien objectif 2, nous sommes totalement éligibles, et pourtant, nous assistons à une sous-consommation totale des crédits communautaires.
Il ne suffit pas d'envisager, je pense, que l'Etat puisse fixer des objectifs très clairs dans une loi cadre. J'aimerais aussi des garanties pour que les collectivités territoriales respectent ces objectifs et la question que je vous pose est : quels mécanismes pouvez-vous proposer pour que ces garanties soient apportées aux citoyens ?
C'est un problème d'efficacité économique, c'est un problème de justice sociale et également de démocratie.
(Applaudissements)

Gabrielle Foucault (conseillère municipale à Cherbourg-Octeville) - Les lois d'aménagement du territoire votées par notre parti souhaitent impliquer fortement le citoyen pour une plus grande et concrète participation.
Or, actuellement, on sent bien dans l'esprit de la société civile un décalage entre la représentation élus et cette société civile.
Il m'apparaît urgent de voter un statut de l'élu qui permettrait de revitaliser, de revigorer la représentation élective en permettant aux femmes - vous l'avez fait, je le salue et j'en suis très heureuse - mais aussi aux hommes plus jeunes qui ont trouvé un emploi, qui sont dans une situation et qui ont beaucoup d'idées, une grande volonté de participer à la vie civique, mais qui en sont empêchés par la crainte de réintégrer leur profession.
Cela me semble vraiment essentiel, et je crois que pour renouveler le débat politique, pour engager la jeunesse à la tête de notre pays pour une action créative, pour des initiatives, il est urgent de voter ce statut de l'élu.
(Applaudissements)

Alain Claeys - On va peut-être s'arrêter sur ces questions.

Il y a une question qui concerne le fonctionnement de notre parti : l'organisation des débats.
François en parlera peut-être demain, c'est son intention, et c'est l'intention de la Direction nationale, qu'à l'occasion du Congrès, on réfléchisse aussi sur le fonctionnement de notre Parti, sur la façon de mener ces débats. On attendait, à l'occasion de cette Convention, d'innover un peu par ces rencontres décentralisées. Il faut aller plus loin, mais je pense que toutes ces idées devront être débattues au moment du Congrès.
Beaucoup de question qui concernent à la fois les exclusions, les pays, avec le problème de péréquation, et derrière le problème financier, tout ce qui concerne la démocratie participative, le statut de l'élu et, une nouvelle fois, on est revenu sur la loi PLM
André, tu t'occupes un peu, au sein de la Commission de Pierre Mauroy, des problèmes financiers. Tu es président de pays. Comment vois-tu ces avancées en matière de décentralisation sur la fiscalité, de façon générale, de cette intercommunalité des communes, et le rôle que l'Etat doit jouer dans cette solidarité ?

André Laignel
Avant de répondre précisément à ta question, je voudrais rebondir sur une question qui a été posée par une camarade du Puy De Dôme sur les féodalités.
Il y a effectivement plusieurs manières d'aborder la décentralisation. Pierre Mauroy disait très justement tout à l'heure : la droite maintenant, dans le discours, a complètement récupéré le terme de décentralisation, essaie même de le brandir comme un étendard, mais quel étendard ? Un étendard contre l'Etat !
C'est-à-dire que la droite utilise le mot « décentralisation » non pas pour donner du pouvoir plus proche du citoyen, mais pour essayer d'affaiblir l'Etat.
Et on a, en parallèle, exactement la même démarche : celle du Medef qui, au nom du dialogue social, essaie d'affaiblir l'Etat, de le marginaliser, et sachant qu'il est devant un rapport de forces favorable par rapport à l'émiettement syndical, essaie de faire passer des lois antisociales, des textes antisociaux qu'il voudrait voir transformer en lois antisociales.
Nous avons là à nous révolter, à refuser ! (Applaudissements)
Et la décentralisation suit exactement le même mouvement que celui que le Medef a initié dans le secteur social vu par la droite c'est : affaiblissons l'Etat, tout ce qui pourra affaiblir l'Etat va dans le bon sens.
Notre vision de la décentralisation n'est pas cela, c'est de rapprocher le pouvoir du citoyen, mais à l'intérieur des lois de la République.
Tu évoquais la formation professionnelle. On me pardonnera d'avoir un faible pour ce secteur que je connais bien. Je considère que cela a été une grave faute de la loi Giraud, loi de droite, que de transférer aux régions la formation professionnelle car, dans la pratique, que voyons-nous aujourd'hui ?

Les régions de droite - il est depuis peu de temps des régions de gauche qui essaient de redresser la situation, mais pendant ce temps, ce sont les régions de droite -, que faisaient-elles ?
La formation professionnelle, c'est devenu deux choses vues par les régions de droite globalement : premièrement une pompe à finances pour les secteurs professionnels, que ce soit la Chambre des métiers, la Chambre de commerce, dont on connaît le profond renouvellement démocratique, et deuxièmement des formations de pointe, parce que c'est bon pour l'image et pour la publicité.
Mais les bas niveaux de qualification, mais ce qu'était le crédit formation individualisé et qui a été transféré aux régions et qui permettait de mettre en place des parcours de formation individualisés pour ceux qui étaient justement les plus en panne dans la société, qui avaient loupé la première chance et qui n'en avaient pas eu de deuxième, combien de régions les ont pris en compte ? Combien de régions se sont consacrées à ceux qui avaient le plus besoin de formations ?
Je dis que si là nous avions une réforme fondamentale à faire, ce serait de redonner à l'Etat la responsabilité des cadres de la formation professionnelle et de son action sur le terrain. C'est une condition sine qua non de la justice et de la promotion sociale. (Applaudissements)
Pardon, j'ai fait cette digression, elle répondait à une question très précise et sur un sujet qui ne me paraît pas dénué d'intérêt.
En ce qui concerne les pays, c'est un peu un objet encore assez mal identifié par beaucoup de nos concitoyens. Et pourtant, c'est, me semble-t-il, en terme d'aménagement du territoire, sans doute un espace pertinent qui doit permettre tout à la fois la réflexion, l'élaboration de véritables projets de développement, et ensuite, bien entendu, le dialogue sur le terrain.
Les lois qui ont donné aux pays un contenu sont récentes. C'est la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire, dite loi Voynet. Les décrets ne sont pas encore tous sortis, et d'ailleurs nous sommes un certain nombre à être impatients que ces décrets puissent sortir pour pouvoir engager en profondeur l'action.
Mais le pays est un lieu qui doit être celui de la réflexion, mais aussi celui de la contractualisation.
Je crois que, dans ce domaine, les derniers contrats de plan Etat-région ont prévu que soit réservée, au sein de chaque contrat de plan Etat-région, une partie du financement qui permettra d'amorcer sur le terrain la vie des pays et donc de donner aux pays, structures au plus près du bassin de vie, du bassin d'emploi, la capacité à agir et à faire que des espaces qui ne sont pas structurés se dotent de projets structurants.
Je crois qu'il y a là un espace en devenir et j'ai envie de vous dire, chers camarades, que si, sur le terrain, les pays n'existent pas encore, s'ils sont embryonnaires, investissez-vous dans les pays ! C'est un espace d'avenir. C'est un espace sur lequel nous pouvons véritablement tisser à la fois les liens d'une

reconstruction économique et sociale, mais aussi les grands projets de devenir et de développement.
Si nous laissons aux notables, et uniquement à eux, la possibilité de faire des pays une multitude de petites structures qui seront taillées uniquement, en termes politique, en mini féodalités, alors nous aurons loupé quelque chose d'essentiel et il dépend donc que tous les militants de terrain, tous ceux qui sont dans les secteurs, aussi bien sociaux, économiques, associatifs, mutualistes, intellectuels, de se mobiliser pour que les pays vivent.
Il est prévu qu'au niveau de chaque pays, il doit y avoir un conseil de développement qui échappe aux élus, qui regroupe toutes les forces vives. Il faudrait vite que nous ayons la capacité, nous Parti, à demander à tous nos militants associatifs, à tous nos militants sociaux, à tous nos militants mutualistes, de s'investir à l'intérieur de ces conseils de développement de pays. C'est si nous irriguons en profondeur la vie des pays que nous aurons alors la capacité à leur donner véritablement non pas seulement une réalité institutionnelle, mais une réalité de terrain et une capacité à produire des idées et des réussites. (Applaudissements)

Alain Claeys - Merci.
Une question a été abordée tout à l'heure sur ces formes d'exclusion : comment les traiter au niveau de nos collectivités locales, comment on doit avancer là-dessus, la décentralisation... Catherine...

Catherine Guy-Quint
La question qui a été posée à travers la formation professionnelle concerne beaucoup d'autres secteurs ; les compétences ont été données à différentes collectivités territoriales.
C'est vrai que pour l'exclusion, pour la formation professionnelle, bien souvent, on n'a pas de répondant quand on est acteur de terrain, qu'on s'adresse à la collectivité, qui théoriquement porte la compétence.
C'est pour cela que je pense qu'avancer vers une plus grande participation des citoyens, une meilleure transparence, un exercice différent et décentralisé des compétences nécessite aussi une réforme de l'Etat.
Une des grandes faiblesses en la matière est que nous avons souvent des interlocuteurs de l'Etat qui, friands de récupérer du pouvoir, interprètent les textes à leur façon. Je crois qu'une des grandes difficultés que nous avons, et on en parle de temps en temps avec Marie-Noëlle Lienemann et Bernard Poignant ici présents, c'est que l'Etat n'a pas la même interprétation des textes s'il est en Bretagne, en région parisienne ou s'il est en Auvergne, et nos contrôles de légalité nous sanctionnent a posteriori de faits qui correspondent pourtant à l'esprit de la loi de décentralisation. Etre près des citoyens, ne pas avoir peur d'avoir une intelligence de terrain, innover pour mieux répondre à leur exclusion

et à tous les problèmes qui y ressemblent, cela peut être aussi par rapport à des problèmes de développement.
Je pense qu'on ne peut pas poser un acte nouveau dans la prochaine phase de la décentralisation si on n'accompagne pas tout cela d'une véritable réforme des services de l'Etat qui doivent partout respecter la même règle, sinon nous sommes condamnés.
C'est ce qui a été soulevé en Auvergne par rapport à la compétence sur l'exclusion qui n'est jamais prise en compte par le conseil régional à travers une politique participative à la politique de la ville ou à travers la formation continue des jeunes en grande difficulté, je crois que cela concerne tous les secteurs et que cela renforce une idée que je voudrais voir développée beaucoup plus.
En effet, les lois de 1982 avaient donné à chaque collectivité territoriale une compétence et, malheureusement, au fur et à mesure, ces compétences se sont croisées et on se retrouve dans une situation où le conseil général, le conseil régional, la commune, l'intercommunalité, veulent aider les porteurs de projets, que ce soit des porteurs de projets sociaux, économiques, plus personne ne s'y retrouve, et nous nous retrouvons en position de chantage, c'est-à-dire que chacun cède sur un projet pour ne pas faire plus mal que l'autre. En fait, on n'a pas du tout une politique de projets porteurs d'un dynamisme de développement d'un territoire, mais on se retrouve sur un clientélisme « politique ».
Pierre, si l'on pouvait re-spécialiser de façon cohérente les compétences, cela me semblerait une grande avancée.
Deuxièmement, ce serait aussi un grand pas dans la transparence et une avancée également par rapport à une pratique démocratique locale parce que si l'on n'avance pas sur plus de transparence, plus d'explication du rôle de chacun, plus d'écoute des citoyens, je crois que nous allons tous nous fourvoyer.
On dit actuellement que les jeunes, les gens, ne croient plus à la politique. Ils ne croient plus souvent à la politique parce qu'il ne comprennent pas qui fait quoi. L'idée d'origine de ces lois de décentralisation était de dire : le citoyen va s'emparer au plus près de sa réalité et là, on en est bien loin. C'est comme cela que l'on créé de plus en plus d'exclusions.

Alain Claeys - Merci, Catherine.
Justement, démocratie participative, implication du citoyen, statut de l'élu, Jean, tu peux essayer de répondre aux interpellations des camarades ?

Jean Mallot
A partir des remarques qui ont été faites, je vais essayer d'aller plus loin parce que la participation des citoyens au débat, c'est naturellement notre souci quotidien aux uns et aux autres.
En même temps, nous buttons sur la difficulté à la réaliser effectivement. Quelqu'un a parlé du statut de l'élu, et quelqu'un a parlé de la fameuse notion de contrat, notion de contrat pour les services publics, notion de contrat pour

l'aménagement du territoire. Je crois que cela suppose non seulement des contrats, mais la transparence des contrats, et c'est là où l'on passe de la participation des citoyens au contrôle par les citoyens, les dérives que craignait Marie-Noëlle tout à l'heure sur les services publics. C'est aussi par là que l'on pourra les combattre.
Je pense, d'une façon générale, que cela fait partie des choses qu'il nous faudra préciser dans notre texte pour éviter les malentendus. Sur les contrats territoriaux de service public en particulier, si nous nous en tenons à cela, il y a un risque de mauvaise compréhension ou d'application de la chose. Pour nous, c'est un moyen de maintenir, de développer, d'organiser les services publics sur les territoires. Cela ne doit pas être un moyen d'organiser leur déclin. Or, quand on voit que l'on évoque notamment les services regroupés etc., on voit bien dans les zones rurales comment cela peut être le moyen de, petit à petit, regrouper et donc de réduire les services publics, voire les faire financer par les collectivités locales, mais cela a été dit tout à l'heure, méfions-nous de la façon dont les propositions peuvent être lues et appliquées.
Une remarque plus générale sur la participation des citoyens.
Je pense que notre texte pêche aussi - mais on pourra peut-être le compléter en Commission des résolutions - sur le développement de la vie associative parce que la participation des citoyens passe aussi par ce canal-là. Le monde associatif joue un rôle extrêmement important, vous le savez tous, soit parce que vous y agissez, soit parce que vous en êtes élus.
Je voudrais faire une dernière observation plus générale parce qu'à ce stade, ce qui me frappe dans nos débats de cet après-midi, c'est qu'il y a beaucoup de points communs dans les différentes interventions, on tourne quand même toujours autour des mêmes idées. Ce qui me frappe, c'est que l'on recherche tous une mise en cohérence, ce que l'on fait depuis des années, de ce qui se prépare sous nos yeux. Beaucoup de choses ont été décidées, des réformes récentes, la loi Chevènement, la loi Voynet etc., sont derrière nous, nous sommes en train de les appliquer, nous sommes dans le concret.
En même temps, nous avons devant nous 2002, échéance pour laquelle nous ferons des propositions plus vastes. Par conséquent, mon idée dans cette situation-là, qui est une situation intermédiaire finalement, c'est de dire la chose suivante : mettons-nous à l'écoute de la façon dont les choses se passent sur le terrain, regardons comment nous voulons avancer et préparons les propositions que nous ferons dans la perspective de 2002. Je prendrai deux exemples.
Premier exemple sur l'évolution de l'intercommunalité. Bien sûr, l'intercommunalité, la coopération intercommunale, ici ou là, se développent. En même temps, elles se développent de façon extrêmement diverse. Si l'on compare deux départements que je connais un peu, celui de l'Allier, tout près, celui du Puy De Dôme ici, les communautés de communes ne sont ni en nombre comparables, ni en taille comparables, ni en contenu comparables. On a, dans un des départements, des communautés de communes de relative petite taille. Dans

l'autre, on va faire des morceaux beaucoup plus vastes. On ne peut pas, aujourd'hui, conclure de ce que cela donnera. Mettons-nous à l'observation de cette chose-là.
Deuxième remarque qui, elle, est beaucoup plus vaste, c'est la mise en cohérence sur les compétences des uns et des autres. Pierre l'a dit, tout le monde l'a dit, on ne sait plus qui fait quoi, qui est responsable de quoi. Cela passe par les questions de développement durable dont notre camarade tout à l'heure se demandait qui doit s'en occuper, les régions etc.
Je crois que cela passe, bien sûr, par la question européenne, et ce sera mon dernier mot là-dessus.
Je pense que la grande absente de notre texte, c'est l'Europe. Il y a des amendements qui ont été votés par les camarades dans les sections, qui sont remontés, je pense que la Commission des résolutions a du travail.
Alain Claeys, souviens-toi, au début, nous sommes partis sur l'idée que le texte devait être court, que l'on ne pouvait pas tout traiter, mais je pense que la question européenne est revenue dans l'actualité avec les déclarations de Fischer disant que la France devant prendre la présidence de l'Union européenne dans quelques jours, on ne pouvait pas rester sur le flou qui est le nôtre sur cette question. Nous devons, non seulement, parler du sentiment d'appartenance territorial pour un canton, une commune, mais pour l'Europe, c'est une vraie question. Nous devons nous poser la question du contenu de cette Constitution européenne que même le RPR, maintenant, demande.
Quand même, nous devons nous poser la question de ce que l'on met dedans et des compétences exercées au niveau de l'Union européenne, au niveau de l'Etat avec la question de la nation, mais il y a un débat que l'on a déjà eu, que l'on pourra avoir de nouveau, sur les compétences au niveau de la région, du département, de la commune, etc.
Un dernier mot. On a parlé tout à l'heure de l'organisation du Parti Socialiste dans notre pays au plan national, au plan régional, au plan des sections, des départements. Je crois que nous avons un outil qui est absent de notre texte, et je veux le ressortir. Nous avons, au niveau européen, le Parti Socialiste Européen, et je suis frappé de voir que dans les débats actuels sur ce que doit être l'Union européenne, ce qu'elle doit faire et ce qui doit rester au niveau des Etats, le Parti Socialiste Européen ne dise rien, en tout cas, moi, je n'entends rien.
Je pense donc que notre texte et nos propositions doivent s'articuler aussi autour de ces sujets-là et que nous avons des propositions.
Merci.

Alain Claeys - Merci, Jean.
Avant de prendre une dernière série de questions, peut-être vais-je donner la parole trente secondes à Elisabeth et à Gilles sur cette démocratie participative.

Elisabeth Guigou

Merci.

J'irai très vite parce que je dois vous quitter et je m'en excuse. Juste une ou deux remarques.

D'abord, il me semble que la question de la clarification des compétences est absolument centrale, je le dis, je l'ai dit pour commencer, Claudine est intervenue là-dessus, je partage tout ce qu'elle a dit, mais je pense qu'il ne faut pas seulement se poser la question de savoir qui fait quoi de la région, du département et des communes pour éviter les doubles emplois et des gaspillages. Je pense qu'il faut aussi s'interroger ministère par ministère sur ce que font les services de l'Etat au niveau central et au niveau local et surtout comment vraiment on veille à ce que la déconcentration se fasse réellement.

Moi, je le vois, j'ai fait de la déconcentration. C'est vraiment une des choses, au sein du ministère de la Justice, que j'ai énormément poussée, aussi bien dans les tribunaux que dans l'administration pénitentiaire. Je m'aperçois qu'au niveau régional, il y a des choses qui sont bloquées alors qu'elle auraient dû descendre à un niveau plus déconcentré encore.

Donc je crois qu'il y a là une vraie réflexion, et c'est vrai aussi que la remarque faite par André, il y a un instant, sur la question de la formation professionnelle, doit aussi nous inciter à reposer ce type de questions.

Je pense qu'il y a une deuxième question pour les services de l'Etat, c'est de veiller à ce que le fonctionnement des services de l'Etat sur le territoire soit à peu près harmonisé et, une fois que l'on aurait déconcentré, qu'il n'y ait pas trop de disparités dans les façons de faire de département à département ou de région à région.

Ma deuxième remarque - et là, je serai très brève parce que je pense que vous allez poursuivre la discussion - porte sur la démocratie locale.

On voit bien que l'on a fait énormément de choses sur les structures classiques, mais il nous faut réfléchir sur les nouvelles structures que sont les structures d'intercommunalité ou de regroupement pays, agglomérations et sur l'infra-communalité.

Je pense que là, il y a beaucoup d'initiatives, beaucoup de villes qui font des choses très intéressantes, mais je trouve que l'on aurait besoin, là encore, d'avoir une doctrine, notamment en infra-communalité. Comment arriver à faire vivre toutes ces structures qui existent, comités de quartiers, etc. ?

Je pense que sur la logique, là encore, de la responsabilisation des citoyens, afin d'éviter qu'ils aient un comportement uniquement consumériste - par exemple, dans un quartier, il y a un budget pour telle et telle chose, qu'est-ce que vous choisissez de faire avec cela ? -, ce genre de questions devrait aller jusqu'à ce niveau assez fin dans nos travaux, sinon dans notre texte, parce que l'on ne peut pas écrire 250 pages.

Merci beaucoup en tout cas.

(Applaudissements)

Alain Claeys - Merci, Elisabeth.
Gilles, trente secondes.

Gilles Savary
Je vais être très bref en réponse à notre camarade qui, comme moi, semble être structurellement minoritaire, ce qui est une source inépuisable d'inspiration, sur la démocratie.
D'abord, je crois qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce n'est pas parce que l'on est minoritaire qu'il faut que la décentralisation soit récusée. Je crois, au contraire, qu'elle est extrêmement importante dans cette période de repli sur le local et que c'est au contraire la réponse républicaine unitaire au besoin et à la demande de local par rapport à la réponse ethnocentrique ou fédéraliste que l'on retrouve dans d'autres pays. C'est la première chose.
Je crois que la contrepartie à une deuxième décentralisation - la première, c'était les pouvoirs de contrôle, tribunaux administratifs, Chambres régionales des comptes, qui ont fonctionné -, ce doit être plus de démocratie locale, cela doit être une démocratisation du local et cela passe par le statut de l'élu, cela passe par l'élection au suffrage universel des structures intercommunales, cela passe par le vote des étrangers résidents, mais cela passe aussi, on l'a dit suffisamment, par le pluralisme de l'information. Il faut que l'on y veille, il faut que l'on soit capables de créer des débats publics locaux, il faut que l'on sorte de cette espèce de sur-médiatisation nationale et de sous-médiatisation locale. Il faut que l'on veille au pluralisme de la presse, en particulier au paysage audiovisuel, à une époque où se développent les télévisions numériques, que l'on ne concentre pas dans toutes les mains, notamment des exécutifs locaux, tous les pouvoirs d'information et, de mon point de vue - j'en terminerai pas là -, les Socialistes ne doivent pas avoir peur de la démocratie locale. Ce sera un des grands enjeux, me semble-t-il, des prochaines années.

Alain Claeys - Merci Gilles.
Pierre, peut-être un mot sur la loi PLM, et on repasse la parole à la salle.

Pierre Mauroy
Sur la loi PLM, deux choses.
La première, l'application actuelle, finalement, a été très combattue par la droite. Actuellement, tout le monde l'applique, avec beaucoup de différences, si bien qu'il sera nécessaire - on fera des propositions à notre Commission - qu'il y ait des obligations. A Paris, le maire de Paris garde tout, enfin, avec sa majorité, au conseil municipal. A Lyon, cela se passe beaucoup mieux, il y a des délégations qui sont faites. La loi PLM, c'est n'est pas faire des arrondissements qui soient des coquilles vides, ce sont au contraire des délégations qui doivent se faire, et si vraiment, il y a incurie de la part de ceux qui devraient donner des délégations, il

faudra que la loi vienne au secours de tous ces arrondissements, de façon que cela apporte un mieux dans la gestion de la population.
Maintenant, je pense qu'il faut bien surveiller cette loi PLM, il faut la parfaire, car elle peut avoir un grand avenir. J'ai une communauté urbaine avec quatre-vingt-sept communes. Dès lors qu'il va y avoir l'intercommunalité, au bout de dix ans, quinze ans, je n'en sais rien, les communes, peu à peu, vont se regrouper volontairement et, dans ces conditions, on va arriver à une situation un peu PLM.
Si bien que la situation PLM est une situation qui risque de grandir et de s'étendre à de nombreuses intercommunalités. C'est pourquoi elle est très importante.
Je me permettrais d'ajouter que depuis vingt ans, j'essaye d'avoir une loi en ce qui concerne la représentation des quartiers, et je crois que c'est très important. Je crois qu'au niveau de la Commission, nous allons dégager une majorité, être d'accord pour faire une proposition. Je pense que Dubedout, à Grenoble, avait lancé l'idée, dans les quartiers, d'avoir des associations. Moi, à Lille, j'ai fait l'expérience d'élu au deuxième degré, et je crois que c'est cela, la véritable situation.
Je crois qu'avoir duré en tant que maire tient quand même un peu du fait que l'on a crée dix villages dans la ville et que l'on ait permis à chaque réunion du conseil municipal d'avoir 300, 400 personnes qui n'étaient pas véritablement officialisées par la ville pour faire des choses dans les quartiers. Dans le domaine de la rue et des quartiers populaires, il se passe des choses que l'on ne domine pas complètement et il est absolument indispensable qu'il y ait décentralisation de la proximité. C'est vrai pour la représentation, c'est indispensable, ce sera vrai aussi sur les problèmes de sécurité, et je pense que Chevènement a raison de faire un effort pour la police de proximité, il faut la généraliser.
Il faut la généraliser. Les agents de police, on les a vus à pied. Très bien. Après, on les a vus à bicyclette. C'était encore bien. Après, on les a vus en mobylette... C'était déjà un peu moins bien. Après, on les a vus en bagnole... Et après, on ne les a plus vus du tout ! Alors là ont commencé les véritables problèmes.
Eh bien, c'est tout. Il faut vraiment quelque chose de proximité dans un dialogue avec la population.
Pour ma part, j'observe que les incidents que j'ai eus dans un quartier étaient, en fait, des affrontements entre la police et les jeunes de ce quartier. La police de proximité n'a pas été mise en cause, elle est réclamée par la population. Par contre, les brigades qui interviennent comme cela, venant de loin, etc., posent davantage de problèmes.
Il est absolument indispensable qu'il y ait une police de proximité, que sans doute il y ait une conférence obligatoire tous les trimestres ou deux fois par an entre le commissaire de police, le procureur et le maire, parce que la sécurité,

c'est une liberté, les gens le ressentent comme cela, et la décentralisation doit aussi aborder ces problèmes. (Applaudissements)

Alain Claeys - Merci, Pierre.
On va prendre trois ou quatre dernières questions. Marie-Noëlle interviendra après, puis je passerai la parole à François, qui a quelques informations à donner.

Questions

Question (fédération de Haute-Corse) - Je voudrais simplement poser une question par rapport à certaines interventions que j'ai entendues tout à l'heure.
Nous avons à la région actuellement, en termes de compétences, l'action économique, la formation et la construction des établissements secondaires.
En tant que Socialistes, on a une analyse qui n'est pas forcément celle de la région, qui depuis 1992 est tenue par la droite.
Par exemple, l'action économique nous apparaît comme une logique de guichet qui ne nous convient pas du tout.
Concernant la formation, je rejoins un peu ce qui a été dit, on a une formation qui est à la fois élitiste ou d'assistanat, c'est-à-dire qu'on fait de la politique de l'emploi en utilisant, grosso modo, l'argent de la formation.
Concernant le secondaire, souvent on construit des collèges dans des communes qui ne nous conviennent pas forcément et qui ne conviennent pas forcément à la logique que l'on pourrait attendre d'une couverture adéquate et cohérente du territoire.
Est-ce qu'on doit pour autant - et là, la réponse est importante - penser que, parce que cela ne marche pas au niveau de la région, on doit rendre les compétences à l'Etat, ou est-ce qu'on doit penser, comme nous le pensons, nous, que nous devons nous battre pour inverser la majorité à la région et mobiliser les citoyens contre les politiques qui ne nous conviennent pas ?
C'est quand même important, parce que si on répondu oui à la première question, cela veut dire que nous ne sommes pas pour la régionalisation et pas pour la décentralisation, si l'on répond oui à la deuxième, cela veut dire que nous sommes décidés à aller plus loin et à impliquer davantage les citoyens.
Je ne suis pas certain d'avoir entendu totalement la réponse à la tribune tout à l'heure.
Merci.
(Applaudissements)

Alain Claeys - C'est un vrai sujet, là.

Question - J'ai une question à poser à la salle. J'ai été chargé à Nice de m'occuper des problèmes de la gestion des retraités et je demande à l'ensemble

des responsables des mairies socialistes de bien vouloir m'envoyer les propositions qu'ils font pour les prochaines municipales. En particulier, je m'adresse à Pierre Mauroy, parce que je sais qu'il fait une très bonne politique sur Lille.

Alain Claeys - Le message a été entendu.
Il y a une autre question...

Yannick Bodin (Seine-et-Marne)
Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit tout à l'heure, parce que cela me paraît effectivement très important.
Je crois que si le débat sur la décentralisation et sur le rôle de l'Etat se résume à la question de savoir si on a le pouvoir ou si on n'a pas le pouvoir, il est évident qu'on ne bougera sur rien.
C'est pour cela que, sur l'exemple de la formation professionnelle -André ne m'en voudra pas de prendre cet exemple-là -, il est vrai qu'il n'était peut-être pas souhaitable que ce soit au niveau des régions, mais pour ce qui nous concerne en région Ile-de-France aujourd'hui, où nous sommes aux affaires, nous préférons que ce soit la région de gauche qui s'occupe de la formation professionnelle qu'un gouvernement de droite ! Alors, si l'on veut que cela retourne au niveau de l'Etat, je ne suis pas contre, mais à une seule garantie : c'est que ce ne soit pas pour un gouvernement de droite ! (Rires) Vous voyez donc que ce type de raisonnement ne nous permettra pas de sortir de la question et qu'on pourrait prendre à ce moment-là tous les problèmes les uns après les autres en disant : « Compte tenu du fait que dans mon département, la droite fait cela, il ne faut pas que ce soit le département, il ne faut pas que ce soit la région, et de préférence il faut que ce soit l'Etat de gauche ! »
Je crois qu'il ne faut pas raisonner comme cela.
Par contre, ce qui me paraît important, c'est d'être, comme dit Pierre Mauroy, dans la grande avancée de la décentralisation, car nous avons fait des choses dans ce domaine-là. Il est vrai que par exemple, dans le domaine de l'enseignement, c'est une évidence et que, maintenant, il y a une cohérence de réflexion sur l'ensemble des jeunes 16-24 ans au niveau des régions, quel que soit le type de formation. C'est quand même une avancée.
Ce que je demande, moi, en face, c'est qu'il y ait réforme de l'Etat, parce que sur cette question-là, lorsque nous nous tournons vers les Directions départementales de l'équipement et que nous leur disons : « Nous avons triplé le budget de maintenance des lycées et vous êtes nos mandataires », le ministère de l'Equipement nous répond : « Oui, mais nous, on ne sait pas faire, ou alors on ne s'est pas encore réformés. »
Je dois dire que le problème de la réforme de l'Etat, ministère par ministère, nous paraît aussi important, en tout cas à mon sens, que l'avancée de la décentralisation, parce que c'est là où l'on met l'Etat en difficulté.

Je dois dire que, par exemple, dans le domaine de l'enseignement, si nous faisions, nous, en Ile-de-France, tout ce qu'on a envie de faire, tout ce qu'on a dans la tête, y compris tout ce qu'on a les moyens financiers de faire, le ministère de l'Education nationale serait assez mal à l'aise.
Moi, je veux un ministère fort, c'est-à-dire un ministère souple, mais je ne vais pas reprendre de vieilles formules d'un vieux débat.

Alain Claeys - Merci.
Deux autres questions et on conclut.

Questions
Je reviens rapidement sur la question des pays évoquée par André tout à l'heure, car autant il y a sur le plan départemental, actuellement, une Commission présidée par le préfet, intercommunale, pour mettre en place l'intercommunalité, autant pour les pays, on n'y voit pas très clair.
Comme le disait André tout à l'heure, pour qu'il n'y ait pas des féodalités qui se créent, parce que c'est quand même la tentation dans un certain nombre d'endroits, il faut, je crois, pour le coup, que l'Etat joue son rôle d'impartialité.
Je n'ai rien vu dans la loi qui nous indique comment vont se former ces pays et, bien qu'il y ait des cartes qui soient formées dans les départements et que donc, d'une certaine manière, ce soit équilibré, harmonisé, je n'ai rien vu qui nous indique comment ils vont pouvoir jouer le rôle important qu'ils doivent jouer.
J'ajoute que les pays vont faire l'objet de contractualisation et que ce sera encore une difficulté pratique et immédiate. Elle ne rentre peut-être pas dans la réflexion de la Convention d'aujourd'hui, mais à partir du moment où les contrats de plan sont signés pratiquement partout, il va être compliqué de voir comment maintenant - puisqu'un certain financement est possible pour les pays - on va pouvoir également signer des contrats de pays, et j'avoue que je ne vois pas très clair sur cette affaire et que quelques éclairages me seraient agréables.

Alain Claeys - Merci.
Une dernière question ?

Question - Toujours dans le cadre de la réforme de l'Etat, je voudrais rebondir sur ce que disait Elisabeth Guigou tout à l'heure à propos de la déconcentration de l'administration française.
Je pense qu'à l'heure actuelle, en dehors de cette réforme, il faudrait qu'on réfléchisse d'une manière très sérieuse sur les missions de l'Etat.
A l'heure actuelle, des administrations comme l'Education nationale, par exemple, n'assurent plus l'intérêt général et donnent des responsabilités à des structures comme des groupements d'intérêt général ou des établissements publics. Je peux donner comme exemple l'Agence de modernisation des universités. C'est grave, c'est énorme de voir que ce groupement gère des

logiciels, alors que l'administration française était capable de suivre ces logiciels d'application de la gestion de l'Etat.
Je vous donne un autre exemple : Jussieu, l'amiante. Il y a un établissement public qui n'assure absolument pas ses missions actuellement et l'Etat ne dit rien.
Donc, je crois que là, il faudrait dans chaque administration revoit les missions exactes. Nous en avions parlé déjà au moment de la Convention sur les entreprises et je crois qu'actuellement, c'est un gros problème, avant de réformer l'Etat.
Merci.

Alain Claeys - Merci.
Vraiment une toute dernière question.

Question - Je crois que sur la question de la démocratie il y a un point fondamental, c'est celui du lien direct des citoyens avec les élus et la question de la proximité. J'ai peur qu'un certain nombre de nos propositions, avant que les responsables de structures intercommunales, en particulier, soient élus au suffrage universel, aillent vers un éloignement des citoyens par rapport aux principaux responsables que sont les maires et les conseillers généraux, qui sont élus d'une certaine façon avec un lien direct avec les électeurs, soit parce que le maire est tête de liste, soit parce que le conseiller général est élu au scrutin universel direct.
Sur la question de l'élection des conseillers généraux au scrutin de liste, j'émets un certain nombre de réserves parce que je pense que ce n'est pas en éloignant l'élection des citoyens que l'on va redonner du crédit à la vie politique. Je pense qu'il faudrait plutôt réfléchir à un moyen de redécouper les cantons. Je pense que l'échelon du pays serait certainement l'échelon pertinent, ce qui permettrait au Parti Socialiste de reconquérir des sièges et en particulier de ne pas en donner à un certain nombre de partis frères.
Je pense que cette élection directe des élus est un élément fondamental pour infléchir les politiques dans un sens donné et aussi pour lutter contre la technocratie.
Sur la question du renouvellement, je pense qu'il n'y aura pas réellement d'implication de gens nouveaux dans la politique s'il n'y a pas un véritable statut de l'élu. Je pense aussi qu'il y a une nécessité pour les prochaines listes municipales d'intégrer - et j'estime que cela ne se prépare pas suffisamment - les jeunes immigrés de seconde génération.
J'aimerais que l'on insiste aussi sur les grandes victimes de la loi sur la parité, qui n'ont pas été citées et qui sont les hommes jeunes qui vont rentrer dans les équipes municipales, parce qu'aujourd'hui on sait que lorsqu'on veut faire rentrer une femme, il faut sortir deux hommes. Donc, il y a beaucoup d'hommes jeunes qui ont aussi une légitimité, qui ne sont pas encore élus, qui veulent le

devenir - je ne parle pas de mon cas, j'ai eu la chance de passer avant la loi sur la parité - et qui auront de très grandes difficultés pour rentrer dans la politique ; je vois un certain nombre d'hommes sur la tribune qui ont été élus à une certaine période et je ne sais pas si, aujourd'hui, ils seraient à cette place s'il y avait eu cette loi... Je ne nie pas la nécessité de faire la parité, au contraire je pense que c'est tout à fait souhaitable.
Sur la question de la répartition des compétences - je vais vite - je pense qu'il faut aujourd'hui que les collectivités locales aient des compétences particulières et que les collectivités locales ne fassent pas toutes la même chose pour se concurrencer elles-mêmes. C'est pourquoi il faut aujourd'hui déterminer de véritables chefs de file politiques.
Dernier point, tout à l'heure j'ai entendu dire qu'il fallait insister sur les grandes villes de plus d'un million d'habitants. J'aimerais dire qu'entre Paris et les grandes villes d'un million d'habitants, il y a un certain nombre de villes, il y a un certain nombre de territoires qui aujourd'hui sont négligés ; en particulier, lorsqu'il s'agit de faire des lignes à grande vitesse, aujourd'hui on contourne les villes moyennes. Donc, j'aimerais insister pour dire : certes, il y a des villes de plus d'un million d'habitants, qui sont des métropoles d'équilibre, à favoriser dans le cadre de l'Europe, mais il y a aussi le réseau des villes moyennes qu'il va falloir favoriser et aider à se développer, justement pour aider à éviter la désertification du territoire.

Alain Claeys - Merci.
Donc, pour conclure cette table ronde, Marie-Noëlle et Jean veulent dire un mot, puis je poserai une question à Pierre.

Marie-Noëlle Lienemann
Je voulais réagir à ce qu'a dit Pierre Mauroy sur la proximité, la police, et en même temps rebondir sur la réforme de l'Etat.
Je trouve que c'est un point important, si l'on ne veut pas sombrer dans l'erreur, de dire : comme une politique locale n'est pas bonne, on n'a qu'à la repasser au niveau de l'Etat, parce que la technocratie dans notre pays, la manière dont fonctionne l'Etat, est quand même une des questions majeures qu'on doit se poser pour sa re-légitimation, sinon cela va être le « tout décentralisé ».
Je vais donner quelques exemples.
La police. Je suis dans une commune avec contrat local de sécurité, police de proximité qui s'amorce, îlotage. Je suis dans l'incapacité de savoir, et peut-être que vous ne le savez pas non plus dans votre ville, combien il est légitime d'avoir de policiers. Il me paraîtrait normal, dans un Etat démocratique, qu'on ait une sorte de norme garantie à tous, et puis évidemment, dans les secteurs plus délicats, qu'on mette des moyens supplémentaires. Or, aujourd'hui, il n'y a aucun cadre national qui fixe les moyens mis sur le territoire, de sorte que quand on ferme un commissariat, ou plutôt une gendarmerie, à tel endroit, là tout le

monde se mobilise à juste titre en disant : « Vous déshabillez Pierre pour habiller Paul », et quand à Grigny, il n'y a toujours pas de commissariat de police - Grigny-Grande Borne, connu hélas pour ses difficultés -, on n'a aucun outil pour dire aux gens de Grigny qu'ils y ont droit ou qu'ils n'y ont pas droit.
La crise, la règle et le tout contrat qui vient de la façon de fonctionner de notre Etat conforte les féodalités locales et discrédite l'Etat républicain.
Autant je suis pour la police de proximité - encore que les gamins de ma ville me disent toujours : « Madame le maire, la proximité des proximités qu'est l'hôpital n'y est plus... » -, on peut peut-être se poser la question de ce qui doit aussi être de proximité qui ne l'est plus aujourd'hui.
Néanmoins, c'est la deuxième chose, sur la démocratie locale, j'aurais des milliers de choses à raconter, ce n'est pas le moment, mais il faut reconquérir de la démocratie dans des champs où la technocratie l'a prise. Nous ne votons dans aucune instance locale les schémas régionaux de santé, nous donnons nos avis, on s'assoie dessus ou on en tient compte, mais c'est l'Etat qui décide. L'Etat qui ? L'Agence régionale de santé, avec la bénédiction du ministre, sans que l'Assemblée Nationale ait voté un schéma d'ensemble des grandes orientations et obligations. Dans plein de domaines, des autorités de régulation deviennent plus puissantes que la représentation nationale, alors il ne faut pas s'étonner qu'après, la démocratie soit en crise.
Sur un dernier sujet, concernant cette régulation, sachez qu'il est fondamental que ce soit l'Assemblée Nationale qui fixe des contraintes et pas seulement la loi, 80% dans le logement, c'est peu, il faut faire un schéma départemental pour le logement des plus démunis. Certes, vous avez voté le schéma, mais personne ne le met en œuvre ! Vous ne pouvez pas faire quelque chose contre le schéma mais vous n'êtes pas obligé de le faire... Moyennant quoi on ne construit plus de logements sociaux, on a encore de plus en plus de manques de logements pour les plus démunis et l'Etat s'est « impuissanté » dans la capacité d'imposer. Donc je me félicite que la nouvelle loi S.R.U. inverse un peu la donne et décentralise plus, mais les collectivités sont dans l'obligation de faire un certain nombre de choses, si elles ne le font pas elles sont sanctionnées, contrôlées.
J'achèverai sur l'idée que l'Etat doit redonner à ses inspections, à sa mission de contrôle, à la garantie que les objectifs sont suivis partout et pour tous, une très grande force de son renouveau, et pas simplement dans un partenariat dilué, où la plupart du temps la règle s'estompe pendant que le contrat lui-même n'est pas obligé d'être mis en œuvre.

Alain Claeys - Merci Marie-Noëlle. (Applaudissements)
Une observation, Jean Mallot.

Jean Mallot
Nous sommes dans un débat, et je pense que nous sommes loin d'avoir conclu. On parle beaucoup de l'Etat et des collectivités territoriales et de la nécessaire

réforme de l'Etat, on parle beaucoup de déconcentration et d'organisation des services de l'Etat, mais il y a tout un aspect des choses sur lequel nous devons être cohérents : la démocratie, c'est certes la citoyenneté, le lien au territoire, mais c'est aussi la démocratie sociale.
Vous savez comme moi qu'actuellement est en train d'être négociée une nouvelle convention Unedic, cette convention Unedic prévoit un certain nombre de dispositions qui auront un impact considérable sur le service public de l'emploi.
Nous avons dans notre texte, dans nos propositions, la volonté de déconcentrer le service public de l'emploi, il faut savoir être cohérent : est-ce que nous acceptons le système que le Medef est plus ou moins en train d'imposer, à savoir un traitement des chômeurs à double vitesse ? Ou donc un partage des tâches entre l'ANPE et l'Unedic différent de ce que l'on a connu et ce que cela implique au niveau du service public de l'emploi ? Vous voyez ce que je veux dire ? Cela fait partie des sujets sur lesquels il faudra, dans les mois qui viennent, avec d'autres, être cohérents jusqu'au bout dans nos propositions. Est-ce que nous approuvons ou non la façon dont nous transformons ces mesures en actions territoriales de l'Etat notamment ?

Alain Claeys - Entre le contrat qui est une nécessité pour beaucoup de nos collectivités locales, pour tenir compte de leur spécificité, et la règle qui est nécessaire du point de vue de l'Etat pour assurer la solidarité sur le territoire, quelle est notre voie ? Quel est le chemin pour nous et pour conduire cette décentralisation ?

Pierre Mauroy
C'est une excellente question. Il faut y répondre. Sur beaucoup d'aspects, la décentralisation est un énorme progrès, on a eu l'occasion de l'affirmer, la France, ses structures, c'est très important pour que les Françaises et les Français soient plus heureux, c'est cela qu'on veut finalement, et qu'elles soient davantage associées à la vie de leur pays. Mais on ne peut pas faire n'importe quoi et on ne peut pas déboucher sur je ne sais quelle bataille etc. parce que tout irait dans tous les sens.
Dès 1981, j'ai toujours dit que beaucoup plus de décentralisation demandait beaucoup plus de déconcentration de la part de l'Etat et j'ai toujours dit qu'une plus grande responsabilité des élus impliquait automatiquement une responsabilité stricte de la part des représentants de l'Etat, et en particulier des préfets (applaudissements) qui doivent faire appliquer par leurs fonctionnaires des règles de l'Etat.
C'est très important pour qu'il puisse y avoir un véritable couple administratif entre d'un côté les élus de la décentralisation et de l'autre côté les fonctionnaires de l'Etat. Et c'est vrai à tous les échelons. C'est pourquoi j'appelle de mes vœux qu'à côté de ce que nous allons remettre au Premier ministre, nous puissions

lancer aussi le problème de la réforme de l'Etat, si au-delà des décisions et des pistes qui seront lancées aux élections législatives ou aux élections présidentielles, on peut véritablement, dans les dix prochaines années, changer considérablement les données françaises, mais à la condition que l'Etat, dans sa déconcentration, et la décentralisation, marchent d'un même pas.
Maintenant, pour conclure, je voudrais dire que les grandes idées, vous savez, il n'y en a pas tellement par siècle ou par décennie.
Nous avons eu cette chance, nous en sommes les contemporains, d'avoir une très grande idée, qui est née au lendemain de la guerre, cela a été l'Europe. Elle nous occupe beaucoup, c'est un sujet difficile, mais c'est un formidable sujet. Je dois dire que François Mitterrand et Lionel Jospin maintenant, et tous ceux qui se préoccupent de ces problèmes, et le Président de la République lui-même, tant l'enjeu est important, cela transcende un certain nombre de nos diversités et de nos grandes diversités. Donc l'Europe est une grande idée, oui, et je me félicite de dire cela au moment où dans l'Europe, on compte beaucoup de gouvernements de gauche aussi, et c'est une nouveauté, l'Europe est une formidable idée.
Je vous dis ma conviction : si vous voulez jouer cette intercommunalité, qui fera bouger toutes les institutions françaises, si l'Etat de son côté amorce la réforme qui est absolument indispensable, on dira qu'au début du siècle qui arrive une formidable idée était celle de la décentralisation qui n'est pas autre chose que celle de la liberté de l'association de nos concitoyennes et de nos concitoyens pour que notre pays soit mieux géré. C'est une formidable idée et c'est pourquoi il faut nous y impliquer complètement, avec beaucoup d'assurance et aussi avec une certaine audace. Cela me paraît tout à fait indispensable et je vois d'ailleurs, à l'attention que vous avez apportée à ces débats, à tout ce qui a été dit, que finalement, vous suivez le mouvement.
Pour ma part, je préside une communauté urbaine de 1 100 000 habitants, j'observe - et j'imagine que vous observez ce mouvement - qu'à nos maires longtemps réticents - j'en ai quatre-vingt-sept à gérer dans ma communauté urbaine -, on a dit : « On va avoir des délégués de l'intercommunalité élus au suffrage universel », ils l'acceptent ; on leur a dit « T.P.U., T.P.A. », ils l'acceptent ; on leur a dit « Transfert de compétences pour un équilibre entre les communes sur le plan culturel, sur le plan du logement social, sur le plan économique, sur le plan de l'habitat, parce qu'il faut sauvegarder les communes, et il faut leur laisser le pouvoir. »
Ils l'acceptent parce qu'ils comprennent que l'intercommunalité, les transferts se font avec finalement des compétences plus techniques que des compétences humaines. Mais la politique, la grande politique, se fait au niveau des hommes et des femmes et elle se fera toujours au niveau de la ville, au niveau du maire. Mais il ne faut pas les encombrer non plus avec un excès de technicité qui complique la vie aujourd'hui. C'est pourquoi il faut savoir avoir une

intercommunalité qui gère finalement tous ces problèmes techniques et sauvegarder la commune qui gère les relations humaines.
La décentralisation, c'est cela, ça n'est pas une technique, c'est une nouvelle approche finalement de l'alliance républicaine entre l'Etat et nos concitoyens. (Applaudissements)

Alain Claeys - Merci, Pierre. Merci à ceux qui ont participé à cette table ronde. Je vais passer la parole à François Rebsamen, ensuite il y aura une deuxième table ronde sur le développement, les solidarités, les politiques publiques. Je pense qu'il y a encore beaucoup de sujets à aborder. François, je te passe la parole.

François Rebsamen
Entre deux tables rondes, j'ai quelques informations à vous donner.
Tout d'abord, je vais vous communiquer les résultats des votes qui ont eu lieu dans les fédérations sur cette Convention. Sur le texte qui vous a été soumis, il y a 41 000 votants, plus même, et contrairement à ce que l'on a pu entendre ici ou là, c'est une bonne participation, plus de 35% de participation avec un taux inégal suivant le caractère urbain ou rural des fédérations, et c'est une interrogation à avoir à partir de là. Le texte a été adopté par près de 36 935 voix, 86% pour le texte, 5,63% contre. Il y a donc une large majorité pour adopter ce texte et près de 20% d'abstentions. 86% pour un texte riche, je pense que c'est tout à fait significatif et intéressant.
Statutairement, je dois aussi aujourd'hui vous annoncer - parfois on a de bonnes nouvelles, parfois des mauvaises ; aujourd'hui, ce sont des bonnes - la réintégration d'un certain nombre de camarades, plus de deux ans se sont écoulés, pour certains un peu plus, il s'agit de la réintégration d'Annick Merlez de la fédération de l'Aisne, de la réintégration de Serge Brunel, de la fédération de l'Aude, de la réintégration de Philippe Bernard, dans le Calvados, de la réintégration de Gérard Bruant dans le Cher, de la réintégration de Louis Budault dans le Loir-et-Cher, de la réintégration de trois camarades, Alain Auffit, Claire Perez et Philippe Prévost en Seine-Maritime, et enfin de la réintégration d'Alain Lachard, de la fédération du Vaucluse.
Ensuite, nous allons formellement aujourd'hui, à l'occasion de cette Convention, annoncer l'ouverture de notre Congrès : le Congrès du Parti Socialiste. L'ouverture de la période de dépôt des contributions est aujourd'hui, le 17 juin ; la clôture du dépôt des contributions aura lieu le 4 septembre. Ensuite, il y aura un Conseil national dit de synthèse - mais celui-là sera de synthèse - le 23 septembre. Tout cela nous amènera à des votes dans les sections entre le 30 octobre et le 17 novembre, à des Congrès fédéraux le samedi 18 novembre et à notre Congrès national les 24, 25 et 26 novembre à Grenoble.

L'élection du Premier Secrétaire, des Secrétaires de sections et des Premiers Secrétaires fédéraux par les militants ayant lieu le jeudi 30 novembre, quatre jours après notre Congrès.
Voilà pour les informations statutaires.
A 17 h 30 je crois, d'ici un quart d'heure, si je ne me trompe, se réunit la Commission des résolutions. Elle se tiendra salles 11, 12 et 13, au deuxième étage. Je vais vous en donner la liste.
(Lecture de la liste des membres de la Commission des résolutions.)
Voilà pour les informations statutaires que j'avais à vous communiquer.
Je vais appeler maintenant les camarades qui vont animer la deuxième table-ronde, qui a pour titre : « Développement, solidarités et politiques publiques ».
J'appelle à la tribune :
- Adeline Hazan,
- Julien Dray,
- Jean Glavany,
- Géraud Guibert,
- Marylise Lebranchu,
- Christian Paul,
- Bernard Poignant,
- Odile Saugues,
- Bernard Soulage.

Bon travail !

Adeline Hazan
Compte tenu de l'heure, nous allons essayer de réduire le temps consacré à cette table-ronde, et en tout cas pas l'intérêt des débats.
Le thème de cette table ronde est : « Développement, solidarités, politiques publiques ». C'est un thème évidemment assez vaste, comme vous le voyez. On va essayer, si vous le voulez bien, de le découper en plusieurs thèmes de façon à organiser un petit peu différemment les débats.
Une ou deux réflexions préliminaires : je crois que ce que nous avons voulu faire dans le cadre de cette Convention, c'est éviter de tomber dans l'opposition un petit peu classique et le clivage entre le rural et l'urbain, pour vraiment montrer que dans tous ces territoires, le projet des Socialistes, c'était de mieux vivre ensemble, et c'est surtout de vivre et de réduire les inégalités.
Les inégalités en milieu rural bien sûr, en tenant compte du phénomène des désertifications que connaît la France et que nous ne pouvons pas nier, mais en luttant aussi contre les inégalités à l'intérieur du territoire urbain, c'est-à-dire entre le centre des villes et les quartiers.
Un point également, c'est que - cela a été dit tout à l'heure par Alain Claeys et les intervenants - la reprise de la croissance est évidemment un point positif dont nous pouvons être fiers. Nous devons continuer à être vigilants pour faire en

Contribution Jean-Jaurès

sorte que cette reprise de la croissance ne bénéficie pas seulement à quelques-uns mais à tous, et toujours avec ce souci de l'égalité.
Ce que je vous propose, compte tenu du nombre important d'intervenants à cette table-ronde, c'est que nous identifions quelques thèmes de cette table-ronde, et qu'immédiatement je passe la parole à la salle pour poser un certain nombre de questions à nos intervenants sur les thèmes que je vais essayer, et avec leur accord, d'identifier.
Je vous propose que nous parlions de l'impératif et de l'objectif de stimuler la croissance et l'emploi à la fois en milieu rural et en milieu urbain.
Nous entendrons Marylise Lebranchu et Jean Glavany par exemple.
Je vous propose également de parler des services publics et de la contractualisation des services publics avec, s'ils le veulent bien, Bernard Soulage et Odile Saugues qui nous parleront de l'impératif d'égalité et des services publics sur le territoire national.
L'égalité des services publics, c'est évidemment également l'égalité de tous en matière de sécurité.
La sécurité, elle se décline bien sûr aussi bien en termes de droits à la sécurité, dans le milieu urbain, mais aussi dans le milieu rural.
Droit à la sécurité pour chacun mais aussi à la sécurité en matière d'environnement.
Julien Dray et Géraud Guibert, s'ils le veulent bien, répondront à vos questions sur ce thème.
Autre question, qui a été d'ailleurs pas mal évoquée dans la première table ronde, mais qui je crois participe aussi de nos travaux, c'est la question de : quelle démocratie locale dans les nouvelles instances qui sont la conséquences des nouvelles lois Chevènement et Voynet ?
La loi Voynet notamment qui a créé les pays ou qui a en tout cas renforcé les pays, a prévu un certain nombre de dispositions tout à fait intéressantes en matière de démocratie locale, et notamment la mise en place de conseils de développement. Je crois que Bernard Poignant, qui est à la fois Président de l'agglomération et Président du pays, et puis également Christian Paul, pourront nous en parler.
Si vous le voulez bien je vous passe la parole tout de suite, soit dans l'ordre que j'ai indiqué, soit dans un autre ordre.

Questions

Fédération de l'Aude - Je voudrais demander à Jean Glavany si nous sommes conscients du rôle que va jouer la loi d'orientation agricole, qui va donner des moyens énormes au monde rural, pour favoriser les emplois et le développement ?
Je voudrais quand même signaler que la difficulté que nous avons auprès des élus du monde rural, auprès de ceux qui se mobilisent sur cette orientation, et notamment sur les interventions des jeunes agriculteurs, est présente. Quels

Fondation Jean-Jaurès

efforts pourrions-nous faire - et cette question s'adresse à Jean Glavany - pour que cette loi ait des répercussions notables et rapides sur l'évolution du monde rural ?

Thierry Chaillot (Drôme) - Je voulais parler de deux points : tout d'abord l'insertion, et également des emplois-jeunes.
Nous allons commencer par l'insertion.
L'insertion me paraît être un enjeu fondamental, en particulier l'insertion par l'économique dont on parle dans le texte national.
Le bilan, on l'a évoqué. La croissance est là et le chômage, lui, diminue. Cela ne veut pas dire que certains ne sont pas exclus de cette croissance. Il faut affirmer, à mon avis, que nous refusons une société à deux vitesses.
Refuser cette société à deux vitesses, cela veut dire favoriser l'insertion par l'économique.
La question est de favoriser l'insertion par l'économique mais comment, et avec quel moyens ?
Qui s'en charge ?
J'aimerais avoir des réponses sur ce sujet.
Je parle là avec un peu d'émotion : dans mon canton de Tain-l'Hermitage, nous avons une seule structure qui se charge d'insertion, et cette structure est en train de mourir, de mourir parce qu'elle avait des donneurs d'ordres qui ont quelques difficultés et aujourd'hui, personne, que ce soit au gouvernement, que ce soit là où on a pu intervenir, n'a pu sauver cette entreprise d'insertion.
Si l'insertion, et nous le disons ici, est une volonté, il faut que cette volonté soit marquée dans les faits.
En termes de développement économique, j'ajouterais aussi - et c'est important - qu'il faut parler de développement économique en incluant le développement rural.
Jean Glavany pourra nous répondre.
La Drôme est un département avec une dominance agricole. On a des exemples d'insertion par l'activité rurale, en particulier je vais la citer, la ferme de Cocagne, qui remet des jeunes au travail et qui propose de vendre la production faite par ces personnes.
Deuxième point : les emplois-jeunes.
Les emplois-jeunes proposés dans le secteur rural sont une bonne chose. Il nous paraît important de profiter de ces nouveaux emplois-jeunes pour faire un premier bilan des emplois-jeunes qui ont été mis en place, et d'essayer, s'il y a des dysfonctionnements, de les corriger.
On sait, pour en discuter avec certains, que certains jeunes sont embauchés pour faire un certain nombre de projets, pour remplir un certain projet.
C'est ce qui est écrit dans le papier et dans la pratique. Or, ils ne font pas du tout les missions pour lesquelles ils ont été embauchés. C'est un dysfonctionnement.
Il y a une précarité de ces emplois-jeunes. Il faut aussi travailler sur ce point-là.

Contribution Jean-Jaurès

Est-ce que vous pouvez répondre à cela ?

Adeline Hazan - Sur cette démarche de la dynamisation de l'emploi en milieu rural, de l'insertion par l'économique et des emplois-jeunes en milieu rural, est-ce qu'il y a encore des questions sur ce thème-là ?

M. Talbot (Deux Sèvres) - Je voudrais évoquer le problème de l'emploi dans les cantons les plus ruraux.
Le dernier recensement effectué nous démontre que la population continue de diminuer dans ces cantons-là. La population diminue, le commerce diminue. Je pense aux stations-services, aux épiceries, etc.
Nous savons d'ailleurs que cela a fait l'objet, par ma section, repris par ma fédération, d'un amendement que vous aurez à traiter tout à l'heure.
Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'agir fiscalement, de permettre à ces commerçants, pour se maintenir, d'avoir par exemple, une franchise de TVA ? Nous proposons 50 000 francs de franchise de TVA, ce qui leur permettrait de baisser les prix de vente et de fournir la clientèle.

Adeline Hazan - D'autres questions ?

Régine De Bianca (Calvados) - Pourquoi parler toujours de réinsertion pour les emplois-jeunes ?
Il y a une génération qui a entre trente-cinq et quarante-cinq ans qui a été complètement abandonnée, qui a galéré pendant des années, alors bien sûr pour survivre, ils ont commis quelques délits ou fait une dépression, ils sont passés en psychiatrie.
Or, actuellement, on manque de bras dans certains secteurs. On les prend, on regarde leur dossier et le lendemain ou le surlendemain, on leur dit : « On ne peut pas vous garder, vous avez été dépressif, vous n'êtes peut-être pas guéri, vous pouvez encore faire ceci ou cela. »
Ces emplois, que l'on appelle « jeunes », on pourrait les transférer sur les générations plus âgées qui ont des difficultés. Cela rendrait le même service. C'est à mon avis un vrai problème pour ceux qui ont eu des ennuis psychiatriques ou fait quelques délits.

Adeline Hazan - Merci pour ce bloc de questions. Jean, est-ce que tu peux répondre ?

Jean Glavany
Je vais répondre à partir de la première question du camarade de l'Aude qui parlait de la loi d'orientation agricole et de l'emploi, c'est comme cela que j'ai compris la question. On a mal entendu d'ici.

Vous savez que les aides à l'agriculture sont fondées sur la quantité produite par les agriculteurs et c'est tout le système des primes P.A.C. qui fait que plus on produit, et plus on touche ces primes. En fait, plus tu as d'hectares, plus tu produis et plus tu touches.
Cela a entraîné des concentrations d'exploitation dans la France entière et des disparitions de dizaines de milliers d'exploitation ; à la fois avec les réformes de la P.A.C., des accords de Berlin, mais surtout avec la loi d'orientation agricole.
Nous sommes en train d'essayer de casser cette logique à la fois avec ce qu'on appelle la modulation des aides, c'est-à-dire qu'on plafonne les aides données aux gros céréaliers, aux plus gros agriculteurs. On commence donc à plafonner...
Oui, on commence… Il faut bien commencer ! Cela faisait quarante ans qu'on attendait cela. Cette année 2000 verra la première modulation de ces aides aux agriculteurs, pour les redistribuer à des agriculteurs qui s'engagent non pas à produire plus, mais mieux.
Qu'est-ce que cela veut dire ?
Cela veut dire mieux en termes de qualité des produits, de qualité au niveau de la sécurité alimentaire, de traçabilité des produits, de labellisation, etc.
Cela veut dire mieux en termes de pratiques environnementales, de façon à mieux épargner nos nappes phréatiques, la qualité de nos sols, etc. Mieux en terme de paysage, pour rétablir et entretenir des paysages là où ils ont été détruits abusivement, cela veut dire mieux en terme d'emplois, c'est fondamental, vous savez que sans doute le nombre d'exploitations continue à décroître et le nombre d'exploitants agricoles aussi, mais l'emploi salarié en agriculture est, par contre, en train de croître doucement mais sûrement et donc nous voulons encourager toutes les formes d'emploi dans le monde agricole, que ce soit les emplois, les groupements d'employeurs, les emplois salariés à temps partiel, etc.
Nous avons, avec la loi d'orientation agricole et avec un instrument contractuel nouveau qui s'appelle le contrat territorial d'exploitation, la volonté de venir en aide et de soutenir des exploitations, non pas dans leur logique de production supplémentaire mais dans une logique d'aménagement du territoire, d'approche globale de l'exploitation, son volet économique et territorial et environnemental, et dans sa logique d'emploi.
Ces contrats territoriaux d'exploitation, qui ont été mis en place par la loi que nous commençons à signer maintenant, nous avons l'objectif d'en signer 100.000 d'ici la fin de la législature, c'est-à-dire en deux ans. C'est un objectif très important, très ambitieux. Nous commençons à peine, on en est à 500, plus que 99 500, on n'a plus grand chose à faire, mais je crois qu'il faut se mobiliser tous dans nos régions, dans nos départements dans les structures de pays, pour que justement, nous puissions faire passer cette nouvelle approche de l'agriculture, qui est une approche qualitative, et non pas quantitative, parce que je pense que l'agriculture française doit prendre ce grand virage qualitatif qui est

celui qu'attend la société, qu'attendent les consommateurs, qu'attendent nos concitoyens.
Dans cette qualité-là, il y a évidemment le critère emploi, qui est un critère majeur. Nous voulons que l'agriculture soit plus riche en emplois et ces contrats le permettent d'une manière concrète, puisqu'il y a plusieurs milliards de francs à la clef. Ce ne sont pas des ressources minimes composées à la fois des crédits de l'Europe, des crédits de l'Etat et des produits de la modulation dont je parlais tout à l'heure.

Adeline Hazan - Marylise Lebranchu...

Marylise Lebranchu
Je continue sur le développement en milieu rural, c'est vrai que le commerce a été cité d'abord, on est dans le même type de situation que ce que vient de décrire Jean Glavany, sauf que si l'agriculture a une perspective, le commerce en milieu rural en a beaucoup moins. On doit prendre en compte cette donnée.
On travaille actuellement avec un fonds qui est un fonds de solidarité qui n'est pas connu, qui est très connu des élus locaux mais qui n'est pas connu des citoyens dans leur globalité. Il s'appelle le F.I.S.A.C., c'est un fonds qui est assis sur une taxe que nous prélevons sur la grande distribution. Il est important de savoir que la grande distribution verse une contribution au mètre carré, qu'avec ce fonds, nous redistribuons des aides financières aux collectivités territoriales qui les versent aux centres villes, aux bourgs ruraux, éventuellement à des associations de communes, ce que l'on espère de plus en plus, soit à des commerçants en milieu rural. Cela va du multiservices jusqu'à la distribution par le camion frigorifique. On a des aides directes pour permettre que le commerce soit ce qu'il doit être, d'abord un service.
On n'imagine pas que l'agriculture telle que vient de la décrire Jean Glavany, plus d'emplois - on l'espère tous, dans l'avenir, y compris plus d'emballages à la ferme, plus de premières transformations de marchés -, on ne pense pas que cela se fasse sans activités artisanales et rurales.
On n'a aucune chance que les C.T.E. dans leur globalité le fassent. On espère que cela se fera.
La disposition fiscale qui me semble la plus difficile à réussir - il faudrait qu'on en discute au niveau européen - c'est celle de la franchise de TVA Il ne faut pas qu'on la prenne en premier au niveau de la direction de la concurrence, au niveau de l'Europe, sinon cela ne marchera jamais.
J'ai deux choses à dire. D'une part, au niveau de la fiscalité, il ne faut pas oublier que la fiscalité qui a permis d'enlever les salaires de la taxe professionnelle pour ces petits entrepreneurs, qui ont un salaire ou deux, qui font la quasi-totalité de la taxe professionnelle des communes, cela a été extrêmement important, d'autant qu'ils n'ont qu'une demie taxe professionnelle pour la plupart. On a enlevé leur imposition locale. Je comprends que les

communes aient « la trouille » qu'un Etat ne les compense plus, en tout cas ce n'est pas le cas pour maintenant.
Ces commerces, on ne peut pas les aider par l'impôt sur les sociétés, parce qu'ils ne le payent pas.
En revanche, je reste intimement convaincue que nous n'aurons pas terminé à la fin de cette législature le chantier de l'imposition fiscale et sociale de la petite entreprise en France mais que cela doit être un des chantiers dès la prochaine. Elle n'est pas du tout à la hauteur de ce que la solidarité demande, parce que les petits entrepreneurs commerçants et artisans sont les seuls par exemple qui payent des cotisations sociales non pas sur leur revenu mais sur leur chiffre d'affaires. Alors on peut leur dire qu'ils ont eu tort, entre 1947 et 1950, de vouloir avoir un régime social fiscal particulier, mais ce ne sont pas forcément les chefs d'entreprise d'aujourd'hui, à moins qu'ils aient une longévité particulière.
Il faut arrêter de leur renvoyer l'erreur de leurs pères.
Je pense qu'il y a un vrai chantier de solidarité sur l'assiette et la contribution sociale parce qu'il y a, grâce à cela aussi, il faut le dire, des commerçants, des artisans, qui ont des revenus très acceptables ou même très confortables, qui passent en société, qui s'excluent de cette assiette-là, aussitôt qu'ils gagnent un peu d'argent, ils sont totalement non solidaires des plus petits entrepreneurs, de leur propre secteur. Il n'y a pas de solidarité entre les acteurs économiques de ce pays. Je le découvre de jour en jour. Il n'y a même pas de solidarité entre les acteurs commerçants et artisans qui ont des petites revenus et ceux qui ont de beaucoup plus gros revenus. Ils quittent les caisses de leurs camarades, le mot camarade n'est pas celui qui est le plus partagé dans ce champ-là.
On a un vrai travail, je pense, de solidarité, que les Socialistes - je l'ai dit depuis trois ans, certains disent que je radote mais je continuerai jusqu'à ce qu'on y arrive - n'ont pas pris ce chantier de la petite entreprise comme un vrai chantier de valeur de solidarité. Il faut continuer dans le sens où, j'espère, qu'on a un peu travaillé depuis trois ans avec l'ensemble de nos collègues du gouvernement, pour dire que c'est un dossier prioritaire, non seulement parce que ce sont des leaders d'opinion, ce sont des services absolument nécessaires au tissu rural, urbain et de quartier.
On parle toujours des communes rurales, la situation est la même dans les quartiers où les commerçants ont du mal à joindre les deux bouts. Si je vais jusqu'au bout, la société française a un système social et fiscal qui ne prend pas en compte la notion de service. Elle prend en compte la notion de production, vous pouvez investir tous les appareils que vous voulez, vous aurez toujours de l'investissement productif qui sera amorti et défiscalisé. Vous pouvez essayer d'embaucher et dire : « Je voudrais un abattement pour embauche », en-dehors de la recherche développement ou de ce que l'on vient de faire sur l'innovation, cela n'existe pas. La France n'a pas un système fiscal et social qui encourage à l'embauche. Cela, je trouve que c'est une des réformes les plus importantes que

nous avons commencé faire, qu'il faut continuer à faire pour terminer. Je ne prendrai peut-être plus la parole, puisqu'on est nombreux et qu'il est tard.
Quand on parle de croissance en milieu rural, je ne redis pas tout ce qui a été dit sur les pays tout à l'heure, je tiens à dire parce que cela me tient aux tripes, si je peux me permettre cette expression, qu'il faut faire attention - tu as raison, Adeline - à ne pas opposer le milieu rural et le milieu urbain. Il faut qu'à partir des pays, on réussisse à accrocher tous les territoires ruraux à au moins un bourg-centre, une commune-centre, à la structure urbaine qui a apporté des services. Ce qui m'inquiète c'est que si cela fonctionne, et les camarades l'ont largement défendu tout à l'heure, je vois naître en France - et c'est pourquoi il était important qu'on ait cette Convention « Territoires & Citoyens » - un mouvement terroir qui n'est pas un mouvement territoire, qui est un retour sur le terroir rural, qui est un retour à l'Histoire, qui est un retour aux produits et qui prend appui sur des réalités, sur de grandes réalités de mondialisation. Jean a parlé de l'agriculture dite productiviste tout à l'heure, ce sont des réalités de difficultés à réguler au niveau européen et mondial, ce sont des réalités comme les camarades viennent de le laisser entendre, la faiblesse des acteurs économiques sur la réalité de la dominance de la culture Mac Do, etc., bref sur des réalités que l'on connaît bien.
Mais faisons attention, quand on voit que sur ce thème du retour ou du terroir, y compris à partir du thème de la sécurité alimentaire, on fait des réunions où on trouve 1 000 à 2 000 personnes en milieu rural, nous avons beaucoup d'inquiétudes à avoir. Je dis souvent : il ne faut pas qu'un territoire devienne un terrier. J'ai volé la phrase au Président du C.E.S.R. de Bretagne, il ne faut pas qu'on se referme sur des structures parce qu'on a l'impression que la mondialisation est telle que le pouvoir politique n'a plus son mot à dire, qu'il vaut mieux se ramasser dans son terrier.
Je pense qu'il faut qu'on parle d'organisation territoriale, de prise en compte de la richesse culturelle et de la richesse tout court des terroirs, de leur histoire. Je suis tout à fait d'accord qu'il faut que les New Yorkais mangent du roquefort, je ne suis pas d'accord pour qu'on dise que tous les Américains sont nuls, que c'est un peuple inintéressant. Il faut que l'on fasse attention, qu'on ait un vrai discours, organisation de territoire, croissance effectivement des territoires nourriciers, des services, une fonction publique présente et pour qu'on réussisse cela, qu'on évite cette tentation terroir-terrier et terroriste, qu'on puisse arriver à une collaboration aussi forte et claire entre les fonctions publiques, ce que j'avais dit à la Convention nationale, après ce qu'on a appelé l'échec de la réforme de l'Etat à partir du ministère de l'EconomiE, des finances et de l'industrie.
Je n'ai jamais vu sur nos territoires une réunion de la fonction publique, la fonction publique d'Etat échangeant sur le territoire avec la fonction publique territoriale sur les manques et besoins. (Applaudissements) C'est un véritable appel à la fois à l'Etat, mais aussi aux responsables locaux, mais aussi aux

fonctionnaires eux-mêmes, pour qu'il y ait ces passerelles non seulement de carrière, mais de statuts, entre la fonction d'Etat et la fonction publique territoriale, sinon nos terroirs deviendront à nouveau des terriers et là je ne donne pas cher de l'équilibre de nos pays à ce moment-là. (Applaudissements)

Adeline Hazan - Bernard Poignant.

Bernard Poignant
Je réagis sur les deux interventions qui ont concerné l'insertion, puisqu'on peut dire que pendant les vingt à vingt-cinq dernières années, on a bâti des politiques d'insertion dans une période de pénurie générale d'offres d'emplois. Cela ne veut pas dire une pénurie partout, une pénurie générale de l'offre. On peut penser qu'on a maintenant confiance. Je pense que la population a confiance, si elle ne l'avait pas, elle n'a qu'à regarder le comportement du Medef qui, pour la première fois depuis vingt-cinq ans, a annoncé un chiffre du chômage et une baisse du chômage avant le ministère du Travail. Cela a choqué, mais c'est la meilleure preuve qu'eux-mêmes y croient, sinon ils ne l'auraient jamais fait.
On peut penser qu'on est sur une phase longue où l'offre d'emploi sera plus grande et du coup les politiques d'insertion, à mon avis, vont évoluer, car une partie de la population qui est sans emploi aura du mal à rentrer immédiatement dans ces offres nouvelles, et je pense que les politiques municipales, les politiques départementales faites ou présentées en 2000 doivent déjà anticiper ces situations, éclairer et informer nos concitoyens qu'une partie des Français aura du mal à répondre aux offres existantes et que des chômeurs de longue et très longue durée, un certain nombre de jeunes sans formation ou sans qualification, car il y en a toujours, ou bien les allocataires du RMI inscrits à l'ANPE ou bien non inscrits à l'ANPE, car dans beaucoup d'endroits, la majorité des allocataires du RMI ne sont pas inscrits à l'ANPE, ce n'est pas une obligation, mais ils sont là, ils existent, ils vivent, ils peuvent vouloir un accès, eux aussi, au travail, même si les temps passés ont pu les décourager, s'ils ont eux-mêmes des difficultés à y accéder. Je pense que nous avons des outils, nos missions locales, nos plans locaux d'insertion par l'économique, on a tout le tissu d'associations qui a mis en place des chantiers d'insertion. Il faut faire, à mon avis, un ciblage très fin, mais dans des territoires relativement limités, pour qu'ils touchent le plus grand nombre de personnes pour travailler, en tout cas les ramener au travail, permettre une réponse à l'offre de ces populations, sinon, je pressens que la population française pourrait être assez sévère à l'égard des cassés de la crise, des brisés de la crise, car quand il y a de l'offre et qu'elle n'est pas pourvue, si eux n'y entrent pas, le jugement peut être sévère.
Notre travail est d'anticiper, d'informer, d'éclairer, pour qu'on lutte contre la société à deux vitesses que tu déclarais, que tu évoquais tout à l'heure.
Je pense que cela repose sur l'Etat bien évidemment, mais beaucoup sur la façon dont nous regarderons cela dans nos collectivités et dont nous mettrons en place

les programmes pour refaire et ramener dans l'activité une partie de nos concitoyens qui, pour des raisons qu'on connaît, depuis les vingt dernières années, ont été éloignés, certains au début de leur entrée dans le travail. Chercher un travail quand les portes se ferment tout le temps, quand les lettres répondent toujours non, il arrive un moment où c'est de soi dont on perd confiance et, du coup, il devient très difficile de rentrer dans le circuit du travail.
Nous avons cette population de ceux des vingt-cinq dernières années qui sont toujours là et on attend une phase d'offres d'emplois plus vastes, il faut l'espérer, et plus durables, pour tout d'abord bâtir des politiques pour eux.

Adeline Hazan - Merci.
Sur la question des emplois-jeunes en milieu rural et notamment sur la proposition qui est faite dans le texte de Convention, Christian Paul...

Christian Paul
Je voudrais réagir à la question qui a été posée sur les emplois-jeunes et l'insertion, tout d'abord pour dire qu'il est important qu'à ce stade de la Convention, nous passions un peu de temps en effet sur les territoires les plus fragiles, qu'ils soient dans les villes ou dans les campagnes, car il y a un quart monde rural comme il y a de l'exclusion dans les cités.
Depuis maintenant deux ans, le programme emplois-jeunes a été une réponse formidable en direction de ces territoires fragiles.
240 000 emplois-jeunes créés, cela veut dire qu'un quart du million d'emplois qui ont été créés en France, depuis trois ans maintenant, provient de la réussite de ce programme, et là aussi dans les villes comme dans les campagnes.
Nous avons, dans le projet de la Convention, donné une action particulière à l'apport que pourrait être le programme emplois-jeunes pour les territoires ruraux les plus fragiles, mais en prenant en compte en effet le fait que nous avons, nous Socialistes, aujourd'hui, une responsabilité particulière vis-à-vis des emplois-jeunes.
En effet, c'était bien de voter la loi. C'était bien que dans nos collectivités locales, dans les associations, dans les établissements publics, locaux, on crée ces emplois. Mais notre responsabilité, à nous Socialistes, est bien maintenant de penser à la suite pour ces emplois, de penser à leur professionnalisation d'abord, et ce qui se passera à la fin des cinq années.
Dans la proposition que nous faisons aujourd'hui, et dont nous espérons qu'elle pourra être reprise à brève échéance par le gouvernement, nous souhaitons que des emplois-jeunes soient créés dans le monde rural pour permettre la transmission d'entreprises agricoles, d'entreprises commerciales, d'entreprises artisanales.
Le dispositif que nous avons proposé devrait permettre, sur les territoires les plus difficiles, de donner un coup de pouce à l'activité économique et de faire en sorte qu'au-delà de toutes les actions d'insertion qui existent déjà, la

transmission des entreprises, qui est sans doute aujourd'hui un des aspects les plus difficiles à traiter, puisse l'être à travers ce programme.
Voilà ce qu'on peut en dire à ce stade de notre discussion.

Adeline Hazan - Dans le cadre des thématiques sur le développement économique et de ce qu'on constate parfois sur le terrain, c'est-à-dire l'inadéquation entre la demande d'emploi et l'offre, se pose inévitablement la question de la formation. Bernard peut-être sur cette question...

Bernard Soulage
Pour reprendre et prolonger le propos de Bernard Poignant et reprendre ce qui d'ailleurs avait été longuement débattu à Arles lors de notre colloque thématique, nous avons un enjeu absolument majeur en matière de formation.
Je crois qu'il faut aussi poser la question dans les termes où elle va se poser demain et pas dans les termes où elle s'est posée il y a quelques années.
Nous sommes en marche, et je crois qu'il faut s'en satisfaire, vers des formes de pleine activité ou de plein emploi avec, vous l'avez tous dit, la question de savoir comment on va mettre tout le monde au travail.
Je crois que sur cette question-là, il y a aussi un autre aspect. Il faut, pour que nos entreprises soient des entreprises performantes, que les chefs d'entreprises dans ce pays changent leurs rapports avec l'appareil de formation. Les uns et les autres, quand on se dit la vérité, et c'est ce qu'on s'était dit à Arles, on voit bien qu'on a géré notre appareil de formation comme un appareil de parking, de moyen d'arrondir les angles en matière de chômage et pas comme un moyen à la fois de requalification individuelle et de performance de l'appareil économique.
Je crois que ce défi-là est devant nous à la fois pour les individus, mais aussi pour l'ensemble de l'économie française.
Il y a une déresponsabilisation du côté des entreprises qui est inquiétante. L'un des grands challenges que nous avons devant nous est de ressaisir cela.
Le deuxième challenge est de savoir si nous serons capables de le faire au niveau des territoires.
Je ne reprends pas les propositions qui sont dans le texte, elles sont largement convergentes sur l'idée qu'il faut à la fois construire des programmes, des itinéraires, dans les comités régionaux de formation, qui soient véritablement des lieux où tout le monde se parle sur cette question et qu'en même temps, les services publics de l'emploi, tous ceux qui y contribuent, s'organisent à ce niveau-là.
Il faut, pour reprendre les termes employés par Pierre Mauroy, que l'Etat aussi accepte de sortir d'une conception territoriale qui ne correspond pas bien souvent au bassin d'emploi et au bassin de vie pour construire avec les partenaires de véritables lieux de débats et d'élaboration de stratégies de formation.

Je crois que c'est le complément indispensable de ce qui se disait tout à l'heure sur l'insertion, et c'est à cette condition qu'on pourra aller au-delà des performances que la croissance économique nous donnera en matière d'emplois pour permettre à tous ceux qui ne sont pas dans le marché du travail d'y revenir et en même temps de créer les conditions d'une croissance durable. Sinon, nous aurons des entreprises françaises avec des personnels mal adaptés et des entreprises mal adaptées elles-mêmes.
Je pense que la croissance resterait un phénomène conjoncturel alors que tout l'enjeu est qu'à travers ces politiques, nous fassions de la croissance et du retour au plein emploi un fait structurel.
(Applaudissements)

Adeline Hazan - Nous allons aborder maintenant une autre question qui est la question des services publics. Vous savez que c'est un point fort de notre texte que de parler de l'égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire.
Pour ce faire, nous proposons notamment une approche contractuelle au travers de la mise en place des contrats territoriaux de services publics.
Les partenaires tels que l'Etat, les entreprises publics, les organismes sociaux, pourront s'associer pour réaliser ces implantations.
Sur cette question, je suppose que vous avez des interventions, voire des questions à poser à nos intervenants qui pourront vous répondre, c'est-à-dire Odile Saugues, Jean Glavany et peut-être, s'il veut encore rester, Bernard.

Michèle Boisset (responsable de la section 5 « protection civile et sociale » du Comité économique et social) - Je vais poser une question sur la santé.
A entendre tout ce qu'on a entendu jusqu'à présent et à lire le texte de la Convention, je me posais la question de savoir s'il ne fallait pas plutôt parler de sécurité sanitaire aujourd'hui que de santé.
Nous avons axé le texte sur la qualité des soins, l'accès de tous à la qualité des soins et aux dispositifs médico-sociaux. Mais en fait, on s'aperçoit qu'aujourd'hui il n'y a de santé, de qualité, de façon effective, que si on a une conception plus large qui inclut aussi bien la sécurité alimentaire dont parlait Jean Glavany tout à l'heure, que les risques environnementaux, les risques au travail, les risques comportementaux. Par conséquent, je crois que cela entre tout à fait dans l'optique d'une démultiplication des territoires et de la recherche de la déclinaison adéquate, à chaque fois, pour la qualité de la santé, de ce qu'on prend en considération.
Or, je vais laisser dans quelques instants, pour un exemple de territoire de proximité, la parole à Jacques Fournier, qui a travaillé avec moi. On a un groupe sécurité sanitaire dans ma section et il y a, à chaque fois, une déclinaison de territoire à prendre qui, si l'on prend non plus la santé mais la sécurité sanitaire, sera tantôt la proximité, tantôt d'autres territoires.

C'est le cas pour les pathologies transfrontalières, c'est le cas pour les pollutions à longue distance, c'est le cas pour le stockage des matières dangereuses. On voit bien, et les directives européennes nous le rappellent, que la santé, à chaque fois, est concernée par ces différentes questions.
La question que je pose est de savoir si on ne peut pas passer du critère de santé à celui de sécurité sanitaire, étant entendu que cela nous pose des problèmes en termes de réforme de l'Etat, de tout ce qu'on avait créé fort justement avec la loi de 1998 qui notamment correspond à cette vision élargie de la sécurité sanitaire, mais cela pose des problèmes de déconcentration des services, et peut-être d'imaginer un ministère, un vrai, de la santé publique.
C'est la proposition que je fais d'une bonne déclinaison de la santé en fonction de la multiplicité des territoires aujourd'hui concernés et qui posent des problèmes d'inégalité.
Je vais peut-être laisser la parole maintenant à Jacques...

Adeline Hazan - Géraud Guibert va répondre. Je voudrais ensuite qu'on revienne sur la thématique que je venais de lancer : celle des services publics, et que les questions posées dans la salle soient sur cette thématique services publics.
En attendant, Géraud Guibert va répondre.

Géraud Guibert
Un mot. Je crois que le problème que tu poses est tout à fait essentiel.
Il faut ajouter que la santé, c'est à la fois la sécurité sanitaire et la réparation. Quand on a dit cela, on a trop souvent plus mis l'accent dans le passé sur l'aspect réparation, qui est évidemment indispensable à partir du moment où on est malade, que sur l'aspect sécurité sanitaire.
Il est absolument essentiel, aujourd'hui, de bien comprendre qu'il y a en effet un certain nombre de risques environnementaux, alimentaires, et que nous avons dans ce domaine, nous Socialistes, à être en pointe en matière de proposition pour la prévention.
La prévention, c'est une valeur socialiste, ce n'est pas une valeur du marché.
C'est d'abord une valeur où l'Etat, les collectivités publiques, imposent qu'on prenne en compte autre chose que les valeurs marchandes, mais qu'on prenne en compte les aspects externes qui sont tout à fait essentiels.
Cela rejoint donc la grande préoccupation : nous avons vraiment à construire, dans les années qui vont venir, un droit à la sécurité environnementale, notamment alimentaire, pour tous. C'est cela qui peut peut-être nous distinguer d'ailleurs d'autres qui parlent d'environnement médical, mais pas forcément d'une part d'un droit, et d'autre part pour tous.
Que signifie un droit à la sécurité alimentaire et environnemental pour tous ?

Contribution Jean-Jaurès

Cela veut dire d'une certaine façon que c'est un nouveau service public qu'il faut construire. C'est-à-dire quelque chose qui permette d'assurer l'égalité des citoyens devant les nouveaux risques.
Je crois qu'à partir du moment où l'on pose le débat dans cette problématique-là - j'étais très content parce que beaucoup de camarades sont intervenus sur le sujet d'environnement -, on peut dire que nous, Socialistes, sommes en effet les meilleurs défenseurs de l'environnement pour tous.
Qu'est-ce que cela veut dire, concrètement ?
Cela veut dire, si on prend l'exemple alimentaire, que nous refusons à tout prix, nous Socialistes, un marché alimentaire à deux vitesses.
Alors que la tentation pourrait être en effet, pour les libéraux, pour ceux qui ne veulent pas mettre de normes ou qui se disent que c'est trop compliqué, d'avoir des normes trop légères et donc que, d'une certaine façon, les produits de qualité sûre soient réservés aux plus riches.
Nous, nous refusons le double marché alimentaire, nous refusons le marché à double vitesse et nous voulons un droit à la sécurité alimentaire pour tous.
Je crois qu'à partir du moment où l'on construit cette problématique, on voit les problèmes d'environnement de façon un peu différente, on les pose correctement. On est en effet confronté à des sujets qui sont des sujets majeurs pour les dix prochaines années dans notre pays.
Il faut ajouter que ce sujet est évidemment très médiatisé, porté devant l'opinion publique, qu'il est délicat, et j'ai des ministres à côté qui le savent bien. C'est vrai qu'on est à chaque fois en situation d'être très médiatisé et donc il y a à la fois une volonté de transparence forte, mais en même temps une volonté de ne pas affoler des gens sur des données qui sont incertaines et des incertitudes très grandes.
Je vous rappelle qu'un des sujets majeurs de l'environnement dans les prochaines années, et d'ailleurs, de l'alimentaire aussi, dans la relation avec la santé, c'est de savoir quel est l'effet à long terme de l'accumulation de faibles doses, que ce soit dans le domaine du nucléaire, dans le domaine des O.G.M., dans le domaine de la pollution de l'air... On ne sait pas exactement - encore que pour la pollution de l'air, on sait maintenant que l'accumulation de la pollution de l'air, non pas les pics, mais les niveaux moyens sur les bronches des enfants, posent des problèmes sanitaires majeurs sur toute une série de sujets - l'effet à long terme de l'accumulation de faibles doses et dans ce contexte-là, je crois que notre devoir est bien d'avoir une politique de précaution. Le gouvernement l'a fait puisqu'il a pris une série d'initiatives, en particulier cette Agence environnement qui, je crois, est une excellente chose.
(Applaudissements)

Adeline Hazan - Merci.
On peut revenir à la question des services publics, je crois qu'il y a une question dans la salle.

Fondation Jean-Jaurès

Questions

Question - Je voudrais exposer une situation de service public dans un petit village de la Drôme, je suis de la fédération de la Drôme.
Nous avons un petit village de 1 500 habitants à côté de Montélimar, nous avons une Poste et luttons depuis un certain nombre de mois parce que, en raison de l'application des trente-cinq heures et en raison d'un service public rentable, nous nous trouvons devant des fermetures, avec cinq heures de moins... Nous allons nous trouver devant cinq heures de moins avec, comme explication, les trente-cinq heures et la rentabilité.
Par rapport à cette nécessité d'implanter les services au niveau de la ruralité, comment peut-on accepter - alors qu'on est dans un village qui, en développement, évolue à peu près sur 80 à 100 maisons, habitations de plus par an, un village qui se développe - une baisse de service public et surtout, une baisse des horaires qui ne correspondent pas bien à la demande des citoyens ?
Je trouve qu'il y a une contradiction entre ce texte, le texte sur lequel on vote, et le terrain, cela nous interpelle.
J'aurai une autre interrogation qui est la même par rapport à l'hôpital. A l'hôpital de Montélimar, la baisse des financements est énorme par rapport à une restructuration régionale qui, apparemment, n'a pas dû se passer correctement. On va avoir dix lits de moins et il semble que ce soient les services de gérontologie, donc des personnes âgées, qui vont payer le prix. Les personnels sont très insuffisants et cela nous interpelle au niveau des services de proximité.

Adeline Hazan - On va prendre quelques autres questions sur ce thème.

Gabrielle Foucault (conseillère municipale, Cherbourg-Octeville) - Je voudrais vous interpeller sur ce phénomène que nous observons depuis quelques décennies d'un glissement de la population.
Il y a vingt ou trente ans, 80% de la population était rurale et 20% urbaine. Nous assistons actuellement à l'effet inverse, ce qui fait que le tissu rural se dévitalise totalement et je pense que pour rééquilibrer justement cette fissure, nos territoires, il est urgent de réfléchir ensemble, politiques, associations, citoyens, sur les moyens de maintenir, en les regroupant sans doute - je pense que l'idée de maisons de service public, en l'aménageant, est une bonne idée -, la présence des services publics au moins en regroupant peut-être quelques petites communes très voisines.
Cela implique aussi de réfléchir à la mobilité des personnes, c'est-à-dire à des moyens de transports publics, et je sais que c'est une grande difficulté pour avoir fait une campagne cantonale dans un canton rural. Les élus, comme les citoyens, rencontrent de grandes difficultés. Les citoyens, parce qu'ils ne trouvent pas le transport public ; quant aux élus, quand ils veulent le mettre en place, les citoyens ne l'empruntent pas parce qu'il n'est pas suffisamment à leur porte.

Avec surprise, ils voient des personnes, même en difficulté financière, faire venir des taxis.
Je pense qu'il y a là toute une réflexion à conduire.

Adeline Hazan - Une autre question ?

Maryvonne Hardouin (fédération deux Deux-Sèvres) - Je suis contente que quelqu'un ait dit tout à l'heure que la santé n'était pas trop présente dans le document. Je suis contente aussi que l'on ait parlé de prévention, mais je conçois plus prévention sous l'angle de l'information et pas seulement sous celui du soin. Là, j'ai trouvé qu'il y avait un peu des lacunes dans le texte, mais cela peut venir en complément.
J'avais surtout un exemple qui rejoint un petit peu le thème abordé tout à l'heure, à savoir les relais entre les différents organismes, les différents niveaux de responsabilité, en particulier en ce qui concerne la contraception.
Les conseils généraux ont donc une mission de service public dans le cadre de la campagne de contraception et de la diffusion de moyens de contraception gratuits. Il se trouve que depuis quelques temps, on a l'impression d'assister à un retrait quant à la mise à disposition de la contraception gratuite pour les majeurs.
Donc, on se posait un peu la question de savoir si c'était une initiative au niveau du conseil général ou si cela indiquait qu'il y avait peut-être un désengagement à ce niveau-là.
Je voulais faire aussi une petite remarque par rapport à ce qu'a dit Marylise Lebranchu tout à l'heure. Je suis comme elle, je pense que non seulement on a quelquefois tendance à négliger les petits commerçants et certaines catégories professionnelles au P.S., et je pense que c'est vrai aussi pour les professions paramédicales qui souffrent un peu en ce moment de l'orientation et du rôle que l'on donne aux généralistes et des exigences que l'on pose aux généralistes qui ne peuvent plus trop remplir leur mission de prévention, justement. On est encore dans le même sujet et on se retrouve un peu pénalisés.
Pour moi, la prévention est aussi là. On les oublie un petit peu et on se retrouve aussi dans le sujet précédent, à savoir en laissant un peu de côté ces professions-là, on a tendance à leur faire perdre leur travail. Ils ont moins d'activité, certains risquent de ne plus s'installer, et la prévention risque de souffrir par rapport à cela également.

Adeline Hazan - Je vais passer la parole à Bernard Soulage...

Question - J'ai une question. Est-ce que les contrats sociaux que vous voulez créer ne vont pas se substituer à la loi générale fondant notre République. Y aura-t-il un contrôle dissuasif de détournement de la loi par ces contrats ?

Adeline Hazan - On n'a rien entendu ici. Est-ce que tu peux te lever s'il te plaît ?

Question - Est-ce que les contrats sociaux que vous voulez créer ne vont pas se substituer à la loi générale, fondement de notre République ? Y aura-t-il un contrôle dissuasif de détournement de la loi par ces contrats ?

Adeline Hazan - Bernard va répondre aux questions parce qu'il va être obligé de partir.

Bernard Soulage
On a travaillé ensemble, avec Christian, et je le laisserai d'ailleurs évoquer un certain nombre de points sur les questions rurales.
Je voulais simplement, sur les questions de santé - parce que Marisol devait être à cette table ronde et elle n'a pas pu y rester -, rappeler que le texte avance un certain nombre de propositions, c'est-à-dire que nous n'en sommes pas qu'au stade des questions, notamment sur le problème de la prévention. On peut - il y a eu des débats à l'intérieur de la Commission d'élaboration, des débats lors du colloque qui portait sur les politiques sociales de proximité, à Paris - contester ce qui est dit dans le texte, mais il y a une volonté, vous l'avez sans doute vu, d'aller vers des Agences régionales de la santé et donc d'essayer d'avoir à ce niveau-là pas du tout ce que sont les A.R.H. aujourd'hui, mais bien au contraire une vision de l'ensemble des problèmes de santé, des problèmes de prévention.
Je voulais rappeler cela parce que c'est une des propositions qui sont dans le texte qui essaye précisément d'intégrer les questions de prévention à l'ensemble des questions de santé et de sortir complètement de la logique des A.R.H. telles qu'elles existent aujourd'hui.
Sur les questions de service public, je dirai simplement un mot général et Christian précisera notre proposition.
Je crois que le point sur lequel ceux qui ont porté cette proposition et qui ont essayé d'en débattre sont partis, c'est que nous avons une attitude qui consiste à se dire : « Eh bien, on sera uniquement sur la défensive » et on voit bien que si l'on est strictement sur la défensive, c'est une série de combats isolés qui aujourd'hui peuvent peut-être être portés parce que le gouvernement est soucieux de ces questions-là, mais qui en d'autres périodes seraient très mal portés et auraient un débouché très faible. Par ailleurs, nous butons sur ce qu'a évoqué une camarade, c'est-à-dire la fragmentation des services publics entre eux, leur incapacité à se parler, ce qui fait que l'un - c'est la Poste - se retire, l'autre - cela va être les impôts - en fait autant, le troisième - cela va être la SNCF - et au total, faute de mettre sur la table toutes ces questions, de leur dire : « comment travaillez-vous ensemble pour maintenir le service public ? », il n'y a plus de capacité à maintenir le service public.
Cette proposition, pourquoi l'avons-nous portée, Christian, moi-même et quelques autres ?

C'est parce qu'elle vaut autant pour les territoires ruraux que pour les territoires urbains, car ces phénomènes de déshérence du service public sont aussi valables dans certains quartiers urbains que dans certains quartiers ruraux. Donc, l'idée n'est pas d'avoir une géographie variable des services publics - et de ce point de vue, je réponds à la dernière question -, l'idée est de rétablir l'égalité d'accès aux services publics. Je plaide d'ailleurs, moi, pour qu'on parle aussi d'accès aux services publics, et je réponds à ce que disait la camarade tout à l'heure, car il est vrai que dans un certain nombre de cas, il est tout aussi important de garantir l'accès physique, et l'engagement de ce contrat pourrait être aussi de garantir la gratuité des transports et un temps de parcours. En effet, dans un certain nombre de cas, il est très important d'avoir et la gratuité et le temps de parcours garantis, et cela coûterait parfois moins cher que toute une série de dispositions qu'on prendrait par ailleurs. Mais je crois que l'idée de fond, c'est de dire : il faut, dans le cadre d'une loi générale, qui est ce qu'on a évoqué - une loi-cadre -, qu'au plus proche du terrain, les services publics, administratifs ou industriels et commerciaux apprennent à se parler, apprennent à dire ensemble comment ils assurent ce service. L'idée de ces contrats, c'est évidemment celle des maisons de services publics, et je crois que c'est cela qui peut nous permettre, dans le cadre d'une action territoriale, dans le cadre aussi d'intercommunalités et d'un Etat qui se déconcentre vraiment, d'avoir cette reconquête du service public dans les territoires, parce que sinon, nous aurons ce phénomène d'effilochage que l'on connaît les uns et les autres.
Cela suppose des efforts aussi des services publics, et là, je crois qu'il va falloir taper un peu du poing sur la table pour que des choses qui se réalisent assez facilement dans d'autres pays se réalisent aussi ici, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de raison que les services de la SNCF et de la Poste ou les services du SERNAM aient chacun leurs véhicules pour se promener, et puis après nous expliquent que cela leur coûte trop cher ! S'il n'y en avait qu'un, peut-être que cela permettrait d'aller beaucoup plus régulièrement dans un même endroit, mais il faut que ces gens-là se parlent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.
C'est aussi cela, l'idée des contrats, c'est qu'on ait cette capacité au plus proche du terrain à définir comment on va travailler, comment les fonctionnaires vont travailler ensemble, comment on va regrouper les moyens pour faire des économies et comment on va garantir cet accès aux services publics.
(Applaudissements)

Christian Paul
Cette idée de contrats territoriaux de services publics, je crois qu'elle fait son chemin au sein du Parti Socialiste et j'espère, là aussi, que nous pourrons engager avec le gouvernement un débat sur cette question prochainement.
Bernard Soulage l'a dit, aussi longtemps que l'organisation des services publics de l'Etat - parce que c'est bien de cela dont il s'agit, y compris dans des domaines aussi essentiels que la santé, la Poste, les communications, l'éducation

- sera faite de façon centralisée depuis Paris, aussi longtemps qu'on ne trouvera pas des modes d'organisation, de régulation au plus près du terrain, associant les élus et les populations qu'ils représentent, nous aurons en effet, dans beaucoup de territoires - dans les territoires ruraux depuis des décennies, dans les territoires urbains, dans les cités, plus récemment peut-être -, un sentiment d'abandon qui continuera à être le lot commun d'une part importante de la population.
Nous plaidons donc aujourd'hui, en effet, pour que l'on réinvente une nouvelle méthode d'organisation des services publics. Bien sûr, parfois, il faudra une loi ou des lois pour donner une impulsion et pour garantir l'égalité, mais nous plaidons aussi pour que ce soit au plus près des besoins dans les départements, dans les agglomérations, dans les pays, aujourd'hui dans les intercommunalités, que l'on puisse avoir avec les représentants de l'Etat ce débat et que l'on puisse faire preuve à la fois d'imagination, faire preuve de mise en commun de moyens. On a parlé de maisons de services publics, on a parlé de points publics itinérants, d'utiliser les nouvelles technologies, mais cela ne doit pas être un gadget, cela doit avoir des effets concrets pour les citoyens et les usagers et cette idée de contrats territoriaux de services publics ne doit pas être une façon pour l'Etat de faire payer par les collectivités locales le maintien des services publics dans les cités ou dans les territoires ruraux isolés, cela doit être au contraire une façon de créer une véritable contrainte sur l'Etat pour pouvoir construire un remaillage du service public qui est véritablement la seule garantie de la cohésion républicaine dans ce pays.
Quelqu'un le disait tout à l'heure - je reste un instant sur les territoires ruraux -, bien sûr, il y a une perte de population, bien sûr, l'exode rural, au fond, n'est pas totalement terminé, mais si l'on regarde bien les résultats du dernier recensement, si la population des territoires ruraux baisse, c'est parce qu'il y a plus de décès que de naissances, mais il y a aussi plus d'arrivées que de départs. Cela veut dire que nous sommes dans la situation aujourd'hui peut-être de pouvoir inverser cette tendance, en tout cas de pouvoir la stabiliser, et s'il n'y a pas, dans le même temps, de la part de l'Etat, un effort, une véritable offensive de modernisation des services publics en milieu rural, mais aussi de présence renforcée de ces services publics, c'est vrai, ces populations qui sont aujourd'hui prêtes à faire le choix de vie dans les territoires ruraux ne le feront pas.
Donc, je crois qu'il y a là, pour les Socialistes, un véritable enjeu. Je crois que nous pouvons être, nous Socialistes, les porteurs, les porte-parole de ces attentes du monde rural qui sont des attentes prioritaires et majoritaires dans ces territoires. (Applaudissements)

Adeline Hazan - Odile Saugues va répondre sur cet ensemble de questions, on en reprendra ensuite.

Odile Saugues

On a beaucoup parlé de maintien des services publics en milieu rural et c'est vrai que c'est un véritable enjeu.

Moi, je voudrais ramener un petit peu le débat sur les services publics en milieu urbain, et ceci d'une manière extrêmement concrète.

Tout à l'heure, vous allez prendre l'apéritif au Musée d'art Roger Quilliot et vous serez à quelques mètres d'une zone urbaine très urbanisée, qui comporte la plupart des HLM de Clermont-Ferrand.

Avec Roger Quilliot, j'ai monté, il y a quelques années - huit ans de cela -, un pôle de services publics de proximité. C'est là que nous passons des thèmes de Convention à la pratique et nous pouvons nous poser la question du résultat, huit ans après.

Nous avions des locaux, nous étions chauffés, logés, éclairés. Mais quel était le plus gros problème ? C'était de faire descendre les services publics eux-mêmes dans ces locaux, parce qu'il fallait une véritable volonté. Et comment inciter nos propres services, les services de l'Etat et même des services municipaux, à descendre sur ces quartiers ?

Les gens de ces quartiers avaient a priori tous les services nécessaires, ils avaient tous les commerces. Que constate-t-on au bout de trente ans ? Que ces quartiers ont perdu la majorité de leurs commerces, qu'ils se sentent oubliés, même si ce n'est pas vrai, ils ont cette impression. Mais que demandent-ils comme services publics ?

C'est là que je voudrais attirer l'attention de mes camarades et leur dire : ces maisons de services publics ne doivent pas être uniquement des maisons de la justice, des maisons du droit, elles doivent être des maisons qui se rapprochent des préoccupations les plus simples : est-ce qu'il y a un distributeur de billets ? Est-ce qu'il y a une banque ? Non, il n'y a plus ces services pratiques.

Quels sont les commerces essentiels qui sont partis ? Ils ne veulent plus être là parce qu'ils sont sinistrés régulièrement. Qu'est-ce qu'on peut leur apporter ? Qu'est-ce qu'ils nous réclament ?

Ils nous réclament un poste de police ouvert la nuit. Cela, nous le leur refusons systématiquement par manque de moyens. Or, qu'est-ce que c'est que la sensation de sécurité ? C'est l'impression qu'on en donne et c'est aussi les moyens que l'on met à la portée des gens pour se sentir rassurés.

Nous avons des formules qui sont très belles, mais je voudrais vous alerter sur les moyens à mettre en face et sur la façon de répondre très précisément, après avoir analysé la demande des gens qui habitent sur ces quartiers.

Services publics, oui, mais en obligeant les services de l'Etat et nos propres services des collectivités à descendre sur ces quartiers, même s'ils n'en ont pas très envie. Pour ma part, je me suis vue opposer des refus de la C.A.F., de la C.R.A.M., de l'EDF, et il a fallu une force de persuasion immense pour arriver à faire tourner ce pôle de services publics, qui est un des seuls en France à tourner, et croyez-moi, il n'est pas parfait !

Je reviendrai maintenant sur la question qui a été posée par une camarade qui parlait de services publics en zone rurale et qui parlait du problème du transport.
C'est bien vrai que le transport est un service public qui est absolument essentiel, en zone rurale comme en zone urbaine. C'est à ce moment-là qu'il faut se pencher sur ce que nous apporte la loi solidarité et renouvellement urbain.
Dans cette loi - et je regrette que très peu de personnes en aient parlé -, il y a un article qui est très intéressant : service public à la demande.
Nous avons actuellement en France une quarantaine de conseils généraux qui l'ont organisé. Nous, dans le Puy De Dôme, nous avons un service à la demande, c'est le taxi des montagnes, mais ce service doit être généralisé, même dans des zones urbaines et péri-urbaines qui sont en forte demande.
Nous avons, toujours pour prendre cet exemple des quartiers nord de Clermont-Ferrand, des jeunes qui demandent à avoir un bus la nuit, à avoir des bus un peu plus fréquents, des femmes qui travaillent dans les hôpitaux, qui travaillent en équipe de nuit, qui ont très peur parce que, le matin, il n'y a pas de bus, ou alors elles sont dans des lieux où elles se sentent en totale insécurité.
Le service public, c'est cela.
Le transport, qu'est-ce que c'est, si ce n'est organiser réellement le lien entre les citoyens ?
Solidarité entre les citoyens, solidarité entre les territoires, que ce soit le territoire rural, que ce soit le territoire urbain - et la loi solidarité et renouvellement urbain s'est penchée sur ces problèmes -, pour mettre en accord les nouveaux territoires qui ont été définis par la loi Chevènement et par la loi Voynet et donner les moyens d'assumer ces solidarités à partir d'un re-découpage et de nouvelles règles d'urbanisme. Solidarité aussi à partir du logement, et je pense que dans notre Parti, on a intérêt à beaucoup en parler, parce que c'est très important, et solidarité au travers du transport puisque le transport, c'est structurant, c'est un lieu.
Mais j'ajouterai, et je terminerai là-dessus, que le transport peut être un élément de séparation des citoyens. Vous avez dans certains quartiers des quatre voies qui ont été des facteurs de ghettoïsation, qui ont coupé nos quartiers en deux et, au-delà de cette quatre voies, personne ne veut s'implanter, nous n'avons pas de commerces, nous avons des jeunes qui créeraient bien un emploi mais nous n'avons pas d'aides, parce que, comme par hasard, le pointillé de la zone passe au pied de la maison. Ces 2 x 2 voies ont créé des vrais îlots d'exclusion.
Donc, le transport, c'est à la fois un lien et une exclusion.
Mais je crois que nous devons avoir une politique extrêmement ferme de décision et, d'abord, de choix. Or, jusqu'à présent, nous sommes dans le non-choix. Nous ne sommes pas capables de choisir une politique de transport réellement cohérente - si des questions sont posées, je pourrai m'expliquer sur cette affirmation - et de toute façon - Marie-Noëlle Lienemann l'avait très bien dit - les choix sont faits ; nous, les députés, nous votons un budget, mais les

choix de réseau, les choix techniques, sont faits par des autorités qui nous échappent et par la Direction des routes.
Donc, autant le transport peut être un élément de solidarité entre les territoires et les citoyens, autant nous avons à mettre sur pied une véritable politique et surtout, quand les choix seront faits, à nous y tenir.
(Applaudissements)

Adeline Hazan - Merci.
Il y avait une question, je crois...

Question
Je profite de la présence de Bernard Poignant à la tribune pour l'interpeller.
Il est dit dans le texte qui nous est proposé que le gouvernement a bien fait de signer la charte européenne pour les langues régionales. Sans doute que le gouvernement l'a fait en toute connaissance de cause, se rendant compte du mouvement populaire important dans certaines régions, en particulier en Bretagne, où il suffit d'avoir assisté à une Fest-noz pour se rendre compte de ce qui se passe en profondeur dans la société bretonne, mais aussi d'une certaine façon en Occitanie, en Catalogne, au Pays Basque et, bien sûr, en Corse.
C'est très bien d'avoir signé cette charte, seulement il se trouve qu'elle a été bloquée par Chirac et le Conseil constitutionnel. Néanmoins, le contenu de cette charte, c'est-à-dire les actions que l'Etat, une fois qu'il l'a signée, est obligé de faire, est-ce que le gouvernement, sans y être obligé, ne peut pas le mettre en œuvre dès maintenant, en particulier dans le domaine de l'édition, dans le domaine de l'enseignement, dans le domaine des médias, de manière que l'Etat soit présent et non pas seulement les services privés, comme on le voit en Bretagne avec une télévision ouverte par Bouygues ? C'est très bien et je félicite Bouygues de faire cela, seulement l'Etat est un peu en retard. Est-ce que l'Etat va être aussi en retard en Catalogne, en Euzkadi, en Occitanie et en Corse ?

Adeline Hazan - Monsieur « langues régionales » ?

Bernard Poignant
Je vais essayer d'être bref sur ce sujet pour laisser la place à d'autres.
Moi, j'ai plaidé la signature et la ratification de la charte des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe.
Je l'ai fait parce que j'ai trois convictions sur lesquelles il faut rester solidement assis.
1/ L'unité nationale ne doit pas en être menacée et elle ne l'est pas. Une langue ne peut pas être un levier pour un quelconque séparatisme ou un quelconque indépendantisme. (Applaudissements)
A partir du moment où, sur cette question-là, il y a de la fermeté, soyons ouverts à l'accueil de l'ensemble de nos langues.

Fondation Jean Jaurès

2) une langue ne doit pas être un outil, un levier, pour porter atteinte aux principes de la République française.
A partir de ce moment-là, soyons fermes, mais en même temps ouverts à l'ensemble de notre diversité linguistique, parce qu'il ne faut pas confondre l'unité nationale, la défense de la République, avec une uniformité totale.
Tous ensemble, oui, tous pareils, non.
3) Dès lors que nous restons solidement convaincus que la langue française est et doit rester la seule langue officielle de la République dans sa production de droit administratif et dans les services publics, alors là, oui, soyons aussi ouverts à l'ensemble de notre diversité linguistique.
Mais si les Socialistes se mettent à l'écart de cette réflexion, s'ils traitent tout cela par le mépris, il y aura des réveils difficiles.
On oublie souvent que le gouvernement, d'ailleurs, n'a signé qu'une partie de ce texte. Il en a signé trente-neuf articles sur 98 et il a accompagné cette signature d'une lettre d'interprétation de notre droit en disant que :

- La vie publique, cela ne signifie pas que nos textes issus de nos assemblées, issus de notre Etat, soient obligatoirement produits en de multiples langues ; ils seront produits uniquement dans la langue française.
- La République ne reconnaît pas la notion de groupe, la République française ne connaît que des citoyens, individus égaux devant la loi, et il ne peut pas y avoir de reconnaissance d'un groupe linguistique qui aurait des droits particuliers par rapport à d'autres. Ce n'est d'ailleurs pas du tout l'esprit de la charte, mais le gouvernement, lorsqu'il a signé ce texte le 7 mai 1999, a accompagné sa signature de cette lettre interprétative.

Tu as dit ce qu'il en était pour l'instant, mais je crois qu'aujourd'hui cette question-là, dans l'ensemble européen, n'est pas près de s'éteindre.
Tu as cité la Catalogne. La Catalogne est un bel exemple, des Pyrénées orientales à la Catalogne, de la Generalitat espagnole. Dans les temps qui viennent, avec la coopération transfrontalière dans ce coin de l'Europe, autour de Barcelone, avec le TGV qui reliera Perpignan à Barcelone en 45 minutes en 2005, il est normal, il est obligatoire que lorsque sept millions d'Espagnols parlent catalan, ceux qui le parlent sur le territoire de la République française soient enclins, aient envie de le connaître et de l'apprendre, non pas pour des raisons seulement idéologiques, non pas pour des raisons communautaristes, mais pour des raisons pratiques de coopération économique, sociale et culturelle, y compris pour avoir un travail de l'autre côté de la frontière, même si aujourd'hui il n'y a pas vraiment de frontière.
Je pense que je pourrais dire la même chose de la Flandre. Quand j'ai fait mon travail sur les langues, j'ai été très surpris d'entendre les Flamands me dire : « Mais nous, on a besoin de cette connaissance du flamand qui débouche sur le néerlandais, ce n'est pas pour faire de peine à la République, ce n'est pas pour faire du mal à la langue française, mais c'est pour avoir les boulots de l'Eurotunnel, parce que c'est bon de parler français, parce que c'est bon de

parler anglais, parce que c'est bon de parler néerlandais. » Je pourrais citer l'exemple alsacien, mais il est un peu plus compliqué compte tenu de l'histoire de cette région entre l'Allemagne et la France et compte tenu du fait qu'il y a des choses qui, parfois, sont assez difficiles là-bas, dans cette région.
En attendant, l'Etat peut tout à fait, dans le domaine de l'enseignement, dans le domaine des médias, dans le domaine de la vie culturelle - et je crois d'ailleurs qu'il est assez ouvert à travers l'ensemble de ses ministères -, mettre en pratique un certain nombre de textes, de livres ou d'articles qui figurent dans cette charte. Je suis tout à fait favorable, évidemment, à ce que cela se passe.
Puisque j'ai la parole - et je vois qu'Adeline veut la reprendre -, il y a un deuxième texte du Conseil de l'Europe, je ne comprends pas comment la France ne le signe pas, c'est la Charte de l'autonomie locale. Il y a quarante-et-un pays, nous sommes quatre à ne l'avoir pas signée ni ratifiée, dont la France. Dans cette Charte, le mot « autonomie » fait peur, mais c'est un problème syntaxique car nous avons dans notre constitution l'article 72 qui indique bien la libre administration des collectivités territoriales et en réalité, compte tenu que cette charte se réfère non pas à une quelconque autonomie qui pourrait faire peur mais à la libre administration des collectivités territoriales, dans cette phase dite nouvelle de la décentralisation, je pense que la France s'honorerait à signer ce texte ou une partie des articles, parce que c'est la même chose, tout n'est pas à prendre ou à laisser, mais de manière à ce qu'elle ne soit pas montrée dans le reste de l'Europe, notamment dans les pays de l'Est, qui finalement sont étonnés de cette absence de signature, et elle y perd en rayonnement par rapport à d'autre pays. C'est pour cela que je pense que l'occasion non pas de cette Convention mais des temps qui viennent, la France s'honorerait d'apposer sa signature à un texte qu'elle devrait signer si elle demandait l'adhésion au Conseil de l'Europe. (Applaudissements)

Adeline Hazan - Je vais redonner la parole à la salle mais auparavant, je voudrais que l'on parle de la sécurité, puisqu'on parle d'égalité sur les territoires, la sécurité est vraiment une thématique où précisément, l'inégalité, selon qu'on se trouve dans tel ou tel quartier ou dans telle ou telle zone, est tout à fait criante.
Donc Julien, notamment, en ta qualité de Vice-Président du conseil régional chargé de ces questions, mais en d'autres qualités bien sûr, est-ce que tu peux nous dire quelques mots sur cette question ?

Julien Dray
En termes de chef des flics, si j'ai bien compris... pour une fois.
Je crois sincèrement - et je vais tout de suite situer le paysage - que la bataille des élections municipales dans beaucoup de villes se jouera souvent sur les questions de sécurité, c'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a retour de la croissance, à partir du moment où la perspective du chômage de masse

s'éloigne, les questions de vie quotidienne, de tranquillité, de pouvoir disposer de ses biens, de ses relations humaines, dans un ordre respecté, vont redevenir des questions essentielles.
Il y a un problème sur lequel je voudrais revenir d'abord : si la croissance est de retour, il ne faut pas considérer que pour autant elle va résoudre des problèmes de disparité, au contraire, le sentiment que nous commençons à avoir est qu'elle accentue un certain nombre de disparités en terme de territoire. Je m'explique : nous avons aujourd'hui, dans un certain nombre de villes, des ghettos, et nous avons, à partir du moment où il y a un retour à la croissance, des populations de ces ghettos qui accèdent à la possibilité de sortir du ghetto et celles qui ne peuvent pas en sortir ont le sentiment aussi de plus s'enfoncer, donc ont des sentiments de frustration, de jalousie et de violence à l'égard de cette société qui ne leur donne pas la possibilité de s'insérer, d'avoir accès à l'emploi, encore plus forts. Il y a une dialectique qui est en train de s'instaurer et qui est effectivement très dangereuse.
Les problèmes de sécurité, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que la bataille va être très simple : si nous ne sommes pas capables de restaurer le droit à la sécurité pour tous et partout, la tentation va être là aussi très forte de privatiser le droit à la sécurité, c'est-à-dire d'arriver à une situation où nous avons une municipalisation du droit à la sécurité.
Le thème d'une police municipale va resurgir de façon automatique : « Puisque l'Etat n'y arrive pas, donnons-nous la possibilité nous-mêmes de faire régner l'ordre, mettons en place des polices municipales à la clé pour pouvoir être effectivement efficaces. Cela veut dire que le concept de police de proximité que nous avons opposé à cette privatisation du droit à la sécurité présente partout dans les contrats locaux de sécurité, qui ont donné lieu - et c'est cela qui est important -, pour la première fois, à une coordination, à un échange entre les services publics, parce qu'ils n'ont pas été souvent - en tous les cas quand ils ont été bien conduits - simplement des documents administratifs, mais ont donné lieu à des échanges et à une participation, quand cela a pu se faire, de la population, doit maintenant rentrer dans la pratique.
Le problème qui est posé, c'est quoi ? La police de proximité n'est pas simplement les flics le jour que l'on voit se balader et les B.A.C. et les C.R.S. la nuit - les B.A.C., ce sont les brigades anti-criminalité, pour ceux qui ne connaissent pas, celles qui sont les plus récriées par les jeunes qui ont le sentiment qu'elles sont les plus agressives parce qu'effectivement, elles ont pour mission cela au point de départ.
Donc le danger est celui-là, cela veut dire que si l'on veut effectivement restaurer un droit à la sécurité, la police de proximité doit être présente la nuit, que les lieux de vie de la police doivent s'organiser sur les territoires qui sont aujourd'hui les plus soumis à l'insécurité.
La construction non pas d'antennes de police ou de postes de police mais de commissariats de plein droit dans ces zones dans lesquelles on puisse aller

d'abord, déjà porter plainte, dans lesquelles on puisse être considéré à la réinsertion, et c'est ce qui est aussi important et c'est dans ce sens là que cela renvoie à d'autres méthodes de travail.
La police a un travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux. Parce qu'on ne pourra pas parler de sécurité de proximité si on ne parle que de police de proximité, elle doit travailler en liaison permanente avec l'Education nationale, avec les travailleurs sociaux, avec les animateurs de quartiers, avec les populations qui sont associées à une conception globale de ce concept de sécurité, et il est évident qu'aujourd'hui, dans le cadre de la situation de croissance dans laquelle on se trouve maintenant, c'est une des priorités essentielles, et cela pose une question de moyens et aussi - et je crois que c'est un problème sur lequel nous sommes en train de buter - un problème de facilité de redéploiement.
Je vais finir par un exemple très particulier, la région Ile-de-France - je vais défendre mon patrimoine - est une des premières régions à avoir mis en place un dispositif en termes de sécurité, c'est-à-dire qu'on met de l'argent sur la table pour construire des commissariats en disant à l'Etat : « Nous construisons des commissariats, fournissez-nous les policiers. » Nous mettons beaucoup d'argent, plus de cinq millions de francs, et en face on n'arrive pas, c'est-à-dire qu'on n'arrive même pas à avoir une programmation respectée par le ministère de l'Intérieur en termes de construction et d'où une difficulté très importante - c'est ce que disait à sa manière Yannick Baudin - : il y a une disponibilité des réserves financières importante et un État qui n'est pas capable de répondre à la demande telle qu'elle s'organise sur le terrain, d'où ce danger de dire : « Puisque l'Etat n'y arrive pas, vous voyez bien qu'il faut municipaliser. »
Je crois que dans ce débat sur la sécurité de proximité, toutes ces questions sont aujourd'hui posées, c'est-à-dire capacité de faire naître de nouvelles méthodes de travail, capacité à l'Etat d'assouplir ses procédures d'intervention et d'organisation et en même temps mobilisation générale autour de ces questions là. (Applaudissements)

Adeline Hazan - Merci Julien, il y avait deux questions.

Questions
Rosalie Clervaux (fédération drômoise) - Ma question s'adresse à Jean Glavany qui nous a parlé tout à l'heure des contrats territoriaux d'exploitation. Il nous a expliqué que ces contrats avaient pour objectif de permettre aux exploitants français de produire mieux, produire mieux en terme de paysage, d'environnement et d'emploi.
Je voudrais simplement savoir si cet impératif de qualité rime avec compétitivité, c'est-à-dire s'il permet aux exploitants français de faire face à la concurrence étrangère, européenne, américaine.

Adeline Hazan - Est-ce que dans les deux autres questions il s'agit de la même thématique ou non ?... Nous allons les prendre et on fera une réponse globale. Ce seront les dernières questions d'ailleurs, puisque nous terminons dans un petit peu moins de dix minutes.

Question - Je voulais parler de la délinquance parce que je suis bien placé pour en parler, j'ai grandi aux Minguettes, et je pense qu'il faut faire de la prévention de la petite enfance, des enfants qui ont quatre ou cinq ans, qui deviennent délinquants. Il faut faire quelque chose parce que j'ai toujours cette image, quand j'ai déménagé des Minguettes, j'ai vu deux gamins de six et sept ans en train de voler dans les boîtes aux lettres. A cet âge-là, déjà c'est le début de la délinquance et sur ce sujet, il faut faire beaucoup de prévention. La sécurité, c'est cela, il ne faut pas attendre que les jeunes aient quinze ou seize ans, qu'ils traînent dans la rue, qu'ils volent, qu'ils braquent, il faut agir avant et tout petits, parce que souvent les parents ne peuvent pas bien s'en occuper, il y a aussi beaucoup de divorces, beaucoup de femmes qui sont seules.
Je ne sais pas trop comment vous l'expliquer, mais il faut vraiment de la prévention avant que la maladie soit là, parce que souvent quand elle est là, c'est déjà trop tard, et pour les enfants c'est pareil, il faut s'occuper des petits. Merci. (Applaudissements)

Adeline Hazan - La question sur les services publics.

Question - Un petit retour sur les services publics, notamment celui de l'eau, je lis : « mise en œuvre d'un service public de l'eau » et un peu plus loin : « Pour ce faire, une autorité de régulation forte doit être mise en place. » Ma question est simple : à quel niveau ? De quelle autorité ? Avec quels pouvoirs ? Parce que le service public existe déjà, c'est le service de l'eau, et on connaît les disparités qu'il y a au niveau du prix de l'eau et de l'assainissement. Donc si quelqu'un peut approfondir la réflexion, ce serait utile. Merci.

Adeline Hazan - Il y a une dernière question au deuxième rang et ensuite, on arrête.

Question (fédération de l'Isère) - Ce matin, j'étais rassérénée parce que je pensais que cette Convention, à laquelle je tenais beaucoup, apportait pas mal de réponses et je me rends compte que finalement, au fur et à mesure des tables rondes, les choses paraissent beaucoup plus obscures, notamment je me demande si on n'est pas en train de cumuler des dispositifs.
J'ai pensé à l'application des contrats de ville. L'Etat les a mis en place effectivement et a délégué des chargés de mission dans les préfectures pour mettre en application des contrats de ville qui sont chargés, au travers des

missions, de rendre plus cohérents et de faciliter la collaboration entre des services de l'Etat qui ne fonctionnent pas ensemble.
Je me demande comment on va pouvoir actionner tout cela alors qu'on accumule effectivement des structures et des dispositifs successifs, on n'en supprime aucun, on ne responsabilise pas les agents de l'Etat. Pour exemple, je ne comprends pas pourquoi un préfet qui est obligé de prendre des arrêtés préfectoraux pour mettre en application des principes de sécurité pour les entreprises dangereuses situées en agglomération ne met rien en œuvre pour les appliquer.
Je me dis qu'il y a des incohérences qui me font penser ce soir - et cela me rend proche du propos de Marie-Noëlle - que l'on est peut-être en train d'accumuler des dispositifs que l'on n'a pas les moyens de rendre réellement opérationnels.

Adeline Hazan - Jean Glavany peut-être pour répondre sur la première question.

Jean Glavany
Oui, je vais essayer. Qu'est-ce qu'un contrat territorial d'exploitation ? Je vais rentrer un peu dans le détail : c'est un contrat signé par un agriculteur, si possible dans une logique collective, avec l'Etat, le préfet, sur cinq ans, et ce contrat est un projet d'agriculture, c'est-à-dire qu'on sort de la logique de guichet où l'agriculteur va à la D.D.A. chercher sa prime en fonction de la quantité qu'il a produite par hectare multipliée par son nombre d'hectares, mais on lui demande de faire un projet.
Ce projet a à la fois un volet économique et un volet territorial et environnemental. Ce projet économique vise à renforcer les capacités et notamment la rentabilité ou la compétitivité de l'exploitation, puisqu'il s'agit en particulier d'aider des petites exploitations familiales qui risquent d'être broyées par l'industrialisation de l'agriculture, par le productivisme, les aider à se maintenir, à se développer et à se développer sur des créneaux intelligents : je produis mieux en terme d'emploi, d'environnement, de protection de la ressource.
Mais en quoi la qualité n'est-elle pas antagoniste de la compétitivité ? Parce que je crois que justement, il y a des milliers et des dizaines de milliers de petites exploitations familiales qui ne trouveront pas leur avenir dans cette course folle à la production parce qu'elles seront toujours battues par les grosses exploitations, en France ou à l'étranger, sur les marchés mondiaux et leur problème à elles est de se battre sur des créneaux où elles peuvent apporter de la valeur ajoutée sur la qualité et leur ancrage dans le terroir et un certain nombre de respect de normes et de règles.
Par exemple, nous sortons à peine d'une crise terrible du porc en Bretagne et ailleurs, le porc était tombé à cinq francs le kilo au marché au cadran de Plérin, que connaissent bien mes deux voisins. Les producteurs de porc biologique qui faisaient de l'agriculture biologique sont restés à vingt francs le kilo, ou chez

moi, les producteurs de porc noir gascon étaient à vingt-deux ou vingt-trois francs le kilo. Ce n'est pas le même process de production ni le même type d'exploitation, mais la qualité, quand tu réponds à des demandes de traçabilité, de qualité, de sécurité alimentaire des consommateurs et de nos concitoyens, a aussi une assurance de revenus sur autre chose que le productivisme, et donc je pense qu'effectivement, nous devons veiller à encourager cette course à la qualité, qualité des produits, qualité des pratiques, et c'est pour cela que l'on crée les C.T.E.
Je voudrais revenir sur cette affaire de service public. Je suis persuadé que nous ne devons pas - Adeline l'a dit, il faut le répéter - avoir d'approche territoriale qui oppose l'urbain et le rural.
L'aménagement du territoire, c'est une politique de solidarité à l'égard des territoires défavorisés. Il y a des territoires urbains et des territoires ruraux défavorisés, comme il y a des territoires urbains et ruraux favorisés. Et donc notre logique d'aménagement du territoire est une logique d'aide et de soutien aux territoires défavorisés, qu'ils soient urbains ou ruraux.
Dans cette solidarité, j'ai la conviction - je pense qu'on l'a tous ici - que les services publics sont un des piliers majeurs, si ce n'est le pilier majeur, de la solidarité nationale et de la cohésion sociale, aussi bien dans les quartiers dégradés que dans les milieux ruraux désertifiés, et moi je pense que nous devons avoir une politique très ambitieuse pour les services publics dans ces territoires défavorisés.
En termes non pas de théorie mais de traduction concrète, cela veut dire trois choses.
Premièrement, les défendre. Effectivement, je crois que la meilleure défense étant l'attaque, je considère que ces contrats territoriaux de service public, dont parlait Christian Paul et qui est dans le thème de la Convention, je la conçois comme une action de promotion, de création, de développement des services publics et pas seulement de défense.
Pour défendre, il faut innover, promouvoir. Il faut avoir une vision développeuse des services publics dans les territoires défavorisés. Julien Dray le disait avec les commissariats, ce sont des difficultés. Il faut avoir une mission ambitieuse.
Deuxièmement, cela veut dire transformer le service public. Nous, les Socialistes, nous ne devons pas simplement être ceux qui défendent, qui promeuvent quantitativement le service public.
Nous devons le rénover, le moderniser, le transformer, l'adapter à la société moderne. Je pense à ce qui est dit sur les maisons de service public, les points publics itinérants, mais aussi sur les mises en réseau des établissements, mais aussi sur ce qui se fait dans les regroupements. On a fait les regroupements pédagogiques, les R.P.I. pour le scolaire, on peut le faire dans d'autres services publics.
L'ouverture de certains établissements : je suis persuadé que dans le milieu rural, les lycées agricoles peuvent beaucoup plus s'ouvrir et être des pôles de

développement pour les milieux ruraux les plus défavorisés et comme cela, ceux qui existent encore peuvent rendre plus de services qu'ils ne le font qu'en restant dans le créneau où ils se trouvent.
Troisième axe : comme Marylise le disait, c'est celui qui me tient à cœur, mise en coordination, en coopération, en dialogue, jeter des ponts, des passerelles, entre la fonction publique nationale et la fonction publique territoriale qui sont souvent sur les mêmes territoires en s'ignorant, qui ne travaillent pas assez ensemble, qui là aussi peuvent échanger, coopérer, voire trouver des symbioses ou des osmoses. Je crois que pour le service public, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, nous avons de grandes marges d'innovation à mettre en œuvre, et je suis heureux qu'on ait embrayé là-dessus, même si je pense que sur ce point, le passage du texte de la Convention mériterait d'être enrichi tout à l'heure en Commission des résolutions.

Marylise Lebranchu
On va l'enrichir, c'est bien évident.
Je vais continuer sur ce que tu disais concernant l'argumentation des structures ou des moyens.
Les contrats de ville, ce ne sont pas des structures, c'est passager. On a effectivement des contrats de plan Etat-région, on a gardé les contrats de ville, on a ajouté les contrats d'agglomération. Il faut que l'on fasse de la politique.
Actuellement, si tu mets au propre les institutions, tu vois bien que, de toute façon, en France, comme le dit Bernard Poignant, le plus dur, c'est d'en éliminer. On n'a pas éliminé, mais on a essayé de construire, à partir des communes, des agglomérations et des pays. Si l'Etat a continué, au-delà des contrats de plan, a gardé les contrats de ville et les contrats d'agglomération, c'est parce que l'Etat n'est pas intimement convaincu que toutes les régions de France auront une attitude solidaire par rapport à toute leur population. Elles auront une attitude solidaire par rapport aux quartiers périurbains, une attitude solidaire par rapport aux populations défavorisées. On a parlé tout à l'heure de formation professionnelle. Elles auront une attitude solidaire par rapport à des catégories qui ont encore plus de difficultés que d'autres.
Comme on n'est pas convaincu de cela, on garde un levier qui est le contrat de ville ou d'agglomération. Ce que l'on a à faire quand même, c'est de prendre la majorité dans les régions de France. Si on avait la majorité dans toutes les régions de France, on aurait peut-être moins besoin de contrats de ville et de contrats d'agglomération. On peut espérer qu'à l'intérieur de nos régions se situent de véritables solidarités espérées. Je n'en suis même pas convaincue.
Je suis obligée de parler de la Bretagne, c'est la seule région que je vois fonctionner ; Julien Dray pourrait vous parler d'autres régions.
Il y a des problèmes de distorsions géographiques, il y a des problèmes aussi d'évolutions historiques. Il y a des Socialistes de l'ouest et de l'est. Les Socialistes de l'est savent, parce qu'ils sont là, combien les Socialistes de l'ouest

parlent d'eux dans des termes durs. Ils ont du mal à s'entendre sur un contrat territorial régional parce que la région, c'est encore trop grand.
Et Pierre Mauroy, quand il parlait tout à l'heure des aires géographiques, y compris des inter-régions, en filigrane, derrière, sur un avenir proche ou lointain, je n'en sais rien, prend bien en compte le fait qu'aujourd'hui, cette notion de territoire n'est pas encore dans nos têtes, dans nos structures de travail.
Tu comprends que cela ne peut pas être encore dans nos têtes et dans nos structures de travail politique tant qu'on n'aura pas de réunion politique du Parti Socialiste au niveau de toutes les régions.
Tu comprends bien que l'Etat garde des espèces de bouées de sauvetage parce qu'on a peur que nos valeurs ne soient pas défendues. C'est le premier point.
Deuxièmement, il faut être offensif en ne disant pas qu'il y a une solution unique pour tous les territoires de France. Je suis convaincue que l'histoire et la géographie jouent et que ce n'est pas la peine d'avoir une solution unique.
En revanche, faisons aussi de la politique avec les moyens que l'on met en œuvre. Quant tu vois l'histoire des cinquante communautés d'agglomérations, celles de gauche et celles de droite, qu'est-ce qu'on a essayé de faire dans la majorité des cas ? Un camarade le disait ce matin avec juste raison : on a essayé de faire de l'unanimisme. On a essayé de faire voter comme on avait peur qu'il y ait des alliances géographiques qui se fassent au-delà des alliances politiques. On a essayé de faire le consensus à tout prix et forcément, ça n'a pas été la meilleure des choses.
Si tu lis bien cette loi sur les communautés d'agglomérations, tu as une possibilité de dotation de solidarité et de dotation de compensation de solidarité. C'est là où tu rejoins ta problématique de service public. Chacun sait que la pépinière d'entreprises pour les plus petites communautés d'agglomérations, toutes les technopôles, ne se mettra pas dans la plus petite commune la plus en difficulté par rapport au réseau d'infrastructures. Tout le monde le sait.
En revanche, tout le monde sait qu'on pourrait y maintenir des habitants à côté des agriculteurs ou des ruraux.
Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas les maintenir ?
Il n'y a pas de crèche, ni de garderie. Il n'y a pas de système de transport, ni de services publics territoriaux.
Si on fait jouer la dotation de solidarité en disant : « Je localise ici les activités, mais je fais une dotation de solidarité inversement proportionnelle non seulement au potentiel fiscal mais également au revenu par habitant », on n'oublie pas que pour recréer le service public, on pourra rééquilibrer nos propres territoires.
Il faut faire la politique avec les moyens que l'on dans un avenir plus lointain, je ne sais pas où il est, mais pas à pas, les institutions vont suivre les évolutions politiques. Je ne pense pas qu'aujourd'hui, tu puisses mettre tout en marche comme cela, de façon idéale.

Il y a des gens qui, politiquement, ne défendront pas ces thèses. A un moment donné, tu auras envie de trouver le moyen d'aller contre la politique qu'ils ont choisie. Si tu prends les services, les commerces, l'artisanat, les petites entreprises, il y a une inégalité violente dans le système économique d'aujourd'hui.
J'en ai ras-le-bol d'entendre parler de la nouvelle économie. La nouvelle économie, c'est le nouveau crayon, c'est un ordinateur... La nouvelle économie, c'est que dalle ! On a toujours inventé de nouveaux crayons, inventé des locomotives, et même l'imprimerie en son temps.
En fait, ce n'est pas une nouvelle économie.
En revanche, qu'est-ce qu'on fait du passage de la production de masse, que gère bien Jean Glavany - je lui fais un compliment -, entre la production de masse agricole et la production diversifiée de qualité ?
Que fait-on pour gérer le passage de la production de masse industrielle à la production, par petites unités, de nouveaux produits de qualités, pleins d'innovation ?
Que fait-on ? On attend que cela se fasse. Or, cela ne se fait pas bien sur les territoires. On a des partenaires comme les Chambres de commerce et d'industrie, comme les Chambres de métiers, qui ronronnent avec nous, aimablement, mais nous aussi, quelquefois. Il ne faut pas dire que ce sont toujours eux. On n'a pas trouvé les moyens de dire comment l'innovation va atteindre tous les secteurs de l'économie, qui deviendra alors nouvelle au sens vrai du terme.
C'est là qu'il faut qu'on travaille sur les centres de ressources techniques, sur les centres de transferts de technologies.
Pourquoi est-il impossible d'ouvrir les postes, dans les collèges, pour que les gens viennent apprendre à se servir d'un ordinateur ? Il y a des choses aussi simples que cela, et il est temps de les faire.
Pourquoi est-ce que dans les lycées, on ne dit pas : « On est branché sur le Net, on va vous montrer que cela ne fait pas mal » ? Pourquoi on ne trouve pas un langage qui permette à tout le monde d'accéder à de nouveaux outils, et donc à l'innovation ?
Sur les territoires, je pense qu'on a une chance de le refaire à condition qu'on se prenne par la main, qu'on ne tombe pas dans le grand discours, et qu'on parle de l'innovation comme un atout politique et pas seulement comme un atout habituel.
La compétitivité, pour le coup, est derrière nous. Il faut donc qu'on la joue fine politiquement.
(Applaudissements)

Adeline Hazan - La parole est à Julien Dray pour quelques mots sur le dispositif et leur empilement.

Julien Dray

Le problème n'est pas tellement sur l'empilement du dispositif.
Le problème c'est que l'Etat, dans le contrat de ville, doit apprendre à travailler sur des objectifs et sur une évaluation régulière de la réalisation de ces objectifs.
Le problème qu'on a aujourd'hui, c'est qu'effectivement, il y a un élan nouveau qui est donné à travers la politique de la ville et des contrats de ville. Le danger, c'est que cela soit une formidable usine, pavée de bonnes intentions.
La description des situations est bien faite. Ensuite, qu'en termes de capacités, on se dise : « Voilà le temps nécessaire, voilà les objectifs que nous donnons » mais là, en général, c'est là que commencent les premières questions.
Il y a une difficulté de l'Etat à se donner des objectifs et à évaluer de manière régulière la réalisation de ces objectifs. On commence à le faire avec les démolitions. On commence à pouvoir planifier des démolitions. C'est du concret, et on est capable de voir comment on détruit certaines tours.
En même temps, il faut être capable qu'on commence à planifier les reconstructions. Le danger, c'est qu'on détruise, qu'il n'y ait plus rien, qu'il y ait des trous vides et qu'il ne se passe rien derrière.
C'est la question posée à la politique de la ville. S'il y a bien une phase II, c'est la capacité à faire prévaloir les indicateurs de développement humains qui lui permettent de vérifier à chaque étape les réalisations qui ont été faites.
C'est vrai qu'il y a là quelque chose de performances nouvelles à trouver. Il y a des bonnes volontés qui existent, des disponibilités qui existent, et pour l'instant, il y a un sentiment diffus, qu'on n'a pas encore trouvé en termes de coordination sur le terrain, en termes de réalisations concrètes.

Géraud Guibert

Un mot sur l'eau pour vous dire ma conviction qui est que l'eau est vraiment un sujet qui est devant nous.
C'est un sujet qui est devant nous parce que, certes, la qualité, dans un certain nombre de domaines, s'est améliorée.
Au total - et je parle devant mes deux voisins, en particulier de droite -, dans certaines régions, et pour certains composants, il est clair qu'il y a une dégradation forte de la situation de l'eau.
À partir de là, il y a trois questions à résoudre :
La première question concerne le déséquilibre qui continue à exister aujourd'hui entre un certain nombre de grands groupes distributeurs d'eau, et le citoyen-consommateur ou élu local.
C'est en cela une des grandes choses que l'autorité de régulation, dans l'esprit des gens qui ont travaillé sur ce sujet, doit permettre de rééquilibrer. Il est important qu'une autorité de ce type ait des moyens d'expertise, qu'elle puisse mettre à la disposition des collectivités locales, pour rééquilibrer le rapport de forces dans les négociations, pour les collectivités locales qui ne souhaitent plus être en régie.

Il est, d'autre part, très important que puissent être plus facilement remis en régie des services publics concédés.
L'autorité de l'Education nationale doit permettre de faciliter cette démarche. C'est le premier sujet.
Il est d'autre part important que le « citoyen-consommateur » ait davantage de voies de recours quand se posent quelques problèmes importants de qualité et de prix. L'autorité de régulation doit servir aussi à cela.
Il y a un deuxième sujet évident qui est le sujet de la péréquation. Il y a aujourd'hui des écarts considérables pour l'usager des services publics de l'eau, entre les collectivités locales et les bassins.
Nous, au Parti Socialiste, nous plaidons pour qu'il y ait d'avantage de péréquation, en particulier entre les bassins riches et les bassins pauvres.
Enfin, il y a un troisième sujet qui est un sujet évident pour l'avenir, qui est le lien entre les problèmes d'eau et les problèmes de l'agriculture.
C'est un peu long pour en parler aujourd'hui.
C'est, à mon avis, un sujet majeur.
Là-dessus, je crois qu'il faudra qu'il y ait des initiatives fortes. Je pense que si on ne prend pas en compte ce problème, avec des initiatives fortes, un certain nombre d'usagers, en particulier des usagers citadins, vont assez vite en avoir marre de payer leurs factures d'eau et de payer la hausse de prix de l'eau qui leur est imposée.
Et donc je crois vraiment que là-dessus, nous avons besoin d'initiatives pour avancer. Il y a déjà eu des choses qui ont été faites, c'est vraiment un problème qui, à mon avis, est devant nous.

Adeline Hazan - Merci, Géraud. On va s'arrêter là parce qu'il est déjà tard.
J'espère qu'on aura en tout cas éclairci une partie du débat.
Ne partez pas tout de suite, j'ai deux annonces à faire.
Je voulais évidemment remercier nos intervenants.
La première annonce concerne un porte-clefs que nous avons retrouvé, et la seconde est plus amusante, c'est pour vous annoncer qu'un apéritif musical est offert par la fédération et par l'union des élus. Il aura lieu à 19 h au musée d'art Roger Quillot. Il y a des navettes qui vont partir maintenant au départ du Polydôme.
Ensuite, retour depuis le musée vers le centre-ville à partir de 20 h 30 et demain, les travaux commencent à 10 h précises bien sûr.

Parti Socialiste
Convention nationale «Territoires & Citoyens»
Clermont-Ferrand, 17 et 18 juin 2000

Séance du dimanche 18 juin 2000

La séance est ouverte sous la présidence de Adeline Hazan.

La Présidente (Adeline Hazan)
Chers camarades, nous allons reprendre nos travaux. Nous sommes tenus par des horaires très stricts.
Nous allons entendre le rapport de la Commission des résolutions par Alain Claeys. Nous aurons, ensuite, un débat général, puis le vote des délégués. Enfin, à 11 h 50 précises, l'intervention de François Hollande.
Alain, tu as la parole.

Alain Claeys
Chers camarades, bravo pour vous être réveillés et être arrivés à l'heure. Je vais essayer de ne pas vous abrutir complètement dès ce matin.
Je voudrais rapidement vous faire le compte rendu de la Commission des résolutions qui s'est tenue hier soir dans un climat constructif. L'ensemble des décisions que je vais vous indiquer ont été prises à l'unanimité et reprennent essentiellement vos contributions.
Cette Commission était composée de quarante membres. Plus de la moitié était des Premiers Secrétaires fédéraux et des délégués de fédérations. C'est une bonne chose dans la mesure où les contributions et les amendements provenaient de vos fédérations.
La discussion de ces amendements a permis d'aborder à nouveau les grands thèmes de cette Convention tout en enrichissant sur certains points notre texte commun.
Parmi ces grands thèmes que nous avons abordé : la fiscalité locale et la question de la réduction des inégalités entre territoires et collectivités locales ; le vote des résidants non communautaires ; les compétences, les modes de représentation et les moyens d'intervention des collectivités locales ; la régulation et l'organisation du service de l'eau et la nécessaire dimension européenne de la politique de l'aménagement du territoire.
Les amendements retenus respectent la logique et l'architecture du texte, élaboré à l'issue d'un processus long et décentralisé qui a permis d'associer des milliers de militants à travers notre pays.
Je ne vous en présenterai aujourd'hui que quelques-uns, mais lors de la lecture du texte final, vous pourrez constater que nous avons largement intégré vos contributions et suggestions.
Essayons de voir rapidement ces amendements.

- Concernant l'accès à la culture et les loisirs, la fédération de Haute-Garonne a proposé un amendement que nous intégrons page 6, colonne 2. Cet amendement est le suivant :

« La culture est un facteur structurant essentiel pour le maillage du territoire. Elle devient un facteur d'économie sociale qui peut pallier des déséquilibres industriels ou urbains.
Nous la considérons donc, avec la vie associative et le tourisme, comme un élément essentiel de rééquilibrage des territoires.
Le seul développement économique ne peut permettre aux territoires de garantir un développement durable associant l'ensemble des citoyens et leur donnant envie d'y habiter.
La politique de réduction du temps de travail, du temps partiel choisi, entraîne une demande plus forte de consommation de culture et de loisirs.
Il est souvent entendu que « Hors urbain, l'accès à la culture et aux loisirs est souvent difficile. » Les grands centres urbains sont bien souvent pourvus en équipements culturels (musées, salles de spectacles), offrant ainsi les meilleures conditions d'accueil. La politique d'aménagement du territoire doit favoriser l'implantation dans le rural et le semi-urbain de grands équipements structurants à vocation culturelle, de bibliothèques et médiathèques intercommunales. »
C'est l'amendement de la fédération de Haute-Garonne.

- Concernant les politiques locales d'accueil de la petite enfance, un amendement de la fédération de Seine-Saint-Denis, que nous intégrons page 6, paragraphe 4 :

« Les politiques nationales et locales d'accueil de la petite enfance constituent un enjeu majeur pour la socialisation des enfants et l'intégration des enfants des milieux défavorisés.
Ces politiques permettront également le développement de l'activité professionnelle. Quant à la scolarisation précoce à l'école maternelle, elle doit favoriser l'égal accès au savoir dès le plus jeune âge. L'Etat doit inciter les collectivités locales à mettre en œuvre cette scolarisation précoce. »

- Concernant le sentiment d'appartenance, amendement de la fédération de Seine-Saint-Denis, nous pourrions intégrer cet amendement page 12, 1ère colonne :

« Ce plaisir de vivre ensemble ne peut se construire qu'à partir du principe fondateur de la République : la laïcité.
Valeur universelle au sens où elle instaure un rapport à l'autre et à la société reposant sur la liberté individuelle et la pleine responsabilité de chacun, la laïcité permet plus que jamais d'éviter une société où les droits seraient fondés sur les identités communautaristes qui s'imposeraient à l'individu en le contraignant dans sa citoyenneté.
Garante des libertés de conscience, de pensée et d'expression, elle permet une organisation sociale qui, à tous les niveaux de l'espace démocratique, assure les droits de l'individu dans la cité et le partage des valeurs communes indispensables à la construction et au maintien d'une citoyenneté effective.
C'est aussi en ce sens que la laïcité permettra fondamentalement de réussir l'intégration. »

Concernant le sentiment d'appartenance européenne, amendement de la fédération de l'Allier, que l'on pourrait intégrer en page 12, colonne 2 :
« Au moment où la construction européenne doit concilier élargissement et approfondissement pour poursuivre sa marche en avant sans se dénaturer et où nos dirigeants veulent renforcer l'adhésion au projet européen, il convient de conforter le sentiment d'appartenance de nos concitoyens à l'Union européenne, territoire aux contours en évolution, mais rassemblant des femmes et des hommes ayant des valeurs communes et attachés aux principes de la démocratie. L'adoption de la Charte européenne des droits fondamentaux contribuera à la réalisation de cet objectif. »

- Concernant le droit à une eau de qualité, amendement de la fédération de Paris : améliorer la qualité de l'environnement, page 16.

« Pour ce faire, une autorité de régulation forte, dotée de pouvoirs de sanction, doit être mise en place, accompagnée de mécanismes de péréquation financière afin de réduire les écarts de prix entre les communes et entre les bassins. »
C'est bien cela, Monsieur Soulage ?

Bernard Soulage - Oui.

Alain Claeys - Concernant le transport fluvial, fédération du Nord, page 17, « Réorganiser l'ensemble des transports », insérer :
« Il faudra en outre redonner ses lettres de noblesse au transport fluvial, respectueux de l'environnement, trop souvent inutilisé. »

- Concernant la lisibilité des contributions fiscales, amendement qui a été regardé à la loupe par André Laignel et Bernard Soulage, fédération de Seine-et-Marne, réformer les finances locales, ajout de :

« Afin d'aider à la nécessaire clarification des compétences et de favoriser l'émergence d'une conscience citoyenne, l'Etat doit rendre lisibles les contributions fiscales des différents niveaux d'intervention.
L'actuel mode de perception des impôts locaux entretient une confusion néfaste : la mise en œuvre d'un mode de perception permettant une identification réelle de chaque niveau de compétence doit permette aux citoyens de bien différencier les collectivités concernées et aux élus d'assumer clairement leurs responsabilités. »

- Concernant la spécialisation de l'impôt et la réforme de la taxe d'habitation, deux amendements proposés. Synthèse des amendements de plusieurs fédérations et amendement de la fédération d'Ille-et-Vilaine :

« Au niveau communal et départemental, échelons de proximité et de solidarité, les impôts principaux pourront être constitués par la taxe d'habitation - impérativement et progressivement assise sur les revenus - et par des impôts liés au foncier sur le bâti et le non bâti.
Je vois arriver le Premier fédéral de l'Ille-et-Vilaine, on vient de passer un amendement de l'Ille-et-Vilaine.

- Fédération de la Gironde, « Politique européenne d'aménagement du territoire », ajouter le paragraphe suivant :

« L'Union européenne, à travers sa politique régionale - fonds structurels - et sa politique agricole, est un acteur déterminant des politiques de développement local au sein des quinze états-membres. Cependant, le seul zonage n'apparaît pas suffisant pour insuffler une véritable dynamique aux régions les plus en retard ou en difficulté de l'Union.

La politique régionale doit nécessairement être complétée par une politique européenne d'aménagement du territoire et de structuration de l'espace.

Si l'Union s'est dotée de schémas de développement et d'aménagement du territoire, ceux-ci ne disposent ni des moyens juridiques, ni des moyens financiers de leurs ambitions.

Il apparaît aujourd'hui essentiel d'engager une politique volontariste de rééquilibrage au profit des zones périphériques de l'Union. Une nouvelle ambition, coordonnée entre l'Union et les Etats, d'aménagement du territoire, s'impose, d'autant plus que la France est un pays carrefour de l'Union.

Par ailleurs, l'élargissement risque de s'accompagner d'une diminution des dotations de la France en fonds structurels à compter de 2006. La politique de convergence des niveaux de développement doit être relayée par une politique de financement européen des grands équipements d'aménagement du territoire de l'Union.

Pour lever cette contradiction entre ambitions et moyens, il faut :

- Mettre en œuvre une véritable politique européenne d'aménagement du territoire, complémentaire et concertée avec celle des Etats ;
- Développer de réels moyens financiers, budgétaires et extrabudgétaires - emprunts européens, partenariats public-privé - de financement du Schéma de développement de l'espace communautaire et des réseaux trans-européens ;
- Créer un conseil formel des ministres de l'aménagement du territoire de l'Union. »

- Fédération du Puy De Dôme.

A la fin du paragraphe, page 22, première colonne, deuxième alinéa, ajouter : « Dans une logique de projet, une coopération entre les territoires identifiés précédemment peut être utilement développée à une échelle différente, par exemple celle des massifs. »

Élection des conseils généraux, synthèse des amendements de plusieurs fédérations.

Dans le paragraphe, page 22, « Donner une plus grande légitimité démocratique aux institutions locales », à la fin du paragraphe, la rédaction est la suivante : « Dans ce contexte, l'élection des assemblées intercommunales au suffrage universel direct imposera de réformer profondément le mode de scrutin aux élections au conseil général afin qu'il assure l'égale représentation des habitants d'un même département. Cette élection pourrait, le cas échéant, s'appuyer sur des territoires structurés. »

Nous réaffirmons notre volonté que les élections au Conseil général tiennent compte du fait que nous proposons les élections au suffrage universel des élus de l'intercommunalité.

- Compétences des départements, synthèse de contributions de plusieurs fédérations.

Page 22, « Mieux répartir les rôles entre collectivités locales », le premier alinéa est réécrit comme suit :
« En raison de sa proximité avec les citoyens, de sa capacité financière, de son savoir-faire, le département doit conserver plus que jamais sa fonction de solidarité entre les hommes. Il doit renforcer son action sociale de solidarité en cohérence avec des politiques sociales définies par l'Etat, et notamment dans les quartiers. »
Je rappelle que les politiques sociales sont les premières compétences données par le législateur dans le cadre des lois de décentralisation.

- Loi PLM, fédération de Paris, « Faire participer les citoyens aux décisions qui les concernent. »

Page 23, troisième alinéa, ajouter : « Favoriser l'implication des citoyens des plus grandes agglomérations dans la vie municipale en développant les délégations de compétence ainsi que les moyens afférents aux mairies d'arrondissements. La réforme de la loi PLM doit être une priorité et doit notamment être étendue à d'autres grandes agglomérations. »

- Vote des résidents non communautaires aux élections locales, fédération de Haute-Savoie, « Améliorer la représentativité des assemblées locales », page 23, ajouter : « Les autres modalités seront alignées sur celles en vigueur actuellement pour les ressortissants communautaires. »
- Enfin, deux derniers amendements, Commission régionale d'aménagement du territoire (C.R.A.D.T.), fédération de la Gironde, « Associer les citoyens à l'action de l'Etat. » Nous proposons une formulation : « Nous proposons, pour la prochaine génération des contrats de plan, d'imaginer une meilleure représentativité des différentes catégories socioprofessionnelles et associatives dans cette institution. »
- Enfin, concernant les associations, fédération de Paris, compléter, page 23, dernière ligne du texte : « de poursuivre le mouvement lancé par les Assises nationales de la vie associative, d'engager la réflexion sur le statut des représentants associatifs et de généraliser la création de maisons d'associations. »

Voilà, chers camarades, le plus rapidement possible, au regard du travail que vos fédés et vos sections ont fait, la série d'amendements que je voulais reprendre. D'autres amendements de forme seront repris pour les retrouver dans le texte général, et notre souhait est aujourd'hui, en relation avec le gouvernement, que suite à l'adoption de ce texte, plusieurs priorités puissent être, dans les jours qui viennent, affichées, et que l'on puisse, d'ici 2002 peut-être, voir l'engagement de telle ou telle priorité.

Encore merci pour le travail que vous avez effectué dans vos départements, dans vos sections depuis plusieurs semaines et pour le travail que vous avez fait hier à travers cette Commission des résolutions.
Voilà le texte de la Commission des résolutions.
(Applaudissements)

Adeline Hazan - Merci, Alain.
Je vous rappelle brièvement le déroulement de cette matinée.
Nous allons donc ouvrir le débat général, qui durera environ une heure, avec une dizaine d'interventions, des interventions de cinq minutes, sauf pour Jean-Pierre Sueur, qui bénéficiera d'un régime dérogatoire puisqu'il n'a pas pu intervenir dans les tables rondes d'hier, et qui aura droit à dix minutes de temps de parole.
Nous écouterons François Hollande à 11 h 30 et les travaux devront se terminer impérativement à 12 h 05.
Le débat est ouvert. Je donne la parole à Laurent Baumel, de la fédération des Ardennes.
Le vote des délégués interviendra, bien sûr, après le débat général.
Michel Morin se prépare.

Laurent Baumel
Je crois qu'à travers cette Convention, nous avons voulu rappeler une idée simple mais fondamentale, c'est que même à l'époque d'Internet, même à l'époque de la mondialisation, l'activité humaine reste localisée sur des territoires.
Michel Debout rappelait hier que nous sommes nés quelque part et l'on pourrait ajouter que, pour la plupart de nos concitoyens, qui n'appartiennent pas à la « jet set », la vie se déroule quelque part, sur un territoire bien identifié, dans un espace-temps donné, marqué par une certaine stabilité, une certaine fixité.
Ce fait simple, mais fondamental, a alors une grande importance pour notre réflexion politique, car - et peut-être que c'est un point sur lequel nous n'avons pas assez mis l'accent dans le passé - cette localisation dans l'espace des individus est une caractéristique sociale, au même titre que leur position, par exemple, dans la hiérarchie des revenus.
Certes, au sein d'un même territoire, il y a des gens de toutes opinions, de toutes classes, des riches et des pauvres, des Catholiques et des athées, des modernes et des anciens, mais le fait de vivre sur un même territoire implique aussi des problématiques communes, des intérêts communs, des attentes communes.
Le dynamisme ou, au contraire, le déclin économique, les problèmes de cadre de vie, les problèmes d'enclavement, affectent à des degrés divers l'ensemble des couches sociales d'un même territoire. Le territoire doit donc être vu comme un groupe social et peut devenir, le cas échéant, un acteur collectif, ce dont nous avons essayé de rendre compte dans cette Convention à travers la notion d'appartenance territoriale que nous avons mise en avant dans ce texte.

Les conséquences politiques de cette analyse sont importantes.
D'abord, elle signifie que la politique de la nation, même lorsqu'elle s'adresse - quand elle vise l'intérêt général - à des groupes sociaux, à des classes particulières, la politique de la nation s'adresse à des territoires et elle doit être regardée aussi sous cet angle.
Si l'on applique cette grille de lecture, par exemple, à la situation actuelle - et Alain Claeys le rappelait hier dans son introduction -, cela veut dire que nous devons être attentifs, notamment aujourd'hui, à l'hétérogénéité de la croissance, au fait que la baisse du chômage n'affecte pas tous les territoires de la même manière, et nous ne devons pas oublier en particulier que, pendant la croissance, la crise continue sur de nombreux territoires.
Nous devons aussi politiquement tenir compte de ce que le fait de vivre sur un même territoire génère des phénomènes d'identité collective, des spécificités culturelles, mais aussi un désir d'autodétermination et de prise en main de leur destin par les territoires. Ceci renvoie au débat que nous avons eu longuement sur la reconnaissance des diversités et sur l'approfondissement de la décentralisation, débat auquel nous avons apporté, je crois, des réponses équilibrées dans ce texte en refusant notamment d'aller trop loin dans la remise en cause du cadre national unitaire que nous avons mis des siècles à construire.
Mais je voulais mettre l'accent, dans les quelques minutes qui me restent, sur le fait que cette réflexion sur les territoires comme réalité politique et sociale devrait aussi être prolongée par une réflexion sur les territoires en termes de valeur. Nous l'avons fait dans ce texte, mais il y a peut-être encore, dans l'affirmation de notre attachement aux territoires, une certaine pudeur dont nous pourrions nous affranchir.
Naturellement, l'universalisme, qui est au cœur de notre culture politique, nous conduit à une méfiance légitime vis-à-vis de tout ce qui peut ressembler à une valorisation des racines, de l'ancrage territorial, et nous mettons en avant la mobilité comme un phénomène positif, parce que nous la comprenons à juste titre comme synonyme d'ouverture ou de tolérance vis-à-vis des autres. Et c'est vrai qu'il ne serait pas mauvais aujourd'hui d'encourager davantage la mobilité ; je pense notamment à tout ce qu'on pourrait faire pour organiser la transférabilité d'un certain nombre de droits sociaux pour les gens qui changent de département - je pense au phénomène du logement social. Mais en même temps, je ne crois pas, pour ma part, que l'aspiration de la plupart de nos concitoyens à s'installer dans le territoire où ils sont nés, à y fonder leur famille, à y acquérir leur logement, l'attachement qu'ils ont pour les investissements qu'ils y ont effectués, je ne crois pas que tout ceci soit une aliénation, un enfermement dont il faudrait absolument les délivrer en les invitant à un nomadisme généralisé ou en les invitant à parcourir sans cesse le monde, comme si la vie était toujours ailleurs.
Je pense au contraire que le fait que l'activité humaine soit localisée est précisément ce qui permet à la plupart de nos concitoyens de construire leur

identité personnelle, de bâtir leur projet de vie. Je pense même que cette question, dans une perspective un peu plus large - et je conclu - est un enjeu fondamental par rapport à notre réflexion sur le refus de la société de marché.
Si nous voulons nourrir la fameuse formule de Lionel Jospin - oui à l'économie de marché, non à la société de marché -, je pense que l'attachement aux territoires peut être un point de repère essentiel car, dans le fond, la logique économique, la logique marchande à l'œuvre tend à traiter l'homme non pas comme un sujet qui construit sa vie mais comme une marchandise, un objet que l'on pourrait aisément déplacer dans l'espace. Pour elle, pour cette logique, la division du travail a produit une certaine localisation dans l'espace de l'activité économique, mais cette localisation, on le voit bien, est contingente, elle est réversible, elle n'a pas de pesanteur humaine. Si un territoire cesse d'être compétitif parce que ce que l'on y produit est trop cher ou parce que cela ne correspond plus à des besoins, ses habitants doivent le quitter. C'est cela, la société de marché.
Je crois, pour conclure, que nous, militants socialistes, qui sommes ici issus des différents territoires de la France, nous devons refuser cette perspective et adresser à nos concitoyens un message simple : nos territoires existent comme nous existons nous-mêmes, nos territoires existent parce que nous existons nous-mêmes. Ils sont le prolongement de cette existence et nous autres, Socialistes, nous nous battrons pour les faire vivre. (Applaudissements)

Bernard Soulage - Merci, Laurent, avec un merci particulier parce que Laurent a fait partie des trois qui ont beaucoup contribué à ce texte, Laurent Baumel, Fanny Demassieux et Michel Bordeloup. Je voulais vous le dire et les remercier en votre nom à tous.
La parole est à Michel Morin, puis à Pierre-Joël Bonté.

Michel Morin
Chers camarades, la fédération des Côtes-d'Armor avait déposé huit amendements pour cette Convention. Je ne vais pas vous infliger les huit amendements, l'heure n'est plus à cela, je me limiterai à traiter d'un amendement qui n'a été que partiellement repris par la Commission des résolutions et je traiterai aussi d'un non-amendement, puisque le texte initial nous convenait.
Je commencerai par cela. Il s'agit de la modification du mode de scrutin de l'assemblée départementale et de la suppression des cantons. J'en parle d'autant plus facilement que voilà vingt-quatre ans que les socialistes gèrent le département des Côtes-d'Armor. Cette gestion, nous n'avons nullement l'intention de la perdre, bien entendu.
Pour autant, nous faisons le constat qu'il n'y a aucune comparaison, en termes de représentativité, entre un élu cantonal du Centre Bretagne et un élu cantonal de Saint-Brieuc ou de Lannion. Mais surtout, nous faisons le constat - cela a été

très peu dit, me semble-t-il - que la mise en place des communautés de communes accélère le déclin de la réalité cantonale. Quand, dans un canton, une partie des communes intègre ou a intégré une communauté de communes et que le reste du canton a intégré une autre communauté de communes, qu'est-ce que veut dire le canton en termes de réalité territoriale et en termes de développement local ?
Dans les Côtes-d'Armor, 95% du territoire sont en communautés de communes et de nombreux cantons sont répartis sur plusieurs EPCI. C'est pourquoi nous trouvons justifiée la suppression du canton que nous avons intégrée effectivement dès le départ dans notre texte de la Convention et la modification électorale qui s'ensuit pour l'assemblée départementale.
En plus, il est probable que ce changement de mode de scrutin à la proportionnelle augmentera sensiblement le nombre d'assemblées départementales gérées par la gauche et, en particulier, par les Socialistes. Donc, en Côtes-d'Armor, nous nous réjouissons effectivement du texte de cette Convention.
Et là, j'en viendrai donc à l'un des amendements que nous avons déposés et sur lequel je voudrais insister quelques instants. Il concerne la décentralisation et notamment les compétences des régions.
Le texte initial disait ceci : « De nouveaux transferts de compétences et de moyens qui pourraient éventuellement être envisagés... » Un conditionnel plus « éventuellement », vous conviendrez avec moi que c'est quand même pour le moins timide !
En fait, avec cette formulation, nous ne donnons pas l'impression de nous engager dans l'acte II de la décentralisation, au moment où la droite, certes à sa manière, donne l'impression de s'y engouffrer. Pierre Mauroy disait hier à juste titre, et je le cite, que la décentralisation était un formidable progrès en avant. Bien sûr qu'en Côtes-d'Armor, et plus globalement en Bretagne, nous adhérons à ce propos. Oui, nous souhaitons une nouvelle phase de la décentralisation avec de nouveaux transferts de compétences. Pour autant, soyons clairs entre nous, cela ne veut pas dire que nous sommes contre l'Etat et que nous souhaitons la fin de l'Etat. Bien au contraire, l'Etat doit être le garant de l'unité nationale, nous le disons clairement en Bretagne, l'Etat doit harmoniser la diversité des situations, c'est clair.
Mais c'est en transférant des compétences supplémentaires vers les collectivités territoriales que l'Etat exercera mieux ses compétences.
Je souhaite ajouter une idée complémentaire à l'idée même d'acte II de la décentralisation.
Le moment est venu, nous semble-t-il en Côtes-d'Armor, et plus globalement en Bretagne, de prévoir, par un cadre législatif approprié, une décentralisation à la carte.
En matière de régions, pourquoi vouloir que la Bretagne ait les mêmes compétences que la région Nord ou que la région Centre ? Pourquoi, au moment

où se termine une expérimentation sur le transfert de compétences « transport régional de voyageurs » qui a permis à sept régions d'exercer cette compétence de manière volontaire, pourquoi donc se refuserait-on à étendre ce volontariat de compétence à d'autres domaines ?
La France n'est pas uniforme, sa gestion ne doit pas l'être. Et dans le cadre de l'Etat-nation, tout en disant qu'il revient à l'Etat d'assurer une certaine unité et une certaine harmonie, notre amendement était donc destiné à dire : oui à un nouveau transfert de compétences qui soit fait par volontariat des régions.
J'ai entendu Alain Claeys, il semblerait que cet amendement sur les décentralisations à la carte n'ait pas été retenu, du moins sur le fond. Je dis tout de suite que c'est dommage. Je me réjouis de la première partie de l'amendement qui a été prise en compte sous une forme rédactionnelle qui améliorait le texte, mais pas de la partie décentralisation à la carte.
En tant que Breton, je vous dirai que c'est comme si on avait donné la recette des crêpes sans dire comment il fallait les cuire !
Donc, puisque nous sommes à la veille d'un Congrès, je peux dire ici que nous reviendrons dans le cadre du Congrès, et quand je dis « nous », c'est les Socialistes de Bretagne, au sein de l'union régionale, au sein des fédérations de Bretagne, pour faire en sorte que nous fassions, dans le cadre du Congrès de Grenoble, avancer l'idée d'une décentralisation à la carte.
(Applaudissements)

Adeline Hazan - Merci, Michel.
J'insiste auprès des camarades pour le respect du temps de parole de cinq minutes, sinon, de toute façon, nous ne pourrons pas faire parler tous les inscrits.
J'appelle à la tribune Pierre-Joël Bonté, Yves Marquer se prépare.

Pierre-Joël Bonté
Chers amis, chers camarades, juste quelques mots sur le Massif central.
Pour beaucoup, le Massif central, c'est une vieille carte de géographie toute jaune, toute blanche, la vieille idée du château d'eau de la France, et puis aussi un territoire très pauvre, sûrement l'un des plus pauvres globalement de la France métropolitaine.
Les Socialistes ont toujours regardé le Massif central avec beaucoup d'amitié, souvent comme un lieu de destination pour les vacances, mais rarement comme un espace économique à part entière.
Un sixième ou un cinquième de la France - on ne se rappelle plus exactement - selon les frontières qu'on lui met.
Quelques conventions ou quelques plans « Massif central », où les élus de droite comme de gauche n'ont jamais vu là que l'occasion d'obtenir quelques subventions supplémentaires, pour les répartir d'ailleurs sans aucune cohérence par rapport à un schéma global.

Depuis deux ans, à l'initiative du groupe parlementaire socialiste de l'Assemblée nationale, l'espace Massif central est en train de prendre une réalité. Au niveau des présidents de conseils généraux, et notamment des Socialistes, nous sommes en train de mettre en place une Commission des grandes régions de massif pour essayer de voir ce que nous avons en commun, ce que nous pouvons faire en commun.

Le plus significatif est que, pour la première fois, les fédérations socialistes de cette grande région se sont réunies pour travailler ensemble et la première réunion a eu symboliquement lieu à Egletons. Le discours de nos camarades et la volonté de nos camarades est d'affirmer très clairement que nous n'acceptons pas le déclin qui apparaît comme inéluctable et que nous ne resterons pas inactifs dans la marginalisation de ce territoire.

Dix-huit départements sont concernés, certains ont beaucoup plus de richesses que d'autres. Nous sommes menacés d'un éclatement puisque l'attraction des grandes régions qui nous entourent est très forte et nous sommes incapables de développer un véritable projet de massif.

Bien plus, on voit qu'à travers les infrastructures, qu'elles soient routières ou ferroviaires, nous n'avons pas la possibilité d'irriguer le centre de ce territoire.

Alors aujourd'hui, puisqu'il ne faut pas être trop long et que nous en avons déjà parlé - et j'espère que nous reparlerons encore du Massif central -, nous demandons une grande solidarité à notre égard ; non pas une solidarité qui consisterait à nous donner des subventions, mais une solidarité qui serait active, en disant un peu, comme ont fait les Bretons, il y a plusieurs dizaines d'années, « Ne baissez surtout pas les bras, regroupez-vous, travaillez. »

Parce que nous sommes socialistes, nous voulons des territoires solidaires, et à l'intérieur de l'espace Massif central, on découvre bien des territoires - il n'y a aucune infamie ou aucun mépris à les citer - comme la Creuse, le Cantal ou la Lozère, qui auraient, s'ils n'avaient pas été englobés dans des régions plus grandes, été éligibles au 1B de l'Europe, c'est-à-dire les zones les plus difficiles. Malheureusement, parce qu'ils étaient dans des zones avec des départements beaucoup plus attractifs, beaucoup plus forts, ils ont été écartés de l'appui européen au niveau qui pouvait être attendu.

En clair, je voulais simplement, chers camarades, dire que les Socialistes du Massif central ont pris conscience de la réalité, qu'ils attendent de l'Europe, du gouvernement, non pas des subventions, mais de leur donner les moyens de travailler en commun pour construire un territoire qui ne soit plus un territoire de désespoir. Nous en avons les moyens, il y a des infrastructures à construire, qui sont importantes, nous refusons de n'avoir comme seule alternative pour nous déplacer que la Vallée du Rhône ou l'Aquitaine. Merci. (Applaudissements)

La Présidente - Je donne la parole à Yves Marquer, et ensuite à Marie-Noëlle Lienemann.

Yves Marquer (Calvados)

Mon intervention concerne l'amendement voté par la fédération du Calvados. Hier, mon camarade Azanelle vous a entretenus d'espace virtuel, d'espace physique dans le monde rural ; je vais parler d'espace social. Ce sera une intervention brève, de quatre minutes, rassurez-vous.

Page 19, dans le paragraphe concernant les personnes handicapées, les amendements, qui peuvent paraître du détail, à mon avis concernent des gens qui ne sont pas du détail.

Dans cette Convention, on parle de la liberté de circulation des personnes handicapées, néanmoins je pense qu'il nous faut être plus précis et prendre en compte l'effort financier phénoménal représenté par l'achat de prothèses auditives, de fauteuils roulants, d'aménagements indispensables à la conduite de voitures, à la jouissance de l'habitation.

Trop de personnes handicapées dépendent encore d'associations, efficaces, certes, mais qui les soumettent à la charité publique, et si la nature ou un accident les ont lésés, que notre société, en leur donnant des moyens de s'offrir une vie décente, les reconnaisse comme des hommes et des femmes à part entière.

D'où l'amendement que voici. Après la libre circulation des personnes handicapées, nous proposons d'ajouter : « En conséquence, les surcroîts engendrés par le handicap - prothèses auditives, fauteuils roulants et aménagements indispensables à la conduite de voiture et à la jouissance de sa propre habitation - seront significativement pris en charge sous forme de subvention ou d'exonération de taxes en fonction des revenus de la personne handicapée. » Ceci pour le premier amendement que je voulais défendre plus spécialement.

Le deuxième concerne la CMU. La CMU est une excellente loi et personnellement, j'applaudis des deux mains le travail de Martine Aubry. À notre avis il y a un hiatus : l'effet de seuil des 3 500 francs de revenus pour une personne seule à partir duquel la loi s'applique, et encore, 3 500 francs dans lesquels sont incluses les allocations logement.

Attention à ces comptabilités technocratiques - certainement justifiées par des considérations financières, mais les gens ont le sentiment qu'on leur reprend d'une main ce qu'on leur a donné de l'autre -, c'est un petit peu l'histoire de la C.S.G. déductible, non déductible... Vous comprenez ce que je veux dire ! Bref, on aurait pu amoindrir cet effet de seuil en appliquant une fourchette dégressive.

Autre effet, peut-être plus stratégique celui-ci : quelques départements avaient précédé la CMU par l'instauration d'une couverture maladie similaire à la CMU dont le seuil était de 3 800 francs pour une personne seule. Les conseils généraux de droite ont exploité ce fait, et notamment dans le Calvados, en dénonçant le caractère peu social d'un gouvernement qui proposait une mesure qui était moins intéressante que celle qu'ils avaient prise eux-mêmes, insistant lourdement en disant que la loi relative à la CMU rendait caduque leur propre

action puisque cela les soulageait de cette compétence, ce qui était discutable totalement.
Notre Convention soulève le problème. C'est bien. La solution proposée ne le règle pas de façon certaine. Ou bien l'Etat doit imposer la prolongation de la garantie complémentaire aux conseils généraux, ou bien il faut revenir sur le seuil de la CMU, d'où l'amendement que nous proposons. Il s'agit de supprimer « L'Etat propose etc., ou incite les conseils généraux à prendre en charge les complémentaires... » et de tout simplement mettre : « L'Etat réévalue le seuil actuel de la CMU de 3 500 francs pour une personne seule à 3 800 francs, hors allocations logement. » Merci de m'avoir écouté. (Applaudissements)

La Présidente - Merci, Yves. J'appelle Marie-Noëlle Lienemann à la tribune, Thierry Chailloux se prépare.

Marie-Noëlle Lienemann
Chers camarades, nous avions insisté, lors du Conseil national où nous avons transmis le texte au débat des militants, sur la nécessité de renforcer le secteur correspondant à la politique de la ville et plus fondamentalement de prendre en compte le fait que 80% de nos concitoyens vivent désormais en ville.
Cela n'enlève rien à la nécessité de développer nos territoires ruraux et d'avoir un aménagement équilibré. Néanmoins, au moment où la croissance reprend - c'est un acquis important du gouvernement, qui change beaucoup de choses, non seulement dans la réalité d'un certain nombre de nos concitoyens, mais j'allais dire dans nos têtes - au moment où cette croissance reprend, si les ghettos continuent à s'enfoncer, si une partie de la population continue à être en décalage majeur avec le reste de nos concitoyens, soyons vigilants à l'éclatement du pacte républicain d'une part et à la montée de courants xénophobes, racistes, fascisants d'autre part. Car quand on voit ce qui se passe ailleurs, en Italie du nord ou en Autriche, on ne peut pas considérer qu'il y a forcément corrélation entre reprise du développement économique et de la croissance - qui est évidemment un préalable absolu et qui est un fait éminemment positif - et le progrès d'une logique solidariste, d'une logique ouverte sur les autres, d'une logique d'intégration républicaine.
Aujourd'hui, dans nos villes, au-delà de la question de la sécurité, qui est une des plus importantes et des plus exprimées, l'acceptation collective du vivre ensemble est un défi majeur que nous devons relever. Et si nous ne cassons pas les ghettos qui existent actuellement, si nous ne les cassons pas dans les têtes mais dans la réalité, nous aurons des risques politiques et des risques humains majeurs pour l'avenir.
Bien sûr, il y a la politique de la ville, il y a le gouvernement, il y a de l'argent qui a été mis en quantité beaucoup plus importante que par le passé, mais pour toutes celles ou tous ceux qui sont sur le terrain, nous disons :
1 - Cela ne va pas assez vite ;

2 - C'est trop compliqué ;
3 - Il y a un décalage entre les annonces et la réalité.
Quand, pour faire casser une tour - et pas la casser pour la casser -, réaménager la ville, redonner un contenu d'une manière originale, où il y a l'épaisseur du temps, les traces de ces périodes des années soixante, mais aussi de nouvelles traces qui vont naître des formes variées d'habitat entre le pavillonnaire, la maison de ville et le collectif, bref, tout ce qui fait l'âme d'une ville, si nous voulons créer dans ces lieux-là une âme au sens urbain et au sens des capacités de vivre ensemble, il faut que nous changions de rythme, de moyens, et probablement que nous ayons une loi de programmation.
J'ai vu des multitudes d'annonces financières qui ne se retrouvent jamais sur le terrain, et quand on regarde comment sont consommés les crédits de politique de la ville, les endroits les plus en difficulté ne les dépensent pas, pour des raisons qui sont variées, dont l'une est la complexité des dispositifs.
C'est pourquoi je propose que dans cette loi de programmation :
1° - Nous disions combien nous mettons sur chaque territoire et que ce ne soit pas chaque année la croix et la bannière pour obtenir quelques crédits ;
2° - Que l'on mette un fonds unique d'investissement qui évite cette complication de demandes de subventions, je vous passe les détails, mais c'est vraiment le parcours du combattant ;
3° - Que nous disions que partout où on casse des logements, on doit en reconstruire à proximité dans le bassin d'emploi ou dans le bassin d'habitat, non seulement en nombre égal, mais deux fois plus, et que les logements que nous construisions soient au même prix que ceux que nous détruisons car sinon on construit du HLM neuf, quand on veut bien le faire, mais le HLM neuf est beaucoup plus cher et les familles les plus modestes qui étaient dans ces cités n'ont pas les moyens de pouvoir rentrer dans ces HLM neufs ; en dépit de l'aide personnalisée et du coût, ne sortent de ces secteurs que ceux qui peuvent aller dans d'autres logements et la spirale tire vers le bas ces quartiers en termes de composition sociale.
Il est illusoire de croire que quand cette ségrégation sociale a atteint sa quintessence, son maximum, l'école publique va pouvoir rattraper le creuset social qu'elle doit être parce que vous avez tellement de gens en difficulté tous dans le même endroit que c'est un défi extrêmement difficile à relever et il est illusoire de croire que vous ferez venir quelqu'un de milieux populaires ou un cadre moyen dans un quartier où le sentiment de déclin est tel, parce que la composition sociale est tellement homogène que nous ne serons pas en situation de pouvoir le faire.
Je vous le dis, les outils que nous avons aujourd'hui, pour utiles et intéressants qu'ils soient, ne sont pas à la hauteur des défis et nous continuons à plaider la nécessité d'avoir une loi pour casser les ghettos, une loi qui donne les moyens, qui oblige les collectivités à faire, à faire leur devoir de solidarité, à reconstruire du logement, du logement accessible, et à faire que ces quartiers de villes

redeviennent d'une certaine façon banals, pas au mauvais sens du terme, plutôt au sens de l'égalité républicaine, que l'on y vive bien ensemble, que les jeunes émigrés qui aujourd'hui se sentent parfois rejetés - et c'est vrai - par la discrimination aient le sentiment qu'ils ont à portée de main aussi le bel idéal de la République, pour qu'ils en acceptent autant les contraintes que les libertés et les capacités d'émancipation.
Alors, chers camarades, j'allais dire une seule chose : le texte n'est pas mal, mais encore un effort. (Applaudissements)

La Présidente - Merci, Marie-Noëlle. Thierry Chailloux, de la fédération de la Drôme. Emmanuel Delattre se prépare.

Thierry Chailloux
Mes chers camarades, j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir hier au niveau des tables rondes sur l'insertion comme un enjeu fondamental, sur les emplois-jeunes, dont nous devons profiter, avant de mettre 20 000 emplois-jeunes dans le milieu rural, pour faire un bilan des emplois-jeunes existants.
Je voudrais insister aujourd'hui sur la formation, et en particulier sur la formation continue des actifs. Nous pensons qu'il y a de grandes inégalités entre les entreprises, et aussi au sein d'une même entreprise au niveau de la formation des salariés.
En effet, certains salariés peuvent profiter de formations tandis que d'autres sont, eux, exclus de ces formations qui sont pourtant d'une urgente nécessité face à un monde qui évolue.
Nous pensons qu'il faut changer cela. C'est pourquoi nous avons proposé la mise en place d'un quota annuel de formations qui permettrait à chaque salarié de pouvoir bénéficier d'une formation lui permettant d'évoluer dans son activité professionnelle.
Naturellement, ce quota de jours de formation pourrait être cumulé sur une durée de trois ans pour pouvoir bénéficier d'une formation plus longue.
Je vais terminer mon propos sur les associations. Nous avons fait le constat qu'il existe une coupure entre les citoyens et la politique et que les associations pouvaient avoir un rôle de lien entre les deux.
Notre parti a la volonté d'engager de grandes réflexions sur ce sujet, pour preuve nous aurons à La Rochelle, en septembre, un atelier sur « Un siècle après la loi de 1901, où va la vie associative ? »
Nous sommes conscients du rôle et de l'impact des associations sur le développement durable de nos territoires. C'est pourquoi nous avons proposé la création d'un Comité économique, social et culturel issu des associations afin de faire participer les citoyens aux décisions qui les concernent.
Je vous remercie.
(Applaudissements)

Adeline Hazan - Merci, Thierry.
Je donne la parole maintenant à Emmanuel Delattre, de la fédération du Rhône. Emmanuel Morel se prépare.

Emmanuel Delattre
Bonjour. Je voudrais dire quelques mots sur la culture.
Dans le texte, pas grand chose n'a été dit sur la culture en général. Il est vrai qu'on ne parle plus trop de culture au Parti en ce moment. A une époque, cela se faisait plus.
Le domaine de l'audiovisuel et de la musique est un domaine que je connais bien. C'est pourquoi, dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, je voudrais mettre l'accent sur un domaine plus centralisé, plus concentré dans notre pays, celui de l'audiovisuel, en ce qui concerne le cinéma et les musiques actuelles, avec pour ces deux pôles majeurs de la culture, à peu près le même chiffre : 90%.
Il y a 90% de l'industrie du cinéma français qui sont orchestrés de Paris.
Dans les campagnes, cela revient à faire un petit film.
De même, 90% de l'industrie du disque sont concentrés au niveau mondial entre les mains de quatre majors : Sony, Virgin, Warner et Emi.
N'est-ce pas là le sommet de la centralisation, de la concentration ?
On ressent un déficit démocratique vraiment manifeste dans ce domaine sensible et on doit pouvoir exprimer la diversité des talents et de la pluralité culturelle, expression d'autant plus fondamentale qu'elle symbolise la recherche de sens, d'idées, de formes, de valeurs, face à l'attraction libérale qui mondialise à outrance cette diversité afin de mieux vider les cerveaux pour remplir les portefeuilles.
Je crois qu'il en va du rôle de l'Etat, du gouvernement même, à veiller à une meilleure répartition territoriale des possibilités de vivre et de créer au pays.
Trop de talents et de volontés disparaissent dans l'œil du cyclone centralisé de Paris. Ce doit être un signe, il y a un nouveau ministère qui s'est créé : celui de la décentralisation culturelle. C'est une très bonne idée. Il y a beaucoup de bonnes idées en ce moment qui commencent à émerger mais ensuite, il faut que cela grandisse.
J'ai des propositions concrètes à faire, des pistes de recherches, si cela intéresse certaines personnes, pour développer des actions de décentralisation du C.N.C. qui se sont déjà engagées dans certaines régions.
En fait, on décentralise certaines aides qui sont données directement aux régions pour la création et la réalisation de courts et longs métrages. C'est fait dans le Centre et il y a très peu de régions qui profitent de cela. Il n'y a pas encore beaucoup de régions à gauche !
En ce qui concerne les musiques actuelles, le rock, la variété, la world music, la techno, tout ce qui conditionne la planète actuellement, mêmes maux, mêmes remèdes.

Il faut donner des moyens conséquents à des structures de terrain implantées dans le pays.
Le rôle principal serait l'émergence de petits labels indépendants pour développer la production locale, aider à l'enregistrement, notamment pour l'organisation de concerts.
Face au Goliath des majors, les 10% qui restent doivent être soutenus. C'est là où se trouvent les artistes de demain, dans ces innombrables oasis fragiles qui résistent encore au manque de moyens, de considération, de motivation, face aux machines de guerre de la World Company.
La finalité de ces propositions est de développer une dynamique audiovisuelle des territoires. Les pistes sont nombreuses, les propositions existent.
Pour conclure, je dirai que l'économie, face à la culture, existe. C'est le ciment des territoires, l'économie, et la culture est son architecture. Sans architecture, le ciment n'est que du ciment. Merci.

Adeline Hazan - Merci. La parole est à Emmanuel Morel et Jean-Pierre Sueur se prépare.

Emmanuel Morel
Chers camarades, à quelques mois de notre Congrès, nous fermons, avec cette Convention, un cycle politique qui va de notre victoire de 1997 à la préparation, aujourd'hui, des municipales de 2001.
A l'occasion de notre dernier Congrès, le Congrès de Brest, nous étions quelques-uns à mettre en garde la nouvelle direction du Parti Socialiste contre la tentation du suivisme gouvernemental érigé en doctrine, et nous en appelions au Premier Secrétaire afin qu'il fasse du Parti Socialiste un lieu de débats, de propositions.
Plus de deux ans après, force est de reconnaître que l'équipe réunie autour de François Hollande - il n'est pas là, on lui répétera - n'a pas démérité sur cette question.
La tenue des Conventions, successivement « Entreprises, Nation, Europe » et « Territoires & citoyens » a permis aux militants de débattre et aux différentes sensibilités - elles existent - de s'exprimer.
Certes, les propositions sorties de ces Conventions n'ont pas immédiatement été transformées en projets de loi.
On peut le regretter en ce qui concerne la Convention « Entreprises », mais c'est bien compréhensible.
En même temps, la parole du Parti a été écoutée et prise en compte. Alors on pourrait faire la fine bouche et regretter l'absence de réflexions véritablement prospectives sur certains sujets.
En même temps, il est vrai que le calendrier ne nous a pas beaucoup aidés. Il y avait toujours la proximité entre une Convention et des échéances majeures :

Fondation Jean-Jaurès

Convention « Nation, Europe », élections européennes ; Convention « Territoires & Citoyens », élections municipales demain.
C'est à l'occasion de notre Congrès qu'il nous reviendra, dans une configuration que nous ignorons pour l'instant, de définir ensemble les contours du Socialisme de demain.
Avec le texte de la présente Convention, nous participons quand même à ce grand dessein. C'est bien une vision socialiste du « vivre ensemble » que nous tentons de donner.
Vivre ensemble, dans son acception géographique, implique bien sûr le territoire au sens premier du mot mais aussi, politique économique, sociale et culturelle, et je crois que ce texte peut constituer une bonne base pour préparer les réformes de demain.
Comme Marie-Noëlle, je dirais que c'est un bon texte et notre courant s'y associe naturellement. En même temps, je voudrais m'arrêter sur un point qui me semble essentiel, quoique, à mon avis, pas assez débattu entre nous. Avec cette réflexion sur les territoires, les rédacteurs du texte s'interrogent, je crois, sur les fondements de la citoyenneté.
La citoyenneté, ce n'est pas seulement un contrat avec un ensemble de droits et de devoirs. Ce n'est pas seulement un espace public commun.
Ce n'est pas seulement une participation effective à la vie de la cité, c'est aussi un sentiment d'appartenance.
Je crois que cette dimension effective de la citoyenneté est essentielle. Le texte voit un lien de complémentarité, je le cite, entre les appartenances nationales, territoriales et européennes, et postule que les différents niveaux de citoyenneté se superposent de manière complémentaire.
Cette déclaration de principe est acceptable et elle est surtout mise en exergue pour se féliciter de la prise en compte, par le gouvernement, des aspirations qui se font jour en faveur d'une reconnaissance des spécificités culturelles liées aux territoires, voire même aux micro-territoires.
Il est spécifié que la promotion des identités locales, la reconnaissance des pays, l'acceptation d'une partie de la Charte des langues régionales, remettent en cause le principe de l'unité de la République et de l'égalité territoriale. Je veux bien l'admettre. Il n'en demeure pas moins qu'il faut se garder d'encourager toutes formes de parcellisation identitaire.
Outre qu'elle est incompatible et contraire à nos valeurs socialistes, je crois qu'elle est aussi incompatible avec l'invisibilité de la République mais aussi, je le crois, avec le caractère profondément laïque de notre société.
Enfin, elle ne colle pas très bien avec notre volonté affirmée, réaffirmée à longueur d'année, à longueur de Convention et de Congrès, de promouvoir ensemble la citoyenneté européenne.
Sur ces questions - et c'est là-dessus que je voudrais intervenir -, il ne faut pas oublier l'ordre des priorités.

Ce qui nous importe à nous, Socialistes, dont la vocation première est internationaliste, c'est de construire rapidement et de contribuer à construire en tout cas une identité européenne, de conforter ou de susciter le sentiment d'appartenance de nos concitoyens à l'Union européenne.
C'est un territoire dont les contours évoluent, mais c'est le territoire sur lequel se joue notre avenir. C'est le territoire sur lequel le modèle social et politique, auquel nous nous référerons demain, est en train d'être créé. C'est le territoire qui va devenir très vite notre cadre de référence politique.
Il est vrai que la citoyenneté, ce n'est pas facile. L'Europe est vécue comme lointaine, technocratique, opaque, bref, il y a manifestement souvent un certain désintérêt.
La citoyenneté européenne apparaît comme virtuelle. En même temps, nous savons, nous, Socialistes, que la construction européenne n'est pas un processus naturel car elle est, par expérience, le résultat de la volonté politique.
C'est pour cette raison que nous, Socialistes, nous voulons nous mobiliser car nous avons un rôle d'avant-garde à jouer, surtout à la veille de la présidence française, et j'y arrive en quelques mots.
La citoyenneté européenne passe par une nouvelle façon de penser l'organisation des luttes sociales et politiques dans l'Europe. C'est au niveau européen que doivent s'organiser tous ceux qui partagent les mêmes valeurs, que ce soit au niveau des partis politiques - c'est le cas du P.S.E - ou autres, et ils ne vont pas en rester là.
Si nos militants des différents partis se saisissent de nos débats, de nos règles, il faut qu'ils aient le sentiment d'appartenir à une même famille politique. C'est notre volonté et nous devons continuer à mettre cela en œuvre. C'est aussi vrai pour les syndicats que pour les groupes de pression. Il faut privilégier toujours les solidarités des transversales aux intérêts nationaux.
Je vais conclure en quelques mots.
J'aurais voulu vous parler des propositions Fischer. Devant une telle Assemblée, on n'a pas l'occasion de débattre de ces questions qui sont pourtant essentielles au moment où nous prenons la présidence.
Je voudrais conclure sur la Charte des droits fondamentaux. Pour le coup, c'est un premier exercice de citoyenneté européenne.
La rédaction d'une Charte des droits fondamentaux en Europe répond à des objectifs d'importance majeure pour la progression de la construction européenne.
Il s'agit, en premier lieu, de proposer aux citoyens un texte clair, lisible, qui dresse la liste des droits que lui reconnaît l'Union européenne, qui va devenir une communauté fondée sur des valeurs et pas simplement un simple marché.
En tant que Socialistes, nous devons souhaiter que cette Charte ne soit pas uniquement destinée à codifier des droits existants mais plutôt à reconnaître des droits nouveaux, notamment dans le domaine économique et social.

La Charte doit concerner autant les droits civiques, les droits de la personne que les droits économiques et sociaux, et j'insiste là-dessus.
Je suis persuadé que ceux qui nous représentent à la présidence de l'Union feront valoir cet argument.
De même, il est impératif que la Charte ne soit pas une simple déclaration d'intention comme certains en Europe le souhaitent, qui montrent qu'elle a une valeur contraignante.
Pour finir sur la citoyenneté, il faudrait que la Charte devienne un préambule à la construction européenne que nous appelons de nos vœux aujourd'hui. (Applaudissements)

Adeline Hazan - J'appelle Jean-Pierre Sueur à la tribune et Escoffier se prépare.

Jean-Pierre Sueur
Mes chers camarades, cette Convention marque l'attachement qui est le nôtre à ce qu'on ouvre une deuxième étape de la décentralisation, et je crois qu'à cet égard, nous devons avoir beaucoup d'ambitions.
Ce serait quand même impossible que des gens de droite qui ont voté contre la décentralisation, aujourd'hui fassent de la surenchère alors que c'est nous qui sommes porteurs très profondément de ce thème dans notre pays.
La décentralisation n'est pas la négation de l'Etat, c'est la négation d'un Etat ankylosé qui voulait tout faire et qui voulant tout faire, ne donnait pas l'espace suffisant, les responsabilités suffisantes, aux collectivités locales.
J'ai eu l'occasion, à la demande de Martine Aubry, de travailler récemment sur la question de la dépendance. La loi sur la P.S.D. qui a été votée par la droite, comme vous le savez, est un échec, un échec très important, puisque sur 1.300.000 personnes qui pourraient bénéficier de ce dispositif, 10% seulement aujourd'hui touchent quelque chose.
Quand on a un tel succès, entre guillemets, on voit bien que le dispositif ne marche pas.
D'autre part, c'est un dispositif qui entraîne de très grandes disparités entre les départements. Vous avez des départements où la prestation servie est quatre fois inférieure à ce qu'elle est dans d'autres départements. Il n'y a aucune égalité par rapport à cette question pourtant si importante.
Je crois qu'il faut réformer cela, et rapidement, et qu'une loi doit être votée dans les meilleurs délais par le Parlement et qu'il faut, dans ce domaine, sortir de la logique de l'aide sociale pour aller vers l'établissement d'un droit, d'une prestation à caractère national universel, versée sur l'ensemble du territoire, dans les mêmes conditions, parce que c'est une question de dignité, mais en même temps que je préconise cela, je propose que pour la mise en œuvre concrète de cette prestation à caractère national et universel, on travaille sur le terrain, avec les conseils généraux, avec les caisses de la Sécurité sociale, avec un grand souci de la diversité, de la personnalisation du dispositif, autrement dit, un droit

national doit aller de pair avec une mise en œuvre au plus près du terrain. Ce n'est pas du tout contradictoire, c'est complémentaire.
Je voulais dire quelques mots, moi aussi, après Marie-Noëlle Lienemann, sur la question de la politique de la ville.
Et c'est vrai que beaucoup de choses ont été faites en matière de politique de la ville. La politique de la ville a vingt ans et dans cette ville, comment ne pas rappeler que Roger Quilliot y a beaucoup contribué. Mais aujourd'hui, nous devons être très réalistes. Il y a une politique de la ville depuis vingt ans, nous en avons tous été les militants, mais en même temps, aujourd'hui, il y a plus de ségrégations dans notre pays qu'il y a vingt ans, qu'il y a dix ans, qu'il y a cinq ans. Il y a plus d'exclusions et il y a plus de ghettoïsation, donc il faut changer de méthode, il faut changer de politique de la ville, c'est tout à fait évident.
Cette politique de la ville, elle a été pendant longtemps une politique de réparation. Aujourd'hui, il faut une politique très ambitieuse. Cette politique, elle a souvent été marquée par ce que j'appelle les excès du zonage. Il y a 2 300 zones avec des noms bizarres, les Z.U.S., les S.R.U., les S.F.U., etc. 2 300 dans ce pays... et toujours le zonage provenait naturellement de bonnes intentions. On vous disait : « Monsieur le maire, vous allez avoir une zone urbaine sensible, une S.R.U... et cela va être très bien pour vous, parce qu'avec ce zonage on va vous donner plus de moyens, parce qu'on a une bonne théorie : la discrimination positive, et on pense qu'il faut donner plus à ceux qui ont moins. » Et nous, nous avons beaucoup applaudi, mais la vérité c'est qu'au bout de vingt ans de zonages et de discriminations prétendument positives, il y a aujourd'hui moins de policiers, de gendarmes, dans les quartiers où il y a le plus d'insécurité, il y a une injustice totale et cela vaut pour la police, cela vaut pour la gendarmerie, mais cela vaut aussi pour la Poste. Il y a moins de postiers par habitant dans les banlieues que dans le reste du monde urbain et que dans le reste de la France. Il y a moins d'agents de l'ANPE dans les quartiers qui vont mal que dans le reste de l'urbain, et dans le reste de la France, il y a nettement moins de magistrats dans les endroits qui vont mal que partout ailleurs. Il y a un tribunal de grande instance à Ecouen, il n'y en a pas à Sarcelles. Pourquoi ? Parce qu'à Ecouen, cela fait des siècles qu'il y en a un. La carte judiciaire est plus tributaire des places fortes du Moyen Age que de la réalité d'une France urbaine où 80% des gens aujourd'hui vivent dans les villes. (Applaudissements)
Alors, mes camarades, il faut vraiment que l'on change cela et que l'on fasse une sorte de révolution en matière de service public de manière à ce que le service public soit présent partout, là où on en a besoin et qu'on restaure. Ne parlons plus de discrimination positive, parlons d'égalité républicaine, et mettons-la en œuvre.
D'autre part, pour ce qui est des quartiers, de ces 1 000 quartiers qui vont mal, c'est vrai qu'il faut les refaire, ces quartiers, et les refaire, cela veut vraiment dire les refaire, il ne faut plus se contenter de quelques réparations, il faut les refaire, mais il ne faut surtout pas les refaire sur place. Cela veut dire que si on veut

lutter contre les ghettos, la seule alternative, c'est la rénovation urbaine, c'est le renouvellement urbain, c'est cette révolution qui fera que dans chaque agglomération, il y aura cinquante projets qui seront des projets de centre-ville, de périphérie, de faubourgs, où l'on fera de l'urbanisme de qualité pour tous.
Cela veut dire qu'on cessera de faire des villes en patchworks, où il y aura des espaces juxtaposés, exerçant chacun une fonction, mais qu'on essaiera de tout mixer, les différentes fonctions, l'habitat, la formation, le commerce, l'économie, le sport, le loisir, la culture et bien sûr, on mettra en œuvre la mixité du logement.
A cet égard, il nous faut dénoncer la grande imposture de ceux qui ont dit que la loi Gayssot-Besson-Bartolone était contraire à l'autonomie des collectivités locales. Aujourd'hui, on peut imposer à un maire, même s'il n'est pas d'accord, qu'il y ait une route, une autoroute, un TGV, dans sa commune, et on trouve que ce serait impossible de lui imposer d'accueillir dix familles pauvres tout simplement parce qu'il dirait que c'est contraire à une conception de l'autonomie qui, en fait, est un véritable égoïsme de certaines collectivités locales ! (Applaudissements)
De même qu'on a pensé, il y a un certain temps, au début de la République, qu'il fallait que tous les enfants apprennent sur les bancs de la même école, eh bien le défi identique aujourd'hui, similaire, de la même ampleur c'est que l'on vive ensemble partout dans ce pays. Et cela suppose aussi que l'on fasse la bonne communication.
Souvent dans la presse, à propos de la loi SRU, on a vu des barres en photos, et moi j'ai dit à quelques amis journalistes : « Mais enfin, pourquoi mettez-vous toujours ces HLM d'il y a trente ans ? Pourquoi n'illustreriez-vous pas la loi SRU pas des illustrations des logements sociaux que nous sommes en train de faire depuis cinq ans, depuis dix ans ? Je vous amène la photo. » Ils m'ont dit : « On ne peut pas mettre cela, cela n'a pas une "gueule" de HLM. » Justement, le défi, c'est de construire des logements de qualité pour tous et la France, qui est très riche, peut le faire. (Applaudissements)
Des logements de qualité pour tous, et des quartiers de qualité pour tous, c'est un immense enjeu.
Je conclus : la deuxième moitié du vingtième siècle sur le plan urbain a été marquée par les grands ensembles, par les grandes surfaces, par le tout automobile. Il nous faut promouvoir une nouvelle conception de la ville qui se caractérise par de l'habitat de qualité, par une nouvelle urbanité et par de nouvelles mobilités. C'est un défi formidable pour notre société ; bien sûr, cela va coûter cher. Je crois que cela va coûter des dizaines de milliards chaque année, mais ce qui est sûr, mes chers camarades, c'est que si on ne fait pas cela, cela va coûter encore beaucoup plus cher, et pas seulement en termes financiers. (Applaudissements)

Le président - La parole est à Jean Escoffier, Premier Secrétaire fédéral de la Haute-Savoie.

Jean Escoffier

Chers camarades, c'est un peu difficile d'intervenir après Jean-Pierre Sueur qui a brassé un large horizon.

Je voulais intervenir sur un petit point très particulier qui concerne une catégorie de travailleurs précaires, qui sont très nombreux dans nos départements touristiques, ce sont les saisonniers.

Les saisonniers, il y en a 40 à 50 000 dans les deux départements savoyards. Ils travaillent trois ou quatre mois l'hiver ; ceux qui ont plus de chance font une deuxième saison. Chez nous, la plupart essayent plutôt dans le Midi ou sur le littoral atlantique, en tout cas tous connaissent beaucoup de précarité.

On a essayé de réfléchir à ce qu'on pouvait faire pour essayer de pérenniser ces emplois. Une des solutions passe par la pluri-activité. Tout le monde connaît bien sûr le moniteur de ski qui, l'été, est agriculteur ou maçon. C'est un aspect de la question mais il y en a bien d'autres, et en allant un peu dans le détail on s'est aperçu qu'il pouvait y avoir des situations très différentes.

Nous avons, par exemple, des hôteliers de stations d'hiver qui se sont regroupés avec des hôteliers du bord du lac pour essayer d'offrir, à un certain nombre de jeunes notamment, des contrats à l'année. Cela passe par la création de groupements d'employeurs, et je peux vous dire que ce n'est pas évident, nous allons faire appel à la fois à Martine Aubry et à Laurent Fabius et à Michel Sapin également pour nous faciliter les choses.

Pourquoi ? Quand on va dans le détail, on s'aperçoit que cette notion de pluri-activité peut s'appliquer à bien d'autres. Les travailleurs saisonniers, nous en avons aussi dans nos communes. Vous connaissez comme moi le statut de la fonction territoriale pour essayer de pérenniser un emploi avec quelqu'un qui travaille dans une commune pendant trois, quatre mois, qui le reste du temps cherche un travail dans le secteur privé. Je vous assure que ce n'est pas extrêmement simple, c'est le moins que l'on puisse dire. On s'est aperçu que cela pouvait être appliqué dans le domaine de l'animation socioculturelle, on a là aussi dans ce domaine beaucoup d'emplois à temps partiel. Nous sommes en train de travailler, là aussi, sur un groupement d'employeurs qui permettrait d'offrir des emplois à temps plein.

Mais là, c'est souvent dans le secteur associatif, donc les règlements sont encore différents de ceux du privé ou de ceux du public. Et on s'est aperçu aussi - cela peut concerner beaucoup de monde - que dans le cadre de la pérennisation des emplois-jeunes, on pouvait aussi avoir intérêt à travailler sur cette notion de pluri-activité parce qu'on constate que sous des formes pas toujours très réglementaires, dans la situation actuelle, sous forme expérimentale, une des sorties possibles des emplois-jeunes pour avoir des emplois définitifs, ce sera certainement de cumuler un emploi d'une petite commune ou d'une petite

structure intercommunale. Dans une association - je résume -, on peut avoir des emplois privé, des emplois associatif-privé, des emplois associatif-fonction publique, plusieurs fonctions publiques, et donc nous devons faire preuve d'imagination, faire preuve d'audace afin de réduire cette précarité qui s'étend dans notre pays.
La France change, c'est inscrit en grosses lettres au fond de notre tribune, le travail change, l'emploi change, osons bousculer un certain nombre de rigidités pour réduire l'emploi précaire dans notre pays.
Je vous remercie.
(Applaudissements)

La Présidente - Merci.
La parole est à Bernard Soulage et Marlène Mélisse se prépare.

Bernard Soulage
Deux remarques au terme de ce débat sur l'enjeu politique de cette Convention. Nous avons devant nous deux éléments majeurs, le retour à la croissance, la mondialisation et la globalisation de l'économie. Il est clair qu'en même temps que ces deux éléments vont changer les préoccupations de nos concitoyens, c'est une très bonne chose que les éléments strictement liés à l'emploi peut-être diminuent dans les préoccupations de nos concitoyens, un certain nombre d'éléments ressurgissent, redeviennent des éléments majeurs du débat politique, l'égalité dans le traitement par rapport au service public. La question de l'appartenance territoriale, toutes les questions liées à la qualité de la vie quotidienne vont être au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Elles le sont déjà largement.
De ce point de vue, cette Convention répond déjà à leurs préoccupations. Il nous faudra aller plus loin, il nous faudra proposer certainement en cours des évolutions institutionnelles. Nous l'avons bien vu dans le débat, notamment sur la question de la décentralisation, mais il est essentiel que nous, les Socialistes, nous marquions le fait que sur ces questions, nous avons aujourd'hui des propositions et une capacité à les faire entrer en œuvre lors des prochaines élections municipales dans nos communes, dans nos départements, car c'est aussi sur notre capacité à réaliser ce que nous faisons que nous serons jugés.
Et puis, il faudra travailler concrètement à ce qu'un certain nombre de propositions avancent. Je pense bien sûr à ce que nous avons dit sur les services publics territoriaux. C'est un enjeu que nous percevons tous. Et également, je rejoindrai les propos de Jean-Pierre, à ce que, dans ce pays, on comprenne que la décentralisation, ce n'est pas simplement la capacité de chacun à faire ce qu'il veut et donc d'entériner les inégalités, mais qu'en même temps il y a un rôle pour la loi, et pas simplement pour l'Etat, pour faire que cette décentralisation soit républicaine.

Fondation Jean-Jaurès

J'ajouterai simplement un mot à ce qu'a dit Jean-Pierre. Ceux qui ont suivi la loi Gayssot « Solidarité et renouvellement urbain » savent que le mécanisme qui est mis en place n'est pas un mécanisme où l'Etat intervient. C'est la loi qui dit aux intercommunalités : « C'est à vous de faire ces 20% de logements sociaux et c'est vous qui devez mettre en œuvre cela. Et les pénalités, vous les toucherez vous-mêmes, ce n'est pas une grande caisse de l'Etat qui interviendra, s'il y a pénalité, ce sera aux intercommunalités pour mettre en œuvre ces 20%. »
C'est bien les élus locaux qui ont cette responsabilité, et il faut le dire, nous sommes porteurs d'une volonté d'égalité républicaine, mais il faut aussi que les acteurs de terrain se mobilisent sur ces questions.
La deuxième remarque que je voudrais faire porte sur une question peu abordée qui concerne les questions de transport dont j'ai la charge au sein du Secrétariat national.
Je crois qu'il y a là un enjeu fort et très symbolique de notre volonté d'indiquer un mouvement vers un autre mode de vie, vers une autre croissance, car il est clair que nous ne pourrons pas continuer ni dans nos villes, ni dans nos territoires, à avoir des modes de transport qui soient si consommateurs d'espace, aussi polluants. Nos engagements de Kyoto, nous ne les tiendrons pas si les tendances actuelles se multiplient, et simplement si nous avons la croissance que nous avons en 2000 comme en 1999, nous savons tous que la France ne pourra pas satisfaire aux engagements de Kyoto.
Il faut inverser ces choix à la fois dans nos villes et dans nos territoires ruraux, là où nous avons la nécessité à la fois d'offrir à nos concitoyens une capacité de mobilité et les transports collectifs.
Et puis il y a le grand enjeu : le ferroutage. Je me suis beaucoup promené dans les fédérations. Je croyais que c'était nous, les Rhône-Alpins, qui étaient très sensibilisés à cela. Mais c'est en fait une revendication partout en France.
Il faut cesser de voir nos villes, nos vallées, nos communes traversées par des camions qui sont autant de bombes roulantes. Il faut que nous fassions le maximum sur ce terrain-là. C'est un enjeu majeur pour notre mode de vie. Nous devons le faire à l'échelle européenne. Il faut que tous se mobilisent, de la commune à l'Europe, en passant par les départements, les régions et l'Etat, que nous donnions ce signe à nos concitoyens : le 21ème siècle ne sera pas simplement le 21ème siècle du tout automobile, mais sera capable, alors qu'il faut aussi la mobilité des personnes et des biens bien sûr, d'en faire un usage raisonné. C'est cela l'enjeu. Et avec Odile Saugues, nous avons relancé la réflexion du Parti là-dessus.
Je vous invite, le 30 septembre, en un lieu symbolique à Saint-Jean-de-Maurienne, parce que c'est là que cet enjeu est le plus fort aujourd'hui en France, à un colloque national auquel François participera, auquel nous invitons les partenaires européens pour marquer la volonté des Socialistes de changer sur ce terrain, ensemble, la donne, pour montrer que les Socialistes sont porteurs,

eux aussi, d'un autre modèle de développement et qu'ils le feront dans les années prochaines.
Merci.
(Applaudissements)

La Présidente - Merci, Bernard.
La parole est à Marlène Mélisse. Toutes nos excuses pour Yannick Bodin et Jean-François Debas à qui nous ne pourrons pas donner la parole compte tenu de l'horaire.

Marlène Mélisse
Merci.
Deux mots, mes camarades, pour vous parler de la différence et de son traitement.
Notre Convention l'aborde et pose la question : comment vivre heureux et différents sans renoncer à partager des références communes ?
Cette question-là, l'Outremer la connaît bien puisqu'elle agit depuis toujours dans notre relation avec la France.
Au-delà, elle se pose aujourd'hui à l'ensemble des territoires français.
Elle s'exprime à travers des revendications identitaires territoriales et communautaires auxquelles il nous faut aujourd'hui répondre parce que ces revendications traduisent d'abord un besoin de citoyenneté et une demande de démocratie.
Il est donc heureux que notre Convention aborde cette question, qu'elle conclue à la prise en compte des différences culturelles comme facteurs d'enrichissement mutuel et, s'agissant des territoires, qu'elle propose de poursuivre la décentralisation et d'adapter, de traduire la différence dans nos institutions.
Il n'y a donc rien à redire sur nos conclusions. Sauf qu'elles laissent ouverte la question du comment traiter l'expression des identités culturelles alors même que des réponses urgentes s'imposent si l'on veut précisément éviter le risque de communautarisme, porteur d'exacerbations identitaires.
Il n'est pas question naturellement de célébrer la différence, a fortiori de vouloir la sanctuariser, en raison même des risques effectifs qu'elle comporte pour la démocratie et pour ceux-là mêmes qui en sont l'objet.
Pour autant, nous croyons qu'il est néanmoins temps que nous maîtrisions notre peur de la différence et que, de manière mesurée et raisonnée, nous sachions ouvrir les politiques publiques et les institutions à la diversité culturelle et identitaire.
Ne pas le faire, c'est courir le risque d'éclatement, c'est refuser de donner de nouvelles chances aux populations concernées parce, que la réalité de la France est déjà aujourd'hui celle de communautés juxtaposées et repliées sur elles-mêmes.

Mettre en œuvre des politiques ciblées et de manière sélective. Le principe de la discrimination positive, c'est au contraire ouvrir la porte au plaisir de vivre ensemble.
Il faut cependant qu'il soit clair qu'il n'est pas question de se débarrasser à bon compte, comme l'indique notre Convention, de problèmes complexes qu'expriment les revendications identitaires. Pour autant, nous croyons qu'il faut être clair sur ce qu'elles expriment.
Sans faire dans le trémolo, il y a, derrière ces revendications, beaucoup de frustrations, la rage de devenir l'égal de l'autre, la volonté d'exister, d'être considéré sans devoir se renier et, en même temps, une grande espérance dans la France.
Il faut donc que nous sachions retenir, à travers ces revendications, deux demandes principales. D'abord, une demande d'égalité. C'est vrai que l'inégalité frappe plus certains territoires et certaines populations que d'autres. C'est vrai aussi que la conception française et la proclamation de l'égalité ne suffisent pas à rendre égal et à faire en sorte que chacun ait d'égales chances suivant qu'il soit noir, blanc ou beur. Il en résulte que la prise en compte des identités peut effectivement contribuer au mieux vivre ensemble moyennant qu'elle soit adossée à des éléments efficaces de lutte contre les inégalités sociales et économiques croissantes qui déchirent le tissu social.
La deuxième demande est celle de la reconnaissance. Reconnaissance des identités culturelles, reconnaissance des identités territoriales.
Il s'agit, au fond, de considérer que l'histoire de la France, pays de colonisation, d'immigration et de métissage, est celle de plusieurs histoires mêlées qui ont elles-mêmes forgé une culture mêlée et qu'au fond, le moment est venu d'assumer tout cela, de prendre acte des changements amenés par le temps, d'anticiper les évolutions et de penser autrement l'unité de la France.
Penser autrement, c'est par exemple ouvrir les manuels scolaires à notre histoire commune et aux religions. C'est par exemple aussi être exigeant sur le respect des droits individuels de chaque individu.
Je voudrais simplement souligner qu'outre-mer, la réduction des prestations sociales à des taux réduits pose un véritable problème de traitement égal des hommes et qu'il s'agit pour nous de ne pas faire du RMI un instrument de développement de l'emploi ou un instrument incitatif de mobilité.
Pour terminer, puisque j'y suis invitée, je voudrais simplement et rapidement signaler le caractère exemplaire de la loi d'orientation pour l'outre-mer.
Une loi que nous avons préparée ensemble au sein de notre parti et qui a impliqué Jean-François Mère, délégué aux Dom-Tom, et François Hollande, le Premier Secrétaire de notre parti.
Sans prêter aux institutions des vertus qu'elles n'ont pas, cette loi ouvre la possibilité, outre-mer, à des évolutions institutionnelles à la carte, moyennant qu'elles fassent l'objet de débats dans un cadre organisé et transparent, moyennant que les populations soient consultées.

Elle adosse ces évolutions à des mesures en faveur du développement et de l'emploi ainsi qu'à de nouveaux transferts de compétences tenant compte de la géographie et d'une aspiration des populations à plus de responsabilité.
Nous sommes convaincus qu'en s'articulant à des dispositifs nationaux de lutte contre les exclusions, cette loi contribuera réellement à refonder la citoyenneté outre-mer.
C'est pourquoi nous souhaitons qu'au moment où la droite reprend du service pour paralyser l'action du gouvernement et prendre en otage l'outre-mer, les Socialistes se mobilisent aux côtés du Secrétaire d'Etat aux Dom-Tom, Jean-Jack Queyranne, pour affirmer le droit de l'outre-mer à des institutions différenciées et délibérées suivant les procédures démocratiques de la République.
Plus largement, s'agissant du droit à la différence pour faire entendre, suivant la formule de Michel Giraud, que l'identité ne procède pas de l'intolérance sacrée de la racine mais de l'inquiétude de la relation, à nous Socialistes d'agir ensemble, comme nous savons le faire, pour apaiser cette relation et ouvrir la voie au bonheur de vivre ensemble.
Je vous remercie.
(Applaudissements)

La Présidente - Nous allons maintenant procéder au vote. Je demande aux scrutatrices et aux scrutateurs de bien vouloir se mettre en place.
Je rappelle que ne peuvent voter que les délégués assis avec un badge rouge.
Qui s'abstient sur le texte de la Convention tel qu'amendé ?...
Qui vote contre le texte ?...
Qui vote pour le texte tel qu'amendé ?...
Le vote est clos. Les résultats seront donnés après le discours de François.
Je passe maintenant la parole à François Hollande.
(Applaudissements)

François Hollande
Chers amis, chers camarades, je tiens d'abord à saluer Catherine Henri-Martin pour la fédération, Pierre-Joël Bonté pour le conseil général, Serge Godard pour la ville de Clermont, ainsi que tous les élus, militants, qui ont rendu possible l'organisation de cette Convention.
Il me revient de la conclure, je le ferai en traçant ce que nous devons en retenir et en invoquant d'autres sujets de l'actualité.
Cette Convention se tient donc à Clermont. C'est, en quelque sorte, un juste retour des choses puisqu'il y a maintenant près de vingt-cinq ans, il y avait déjà eu à Clermont une Convention sur la ville sous la présidence du regretté Roger Quilliot dont il faut bien dire que l'œuvre pour le désenclavement de l'Auvergne reste encore inachevée, notamment pour la partie ouest du Massif central. Il

appartiendra, bien sûr, aux élus départementaux, mais surtout régionaux, le moment venu, de parfaire ce travail de désenclavement.
Je veux remercier tous les participants, c'est-à-dire vous tous, qui ont accepté de sacrifier deux jours de fin de semaine sous un temps estival pour contribuer à la réflexion du Parti Socialiste. Vraiment, vous avez beaucoup de mérite et vous méritez toutes les gratifications qu'il est possible de recevoir du Premier Secrétaire.
Cette Convention est l'aboutissement d'un processus conduit depuis plusieurs mois avec sérieux, avec rigueur, avec talent, par Alain Claeys, qui a été marqué, vous le savez, par six grands colloques décentralisés sur l'environnement, sur la démocratie locale, sur la ruralité, sur la ville, sur la solidarité et sur l'emploi.
Notre démarche, depuis le départ, est fondée sur une conviction politique majeure. Le territoire est à la fois un lieu de vie, un facteur de création de richesses, un espace de démocratie et de solidarité. Il est profondément marqué, travaillé, torturé quelquefois, par la mondialisation, avec des risques d'uniformisation et de banalisation que nous constatons tous les jours, mais en même temps, le territoire constitue l'un des instruments de la régulation pour maîtriser précisément les évolutions économiques et pour préserver les modèles de vie et les identités culturelles.
La force d'un pays comme le nôtre tient à la qualité de ses paysages, tient à la préservation de son environnement, tient à la répartition de la population sur l'ensemble du territoire, tient donc à la vitalité et à la singularité que nous sommes capables de créer grâce à une bonne maîtrise de la répartition de la population et de l'organisation de nos espaces.
La croissance qui reprend nous fait d'ailleurs obligation de réaménager le territoire de façon plus équilibrée que par le passé, nous fait obligation d'éviter les concentrations urbaines comme les dévitalisations rurales, nous fait obligation de rendre les citoyens davantage maîtres des décisions qui les concernent dans leur environnement proche.
C'est là tout l'enjeu de la période qui va s'ouvrir. Tout part des territoires et en même temps, tout revient vers les territoires, et c'est par rapport à cette démarche-là que nous pouvons constater ce qui nous sépare de la droite sur deux thèmes majeurs.
D'abord, sur la lutte contre les inégalités.
Le marché créé par son propre fonctionnement des disparités dans la répartition des richesses entre les individus, mais aussi entre les collectivités. Pour nous, le constat est clairement identifié, c'est un mode de production économique qui créé le déséquilibre. Pour d'autres, à droite, qui découvrent la fracture territoriale aujourd'hui, comme ils avaient mis à jour, hier, la fracture sociale, la tentation est forte d'utiliser le malaise incontestable né des déséquilibres entre collectivités pour promouvoir, avec des méthodes de rebouteux, une conception pernicieuse de la décentralisation.

Certes, il est toujours cocasse, plaisant, d'entendre Jacques Chirac faire un hommage appuyé, lors de sa récente intervention télévisée, aux lois de décentralisation de Gaston Defferre de 1982 qu'il avait combattues et n'avait pas votées. Pauvre Gaston, s'il avait pu voir cette émission, il ne s'en serait pas remis ! Mais il savait bien que Jacques Chirac, sur ce sujet là, comme sur d'autres, n'est pas prêt à connaître une évolution de sa pensée, c'est-à-dire qu'il est toujours capable d'en changer !
A partir de là, nous pourrions nous satisfaire une nouvelle fois d'avoir eu raison trop tôt. Sauf que maintenant, la droite utilise, à travers le thème de la décentralisation, un argumentaire politique qui en dénature même les fondements. Il s'agit, pour la droite, de donner plus de libertés aux collectivités, mais en dépouillant l'Etat de ses prérogatives essentielles, en laissant la concurrence s'installer pour que les meilleurs gagnent dans la compétition entre villes, entre départements, entre régions.
Au nom de l'expérimentation, la droite demande que des dérogations soient autorisées pour les collectivités locales qui le voudraient aux lois et aux modèles universalistes de la République. Dans ce schéma, l'Etat doit, peu à peu, s'effacer, et la légitimité même de ses interventions devient suspecte.
Notre conception de la décentralisation est radicalement différente. Il s'agit, bien sûr, de transférer de nouvelles compétences aux collectivités locales, de clarifier les modes d'intervention, de réduire les tutelles de toutes natures, mais en fixant des règles du jeu par une péréquation des concours de l'Etat aux collectivités locales, par un changement de la fiscalité locale, par l'affirmation des services publics comme garants de la solidarité nationale et par le renforcement de la démocratie locale.
Si bien qu'à la décentralisation contre l'Etat qu'avance la droite, nous proposons une décentralisation pour les citoyens. Voilà pourquoi nous voulons dans cette Convention promouvoir un nouveau modèle territorial. Nous ne partons pas de rien. Depuis 1997, et beaucoup l'ont dit, le gouvernement de Lionel Jospin a fait voter des lois importantes : la loi Chevènement sur l'intercommunalité, la loi Voynet sur les pays, la loi Gayssot-Besson-Bartolone sur les solidarités urbaines. Il a défini aussi de nouveaux instruments, les contrats de plan Etat-région qu'il a repensés, rénovés, les contrats territoriaux d'exploitation, bref, il a aussi changé la règle de notre vie publique à travers la parité, la limitation du cumul des mandats et la réforme des modes de scrutin.
Mais nous devons, forts de cet acquis, agir dans quatre directions dans l'avenir.
D'abord, nous devons promouvoir un développement économique mieux partagé.
Lionel Jospin a défini la perspective, nous allons vers une société de plein emploi, mais il y aurait un paradoxe insupportable pour nous si au plein emploi des actifs, globalement, correspondait le vide territorial des espaces et si, à la nouvelle économie qui émerge, ou est supposée émerger dans les grandes

agglomérations, s'opposait la vieille économie des territoires, support de la précédente révolution industrielle.
Il s'agit, pour nous maintenant, dès lors que nous sommes dans cette perspective du plein emploi, de définir une approche territorialisée du marché du travail par une politique locale de l'emploi fondée sur la formation, l'insertion, le développement des qualifications, bassin d'emploi par bassin d'emploi.
Il s'agit aussi de mobiliser davantage qu'on ne le fait l'épargne locale, d'assurer la reconversion des bassins d'emplois frappés par les mutations qui continuent encore de s'opérer et il y aurait même un risque, dans les années qui viennent, si nous ne fixons pas des précautions, des préventions, qu'il y ait dans certains départements uniquement des emplois publics ou des emplois de service collectif et qu'il n'y ait plus véritablement d'emplois industriels ou d'emplois de nouvelles technologies.
Il y a un risque aujourd'hui de coupure dans notre pays, de divisions entre les lieux où l'activité privée s'organise et les lieux où, pour maintenir l'emploi, il n'y a plus qu'à défendre les services publics. Terrible perspective où, à ce moment-là, la défense du service public devient le dernier rempart avant la fermeture.
Il nous faut donc organiser, là encore, le développement de l'économie partout sur le territoire, y compris avec une utilisation des nouvelles technologies qui pourraient être servies partout sur le territoire de la même façon.
Deuxième priorité pour les temps qui viennent : des services publics mieux assurés.
Nous l'avons dit dans cette Convention, le droit et l'égalité d'accès au service public constituent une des conditions majeures de la cohésion sociale et territoriale de notre pays. Nous proposons dans cette Convention des contrats territoriaux de service public permettant, après le dialogue nécessaire entre élus et acteurs publics, de préserver, de renforcer, la présence des services publics sur tout le territoire. Mais il faut assurer aussi une plus grande liberté dans la forme que doivent prendre ces services publics pour définir la structure la plus appropriée aux besoins, de définir l'aire géographique sur laquelle il faudrait maintenant agir - intercommunalité, pays.
Il faut être ferme, plus ferme qu'on ne l'est dans les objectifs de maintien et de développement des services publics, aussi bien en zones rurales que dans les quartiers des villes, et en même temps plus souple dans les moyens.
Troisième priorité, des collectivités locales plus autonomes et plus solidaires.
La situation actuelle n'est plus supportable. L'autonomie fiscale des collectivités est aujourd'hui un leurre, il y a d'un côté une fiscalité archaïque, tellement archaïque qu'elle est prise en charge progressivement par l'Etat, ce qui entraîne à la fois la déresponsabilisation des élus et la perte du lien civique et du lien citoyen, et puis il y a des dotations nombreuses, plus de 200 milliards, versées aux collectivités sans distinction entre celles qui en ont le plus besoin et celles qui pourraient éventuellement s'en passer.

C’est donc à la fois illicite et injuste.
Il nous faut donc aller vers la spécialisation autour d’un impôt principal par niveau de collectivité territoriale sans augmenter, bien sûr, le niveau des prélèvements obligatoires et il nous faut affirmer, mais pas simplement comme une incantation de Congrès ou de Convention, une péréquation par une révision effective des modes de calculs des dotations de l’Etat. Au moins 25% des concours publics de l’Etat vers les collectivités locales devraient être fondés sur les seuls critères des besoins et des inégalités à résorber.
Quatrième priorité, la modernisation de la vie publique locale. Il s’agit, bien sûr, de clarifier les compétences pour chaque échelon territorial : la commune qui doit répondre à une logique de proximité de services communs ; l’intercommunalité avec une logique de projets ; les départements avec une logique de solidarité ; la région avec une logique de développement économique. Bref, nous savons à quoi correspond chaque étage de notre administration territoriale, à nous de clarifier les compétences, les moyens, et d’assurer aux citoyens une lisibilité par rapport au degré de responsabilité.
Il nous faut aussi changer - et nous en avons abondamment discuté - les modes d’élection. Nous sommes tous d’accord pour élire des assemblées intercommunales au suffrage universel direct. Il faudra le faire. Nous sommes également d’accord pour qu’il y ait des conseils de quartier parce qu’en définitive, ce qui peut choquer l’esprit le plus cartésien - et il y en a dans notre pays -, c’est que dans la zone rurale qui a ses contraintes, existe pour 100, 150, 200 habitants, un vrai réseau de solidarité à travers un conseil municipal, à travers des dotations affectées aux élus, à travers même une fiscalité propre, et on refuse dans les villes, dans les quartiers des villes la même organisation, la même démocratie, le même tissu de solidarité.
Il faudra, là aussi, faire bouger les lignes et éviter peut-être là aussi ces disparités entre niveaux démocratiques.
Il faudra aussi changer le mode de scrutin. Là aussi, nous en avons abondamment discuté, notamment pour les élections départementales, qu’il ne faut donc plus appeler cantonales, et assurer une représentation juste des habitants, des citoyens, au sein d’un même département. C'est là la perspective, et nous devrons le faire le plus rapidement possible, sans doute, et bien évidemment après les élections de 2001.
Je fais juste une brève observation sur les élections de 2001. Nous parlons beaucoup des élections municipales et nous avons raison. Il ne faudrait pas oublier l’enjeu majeur des élections départementales de 2001, car si nous avons des perspectives de victoire, y compris avec le mode de scrutin actuel, c’est bien là qu’elles se situent et qu’il faut y mettre toute notre force. Là, les alliances sont peut-être plus faciles à constituer, c’est aussi une affaire de mode de scrutin, mais je vous conjure de ne pas simplement évoquer dans vos discussions fédérales, dans vos discussions de sections, simplement les élections

municipales. Nous devons avoir des objectifs élevés en matière d'élections cantonales.
Il y aura bien sûr aussi la mise en place d'un statut de l'élu qui est lié au renforcement de la limitation du cumul des mandats, et nous aurons aussi à assurer le droit de vote aux élections locales pour toute personne résidant dans notre pays, même si elle est d'origine étrangère, car il y a là une évolution à faire et qu'il faudra accomplir le plus rapidement possible. (Applaudissements)
Puisque j'en suis à la modernisation de la vie publique et sortant des travaux de notre Convention, comment ne pas évoquer le quinquennat ?
Il trouve naturellement sa place dans le processus que je viens de décrire de modernisation, de rénovation, de démocratisation de nos institutions locales comme nationales.
Nous aurions souhaité que cette étape du quinquennat soit plus consistante, que nous puissions y ajouter effectivement les projets qui sont les nôtres sur le renforcement des droits du Parlement ou sur l'approfondissement de la décentralisation.
Notre adhésion au quinquennat ne relève en rien d'un choix de circonstance ou de convenance, mais relève d'un choix de conviction. Lionel Jospin en faisait une de ses propositions lors de la campagne présidentielle de 1995, nous l'avions reprise dans une précédente Convention en 1996 et nous l'avions affichée lors du scrutin législatif de 1997. Le Premier ministre avait même évoqué, dans sa déclaration de politique générale, la nécessaire harmonisation des mandats électifs sur une base de cinq ans.
Mais il faut aussi reconnaître la réalité. Il a fallu l'heureuse conjonction d'une initiative inopinée d'un parlementaire d'Auvergne, de la réaffirmation d'une volonté gouvernementale forte et d'une soudaine prise de conscience du Président de la République que cette réforme était finalement utile, pour que ce quinquennat soit soumis aux assemblées avec une chance certaine d'être adoptée.
Cette opportunité, nous ne la laisserons pas s'échapper. Le quinquennat permet à nos yeux de rendre plus souvent la parole aux citoyens pour élire un Président de la République qui, hors cohabitation, est doté de pouvoirs dont ne dispose, dans aucun pays d'Europe, le moindre chef d'Etat. Le septennat ne correspond plus au rythme de notre vie démocratique.
Je l'ai dit, nous reconnaissons que nous aurions pu aller plus loin, être plus ambitieux. Mais c'était la condition posée par Jacques Chirac : pour que le septennat disparaisse, pour que le quinquennat s'installe, il fallait renoncer à tout amendement.
Nous aurions aussi souhaité, je le dis, puisqu'il s'agissait de faire passer de sept à cinq ans le mandat du Président de la République, mettre dans le même texte constitutionnel ou dans le même texte législatif l'harmonisation de tous les mandats et, notamment, les mandats de sénateur, car comment comprendre qu'un Président de la République puisse être demain élu pour cinq ans et qu'un

Sénateur, lui, puisse rester neuf ans dans la même assemblée sans revenir devant son corps électoral ? (Applaudissements)
Sur tous ces points, d'ailleurs - renforcement des droits du Parlement, approfondissement de la décentralisation, harmonisation de la durée des mandats -, nous aurions pu avoir une majorité à l'Assemblée Nationale. Mais, comme je le disais, dès lors que le Président de la République a fixé comme condition le rejet de tout amendement, nous en avons pris acte, avec regret mais avec responsabilité.
Prétendre tout faire aujourd'hui serait en définitive accepter de ne rien faire. Tel n'est pas notre état d'esprit car, pour être franc - et nous pouvons l'être entre nous, dans cette Convention -, nous n'imaginions pas jusqu'à récemment possible de faire voter le quinquennat dans cette législature. Mais puisque l'occasion nous est donnée de mettre en œuvre, à travers le quinquennat, non seulement le programme législatif de 1997, mais aussi le programme présidentiel de Lionel Jospin de 1995, eh bien ! comme dit l'autre, « Ne gâchons pas ! »
Et comment vous cacher plus longtemps que j'ai trouvé savoureux, suave même, délicieux, le message du 17 juin de Jacques Chirac - je n'ose pas dire « l'appel du 17 juin » ! - qu'il a lancé à l'occasion des assises du RPR pour obtenir le soutien de ses propres amis à une proposition de Lionel Jospin ? Il a fallu donc que Jacques Chirac envoie ce message pour s'assurer que ses amis, ses militants au moins, ses élus, voteraient bien la proposition du quinquennat ! Peut-être est-ce la raison pour laquelle il n'aurait reçu, nous dit-on, que huit minutes d'applaudissements au lieu des douze qu'il avait obtenues la dernière fois ! C'est vous dire comment fonctionne le RPR, et c'est vous dire aussi l'importance du doute qui s'attache à la conviction des amis de Jacques Chirac à l'idée même du quinquennat !
Certes, il ne s'agit pas, nous l'avons dit, de la première préoccupation des Français, qui ont d'autres priorités - les nôtres - : l'emploi, le pouvoir d'achat, la réduction des inégalités. C'est pourquoi la question de la procédure - Congrès ou référendum - nous paraît secondaire par rapport à l'objectif. Si l'on veut faire vite et simple, pourquoi s'en priver ? Et pourquoi ne pas en terminer avant l'été dans un Congrès ? Mais si le Président de la République, puisque cela relève de sa seule responsabilité, veut recourir au référendum, notre réponse est connue et c'est celle de la majorité des Français. Mais il faut alors préciser que, s'il doit y avoir référendum, si Jacques Chirac s'engage dans cette voie, alors il faudra qu'il y mette un peu plus d'enthousiasme pour transmettre sa communication et sa récente intervention télévisée nous a laissés, de ce point de vue, sceptiques. Car si c'est pour aller au référendum en disant : « Quelle que soit la réponse, c'est très bien ! », je ne vois pas quelle est l'utilité de recourir à cette formule !
Je voudrais, chers camarades, terminer en évoquant trois questions qui vont nous occuper ces prochains mois.
D'abord, l'avenir de l'assurance-chômage.

Un protocole d'accord a été signé entre le patronat et deux organisations syndicales sur l'avenir de l'Unedic. Il appelle de notre part, mais de la part de l'ensemble des acteurs publics, un large débat.
Sur le fond d'abord, car même si cet accord comporte quelques progrès et, notamment, la suppression de la dégressivité, il change profondément la philosophie qui prévalait jusque là en matière d'assurance-chômage et risque d'instaurer une indemnisation à plusieurs vitesses.
Sur la forme, le dialogue social doit être, bien sûr, respecté, et un accord signé par des organisations très importantes exige de notre part une attention. Faut-il encore faire observer que les organisations qui ont signé, aussi respectables soient-elles, sont minoritaires par rapport à l'ensemble des partenaires sociaux ?
Mais il n'est pas acceptable, dans une démocratie, que le Medef puisse présenter ce protocole, cet accord signé comme l'on sait, comme intangible, comme insusceptible du moindre apport ou de la moindre restriction, au risque de claquer la porte des organisations paritaires ! Dans notre démocratie, et je le dis ici fermement, il n'y a pas de place pour le chantage. Le dialogue, ce n'est jamais l'ultimatum. (Applaudissements)
Plus profondément, nous touchons à la question fondamentale de la démocratie politique et de la place de la loi.
Le Medef, relayé par la droite, et par le chef de l'Etat lui-même, demande rien moins que l'effacement de l'Etat devant la liberté des acteurs, sans s'interroger sur leur propre légitimité, sur leur propre place.
Il nous revient donc d'affirmer clairement qu'il revient aux représentants du suffrage universel de laisser la négociation sociale entre acteurs jouer tout son rôle mais aussi de fixer le cadre dans lequel cette négociation s'inscrit et de veiller aux principes d'égalité, de solidarité, d'intérêt général, sans lesquels il n'y a plus de République possible. (Applaudissements)
Oui, le rôle de l'Etat, ce n'est pas de se substituer aux acteurs, qu'ils soient des acteurs locaux ou des acteurs sociaux. Le rôle de l'Etat, c'est de fixer le cadre et d'assurer la compatibilité entre les normes des uns et les règles des autres et d'assurer aussi le fait qu'il y a des principes fondamentaux auxquels il n'est pas possible, dans une démocratie comme la nôtre, de déroger. (Applaudissements)
Deuxième sujet d'actualité : les élections municipales.
La Convention nationale sur les territoires nous fournit des éléments programmatiques extrêmement précieux pour la rédaction de la Charte que nous aurons à présenter aux Français dans le cadre des élections locales de 2001.
Le calendrier, nous le connaissons : les élections de mars 2001 seront nécessairement le tour de chauffe avant les scrutins décisifs de 2002, même si, je l'ai souvent dit, il y a maintenant une autonomie dans le choix des électeurs et si chaque scrutin doit être analysé séparément des précédents et des suivants.
Mais je veux dire ici, par rapport aux échéances de 2002, l'attachement qui est le nôtre à la stratégie de la gauche plurielle.

Des accords nationaux ont été signés et j'entends, au nom de la direction du Parti Socialiste, les faire respecter, les faire respecter par nous, les faire respecter par eux.
Des accords départementaux et locaux doivent être conclus et, je vous le dis, le plus tôt sera le mieux. Nous n'avons rien à gagner à laisser le temps passer pour présenter le plus rapidement possible nos accords et nos listes. Par rapport à une droite divisée qui fera malgré tout son rassemblement parce que ses intérêts vitaux sont locaux, ses moyens financiers se trouvent essentiellement là, ses leviers d'intervention sont encore largement dans les assemblées décentralisées, par rapport à cette droite-là, nous devons, nous, la gauche plurielle, être entièrement rassemblés.
Je sais qu'il y a une volonté d'un certain nombre de nos partenaires - je pense notamment à nos amis Verts - d'aller séparément de nous à ces élections.
Nous avons essayé de les convaincre du contraire, mais c'est leur choix, respectons-le. Je les appelle néanmoins à observer que si une stratégie est possible aux élections municipales, elle doit être en cohérence avec celle qui vaudra pour les élections législatives et qu'il faut tout lier et tout engager pour que ce qui sera peut-être lié à des risques de séparation au moment des élections municipales ne représente pas des risques de rupture pour les élections législatives.
C'est leur responsabilité, c'est aussi la nôtre. Il faut être ensemble partout pour que, oui, demain, aux élections législatives, nous leur fassions place, pour leur laisser un certain nombre de circonscriptions, si nous voulons être solidaires par rapport à la victoire de 2002.
Mais je voudrais aussi dire qu'avec la gauche plurielle, il faut sortir le plus rapidement possible de nos accords purement électoraux. C'est vrai que nous avons vocation à être ensemble pour les élections, à toutes les élections, mais nous avons aussi vocation à être ensemble pour un projet politique, et il faudrait peut-être en terminer avec ces compétitions internes, avec ces surenchères, avec ces demandes, naturelles d'ailleurs en période électorale.
Ce qui doit nous unir, c'est d'abord le programme que l'on porte, c'est aussi l'action que l'on mène au sein du gouvernement de Lionel Jospin, et tout le monde est bénéficiaire de cette action, aussi bien nous, les Socialistes, qui en assurons la colonne vertébrale, que nos partenaires de la gauche plurielle, mais ce que nous avons à faire ensemble, eux et nous, c'est non seulement finir la législature en portant un certain nombre d'aspirations et de projets, mais c'est aussi fixer le contrat que nous présenterons aux français en 2002.
C'est pour cela que nous allons prochainement ouvrir avec nos partenaires de la gauche plurielle des discussions pour la préparation de cette échéance, de façon que nos rencontres, celles que vous aurez aussi au plan local, ne soient pas simplement animées par les partages de places ou les arrangements électoraux, mais par la perspective des élections de 2002 et du programme que nous présenterons aux Français à cette occasion-là.

Enfin, j'en termine, la préparation du Congrès de Grenoble : comme vous le savez, il y a plusieurs façons de préparer un Congrès, si je puis dire, il y en a une bonne et une mauvaise. Je commencerai par la moins bonne.
La première est de faire d'un Congrès un enjeu purement interne pour peser ou trébucher l'influence des sensibilités dont on connaît l'existence ou dont on se rappelle de l'existence, sans en mesurer l'importance. C'est une formule qui a eu autrefois ses heures de gloire, et parfois de désespoir. Nous pouvons à mon avis traiter ces questions, qui nous intéressent quelquefois dans nos fédérations ou au plan national, sans naïveté excessive, mais sans drame.
Je propose donc une deuxième formule, c'est de nous adresser aux Français, afin de leur démontrer que notre capacité de proposition, d'imagination, d'innovation, reste intacte, car nous avons déjà un bilan considérable à présenter, notamment sur l'emploi, et je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été publiés ces dernières semaines. Il faudrait les valoriser non pas simplement comme un objet, comme une œuvre parfaite, mais comme un nouveau point de départ fondé sur le respect des engagements, la crédibilité retrouvée de la parole politique.
Notre bilan crédite le projet. C'est parce que nous avons fait ce que nous avions dit, c'est parce que nous avons aujourd'hui un bilan notamment par rapport à la priorité essentielle qu'est l'emploi, que nous pouvons faire de nouveau des propositions aux Français. Ils savent maintenant que ce que nous allons leur présenter comme projet, nous allons le faire, une fois confirmés aux responsabilités. C'est vrai qu'un bilan ne garantit pas à lui seul la victoire, il l'autorise, il la permet grâce justement à la crédibilité retrouvée.
Notre Congrès, par les débats qu'il va ouvrir, par les réflexions qu'il va engager, par les propositions qu'il va avancer, doit nous permettre de tracer les grandes lignes du contrat de 2002 : une société de plein emploi, une société qui donne de nouveaux droits aux citoyens, une société qui rend notre vie quotidienne moins dure, moins violente - elle l'est trop souvent -, et à travers ces débats sur les territoires, nous avons essayé justement de tracer les contours d'une démocratie apaisée.
Nous devons aussi rappeler que notre engagement principal est l'égalité de chacun devant le service public, devant les chances pour l'avenir, devant le droit essentiel à avoir un travail, une activité, une dignité ; pour nous, Socialistes, l'égalité est au cœur même de notre projet.
Enfin il faudra, oui, développer une société fondée sur une nouvelle écologie, je l'ai dit souvent, la qualité de la vie, l'amélioration de notre environnement.
Nous sommes, nous, Socialistes, capables de porter ces revendications parce qu'elles sont au cœur même de notre projet historique. Alors, bien sûr qu'il y a d'autres forces politiques qui les unes travaillent sur le champ social, les autres sur le champ de l'environnement, mais nous, Socialistes, nous avons un devoir qui est de faire la synthèse entre toutes les aspirations.

C'est en ce sens que notre Convention sur les territoires a été utile car elle a constitué la première étape de ce travail programmatique qui doit convaincre les Français que si la société a changé - et elle a changé grâce à l'action du gouvernement de Lionel Jospin -, l'ambition des Socialistes, la nôtre, reste toujours de préparer l'avenir, de ne jamais se satisfaire des temps présents, même si les temps présents sont aujourd'hui plutôt beaux. Merci.
(Applaudissements nourris et prolongés)

Le Président - Chers camarades, avant de nous séparer, je vous donne les résultats du vote de la Convention : le texte a été approuvé par 281 voix pour, une abstention et une voix contre.
(Applaudissements)
En votre nom à tous, je remercie les amis de la fédération du Puy De Dôme, les amis du Secrétariat national et du Secrétariat à l'organisation pour leur accueil.
Je souhaite à tous un bon retour et à bientôt.

La séance est levée à 12 H 18.

Coll. Fondation Jean Jaurès